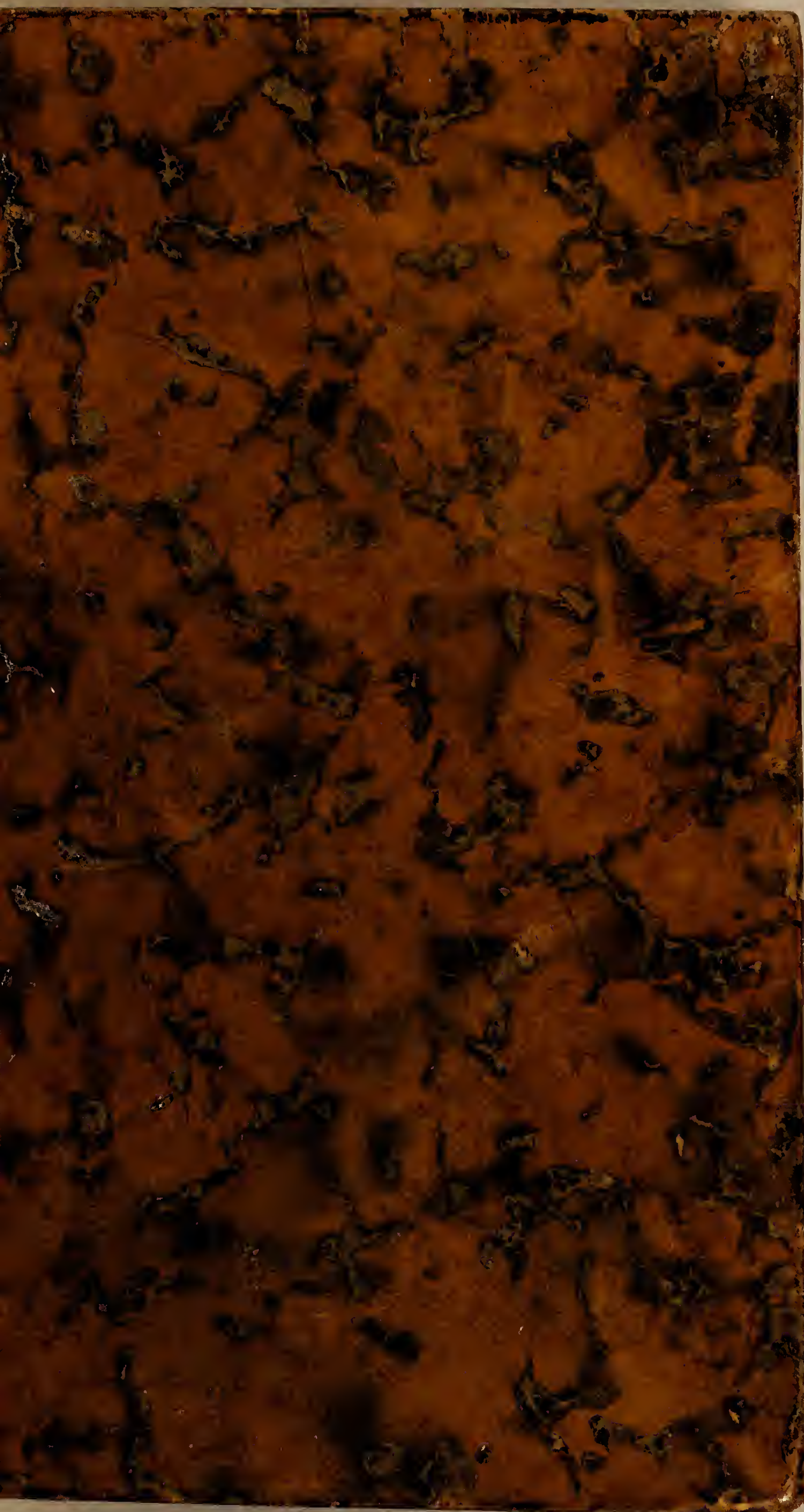




ISTOIRE

D'ANGLETERRE.

TOME PREMIER.

M--5. 5 vol.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

EPUIS LE TRAITÉ d'Aix-la-Chapelle en 1748, jusqu'au Traité de Paris en 1763.

UR SERVIR DE CONTINUATION

AUX HISTOIRES

DE MM. SMOLLETT ET HUME.

Par M. TARGE,

cien Professeur de Mathématiques de l'Ecole Royale-Militaire.

TOME PREMIER.



A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

ez { DESAINT, rue du Foin S. Jacques.
SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.

M. DCC. LXVIII.

PRÉFACE.

DANS les ſiècles où tous les genres
e Littérature étoient enveloppés
es nuages de l'ignorance, les Hiſ-
riens n'oſoient marcher que d'un
s chancelant. Si leurs Ouvrages
éſentoient quelques vérités, elles
oient preſque toujours déguiſées
r la crainte de déplaire à des gens
place, ou de choquer des pré-
gés contre leſquels on ne pouvoit
lever qu'au riſque de ſa liberté,
peut-être de ſe trouver réduit à
fâcheuſe néceſſité d'abandonner
patrie. Forcés de ſupprimer les
flexions les plus judicieuſes, ils
livroient à une baſſe adulation,
tomboient dans une ſéchereſſe
évitable à tout Auteur obligé de
borner à des récits de batailles;
de petits évènements minutieux,
à des éloges outrés des actions
plus communes. Bien éloignés
cette hardieſſe majeſtueuſe que

nous admirons dans les Grands Modèles, ces timides Compilateurs n'oſoient s'attacher à démêler les cauſes des faits qu'ils rapportoient ; à pénétrer les motifs qui faiſoient agir les Miniſtres & les Généraux, & à dépouiller les Princes de l'éclat de leur grandeur, pour diſtinguer ce qu'ils devoient à la nature ou à la ſplendeur de leur rang. Le ſiècle même de Louis XIV, ſi éclairé ſur tant d'autres parties, ne nous a donné en ce genre que très peu de morceaux vraiment eſtimables, quoiqu'il ait été rempli d'une multitude d'évènements auſſi dignes de paſſer à la poſtérité que ceux qui nous ont été tranſmis par les Thucydide, les Tacite & les Tite-Live.

Aujourd'hui, qu'une ſaine Philoſophie a répandu un jour plus pur ſur les contrées qui ont ſecoué le joug d'un odieux Tribunal, ennemi de toute ſcience, il nous eſt permis de porter des regards aſſurés ſur tous les objets qui nous environnent. Non-ſeulement nous pouvons tirer

n petit nombre de précieuſes vé-
ités du milieu de ces fabuleuſes
égendes enfantées par l'erreur & par
a ſuperſtition ; mais nous oſons rap-
orter avec la même liberté les faits
ui ſe ſont paſſés ſous nos yeux ; exa-
niner ſi les évènements ont été con-
ormes aux vues de ceux qui en ont
té les principaux moteurs ; diſcuter
a politique des différents peuples ;
rononcer ſans partialité nationale
u anti-nationale, ſur celle qui nous
aroît la moins injuſte & la plus
clairée ; avouer nos pertes ſans en
ougir ; expoſer nos avantages ſans
rgueil : enfin, critiquer modeſte-
nent les Généraux amis ou enne-
nis, quand ils ont commis quelque
aute importante, & même quand
s ont remporté la victoire qui de-
oit leur échapper, & qu'ils n'ont
btenue que par un concours de
irconſtances plus heureuſes que
révues. Tenant un juſte milieu en-
re la licence effrénée de quelques
crivains Anglois, & la timide ré-
erve de ceux qui habitent au delà

des monts, l'Hiſtorien François jouit aujourd'hui de cette douce liberté qui ne proſcrit que la ſatyre. Si la Religion, les mœurs & le Gouvernement ſont pour lui des objets reſpectables, il n'a rien à redouter des loix qu'il s'imposeroit lui-même, s'il ne les trouvoit pas établies.

Nos voiſins nous fourniſſent quelques exemples de cette ſageſſe ſi eſtimable dans un Littérateur. La modération que j'ai cru reconnoître dans l'Hiſtoire d'Angleterre de M. Smollett, m'a déterminé à en donner la Traduction il y a quelques années; & j'ai vu avec ſatisfaction que le Public l'avoit reçue favorablement. Cette Hiſtoire eſt terminée par le Traité d'Aix-la-Chapelle, conclu en 1748 : mais depuis cette époque, il s'eſt paſſé des évènements ſi intéreſſants, & l'Angleterre a joué un ſi grand rôle dans l'Hiſtoire générale de l'Europe, que pour rendre l'Ouvrage complet, il étoit néceſſaire de le conduire juſqu'à la dernière paix.

'aurois pu demeurer ſimple Tra-
lucteur, & me contenter de faire
aſſer en notre langue la continua-
ion donnée par le même Auteur,
que les perſonnes inſtruites regar-
lent comme le ſeul qui ait donné
'Hiſtoire de la dernière guerre avec
ette candeur ſi rare parmi ceux qui
crivent les faſtes de leurs ſiècles.
'luſieurs raiſons m'ont empêché de
uivre ce projet : M. Smollett n'a
u ſe défendre totalement du pré-
ugé national ; ſans altérer l'eſſentiel
es faits, il les peint ſouvent avec des
ouleurs qui, vues ſous un faux jour,
uiſent à la netteté du fond : très
xact dans tout ce qui concerne
intérieur de la Grande-Bretagne,
n'eſt pas toujours auſſi-bien inſ-
ruit des affaires du Continent : en-
n, il entre ſur les affaires parlemen-
aires dans un détail très utile à ſa
ation ; mais ennuyeux pour des
rançois, quand elles ſont étrangè-
es au Gouvernement, ou quand
les ne ſervent pas à faire mieux
onnoître les mœurs & le caractère

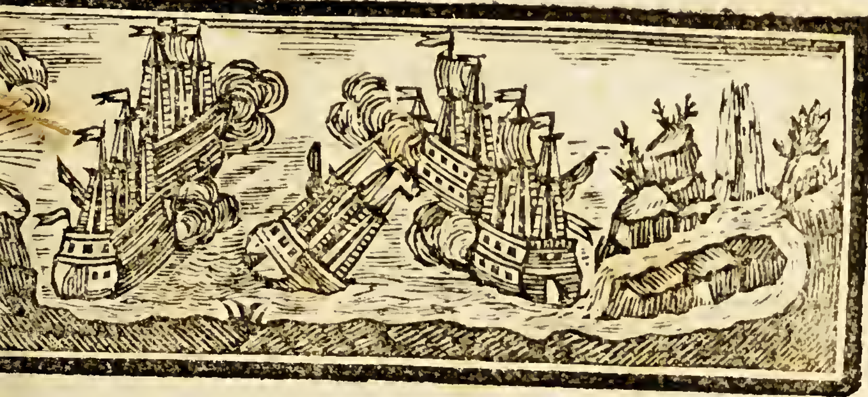
des Anglois, ainſi que les différentes branches de leur commerce.

C'eſt donc après avoir comparé l'Ouvrage de M. Smollett aux Mémoires les plus ſûrs, & aux pièces les plus authentiques, que je me ſuis déterminé à abandonner le projet de le traduire; mais en composant un nouvel Ouvrage, j'ai conſervé le plan de l'Auteur Anglois. Les faits y ſont rangés par années; mais ils n'ont pas l'aridité des Annales Chronologiques, & ils ſont toujours préſentés ſous différents chefs, pour ne pas interrompre la narration, en faiſant paſſer bruſquement le Lecteur du fond de l'Amérique aux campagnes de Pruſſe ou d'Hanover, pour le ramener auſſitôt ſur les bords du fleuve Saint-Laurent. Tout eſt lié autant qu'il a été poſſible de le faire; & quand la narration eſt interrompue par des diſcuſſions politiques, elles peuvent ſervir à varier les objets & à délaſſer le Lecteur, dont l'humanité a gémi par les tableaux des dévaſtations & des horreurs inſéparables de la guerre.

En m'appropriant l'Ouvrage de
M. Smollett, je me ſuis ſouvent
ervi de ſes propres termes, parti-
ulièrement en ce qui concerne les
pérations directes des Anglois. Il
n'auroit été facile de les déguiſer,
our faire paroître mon Hiſtoire
lus originale; mais j'ai cru pouvoir
néprifer ce vain honneur, & j'ai
référé de travailler pour l'utilité du
ublic, plutôt que pour mon avan-
age perſonnel. J'ai fait mes efforts
our m'élever au deſſus de toute
artialité; mais il faudroit renoncer
u titre de Patriote, pour ne pas
onſerver celle de ſa Nation. J'a-
oue que je dis avec complaiſance
es vérités qui nous ſont favorables,
z que ma plume voudroit ſe refuſer
celles qui nous ſont contraires:
nais je puis proteſter qu'en ſurmon-
ant ce préjugé, ſi naturel à tout bon
Citoyen, je n'en ſupprime aucune de
uelque importance, au moins vo-
ontairement; toutes peuvent ne pas
tre à ma connoiſſance, & toutes
'intéreſſent pas également le Public.

Dans une entreprise aussi difficile, je sens l'impossibilité de contenter tous les goûts : il faudroit pour y réussir, que les diverses passions de tous mes Lecteurs eussent passé dans mon esprit ; & je me suis attaché, au contraire, à m'élever au dessus des miennes. Qu'une bataille soit perdue, des Politiques, presque toujours peu instruits, attribuent les malheurs nationaux à la mésintelligence des Officiers-Généraux, ou à leur incapacité, ou à de secretes jalousies, ou à d'autres causes quelquefois plus odieuses. Je ne me suis point laissé entraîner par de vaines clameurs ; des conjectures ne sont pas des preuves : quand quelque cause m'est connue, je l'expose simplement & sans malignité ; quand je l'ignore, je m'en tiens à rapporter le fait (*)

(*) Cette Histoire étant particulièrement destinée à rendre complette l'Histoire générale d'Angleterre, depuis la descente de Jules-César, jusqu'au temps présent ; les personnes qui n'ont pas le premier Ouvrage qui conduit jusqu'au Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, le trouveront chez les mêmes Libraires où se vendra celui que nous donnons aujourd'hui au Public.



HISTOIRE

D'ANGLETERRE,

EPUIS la Paix d'Aix-la-Chapelle, jusqu'au Traité de 1763.

LIVRE PREMIER.

HAPITRE PREMIER.

I. *Réflexions sur le Traité d'Aix-la-Chapelle.* §. II. *On envoie des Otages en France. Ouverture du Parlement.* §. III. *Conduite du Prince de Galles & de ses Partisans.* §. IV. *Portrait des Chefs de l'opposition.*

§. V. *Portrait des Partiſans de la Cour.* §. VI. *Débats au ſujet de l'adreſſe à préſenter au Roi.* §. VII. *Diſcuſſions ſur les ſubſides.* §. VIII. *Objections contre les demandes de la Reine de Hongrie.* §. IX. *Bill au ſujet des gens de Mer.* §. X. *Bill concernant les mutins & les Déſerteurs.* §. XI. *Bill pour limiter le temps du ſervice des Soldats.* §. XII. *Affaire de la Compagnie d'Afrique.* §. XIII. *Acte pour l'encouragement de la pêche.* §. XIV. *Affaire de la Compagnie de la Baye d'Hudſon.* §. XV. *Projet infructueux pour conſerver des Matelots.* §. XVI. *Cloture de la Seſſion.* §. XVII. *Sévérité exercée contre quelques Etudiants à Oxfort.* §. XVIII. *Tumultes en quelques endroits du Royaume.* §. XIX. *Le Prétendant refuſe de ſortir de France.* §. XX. *Il eſt arrêté à Paris.* §. XXI. *Deſcription abrégée de l'Amérique ſeptentrionale.* §. XXII. *Commencement des diſputes en Amérique. Déclaration de la Cour Britannique.* §. XXIII. *Projet des Anglois pour conſtruire une nouvelle Ville.* §. XXIV. *Avantages accordés aux nouveaux Colons.* §. XXV.

Fondation de la nouvelle Hallifax. §. XXVI. *Les François veulent former un établiſſement à Tabago.* §. XXVII. *La Czarine fait des préparatifs contre la Suède.* §. XXVIII. *L'interpoſition du Roi de Pruſſe l'oblige de retirer ſes Troupes.* §. XXIX. *Inſultes des Pirates Afriquains.* §. XXX. *Tumulte aux environs de Briſtol.* §. XXXI. *Dureté des Anglois envers les Nations Américaines.* §. XXXII. *Torrent qui ſort d'une Montagne.* §. XXXIII. *Ouverture du Parlement.* §. XXXIV. *Subſides accordés.* §. XXXV. *Bill pour diminuer les intérêts de la dette nationale.* §. XXXVI. *Bill concernant les mutins & les Déſerteurs.* §. XXXVII. *Bills au ſujet des Droits ſur les toiles & ſur les fers.* §. XXXVIII. *Compagnie pour la pêche du Hareng.* §. XXXIX. *Autres affaires relatives au Commerce.* §. XL. *Cloture de la ceſſion. Départ du Roi pour Hanover.*

GEORGE II. An. 1748.

I. Réflexions ſur le Traité d'Aix-la-Chapelle.



LA Paix d'Aix-la-Chapelle parut peu glorieuſe & peu ſolide au petit nombre de [ceu]x qui connoiſſoient les véritables

George II. An. 1748. intérêts de l'Angleterre, & qui étoient sensibles à l'honneur de leur patrie; cependant elle fut reçue avec joie par toute la nation en général. Le Ministère Britannique trouvera toujours plus de difficultés à satisfaire le peuple après des campagnes glorieuses, qu'à la fin d'une guerre infortunée. L'Anglois souffre avec peine d'être trompé dans ses espérances, & se laisse enivrer trop facilement par la victoire. Dans le temps dont nous parlons, il gémissoit sous le poids des impôts, & étoit accablé par les disgraces qu'il avoit souffertes dans le cours de sept campagnes malheureuses. Les particuliers, exposés à des pertes immenses, avoient éprouvé une fâcheuse interruption dans leur commerce, source de la puissance & de l'opulence nationale : ils voyoient qu'on alloit nécessairement les charger de nouveaux subsides pour soutenir la guerre du continent, & pour payer les secours étrangers. Ils formoient de tristes présages pour l'avenir quand ils réfléchissoient sur la conduite de leurs Alliés, & sur la capacité de leurs Commandants.

Chez un peuple guidé par ces mo-

George II. An. 1748.

, le rétabliſſement d'un commerce re, la ſatisfaction d'être délivré du ubble & de l'inquiétude inſéparable la continuation de la guerre, & ſpérance d'être promptement ſou-és du poids accablant des impôts, ient des avantages qui adouciſ-ent l'amertume d'un traité desho-rable, & qui portoient la plus nde partie de la nation à acquieſ- à la paix non ſeulement ſans mur-rer, mais même avec quelque ſa-faction & quelques applaudiſſe-nts.

Toutes les autres puiſſances de l'Eu-pe paroiſſoient également diſpoſées a pacification génerale. Jettons un up d'œil ſur l'état de la Chrétienté s de la concluſion du traité. Il ne a peut-être pas inutile pour la ſuite s événements.

La France, dont les victoires dans continent avoient été contrebalan-es par la perte preſque totale de marine, voyoit ſes colonies dans plus grand danger d'être ſubjuguées. lui falloit du temps pour former s Eſcadres reſpectables, & elle ne uvoit eſpérer de le faire pendant guerre. On ſait les frais énormes

George II.
An. 1748.

de la conſtruction & de l'armement des vaiſſeaux, ſur-tout chez une nation où les fournitures de la marine ont été trop ſouvent confiées à des Entrepreneurs avides. Dans le cours de chaque guerre, la France connoît ſes beſoins ; elle fait des efforts pour rétablir ſes forces navales ; mais bientôt l'opulence, ſuite de la tranquillité & du rétabliſſement de ſon commerce, fait négliger une partie auſſi eſſentielle. Les Grands de l'Etat, ſûrs de trouver leur avancement dans le ſervice de terre, ont peine à ſe livrer à des emplois qui les éloignent néceſſairement de la Cour ; & la marine marchande, qui pourroit former des hommes expérimentés, ne jouit peut-être pas d'une aſſez grande conſidération. L'attente des peuples pour la diminution des impôts, & l'eſpérance d'un nouveau plan d'économie dans l'adminiſtration des Finances, devoient faire ſouhaiter la paix aux François : auſſi ſe prêtèrent-ils avec la plus grande facilité à renoncer à toutes leurs conquêtes, & les Miniſtres, ſecondant les vues pacifiques du Monarque, hâtèrent la concluſion d'un traité qu'ils auroient peut-

tre rendu plus ſolide, s'ils avoient
u la patience d'employer encore
uelques mois en négociations avant
ue la France poſât ſes armes victo-
ieuſes.

La Maiſon d'Autriche, réduite à
a ſeule perſonne de l'Impératrice,
Reine de Hongrie, ſi propre à en
enouveller la ſplendeur, connoiſſoit
lors combien elle avoit été la victi-
ne d'une politique étrangère, tou-
ours appliquée à entretenir ſes divi-
ions avec la Maiſon de Bourbon.
Guidée par de meilleurs conſeils, ou
lutôt par ſon propre génie, & peut-
tre effrayée de la puiſſance d'un voi-
in formidable, elle reconnut enfin
out l'avantage qu'elle pouvoit reti-
er pour ſa propre ſûreté d'une fer-
ne alliance avec cette maiſon, & elle
e hâta d'en jetter des fondemens du-
ables. La paix ſeule pouvoit auſſi fa-
iliter la réuſſite du projet qu'elle
voit formé dès-lors de faire élire Roi
les Romains l'Archiduc Joſeph en-
core dans l'enfance. Elle crut être
uffiſamment dédommagée de la ceſ-
ion de la Siléſie, par la reſtitution
les conquêtes que Louis avoit faites
lans les Pays-Bas, & par l'exécution

George II. An. 1748. du nouveau plan de politique qu'elle avoit conçu.

Les Etats généraux des Provinces-Unies, après avoir résisté long-temps aux pressantes sollicitations de l'Angleterre, avoient enfin renoncé à leurs véritables intérêts, & étoient entrés en guerre avec une puissance qui, en peu de campagnes, auroit pu les anéantir. Autant les divisions entre les Potentats voisins sont avantageuses au commerce des Hollandois quand ils peuvent garder la neutralité, autant leur est-il pernicieux de se déclarer, soit contre les Anglois, soit contre les François, l'une ou l'autre de ces deux nations pouvant aisément les écraser par mer ou par terre. L'épreuve qu'ils avoient faite des suites funestes de leur complaisance dût leur faire embrasser avidement des conditions de paix qui les rétablissoient dans une situation encore plus favorable à quelques égards que celle d'où on les avoit fait sortir.

La Nation Espagnole, autrefois tombée dans l'avilissement & dans la misère, depuis que possédant les trésors précaires des mines du Pérou & du Méxique, elle avoit renoncé aux

vraies richesses du commerce & de l'agriculture, étoit gouvernée par un Monarque qui formoit les plus grands projets pour faire revivre les arts pacifiques dans ses états, fleurir les manufactures, & rétablir sa marine commerçante. Il ne pouvoit y parvenir que par degrés, & en profitant des avantages d'une longue tranquillité : aussi, quelques droits qu'il pût avoir à demander la restitution de Gibraltar & de Port-Mahon dans le traité définitif, il préféra de les laisser en suspens, plutôt que de retarder la conclusion d'une paix, qui seule pouvoit remplir des vues aussi avantageuses à ses sujets.

Le Roi de Prusse, Monarque guerrier, mais encore moins que Législateur & Philosophe, satisfait de s'assurer la Silésie, résolut de tourner pendant quelque temps toute son attention à la réforme de la justice. Sous le regne de ce Prince, admiré même de ses ennemis, la chicane a cessé de se nourrir du sang des sujets, & l'on ne voit point dans ses Etats un plaideur forcé de vendre sa terre pour payer les frais d'une haie ou d'un fossé disputé par son voisin. Ce Mo-

George II
An. 1748.

narque, par un malheur attaché à l'humanité, n'eſt pas ſans reproche (nous oſons le dire) dans ſa conduite envers quelques Princes voiſins ; mais dans le temps qu'il portoit la terreur chez des peuples, qui ſans doute ne méritoient pas ſa colere, ſes heureux ſujets jouiſſoient des mêmes douceurs qu'ils auroient pù goûter dans la paix la plus profonde.

En Italie, ſoit que le Roi de Sardaigne fut mécontent des Autrichiens, ſoit qu'il craignît le voiſinage d'une puiſſance auſſi formidable, il fut des premiers à accéder au traité, pour s'unir par une alliance défenſive avec la France & l'Eſpagne : alliance qui fut précédée du mariage d'une des Infantes avec le Prince de Piémont, & qui changea totalement les vues politiques de cette puiſſance.

Charles, alors Roi des deux Siciles, & préſentement Roi d'Eſpagne, ne penſoit qu'à aſſurer ſa domination ſur des peuples accoutumés depuis long-temps au joug autrichien : auſſi ne prit-il part aux guerres qui agitèrent l'Europe qu'autant qu'il fut forcé de le faire, & il vit avec joie une

paix qui le laiſſoit totalement au gouvernement de ſes Etats.

Dom Philippe ne pouvoit qu'applaudir à un traité qui aſſuroit ſes droits aux Duchés de Parme & de Plaiſance par le conſentement unanime de toutes les puiſſances de l'Europe. En vain le Souverain Pontife éleve ſa voix pour proteſter contre cette conceſſion : ſon oppoſition qui, ſous les règnes altiers de quelques-uns de ſes Prédéceſſeurs auroit été ſoutenue des foudres du Vatican, & auroit pu mettre en feu toute la Chrétienté, ſe borne ſous le Grand & Illuſtre Pape Benoît XIV. à une ſimple proteſtation ; vaine formalité, qui ne peut jamais donner aucun poids à des prétentions chimériques.

Quelque intérêt que la Ruſſie & les autres Puiſſances du Nord aient pu prendre à la guerre précédente, il fut toujours tellement ſubordonné à celui de leurs Alliés, que ces derniers étant ſatisfaits, chacune d'elles ne ſongea plus qu'à retirer ſes troupes, & à ſe garantir contre les entrepriſes de ſes voiſins. Nous nous bornerons à ce petit nombre de remarques ſur la ſituation où ſe trouvoit

George II. An. 1748.

l'Europe en 1748, & nous allons reprendre le fil des événements en suivant M. Smollet, pour ce qui regarde l'intérieur de l'Angleterre.

II. On envoie des ôtages en France. Ouverture du Parlement.

Aussi-tôt après l'échange des ratifications à Aix-la-Chapelle, les armées se séparèrent, les Alliés retirèrent leur contingent des Pays-bas, les François commencèrent à évacuer la Flandre, les troupes angloises repassèrent dans leur patrie, & Sa Majesté Britannique quitta ses Etats d'Allemagne pour retourner en Angleterre. Le premier soin du Monarque avoit été de donner ses ordres pour faire embarquer les ôtages qu'on étoit convenu d'envoyer en France, jusqu'à ce qu'on fût instruit de la restitution de Louisbourg & de l'évacuation du Cap-Breton. Le Comte de Sussex & le Lord Cathcart furent choisis, & partirent peu de jours avant l'arrivée du Roi. Ils furent reçus à la Cour du Monarque François avec cette affabilité qui en rend le séjour aussi agréable aux étrangers, que délicieux pour ses propres sujets.

George arriva à Londres le 4 de Décembre, après une navigation dangereuse, & le 10 il fit l'ouver-

George II. An. 1748.

ture du Parlement par une harangue, dans laquelle il dit aux Chambres : « Que le traité définitif de paix » étoit enfin ſigné de toutes les Par- » ties : que ſa principale attention » avoit été d'aſſurer les droits & de » ménager les intérêts de ſes ſujets, » ainſi que de procurer à ſes Alliés » les conditions les plus avantageuſes » qu'ils pouvoient obtenir dans la ſi- » tuation actuelle des affaires : qu'il » avoit trouvé dans toutes les Puiſſan- » ces des diſpoſitions favorables pour » terminer heureuſement la négocia- » tion, & que ſes ſujets pouvoient » ſe flatter de l'eſpérance de jouir » long-temps du bonheur d'une paix » ſolide. Après avoir obſervé que le » temps de tranquillité eſt le plus » propre à diminuer la dette natio- » nale, il termina ſon diſcours en re- » commandant aux Communes l'a- » mélioration des revenus publics, le » maintien des forces navales, l'a- » vancement du commerce, & l'en- » couragement des arts pacifiques ».

III. Conduite du Prince de Galles & de ſes Partiſans.

La méſintelligence entre le Roi & le Prince de Galles, qui avoit déja paru précédemment avec tant d'éclat, ſe renouvella à ce période. En qua-

George II. An. 1748. lité de Duc de Cornouaille, le Prince avoit tenu une Cour des mines d'Etaim, nommée communément Parlement, & avoit essayé de faire revivre des droits qui auroient augmenté considérablement son crédit & son influence dans cette Province. Les Ministres persuadés que ces droits appartenoient à la Couronne, combattirent fortement les prétentions de son Altesse Royale. Les partisans du Prince regardèrent cette contradiction comme une hostilité du Ministère. Ils se joignirent au petit nombre de ceux qui restoient en Parlement du parti de l'opposition, résolurent de traverser toutes les mesures de la Cour, & se déterminèrent à saisir toutes les occasions de s'opposer aux projets & aux propositions qui ne tendroient pas évidemment à l'avantage de la nation.

Le Lord Bolingbroke étoit regardé comme le principal moteur de toutes les démarches du Prince & de celles de ses partisans. Ce Seigneur, retiré en apparence du tumulte des affaires, vivoit à Battersea près de Londres, où il recevoit tous ceux qui y étoient attirés par les charmes

de ſa converſation, & par le déſir de connoître un homme que ſon éloquence & ſon ambition avoient rendu auſſi célebre. La curioſité ſeule lui procura d'abord la viſite du Prince de Galles : le caractere aimable de Bolingbroke captiva bientôt ſon cœur, & il ne put refuſer la plus haute eſtime à ce perſonnage extraordinaire, qui avoit l'art de gagner les hommes ſans paroître les flatter, & qui prit en peu de temps le plus fort aſcendant ſur l'eſprit de ſon Alteſſe Royale. Les ennemis du Lord ont prétendu que jamais il ne lui avoit été véritablement attaché, mais que ſous le prétexte ſpécieux d'une ſincère affection pour l'héritier préſomptif de la Couronne, il s'étoit inſinué dans ſa confiance, uniquement pour entretenir les diviſions dans la famille régnante. Ces conjectures peuvent n'avoir que très-peu de fondement, & nous les rapportons uniquement pour faire connoître la façon de penſer du Miniſtère, tant par rapport au Prince, que par rapport à ſon favori.

George II. An. 1748.

IV. Portrait des Chefs de l'oppoſition.

Toutes les réſolutions qu'on pouvoit prendre dans cette petite Cour auroient été ſans effet, ſi l'oppoſition

George II. An. 1748.

n'avoit eu dans le Parlement des membres en état de les faire valoir. Les Chefs de l'ancien parti qu'on nommoit de la patrie, étoient particulierement le Lord Strange, fils du Comte de Derby, vif, pénétrant, éloquent, rempli de sagacité; & Sir François Dashwood, d'un caractere franc, animé & sensible. Entre les partisans du Prince, les principaux étoient le Comte d'Egmont, le Docteur Lee & M. Nugent. Le premier, doué de cette espéce d'éloquence qui attire des applaudissemens sans persuader, parloit avec feu & avec facilité: son esprit étoit actif & entreprenant; il saisissoit les affaires du premier coup d'œil, mais il avoit la repartie dure. Le Docteur Lee, d'une profonde érudition & de mœurs irréprochables, étoit particuliérement versé dans la science des loix civiles qu'il professoit, & connoissoit parfaitement la constitution d'Angleterre. M. Nugent, Orateur assez médiocre, haranguoit indifféremment sur toutes sortes de sujets, & suppléoit par sa confiance à ce qui lui manquoit en capacité. Il avoit eu beaucoup de peine à se mettre au fait des affaires

le la Chambre, & à concevoir la machine du gouvernement, cependant on l'écoutoit assez favorablement, parce qu'il parloit d'un air ouvert, & donnoit une tournure singuliere à toutes les idées bisarres qu'enfantoit son imagination.

V. Portrait des Partisans de la Cour.

Si l'opposition trouvoit des forces dans la qualité & le génie de ceux qui étoient à la tête, elle étoit fortement contrebalancée par le pouvoir, le crédit & l'habileté des Ministres en place. M. Pelham, qui conduisoit particulierement les affaires, étoit estimé généralement comme un homme droit & plein de candeur. Guidé par un amour sincère pour sa nation, il savoit allier son attachement au Monarque avec ce qu'il croyoit devoir à sa patrie : mais (si nous en croyons M. Smolett,) il avoit eu le malheur d'être élevé dans des principes erronés sur le gouvernement, & il se trouva en quelque sorte obligé de suivre un fatal systême, qu'il avoit reçu comme par héritage. Sans doute que cet Auteur a mis cette modification pour se conformer au préjugé national d'Angleterre, où le patriotisme s'estime sur le plus ou

George II. An. 1748.

le moins d'oppoſition aux meſures de la Cour & de l'adminiſtration. Cependant (continue-t-il) M. Pelham étoit d'autant plus eſtimable qu'avec des vues très étendues, il ſouffroit patiemment la contradiction, lorſqu'il jugeoit qu'elle étoit fondée ſur l'amour du bien public. Loin d'exiger comme ſon prédéceſſeur, que les partiſans de la Couronne acquieſçaſſent aveuglément à tous ſes plans; & n'employaſſent leur temps & leurs talents qu'à ſoutenir les meſures de la Cour; il vouloit que les affaires ſe diſcutaſſent avec tant de liberté, qu'on voyoit ſouvent dans les débats parlementaires les grands Officiers partagés de ſentiment, & le Secrétaire de la guerre s'oppoſer avec véhémence à une clauſe propoſée par le Chancellier de l'Echiquier.

M. Pitt, dont nous avons déja eu occaſion de parler, & que nous ferons encore mieux connoître, étoit alors un des principaux coopérateurs du Miniſtère. Il étoit auſſi ſoutenu de pluſieurs membres du Parlement, entre leſquels M. Murray, Solliciteur général tenoit le premier rang pour le génie. Né d'une famille noble de la

George II. An. 1748.

grande Bretagne ſeptentrionnale, il avoit acquis une très grande réputation dans le barreau par la fineſſe & la pénétration de ſon eſprit, qui ſembloit ſaiſir chaque objet à la premiere vue; par une ſagacité naturelle, propre à tout concevoir, ſans être obligé d'y apporter une profonde application, & par un torrent d'éloquence, auquel on ne pouvoit réſiſter que difficilement. Ses harangues fortes & abondantes étoient d'un ſtyle pur & orné; il portoit ſes réfléxions ſur le point de vue le plus éclairé des objets qu'il diſcutoit, écartoit tous les doutes que la forme avoit pu faire naître, & diſſipoit aiſément tous les embarras de la chicane.

VI. Débats au ſujet de l'adreſſe à préſenter au Roi.

Après la harangue du Roi, il fut propoſé ſuivant l'uſage de préſenter une adreſſe à Sa Majeſté, pour lui marquer le plus vif attachement, & la plus forte reconnoiſſance, pour faire connoître en même temps la ſatisfaction du Parlement, & pour donner ſon conſentement aux articles du traité d'Aix-la-Chapelle. Les membres de l'oppoſition, toujours diſpoſés à contredire tout ce qui pouvoit marquer de l'acquieſcement aux meſures

George II. An. 1748.

de la Couronne objectèrent : que le dernier traité étoit honteux, indéfini, abſurde, & le pire de tous ceux que l'Angleterre avoit jamais ſouſcrits : qu'on l'avoit fait dans un temps où la marine Britannique avoit gagné un tel aſcendant, que toutes les ſources des richeſſes des ennemis étoient abſolument arrêtées : que les armes françoiſes étant occupées au ſiége de Maeſtricht, on auroit pu attendre l'arrivée des troupes Ruſſes, qui auroient immanquablement donné la ſupériorité aux Alliés ; ils obſervèrent que l'objet le plus important, celui qui avoit été l'origine de la guerre, demeuroit abſolument indécis, & conclurent en diſant qu'il étoit abſurde de promettre qu'on rempliroit ſans les connoître les engagements dans leſquels Sa Majeſté étoit entrée avec ſes Alliés.

Il n'étoit pas difficile aux Miniſtres de répondre à ces objections. Ils ſoutinrent que la paix étoit la plus avantageuſe qu'on eût droit d'eſpérer, & que le plus court délai auroit pu devenir fatal à la liberté de l'Europe : que les Hollandois étoient prêts à conclure une neutralité, en conſé-

George II. An. 1748.

quence de laquelle leurs troupes se seroient retirées de l'armée des Alliés : qu'après leur defection, l'adjonction même des troupes Russes n'auroit pu les rendre aussi forts que leurs ennemis : que si la guerre avoit duré encore une année, le crédit national de la Grande-Bretagne auroit été entiérement détruit, puisque plusieurs des fonds publics étoient déja tombés au dessous du pair, ce qui ôtoit l'espérance de voir remplir une nouvelle souscription : que le Cap-Breton étoit plus à charge qu'à profit pour la Grande-Bretagne, & qu'il lui auroit occasionné de très grandes dépenses, totalement inutiles : enfin que le réglement des limites de la nouvelle Ecosse, & le droit de naviger dans les mers de l'Amérique sans être assujettis aux visites des Espagnols, étoient des objets de discussion aisés à terminer à l'amiable dans des conférences particulieres, par des Commissaires duement autorisés, mais que ces articles n'étoient pas de nature à pouvoir être réglés par un traité général.

VII. Discussions sur les subsides.

Nous ne nous arrêterons pas à prévenir les réfléxions du lecteur sur la foiblesse de cette derniere raison : les

George II. An. 1748.

repliques ne manquèrent pas, mais la pluralité l'emporta : l'adreſſe fut préſentée, & le Parlement commença à s'occuper des affaires nationales, dont la première étoit celle des ſubſides. A la ſuite d'une guerre longue & diſpendieuſe, tous ceux qui ne pénétrent pas dans l'intérieur du Gouvernement penſent que le peuple doit être auſſi-tôt déchargé d'un grand nombre d'impôts qu'il a fallu mettre pour la ſoutenir. Peu inſtruits des engagements ſecrets que le Monarque a été obligé de contracter, & des dettes inſtantes auxquelles il faut ſatisfaire, les ſujets voyent avec peine que le Miniſtère, bien loin de diminuer les anciennes taxes, ne peut quelquefois ſe diſpenſer d'en demander de nouvelles. Pendant qu'on s'occupoit en France des moyens d'abolir le dixiéme, & de ſupprimer la plus grande partie des nouveaux droits, en Angleterre le Commité des ſecours prit en conſidération quatre articles préſentés par le Miniſtère. 1°. Sur les moyens de remplir les engagements dans leſquels le Parlement étoit entré conjointement avec Sa Majeſté, & de récompenſer les ſer-

vices rendus pendant la guerre. 2°. Sur la décharge des dettes contractées par le Gouvernement. 3°. Sur les moyens de remplir les non-valeurs. 4°. Sur les dépenſes néceſſaires dans le cours de l'année ſuivante. Il étoit dû environ cent treize mille liv. ſterling aux Princes d'Allemagne : l'Impératrice Reine demandoit le paiement de cent mille livres, qui lui étoient pareillement dus : la ville de Glaſgow préſentoit des pétitions pour être rembourſée des ſommes que le Prétendant lui avoit fait payer, à cauſe, diſoit-elle, de ſon attachement à la famille régnante : on devoit huit cents quarante-deux mille livres, tant aux troupes d'Amérique & de Flandres que ſur les dépenſes de l'artillerie : la Marine avoit contracté pour quatre millions de billets, & l'eſtimation du ſervice de l'année ſuivante montoit à près de deux millions quatre cents mille livres, enſorte que tout le ſecours annuel devoit être de plus de huit millions ſterling, qui font environ cent quatre-vingt millions de France, ſans que cette ſomme diminuât rien de l'énorme dette nationale, dont nous avons

George II. An. 1748.

parlé à la fin de notre premier ouvrage, & qui montoit à dix-huit cents millions de notre monnoie.

VIII. Objections contre les demandes de la Reine de Hongrie.

Un ſubſide auſſi prodigieux, non compris ce que devoit fournir l'Irlande, ne paſſa qu'après de très vifs débats. On parla en particulier avec la plus grande aigreur contre la demande de la Reine de Hongrie : on la trouvoit exhorbitante, après les mers de ſang que la nation Angloiſe avoit, dit-on, verſées, & l'immenſité des tréſors qu'on avoit épuiſés pour la ſauver de ſa ruine totale. On ſe rappelloit avec peine que dans le temps où l'Angleterre combattoit pour ſoutenir cette Princeſſe & ſa Famille avec un enthouſiaſme qui faiſoit, dit M. Smollett, plus d'honneur à la galanterie Angloiſe qu'à ſa prudence ; cette fière Puiſſance étoit demeurée dans l'inaction avec un orgueil particulier à la Maiſon d'Autriche, regardant ſes Auxiliaires Britanniques livrer des batailles à leurs propres frais, pendant qu'Elle répandoit dans le faſte d'un luxe Aſiatique les amples ſubſides que l'Angleterre avoit avancés pour l'entretien de ſes armées, & pour la mettre en état de fournir

fournir le contingent ſtipulé par les Traités. Les autres objets ſouffrirent également de très grandes difficultés, & l'on diſputa même ſur l'indemnité demandée par la ville de Glaſgow; cependant la juſteſſe des raiſons, ou e crédit du Miniſtère l'emporta: le otal du ſubſide fut accordé, & l'im- oſition en fut miſe par des droits ur la drêche, le cidre & le poiré, ar une taxe de quatre ſchellins par ivre, c'eſt-à-dire, d'un cinquième r le revenu des terres, par des an- uités ſur les fonds d'amortiſſement, ar l'extraction d'un million ſur ce épôt public, enfin par un emprunt e pareille ſomme, aſſignable ſur les remieres aides que la ſeſſion ſuivante ourroit accorder.

George II. An. 1749.

IX. Bill au ſujet des Gens de Mer.

Après la concluſion de cette im- ortante affaire, on travailla à régler s forces pour l'année ſuivante. Le ombre des hommes de mer fut fixé dix-ſept mille, & celui des troupes terre à dix-huit mille huit cents cin- ante-ſept, y compris les gardes & rniſons; ce qui ne paſſa encore qu'a- ès de très vifs débats. Les Miniſtres éſentèrent enſuite deux projets de lls, l'un au ſujet des gens de mer, &

George II. An. 1749.

l'autre concernant les ſoldats mutins & les déſerteurs. Dans le premier, qui avoit pour titre : *Bill pour corriger, expliquer & réduire en un acte du Parlement les Loix relatives à la marine*, il parut que le principal objet du Gouvernement étoit d'aſſujettir à la Loi martiale, qui revient à ce que nous appellons Conſeil-de-guerre, tous les Officiers réformés & réduits à la demi-paie. Non-ſeulement le parti de l'oppoſition en prit occaſion de déclamer avec quelque apparence de raiſon contre le Miniſtère, qui vouloit étendre l'influence de la Couronne aux dépens de la Conſtitution; mais encore les Officiers de mer en furent tellement allarmés, qu'ils s'aſſemblèrent en très grand nombre, pour délibérer ſur les moyens les plus efficaces de défendre leurs privileges & leurs libertés. Ils préſentèrent à la Chambre des Communes une Petition, ſouſcrite de trois Amiraux & de quarante-ſept Capitaines, dont aucun n'étoit Membre du Parlement. Ils y expoſoient que le Bill actuellement ſur le tapis contenoit différentes clauſes, également deshonorables pour les Officiers de marine, & pré-

udiciables au ſervice de Sa Majeſté. ls ſoutenoient que les Loix ſubſiſtan-es avoient toute l'efficacité néceſſai-e pour aſſurer le ſervice des Offi-iers à la demi-paie, & demandoient être entendus par leurs Avocats lans un Comité de toute la Cham-re. Cette demande fut rejettée à la luralité, & l'on diſcuta enſuite les ifférents articles du Bill. On y fit luſieurs changements ; & celui qui ſſujettiſſoit les Officiers réformés à Cour martiale, fut ſupprimé. Après es corrections, il paſſa dans la Cham-re haute, & reçut enfin le conſente-nent royal.

George II. An. 1749.

X. Autre Bill concernant les mutins & les déſerteurs.

Le ſecond Bill tendoit, comme le remier, à augmenter l'influence de Couronne, & le pouvoir de la riſdiction militaire. Tout Comman-ant en chef y étoit autoriſé à nom-er les Officiers qu'il voudroit choi-r pour avoir ſéance dans un procès, à corriger & réviſer toute ſentence gale de la Cour martiale ; enſorte 'un accuſé auroit été ſujet à deux ocès pour une même faute, & que Commandant auroit eu le pou-oir d'en déterminer la nature, & en infliger la punition : on y éten-

George II. An. 1749.

doit auſſi la Loi martiale à tous les Officiers à demi-paie, comme on avoit voulu le faire dans le Bill pour la marine. Il éprouva les mêmes objections: on fit voir par l'inſpection de tous les articles concernant la guerre, qui furent mis devant les Communes, que depuis le règne de Charles II. on remarquoit un eſprit d'entrepriſe qui gagnoit le terrein pied-à-pied, & qui s'écartoit preſque imperceptiblement de la Conſtitution Britannique pour établir la domination militaire. Cependant le Bill paſſa dans la Chambre des Communes, & fut envoyé à la Chambre-Haute. Il y occaſionna de nouvelles diſputes très violentes: les Juges furent conſultés, pour ſavoir ſi les Officiers à la demi-paie avoient été aſſujettis précédemment à la Loi martiale; & leurs ſentiments furent partagés. Le Comte de Bath combattit le Bill avec tout le feu de ſon ancienne éloquence: il avoua qu'il avoit penſé différemment avant que l'âge eût mûri ſes connoiſſances; & fit voir que les exemples qu'on pouvoit citer, étoient des meſures priſes dans un temps de criſe violente, où le

ublic étoit guidé par la crainte, ou ar le reſſentiment; ce qui ne pouoit s'appliquer aux circonſtances acuelles, où l'on vouloit établir foemnellement une Loi concertée à oiſir dans la plus parfaite tranquillité. On admira l'éloquence du Comte ans être convaincu par ſes raiſons; & la pluralité des voix fut encore en aveur du Bill, qui paſſa après quelues légers changements.

George II. An. 1749.

XI. Bill pour limiter le temps du ſervice des ſoldats.

On a vu précédemment les efforts nfructueux que la nation avoit faits our s'oppoſer à l'établiſſement d'une rmée toujours ſubſiſtante. Quoiu'elle ſoit dépendante du Parlement, uiſqu'il eſt le maître de l'entretenir u de la ſupprimer tous les ans, cette eſtriction n'empêche pas que le parti e la Patrie ne voye avec chagrin que perpétuant annuellement, elle deient inſenſiblement une partie de la onſtitution. Dans la vue de pouvoir n jour la ſupprimer totalement, les embres de l'oppoſition propoſèrent u'il fût dreſſé un bill pour limiter le mps au-delà duquel aucun ſoldat, Officier ſans commiſſion ne pourit être contraint de ſervir. Suivant plan, la plus grande partie de la

George II.
An. 1749.

nation auroit appris ſucceſſivement l'exercice des armes, & après un nombre d'années, lorſque preſque tous les payſans, les laboureurs & les bas artiſans ſeroient devenus ſoldats, on auroit pu faire connoître l'inutilité d'une armée à charge à la nation. Ce projet avoit trop d'inconvenients pour l'adminiſtration; cependant elle ne le rejetta pas ouvertement: le Bill fut remis de temps à autre après deux lectures juſqu'à la prorogation du Parlement, & on le laiſſa depuis tomber dans l'oubli.

XII.
Affaire de la Compagnie d'Afrique.

Si le miniſtère prit quelques meſures qui pouvoient paroître contraires aux droits ou aux préjugés de la nation, elle en fut amplement dédommagée par les grandes vues de l'adminiſtration pour le bien & l'encouragement du commerce. Celui de la côte d'Afrique étoit originairement entre les mains d'une compagnie d'actionaires, qui avoient tiré des ſommes conſidérables du gouvernement pour l'entretien de quelques forts, ou châteaux ſur cette côte. On jugea par la ſuite que leur privilége excluſif étoit préjudiciable à cette branche importante de commerce, qui four-

George II.
An. 1749.

iſſoit de Nègres les plantations l'Amérique, & l'on permit à tous es Sujets de la Grande-Bretagne de rafiquer librement ſur la côte, en ayant quelques droits pour l'entreien des Forts & pour les dépenſes des Comptoirs. Cet expédient n'eut pas 'effet qu'on en avoit attendu : les ommerçants particuliers, au lieu de ſe nettre ſous la protection de la Comagnie, évitoient ſoigneuſement ſes hâteaux qu'ils regardoient comme le éjour de la tyrannie & de l'oppreſion. Les Directeurs, ſoit par friponerie, ſoit par mauvaiſe conduite, ontractèrent tant de dettes, que les onds ne purent ſuffire à les acquiter. Leur commerce s'anéantit, leurs orts périrent faute d'être entretenus : eur crédit fut épuiſé; leurs créaniers jettoient les plus hauts cris : enn la Compagnie préſenta une pétiion à la Chambre des Communes, our expoſer ſon embarras, & pour mplorer le ſecours de la nation, fin d'être miſe en état de payer ſes ettes & de relever ſes fonds. Elle ut ſoutenue de la Cour, mais contreite par pluſieurs corps de Marnands, qui demandèrent que le

George II. An. 1749.

commerce fut libre à tous les Sujets, & que les forts fussent remis à Sa Majesté pour être entretenus aux dépens du public. On établit un Comité, qui décida : que le commerce d'Afrique seroit ouvert & libre : que les forts & établissements Britanniques sur cette côte seroient maintenus & mis sous une direction convenable ; & que pour faire ce commerce de la maniere la plus avantageuse à la nation, tous les sujets de la Grande-Bretagne trafiquants en Afrique seroient unis en une compagnie libre, sans aucuns fonds conjoints, & sans pouvoir commercer en qualité de corporation. Sur les différentes pétitions que cette résolution occasionna, il fut dressé un Bill portant, qu'il seroit accordé à l'ancienne compagnie un dédommagement convenable pour ses châteaux, terres, forts, établissements & effets, dont la compensation seroit premierement appliquée au payement de ses créanciers. Ce Bill trouva de grandes difficultés dans la Chambre haute, ce qui le fit renvoyer à une autre session du Parlement. Il fut donné des ordres pour l'entretien &

a conſervation des forts, & l'on nomma des commiſſaires pour examiner leur état, & faire un inventaire des proviſions militaires, des eſclaves & des vaiſſeaux qui appartenoient à la compagnie d'Afrique.

George II. An. 1749.

XIII. Acte pour l'encouragement de la pêche.

L'exemple des Hollandois, dont a pêche eſt une ſource inépuiſable de richeſſes, engagea le miniſtère à étendre cette branche de commerce. On jugea avec raiſon qu'indépendamment des autres avantages que a nation en retireroit, elle fourniroit une pépiniere de matelots, & pourroit répandre un eſprit d'induſtrie chez les Montagnards d'Ecoſſe: que ces gens trouvant les moyens de ubſiſter de leur travail, ſeroient moins dépendants de leurs Chieftains, & par conſéquent moins ſujets aux ſoulévements. On ordonna qu'il ſeroit accordé une récompenſe de vingt chellins par tonneau à tout vaiſſeau équipé pour la pêche de la Baleine à la côte du Spitzberg. Cet encouragement en fit mettre hors un grand nombre, & cette pêche a été pouſſée depuis avec autant de vigueur que de ſuccès. Il fut auſſi propoſé d'encourager la pêche blanche des ha-

George II. An. 1749.

rengs & des merlus, mais le Parlement ayant été prorogé avant que cette affaire fut terminée, la considération en fut remise à une autre session.

XIV. Affaire de la Compagnie de la Baye d'Hudson.

Le commerce des fourures à la baye d'Hudson mérite une attention particuliere. Il étoit depuis longtemps livré à une compagnie, avec un privilège exclusif: elle entretenoit des forts & des établissements dans cette baye, mais on se plaignoit de ce qu'elle décourageoit & empêchoit toutes les entreprises qu'on pouvoit former pour découvrir au nord-ouest un passage aux Indes occidentales, & de ce qu'elle se conduisoit avec autant de cruauté que de perfidie envers les naturels du pays, qui ne trafiquoient avec elle que lorsqu'ils y étoient contraints par la nécessité, ce qui faisoit passer la plus grande partie de ce commerce aux ennemis de la Grande-Bretagne. La compagnie produisit ses défenses: on entendit des témoins & il fut décidé, que le trafic de la baye d'Hudson ne pouvoit se faire sans forts & sans établissements, qui devoient être entretenus, ou par une compagnie exclu-

George II. An. 1740.

ſive, ou aux dépens du public : mais que les conjonctures n'étant pas encore aſſez favorables pour en charger la nation, la compagnie ſubſiſteroit juſqu'à ce qu'elle pût être diſſoute dans des circonſtances plus convenables.

XV. Projet infructueux pour conſerver des Matelots.

La pratique odieuſe de forcer des hommes à entrer dans le ſervice contre leur volonté devient quelquefois d'une néceſſité indiſpenſable, ſur-tout dans le cours d'une guerre un peu ongue. C'eſt particulierement pour a marine que les anglois ſont obligés d'y avoir recours, & il fut alors propoſé de conſerver en temps de paix un nombre de Matelots, qui auroient reçu de médiocres appointements, & auroient été enregiſtrés pour être toujours prêts à monter une eſcadre en cas de néceſſité. Quelque avantage qu'on en pût retirer, cette propoſition fut rejettée ſur la frivole objection que ce ſeroit imiter la méthode françoiſe de claſſer des hommes ſans leur conſentement, tant le préjugé national a de force contre es établiſſements, même les plus utiles.

Les françois voulant étendre leurs Colonies, avoient marqué leur deſſein

George II
An. 1749.

de former des établiſſements dans les Iſles de ſainte Lucie, la Dominique, ſaint Vincent & Tabago, ſituées dans les Indes occidentales. Les anglois qui regardoient ces iſles comme neutres, & qui prennent toujours l'allarme ſur ce qui peut augmenter le commerce de leurs rivaux, réſolurent de faire tous leurs efforts pour s'y oppoſer. Il fut propoſé dans la Chambre des Communes de préſenter une adreſſe au Roi, pour qu'il fit remettre copie des inſtructions données depuis dix ans aux Gouverneurs des Barbades, entant qu'elles avoient rapport à ces iſles: mais le miniſtère, qui jugea ſans doute que cette demande étoit une entrepriſe ſur la prérogative Royale, réuſſit à la faire rejetter. Il en fut de même d'un autre projet préſenté par le Comte d'Egmont, pour que Sa Majeſté ſoumit à l'inſpection de la Chambre toutes les propoſitions de paix faites par le Monarque françois, depuis l'année qui avoit précédé la derniere rebellion juſqu'au traité définitif d'Aix-la-Chapelle. Cette démarche auroit conduit le Parlement à porter ſon jugement ſur l'utilité, ou

a néceſſité de la paix, ce qui la fit rejetter par les partiſans de la couronne.

George II. An. 1749.

XVI. Cloture de la ſeſſion.

Telles furent les principales affai-es dont on traita dans cette ſeſſion. Les partiſans du Prince de Galles, n ſe rangeant du côté de l'oppoſiion travailloient à abattre la prérogative royale, & ſi les amis du Gouvernement n'euſſent été puiſſamment outenus, ce Prince, l'héritier préomptif de la couronne, qui naturellement devoit ſurvivre à ſon Pere, uroit trouvé à ſon avènement les lus beaux & les plus juſtes droits u Trône anéantis. S'il eſt vrai que e Lord Bolingbroke ait eu ces vues olitiques, il ne pouvoit rien imagier de plus propre à abattre la faille régnante, & à préparer de nouelles diviſions dans le royaume. La eſſion fut terminée le 24 de Juin par ne harangue, dans laquelle le Roi it qu'il eſpéroit que le Parlement à première aſſemblée, perfectionneoit ce qu'il avoit commencé pour avancement du commerce & de la avigation. Il marqua ſa ſatisfaction e voir fleurir le crédit national à fin d'une guerre diſpendieuſe, &

George II. An. 1749.

recommanda l'unanimité, comme le plus ferme rempart de la ſureté publique.

XVII. Sévérité exercée contre quelques Etudiants d'Oxford.

Le miniſtère en pluſieurs occaſions donnoit tous les ſignes extérieurs de modération & de douceur, mais en d'autres, il faiſoit paroître un eſprit de jalouſie & de reſſentiment qu'on pouvoit taxer de puérilité & de baſſeſſe. Quelques jeunes étudiants de l'Univerſité d'Oxford, échauffés par le vin dans une partie de débauche burent à la ſanté du Prétendant, & ſe ſervirent de quelques expreſſions qui marquoient de l'attachement pour la famille de ce Prince. D'infâmes délateurs que leur baſſeſſe tenoit dans l'obſcurité, voulurent ſe faire connoître des Miniſtres, en ſe rendant inſtruments de parti, & répandirent avec ſoin le bruit de cette indiſcrétion. L'âge, le rang, ni les liaiſons des coupables ne méritoient pas l'attention du public : cependant le Vice-Chancellier & les principaux membres de l'Univerſité, ſachant combien la conduite de leur corps étoit examinée, publièrent une déclaration, pour marquer l'horreur qu'ils avoient de toute pratique ſé-

ditieufe, ainfi que pour faire connoître leur réfolution de punir les coupables fuivant la févérité & la rigueur des ftatuts, & ils y joignirent les ordres les plus pofitifs pour le réglement de l'Univerfité. La Cour ne fut pas fatisfaite, les trois étudiants furent mis en prifon par un Meffager d'Etat : la Cour du banc du Roi, imitant les anciennes procédures de la Chambre Etoilée, en condamna deux à porter des écritaux infamants fur leurs poitrines dans les cours de Weftminfter : à payer chacun une amende de cinq nobles, & à donner enfuite caution deleur bonne conduite pour fept années. L'Univerfité même fut enveloppée dans leur difgrace, quoiqu'elle n'eut aucune part à leur prétendu crime : on éleva contre elle les plus hauts cris de Jacobitifme : l'adreffe qu'elle préfenta au Roi pour le féliciter fur la paix fut rejettée avec mépris : on voulut affujettir fes ftatuts à l'examen du Confeil, & la Cour du banc du Roi fit une information fur la conduite que le Docteur Purnel, Vice-Chancellier avoit tenue dans l'affaire des jeunes gens. Cependant toutes ces procédures

George II.
An. 1749.

George II. An. 1749.

tombèrent, lorſque l'affaire eut été examinée avec plus de ſang froid & d'impartialité.

Dans le temps que cette Univerſité encouroit ainſi la diſgrace de la Cour, celle de Cambridge cherchoit à ſe faire un appui, en élevant le Duc de Newcaſtle, Miniſtre d'Etat à la place de ſon Chancellier. Un ancien uſage auroit dû la faire paſſer au Prince de Galles, mais l'Univerſité crut gagner plus de crédit, en ſe mettant ſous la protection immédiate d'un Miniſtre, dont les vertus & les talents furent célébrés par les efforts réunis de l'éloquence & de la poëſie.

XVIII. Tumultes en quelques endroits du Royaume.

La ſévérité exercée contre quelques particuliers n'eſt pas toujours un ſur moyen pour en impoſer à tout un parti. L'oppoſition expiroit aux pieds du pouvoir dans la Chambre des Communes, mais le peuple en général étoit mécontent de l'adminiſtration. Un grand nombre de ſujets toujours attachés de cœur à la famille de leurs anciens ſouverains, marquoient publiquement leur mépris pour des Seigneurs & des Gentilshommes qu'ils regardoient comme ayant ſacrifié leurs conſciences à leurs inté-

rêts. Des gens qui avoient craint d'expofer leurs vies & leurs fortunes aux hazards de la guerre pour foutenir le Prétendant, lorfqu'il auroit pu les défendre s'ils s'étoient déclarés quand le fuccès étoit poffible, ne craignirent pas alors de célébrer la mémoire de fes derniers efforts. Près de Litchfield des Chaffeurs de cette faction prirent l'habit des Montagnards, & poufsèrent l'infolence jufqu'à infulter publiquement leur Souverain, en faifant chaffer un renard revêtu d'un habit rouge par des chiens couverts d'un vêtement bigarré femblable à celui qu'avoit porté le Prétendant. Des femmes mêmes & des Gentilshommes dans les courfes de chevaux marquèrent une pareille affectation : des Apoftats du parti furent publiquement infultés, & l'on prétend qu'un perfonnage de haut rang fouffrit une flagellation très défagréable. M. Smollett qui fe contente de donner à ces excès le nom de zéle, ne nous apprend pas fi la Cour en tira vengeance, ou fi elle crut devoir diffimuler ces infultes. Un gouvernement fage fait les réprimer fans éclat, & fans augmenter

George II. An. 1749.

la fermentation, crainte d'expoſer l'Etat à de nouveaux troubles. Elles méritoient certainement un châtiment rigoureux à plus juſte titre que les étudiants d'Oxford : peut-être crût-on qu'il étoit de la prudence de laiſſer s'éteindre de lui-même un feu qui ne pouvoit influer ſur le Gouvernement, tant qu'il ne ſeroit animé par aucun ſujet diſtingué de la nation, ni entretenu par aucune puiſſance étrangère.

XIX. Le Prétendant refuſe de ſortir de France.

Pendant que le nom ſeul du Prince Edouard ſuffiſoit pour exciter tant de chaleur dans les eſprits de ſes Partiſans de la Grande-Bretagne, ſa Perſonne fut expoſée en France à des chagrins inévitables : les Anglois n'auroient jamais conclu la paix ſans une promeſſe poſitive d'obliger ce Prince à ſortir des Etats du Roi Très-Chrétien ; & ce Monarque, en plaignant l'infortune d'Edouard, devoit cependant au bien de ſes ſujets de ne pas entretenir plus long-temps une guerre devenue infructueuſe pour le Prince. Il le fit inſtruire de la convention par laquelle il ne pouvoit reſter en France. Le Chevalier de Saint-George avoit fait afficher à

George II. An. 1749.

Aix-la-Chapelle une proteſtation contre le traité; précaution qui n'empêcha pas que les parties contractantes ne s'engageaſſent par l'Article XIX. à l'exécution de l'Article V. de la quadruple alliance, par lequel il eſt ſtipulé que le Prétendant, ni aucun de ſes deſcendants n'aura la liberté de réſider dans les territoires appartenants à quelqu'une des parties contractantes. Le jeune Prince déclara qu'il ne vouloit pas retourner en Italie; & Monſieur de Courteille, Ambaſſadeur de France auprès des Cantons Suiſſes, eut ordre de demander pour lui un aſyle dans la Ville de Fribourg. La Régence conſentit à cette demande du Roi Très-Chrétien, ſur quoi M. Burnaby, Miniſtre de la Grande-Bretagne auprès du Corps Helvétique, fit des remontrances, conçues en termes ſi offenſants, qu'il s'attira une réponſe très dure. Le prince Edouard n'avoit pas été conſulté ſur cette démarche; & la Cour de Verſailles lui ayant envoyé pluſieurs Meſſagers pour l'engager à ſe retirer, il déclara qu'il ne quitteroit pas un pays où le Roi de France l'avoit ſi cordialement invité de ve-

George II. An. 1749.

nir, ayant toujours compté que ce Monarque généreux n'abandonneroit jamais ni lui, ni sa famille dans leur infortune.

Cependant les Anglois pressoient fortement l'exécution de cet article : les otages arrivés à Paris se plaignirent de voir tous les jours le Prince aux spectacles publics, où les François marquoient le plus grand respect & la plus profonde vénération pour ce jeune Héros. Son opiniâtreté à ne point sortir de France jettoit le Monarque dans le plus grand embarras : résolu d'employer tous les moyens de persuasion, il dépêcha un Courier au Chevalier de saint George, qui écrivit aussi-tôt à son fils, lui enjoignant dans les termes les plus forts de céder à la nécessité des temps, & d'acquiescer de bonne grace aux stipulations que son Cousin le Roi de France avoit jugé à propos de souscrire pour la tranquillité de ses sujets & les intérêts de son Royaume.

XX. Il est arrêté à Paris.

Edouard ne se rendit point à des ordres si pressants. On prétend même qu'il déclara qu'il brûleroit la cervelle à quiconque oseroit mettre une main violente sur sa personne. Après cette

hardie déclaration, il fut tenu un Conseil extraordinaire à Versailles : on décida qu'on ne pouvoit se dispenser de l'arrêter ; les ordres furent donnés, & tout le plan de l'exécution fut réglé le même jour.

George II. An. 1749.

Le Prince entrant vers cinq heures du soir dans l'étroit cul de sac qui conduisoit à l'Opéra, la barrière fut aussi-tôt fermée, & le Sergent de garde cria « aux armes ». M. de Vaudreuil, Major des Gardes Françoises s'avançant vers le Prétendant lui dit : « mon Prince, je vous arrête au nom du Roi & en vertu de ses ordres ». Au même instant, il fut entouré de quatre Grenadiers, pour empêcher les accidents qui auroient pu arriver, à cause des pistolets de poche qu'il portoit toujours sur lui. On plaça des gardes à toutes les avenues, & aux portes de l'Opera, qui furent fermées pour éviter le tumulte : M. de Vaudreuil fit passer le Prince par le Jardin du Palais Royal, & le conduisit dans une maison, où le Duc de Biron l'attendoit avec un Carosse. On le mena au Château de Vincennes, avec un détachement des Gardes Françoises aux ordres de ce Seigneur.

George II. An. 1749.

Après avoir demeuré trois jours dans ce Château, où il fut traité avec tout le respect dû à un Prince descendant de Henri IV, il fit savoir au Ministère françois qu'il se conformeroit aux intentions du Roi. Aussi-tôt il fut mis en liberté, donna sa parole d'honneur de sortir immédiatement des Etats du Roi Très-Chrétien, se rendit à Fontainebleau, & partit quatre jours après, accompagné par honneur de trois Officiers, qui le conduisirent jusqu'au Pont de Beauvoisin, où ils prirent congé de lui, & retournèrent à Versailles. Le Prince suivit quelque temps la route de Chamberri, rentra ensuite en France, & passant par le Dauphiné se retira à Avignon, où le Légat le reçut avec les plus grands honneurs. Depuis ce temps, il est demeuré dans un état d'obscurité, sans avoir pu faire aucune nouvelle démarche pour remonter sur le Trône de ses ancêtres : la sévérité des châtimens exercés sur ses partisans dans la Grande-Bretagne les ayant tous réduits au silence.

XXI. Description abrégée de l'Amérique septentrionale.

Pendant que la France remplissoit ainsi avec l'exactitude la plus scrupuleuse les conditions du traité d'Aix-la-

Chapelle, les Anglois commençoient en Amérique à prendre des mesures, qui peu d'années après furent suivies d'une rupture totale. Nous aurons souvent occasion de parler des pays que possédoient les deux nations dans cette partie du monde, & je crois qu'il ne sera pas hors de propos d'en donner une description générale. George II. An. 1749.

L'Amérique septentrionale, la seule qui nous intéresse pour cette histoire, est habitée en général par les différents peuples qui y ont pris leur origine. Depuis plus de deux siécles, les Européens y ont formé divers établissements, principalement sur les côtes. On y distingue particuliérement le Méxique, la Louisiane, la nouvelle Angleterre, le Canada, l'Acadie, & le pays de Labrador, avec plusieurs Isles considérables.

Le Méxique qui appartient à l'Espagne est divisé en vieux & nouveau. L'ancien est abondant en mines d'or; le nouveau est en grande partie occupé par des nations sauvages. Il est borné à l'Orient par le Golphe qui porte son nom & par la Louisiane, à l'Occident & au midi par la mer du Sud, & au Nord par des peuples

George II. An. 1749. presque totalement inconnus. Les principales villes sont México dans l'ancien, & Santa-Fé dans le nouveau Méxique.

La Louisiane est un pays très abondant, qui s'étend depuis le trentiéme dégré de latitude septentrionale jusqu'au quarantiéme. Il est borné au midi par le Golphe du Méxique, sur lequel est bâtie la Nouvelle Orleans, à l'embouchure du fleuve de Missisipi : au Nord par les nations sauvages qui communiquent au Canada : à l'Orient par les possessions Angloises, & à l'Occident par les pays Espagnols & par les Sauvages. Les Colonies Françoises n'y ont pas eu jusqu'à présent tout le succès dont on pouvoit se flatter dans un des plus beaux & des plus fertiles pays du monde, arrosé de belles & grandes rivieres : il est aisé d'en pénétrer la cause. Les François qui trouvent dans leur patrie naturelle toutes les douceurs qui peuvent rendre la vie heureuse en sortent peu, pour former des établissements dans de nouveaux pays. Les Colonies, à l'exception de quelques Négociants que leur commerce y attire, sont peuplées par des sujets que le

e libertinage ou l'indolence a forcés
e quitter leur pays natal. La débau-
he les y fait périr en peu de temps,
a population y devient très médio-
re, ce qui décourage ceux qui se-
oient en état d'y former des établis-
ements solides, & en peu d'années
es Colonies qui ont coûté des frais
nmenses se trouvent presque anéan-
es.

En parlant de la Nouvelle Angle-
rre, j'y comprends non seulement
pays qui porte particuliérement ce
om, mais encore la Pensilvanie, le
laryland, la Virginie, la Caroline,
Georgie & la Floride Angloise.
outes ces possessions sont entiére-
ent comprises entre la mer du Nord
'Orient, la Louisiane & le Canada
couchant. Les montagnes Apala-
es les séparent en partie des Fran-
is qui les bornent également du
te des Etchemins.

Le Canada est un pays froid, rem-
de lacs & de bois, peu fertile, &
nt l'avantage est presque totale-
ent renfermé dans le commerce des
aux avec les Sauvages, qui en sont
principaux habitants. Il est borné
partie par les terres des Anglois,

George II
An. 1749.

& les autres confins sont habités par des peuples dont on connoît à peine les noms. L'Ohio, ou Belle-Riviere, qui tombe dans le fleuve de Missisipi y prend sa source, & la partie septentrionale est traversée par le fleuve saint Laurent, qui se perd dans le Golphe de même nom. La ville de Quebec est bâtie sur ce fleuve. Le pays est rempli d'un grand nombre de lacs, dont les principaux sont le lac supérieur, le lac des Illinois, le lac des Hurons, le lac Erié, le lac Ontario, qui est joint au précédent par la rivière de Niagara, & le lac Champlain. Les nations indépendantes qui y sont répandues, ont toujours marqué beaucoup d'affection pour les François, malgré les efforts que les Anglois ont pu faire pour les en détacher.

A l'Orient du Canada est une grande presque-isle, dont la partie du Sud-est se nomme Acadie. Les plus anciens Auteurs, tels que M. Champlain & M. Denis, Lieutenant Général pour le Roi de France, en fixent l'étendue depuis le Cap-Canseau jusqu'à l'isle longue. Les Anglois à qui elle fut cédée par le traité

George II. An. 1749.

d'Utrecht en 1713, ainsi que la ville de Port-Royal située dans la même Péninsule, & à laquelle ils donnèrent le nom d'Annapolis, ont paru reconnoître alors les mêmes limites. Cependant depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, ils ont prétendu que non seulement l'Acadie contenoit la presque-Isle entière, mais encore qu'elle s'étendoit dans le Continent jusques sur a rive méridionale du fleuve Saint Laurent, & c'est cette prétention qui a été la cause ou le prétexte de la derniere guerre. J'aurai occasion d'exposer leurs raisons & celles de leurs adversaires, en donnant l'extrait des Mémoires des deux nations.

La terre de Labrador ou Laborador est un pays peu connu, presque totalement entouré par la mer du Nord, le détroit & la baye d'Hudson. On y fait un assez grand commerce de pelleteries, & nous avons déja parlé des efforts faits par les Marchands Anglois pour rendre celui de la baye totalement libre.

L'Amérique Septentrionale a dans ses mers un grand nombre d'Isles, dont plusieurs sont très considérables, particuliérement Cuba, Saint-

George II.
An. 1749.

Domingue, la Martinique, & quelques autres des Antilles. Celle de Terre-Neuve eſt fameuſe pour la pêche de la Morue, qui a ſouvent été une occaſion de diſpute entre les François & les Anglois.

L'Iſle Royale, ou de Cap-Breton, dont la Capitale eſt Louisbourg, a paſſé ſucceſſivement à la France & à l'Angleterre, ſuivant les divers événements de la guerre. Nous parlerons plus amplement des autres Iſles, ainſi que des principales Villes, quand nous en aurons occaſion. Il nous ſuffit pour le préſent d'avoir mis le Lecteur en état de reconnoître ces pays ſur de bonnes Cartes, toujours néceſſaires à l'intelligence de l'Hiſtoire.

XXII.
Commencement des diſputes en Amérique. Déclaration de la Cour Britannique.

Peu de temps après que le Traité d'Aix-la-Chapelle eut été connu en Amérique, M. Maſcarens, Commandant Anglois, voulut forcer les François qui habitoient vers la rivière Saint-Jean, dans le continent de prêter ſerment de fidélité au Roi d'Angleterre. Ces François, qui de temps immémorial jouiſſoient de leur attachement à leur Monarque ſans aucun autre trouble que celui des événements ordinaires de la guerre, s'a-

dreſſèrent à M. de la Galiſſonnière, qui leur envoya du ſecours, non dans la vue de commettre aucune hoſtilité, mais pour les garantir des entrepriſes qu'on voudroit former contre eux. M. de la Jonquière, qui lui ſuccéda, ſuivit le même plan, & chacun des Commandants donna avis à ſa Cour reſpective de ce qui ſe paſſoit dans le pays confié à ſes ſoins.

George II. An. 1749.

Les Anglois, qui croyoient, ou feignoient de croire que le pays cédé par le Traité d'Utrecht ſous le nom d'Acadie, s'étendoit juſqu'au fleuve Saint-Laurent, formèrent divers plans pour y faire des établiſſements. Ils furent annoncés dans tous les Papiers publics : la Cour de France en fit ſes plaintes : le ſieur Durand remit un Mémoire au Duc de Bedford, & la Cour d'Angleterre y répondit le 24 de Juillet, en déclarant » Que les » nouveaux établiſſements avoient » pour objet le commerce de la Baye » d'Hudſon, pour être continué ou » non par une Compagnie excluſive: » Que des ordres efficaces étoient » déja donnés de ne commettre au- » cun attentat, ſoit du côté de la

George II. An. 1749.

» Nouvelle Ecosse, soit de celui de » la Baye d'Hudson contre les pos- » sessions, ou contre le commerce » des sujets de Sa Majesté Très-Chré- » tienne : Que Sa Majesté (Britan- » nique) consentoit de nommer d'a- » bord deux Commissaires pour con- » férer à Paris avec ceux de Sa » Majesté Très Chrétienne, sur les li- » mites respectives qui étoient actuel- » lement en dispute entre les deux » Couronnes, tant celles qui regar- » doient la Nouvelle Ecosse ou l'A- » cadie, que celles des autres parties » de ce Continent...... aussi bien » que pour déterminer quelles étoient » les Isles qui devoient appartenir à » chaque Couronne, & celles qui de- » voient continuer neutres ».

Quelque positive que fût cette déclaration, soit que le Général Cornwallis n'eut pas encore reçu les ordres que la Cour Britannique avoit promis de donner, soit qu'il ne crut pas que ces ordres regardassent les habitants de la Péninsule, il força un grand nombre de familles Françoises à abandonner leurs habitations, & à se retirer dans les terres.

George II. An. 1749.

XXIII. Projet des Anglois pour conftruire une nouvelle Ville.

Après une déclaration fi précife, que l'Hiftorien Anglois a paffé fous filence, la France croyoit devoir tout efpérer des arrangements qui feroient pris par la commiffion. Elle ne fut point allarmée de voir tranfporter des troupes, des munitions, de l'artillerie & de nouveaux Colons dans ce pays. Le projet que les Anglois formèrent alors de bâtir une nouvelle Ville dans la partie de la Prefque-Ifle qui leur étoit inconteftablement cédée, éxigeoit néceffairement ces fecours. L'Angleterre avoit fait une réforme confidérable dans fes troupes, & un grand nombre de foldats accoutumés à une vie licentieufe s'étoient répandus dans le pays, où ils commettoient journellement des vols, des meurtres & d'autres excès. Le moyen le plus efficace pour y remédier étoit de faire paffer les gens inutiles du Royaume dans les Colonies, de les y occuper, & de leur procurer les fecours néceffaires pour qu'ils y puffent fubfifter par leur travail & par leur induftrie. M. Smollett, qui fans doute a travaillé fur de bons Mémoires pour ce qui concerne fa Nation, dit que l'objet de cet éta-

George II. An. 1749.

bliſſement étoit de confirmer plus fortement, & *étendre la propriété & la domination de la Couronne de la Grande-Bretagne dans une plus grande étendue de pays*, de défricher les terreins incultes, d'établir des Communautés, d'encourager la population & l'agriculture, d'étendre la pêche ſur cette côte : enfin, de la rendre une nouvelle ſource de richeſſes & de commerce pour l'ancienne Angleterre. Le Roi approuva le plan : l'éxécution en fut renvoyée à la Chambre du Commerce & des plantations dont le Comte d'Hallifax étoit Préſident, & l'ardeur avec laquelle ce Seigneur l'encouragea, fit donner ſon nom à la Ville qu'on y conſtruiſit enſuite.

XXIV. Avantages accordés aux nouveaux Colons.

On publia auſſi-tôt dans toute la Grande-Bretagne, que tous les Officiers, Soldats ou Matelots congédiés depuis peu du ſervice de terre ou de mer, qui voudroient s'établir avec leurs familles, ou ſans leurs familles dans la Province de la Nouvelle Ecoſſe, y recevroient les encouragements convenables ; qu'on accorderoit à tout Soldat ou Matelot cinquante acres de terres en fief abſolu, & propriété perpétuelle, libres de tous cens

& taxes pendant l'efpace de dix années, après lefquelles il ne pourroit leur être impofé un droit plus fort que celui d'un fchelling par an fur chaque acre de terre : qu'outre les cinquante acres, il feroit encore donné aux mêmes conditions dix autres acres par chaque perfonne, foit femmes, foit enfants de ceux qui y pafferoient avec leurs familles, & qu'ils recevroient de plus grands dons, à mefure que leur nombre croîtroit, & qu'ils feroient paroître leur habileté dans l'Agriculture : Que tout Officier au-deffous du rang d'Enfeigne dans le fervice de terre, ou de Lieutenant dans la Marine, feroit gratifié de quatre-vingts acres fous les mêmes conditions : Qu'il en feroit accordé deux cents aux Enfeignes, trois cents aux Lieutenants, quatre cents aux Capitaines, & fix cents à chaque Officier d'un grade fupérieur, toujours avec des avantages proportionnés au nombre & à l'accroiffement de chaque famille : Que les terres feroient partagées le plus promptement qu'il feroit poffible après l'arrivée des Colons : Qu'on établiroit un gouvernement civil pour les faire jouir de tou-

George II. An. 1749.

tes les libertés, & de tous les privileges des Sujets Britanniques, avec toute la ſûreté & la protection convenable : Que les Colons & leurs familles ſeroient tranſportés dans la Nouvelle Ecoſſe, & entretenus douze mois après leur arrivée, aux frais du Gouvernement : Enfin, qu'on leur fourniroit des armes & des munitions autant qu'il ſeroit jugé néceſſaire pour leur défenſe, avec les effets, outils & uſtenciles pour défricher & cultiver leurs terres, conſtruire leurs habitations, éxercer la pêche, & généralement tout ce qui pourroit ſervir à leur ſoutien, & à celui de leur établiſſement.

XXV. Fondation de la nouvelle Hallifax.

Ce projet avoit été préſenté avec tant d'avantages apparents, qu'environ quatre mille Avanturiers dont le plus grand nombre étoient accompagnés de leurs familles, s'engagèrent pour cette nouvelle Colonie. Ils mirent à la voile au commencement de Mai ſous les ordres du Colonel Cornwallis, que le Roi en avoit nommé Gouverneur. Ils débarquèrent vers la fin de Juin dans le Havre de Chibucton, environ au milieu de la côte occidentale de l'Acadie, c'eſt-à-dire,

George II. An. 1749.

à égale diſtance du Cap-Canſeau au Cap de Sable. Le Port eſt un des plus ſûrs & des plus commodes de toute l'Amérique, & très bien ſitué pour la pêche ; mais dans un climat froid, un terrein ingrat, très-difficile à défricher, & un pays tout couvert de Bouleaux, de Pins, & de Sapins, avec quelques Chênes, qui ne peuvent être d'aucun uſage pour la conſtruction. Le Gouverneur ayant été joint par deux Régiments d'Infanterie du Cap-Breton, & par une Compagnie de Chaſſeurs d'Annapolis, commença à éclaircir le terrein, pour y jetter les fondements de la nouvelle ville. Après une première tentative infructueuſe, il l'établit ſur une pente douce, arroſée de pluſieurs ruiſſeaux, d'où l'on découvre toute la Péninſule. On y travailla avec tant d'ardeur, qu'avant l'hiver il y eut plus de trois cents maiſons de conſtruites en bois, & que toute l'enceinte fut environnée d'une forte paliſſade. Cependant, malgré les dépenſes conſidérables que le Gouvernement d'Angleterre a faites pour cet établiſſement, & les nouveaux encouragements dont elles ont été ſuivies, les

George II. An. 1749.

habitants n'ont encore fait aucun progrès dans l'Agriculture; la pêche qu'on avoit eue particuliérement en vue y est totalement négligée, & la Colonie ne subsiste que sur les dépenses faites par les particuliers de l'armée & de la marine, que leur devoir oblige de résider dans cette partie de l'Amérique.

XXVI. Les François veulent former un établissement à Tabago.

Entre le grand nombre d'Isles connues sous le nom d'Antilles, les unes sont habitées uniquement par les naturels du pays, d'autres sont en la possession des Puissances Européennes, & il y en a plusieurs qui sont inhabitées & regardées comme neutres. Nous examinerons en parlant des mémoires que firent publier par la suite les Cours de France & d'Angleterre, quel droit les François pouvoient avoir à celles de Tabago & de Sainte-Lucie. Pour nous borner actuellement au récit des faits, la France qui travailloit à rétablir fortement sa marine, & à faire fructifier ses Colonies, voulut alors renouveller ses anciens établissements dans l'Isle de Tabago. M. de Greenville, Gouverneur des Barbades en étant informé, y envoya le Capitaine Tyrrel avec

George II. An. 1749.

une frégate. Cet Officier trouva dans l'Isle plus de trois cents François, qui y avoient élevé deux batteries de canon, étoient soutenus par deux vaisseaux de guerre, & attendoient un renfort du Marquis de Caylus, Gouverneur de la Martinique. Chacun des Commandants avoit agi en cette occasion comme il avoit cru le devoir faire pour les intérêts de sa nation sans enfreindre les traités. M. de Caylus avoit fait publier une Ordonnance pour autoriser les sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne à s'établir dans l'Isle de Tabago, promettant de les défendre contre les entreprises de tous ennemis. M. Greenville fit au contraire afficher une proclamation, pour commander à tous les habitants de cette Isle d'en sortir en trente jours, sous peine d'exécution militaire. Le Capitaine Tyrrel, sur la supposition que Tabago avoit été déclarée neutre par les traités, fit notifier aux François que s'ils ne se retiroient volontairement, il employeroit la force pour les chasser de cet établissement. Les François ne voulurent pas être les auteurs d'une rupture : leurs vaisseaux se retirèrent à la Martinique ;

George II
An. 1749.

le Capitaine Tyrrel retourna aux Barbades, & il n'y eut aucune hostilité de part ni d'autre. L'affaire fut portée en Europe : l'Angleterre fit ses représentations, & le Monarque François ordonna provisoirement de discontinuer l'établissement projetté, jusqu'à ce que les droits eussent été discutés par les Commissaires.

XXVII.
La Czarine fait des préparatifs contre la Suède.

Les Puissances du Nord ont eu tant de part aux guerres qui survinrent quelques années après, que nous ne devons pas perdre de vue les principaux événements des pays septentrionaux, pour qu'on puisse juger des différents intérêts qui en déterminèrent les Potentats à se porter comme auxiliaires, ou comme parties principales dans les disputes qui agitèrent l'Europe. La Russie étoit alors gouvernée par Elisabeth Petrowna, fille du fameux Czar, Pierre I. Cette Princesse parut allarmée des changements qu'elle prévoyoit qui pourroient arriver dans le Gouvernement de Suéde, à la mort du Roi Fréderic, alors âgé de soixante & treize ans, & très infirme : ou peut-être cherchoit-elle un prétexte pour s'emparer de la Finlande, qui étoit à sa bienséance.

George II.
An. 1749.

Quoiqu'il en ſoit, elle leva de nouvelles troupes, répara ſes Forts, fit avancer un corps d'armée ſur les frontières de cette Province, & déclara à la Cour de Stokholm que ſi l'on faiſoit quelques démarches pour changer le Gouvernement qu'elle avoit promis de maintenir, elle feroit entrer une armée ſur les territoires de ce Royaume, & agiroit ſuivant l'eſprit de ſes engagements. Le Miniſtère Suédois déclara pluſieurs fois qu'on n'avoit deſſein de faire aucun changement; mais voyant que la Czarine n'avoit nul égard à ces déclarations, il s'occupa fortement à mettre le Royaume en état de défenſe, & Frédéric fit notifier à la Czarine; que ſi les troupes Ruſſes paſſoient les frontières de Finlande, il regarderoit cette démarche comme une invaſion & une hoſtilité, & employeroit à la défenſe de ſes Etats, les moyens que Dieu avoit mis en ſon pouvoir.

XXVIII. L'interpoſition du Roi de Pruſſe l'oblige de retirer ſes troupes.

Le Roi de Pruſſe avoit toujours ſur pied cent cinquante mille hommes des meilleures troupes & des mieux diſciplinées que l'Allemagne eut jamais produites. Il falloit un prétexte plauſible pour conſerver une auſſi formida-

George II. An. 1749.

ble armée dans le temps où la paix paroiſſoit affermie par le traité le plus ſolemnel, & où tous les autres Princes avoient fait des réformes très-conſidérables. La conduite de la Czarine lui en ſervit : il écrivit au Roi de la Grande-Bretagne au ſujet des inſultes & des menaces que cette Impératrice avoit faites à la Suéde, déclara qu'il étoit engagé par une alliance défenſive à ſoutenir le Gouvernement établi dans ce Royaume : que la France y avoit également accédé, & qu'il ne pouvoit voir la Suéde attaquée par quelque Puiſſance que ce fût, ſans agir conformément à ſes engagements. Enfin il pria Sa Majeſté Britannique d'employer ſes bons offices, conjointement avec la France & avec lui, pour accommoder les diſputes qui menaçoient de brouiller le Nord de l'Europe.

Le Roi de Dannemarck, également jaloux des deſſeins de la Czarine, & intéreſſé perſonnellement à la conſervation du Duché de Sleſwick, qui lui étoit diſputé par le Prince héréditaire de Ruſſie, tenoit toujours ſon armée & ſes vaiſſeaux en état d'attaquer ou de ſe défendre ſuivant

es circonſtances. Cette conduite des Princes voiſins, particuliérement du Monarque Pruſſien, donna le temps aux Suédois de raſſembler leurs troupes, de remplir leurs magaſins, & de faire des augmentations conſidérables dans leur marine. Tout ſembloit préſager une guerre prochaine dans le Nord, mais ces nuages furent promptement diſſipés par les ſoins des Cours de Verſailles, de Londres & de Berlin. Elles agirent ſi efficacement auprès de la Czarine, que cette Princeſſe déclara qu'elle étoit ſatisfaite, & qu'elle conſentoit à retirer ſes troupes. Il paroît cependant qu'elle ne pardonna jamais au Roi de Pruſſe l'obſtacle qu'il avoit mis à ſes projets. Ce Monarque, toujours ſûr d'avoir une armée redoutable à ſes ordres, craignoit peu les effets du reſſentiment d'Eliſabeth : il feignit de croire que la bonne intelligence étoit parfaitement rétablie, & parut ne plus s'occuper que de ſon plan favori pour la réforme des loix de Brandebourg. Il travailla auſſi à encourager l'agriculture & les manufactures dans ſon Royaume, & commença même à jetter les fondements d'un commerce

George II. An. 1749.

maritime, en établiſſant une Compagnie des Indes dans le Port d'Embden.

XXIX. Inſultes des Pirates Africains.

Nous avons déja dit que le Roi d'Eſpagne paroiſſoit tourner principalement ſes vues au rétabliſſement de ſa marine. On y travailloit avec tant de vigueur que les autres Puiſſances crurent que ce Monarque avoit deſſein de faire une expédition contre les Corſaires de Barbarie. Il ſeroit ſans doute facile à l'Europe réunie de faire une excurſion capable d'anéantir ces retraites de Pirates qui bordent la côte d'Afrique ; mais ne ſeroit-il pas à craindre qu'on ne vît ſe renouveller tous les malheurs des anciennes croiſades? Que la Porte Ottomane ne prit l'allarme, & ne fit de puiſſants armements pour ſoutenir ces Royaumes qui lui ſont tributaires, & que les Chrétiens par cette imprudence n'attiraſſent contre eux toutes les forces de ce puiſſant Empire? Quelque répugnance que puiſſent donc avoir les Princes Européens à former des eſpéces d'alliances avec ces infidelles, le bien de leurs ſujets & l'avantage de leur commerce les y oblige. Cependant, malgré les traités les

George II. An. 1749.

plus authentiques, les infractions font très fréquentes de la part des Mufulmans: les Corfaires peu foumis à leurs propres Princes profitent prefque toujours des occafions favorables qu'ils trouvent de faire des prifes, & ce n'eft que par des menaces réitérées, fuivies quelquefois des effets qu'on en peut obtenir quelque fatisfaction.

Quoique l'Angleterre fût en pleine paix avec les Algériens, quatre Corfaires de cette nation s'emparèrent d'un Paquebot Anglois, qui faifoit route pour Lisbonne. Ils le conduifirent dans leur Port, en pillèrent l'argent & les effets, montant à cent mille livres fterling, & le renvoyèrent enfuite. La Cour de Londres informée de cette infulte, réfolut d'employer la voye de la négociation, mais en même temps de la foutenir par une Efcadre de fept vaiffeaux de guerre. M. Keppel, chargé de la commander fe rendit à Alger, tant pour demander fatisfaction que pour terminer quelques différents au fujet des fommes que le Dey prétendoit lui être dues pour la liberté de la navigation. On déclara que l'argent & les effets du Paquebot ayant été partagés

George II.
An. 1749.

entre les raviſſeurs, il n'étoit pas poſſible de les faire revenir. Le Chef d'Eſcadre retourna à Gibraltar pour attendre de nouveaux ordres ; mais le Dey envoya un Ambaſſadeur à Londres, qui fit une eſpéce de ſatisfaction, accompagnée d'un préſent de bêtes ſauvages, & cette affaire n'eut pas d'autre ſuite.

Pendant qu'on négocioit ainſi avec les Algériens, M. Latton Ambaſſadeur d'Angleterre fut chargé de racheter les ſujets de la Grande-Bretagne, qui depuis pluſieurs années languiſſoient dans l'eſclavage au Royaume de Maroc. Muley Abdallah, qui occupoit le trône, inſiſta à ce que l'Ambaſſadeur payât une prétendue ballance pour la rançon de ces captifs, & pour qu'il dépoſât une ſomme conſidérable que les Anglois avoient déja payée à un Bacha, qui étoit mort ſans l'avoir remiſe à ſon Souverain. M. Latton refuſa de ſe prêter à cette demande arbitraire : ſa maiſon fut environnée d'un détachement de ſoldats : on entraîna ſon Secrétaire avec violence, & il fut jetté dans un affreux cachot ſoutérain, où il demeura vingt jours. Vingt-ſept

George II. An. 1749.

Esclaves Anglois ſubirent le même ſort: l'Ambaſſadeur, malgré ſon caractère fut privé de ce qui lui étoit accordé pour ſa ſubſiſtance, & on lui ôta toute communication. Toutes les lettres qu'on lui écrivoit furent interceptées & livrées à l'Alcayde de Tétuan, où ſe paſſoient toutes ces indignités : deux portiers nègres furent chargés des clefs de ſes appartements, & l'on mit deux ſoldats à la porte de ſa chambre. On porta le mépris du droit des gens au point de menacer M. Latton de le charger de fers, & l'Alcayde s'empara violemment d'une partie des préſents envoyés au Roi de Maroc par Sa Majeſté Britannique. La fermeté de l'Ambaſſadeur ne ſe démentit point: ni lui, ni le Gouverneur de Gibraltar auquel on avoit écrit, ne voulurent jamais conſentir à remettre aucune ſomme ſans de nouvelles inſtructions de la Cour de Londres. Enfin le barbare ſe relâcha de ſa ſévérité : les priſonniers ſortirent de leurs cachots: on rendit la liberté à l'Ambaſſadeur, & après toutes ces inſultes, la Grande-Bretagne, au deshonneur de la nation, conſentit à payer la balance

George II.
An. 1749.

demandée, ſans avoir reçu aucune eſpéce de ſatisfaction.

XXX.
Tumulte aux environs de Briſtol.

Il n'y eut durant le cours de cette année aucun événement intéreſſant dans la Grande-Bretagne : le commerce & les manufactures y devinrent plus floriſſants qu'on ne les avoit jamais vus dans le Royaume : mais le luxe & les excès y prirent des accroiſſements proportionnés. Les précautions qu'on avoit priſes pour faire paſſer les gens ſans état dans les Colonies furent peu efficaces pour le bien de la nation. Tous les papiers publics de ce temps ſont remplis des meurtres & des vols qui ſe commettoient journellement ſur les grands chemins, & même dans la ville de Londres : la débauche & l'intempérance, ſources des plus grands crimes, & ſuites trop ordinaires de l'abondance, ſe répandirent comme un torrent dans toute l'Angleterre. Ces déſordres furent accompagnés de tumultes, de troubles & de ſoulévements. Le Gouvernement avoit fait élever des barrieres en pluſieurs endroits pour la ſûreté des droits : elles furent renverſées au mois d'Août à Briſtol, & aux environ de quelques

George II.
An. 1749.

utres Villes. Les payſans s'étant at-
roupés avec deux chefs à cheval,
ui s'étoient noircis le viſage pour ne
as être reconnus, ſe rangèrent en
ataille dans un village. Après plu-
eurs excès, ils marchèrent vers Briſ-
ol, dans l'eſpérance de forcer cette
ille, & de délivrer ceux de leurs
amarades qu'on avoit déja arrêtés
our avoir renverſé & brûlé les bar-
ères. Les habitants, aidés des ma-
lots, & ſoutenus de quelques trou-
es, attaquèrent les rebelles, dont il
eut un grand nombre de tués. La
rmeté du Commandant empêcha
'autres payſans de ſe joindre aux pre-
iers: cependant ces mutins ſe raſ-
mblérent, mais ils furent diſperſés
ar les dragons, qui marchèrent con-
e eux: il y en eut encore de tués, &
l'on en exécuta pluſieurs pour ſer-
r d'exemple. Ce remède, dit l'Au-
ur Anglois, étoit le plus ſûr, mais
ès violent, & il ne doit jamais être
nployé chez un peuple libre, ex-
epté dans les cas de la néceſſité la
us preſſante. Ces cas, ajoute-t-il
e peuvent preſque jamais arriver
ans un pays gouverné par de bonnes
ix ſagement adminiſtrées. Il faut

George II. An. 1749.

qu'il y ait quelque défaut dans la Conſtitution, quand le pouvoir du Magiſtrat civil ne peut prévenir l'anarchie & les troubles internes.

Il arriva vers le même temps quelques changements dans le Miniſtère de France. M. de Maurepas, Secrétaire d'Etat ayant le département de la marine ſe démit de ſes emplois par ordre du Roi, & fut éxilé à Bourges. Sa place fut remplie par M. Rouillé, Conſeiller d'Etat, & M. le Comte d'Argenſon eut le département de Paris. Quelque temps après M. de Machault, alors Contrôleur général des Finances fut nommé Miniſtre d'Etat, à la place de M. Amelot, mort au commencement de Mai. Le Roi nomma M. de la Jonquière pour Gouverneur du Canada.

Au mois d'Août le Roi Très-Chrétien apprit que les Anglois avoient évacué Louisbourg, & il fit déclarer aux Otages envoyés par Sa Majeſté Britannique qu'ils étoient libres de retourner en Angleterre. Il donna peu de jours après la premiere audience au Comte d'Albemarle, revêtu du caractère d'Ambaſſadeur.

La fierté Angloiſe avoit paru offenſée

ensée de la facilité avec laquelle les Plénipotentiaires d'Aix-la-Chapelle étoient convenus de donner des ôtages jusqu'à l'entière exécution de l'article concernant la restitution de Louisbourg, mais les Ministres mieux instruits ne pouvoient ignorer que cette formalité ne dégrade nullement l'honneur d'une nation, puisque Louis XIV, dans le temps de sa plus grande gloire, consentit d'en donner au Duc de Savoye jusqu'après la démolition & la restitution des places qu'il avoit prises sur ce Prince, comme on peut le voir dans le traité de Turin en 1696.

George II. An. 1749.

XXXI. Dureté des Anglois envers les Nations Améri-quaines.

Quoique les deux puissances ne fussent pas d'accord sur les limites des pays cédés aux Anglois en Amérique, non plus que sur les droits de propriété de plusieurs isles, les évacuations s'étoient faites régulièrement, cependant les nations sauvages attachées aux François, particulièrement les Abénaquis n'avoient posé les armes que très difficilement à la paix, & elles regardoient toujours les sujets de la Grande-Bretagne comme leurs ennemis. Le Roi, dans une lettre au Général Cornwallis, lui marqua qu'il ne devoit nullement comp-

George II. An. 1749.

ter ſur le ſerment de fidélité des Indiens, & il lui ordonna s'ils s'en écartoient de les traiter en ennemis déclarés. Le Général mit ſes ordres à exécution, & au lieu de gagner ces peuples par la douceur, il les irrita de plus en plus contre ſa nation, en les traitant avec la plus grande ſévérité. Ils n'étoient nullement ſujets de la Grande-Bretagne, mais des peuples libres, & voyant avec douleur qu'on vouloit les détacher des François leurs anciens alliés, ils frémiſſoient d'être forcés de prêter un ſerment qu'ils regardoient comme une entrepriſe ſur cette liberté, plus précieuſe pour eux que la vie.

Il ſe répandit alors quelques bruits au ſujet du Prince Edouard: on publia dans Londres qu'après avoir paſſé peu de temps à Avignon, il étoit revenu ſecrettement à Paris, où il n'avoit reſté que fort peu; qu'il étoit demeuré quinze jours en Lorraine, d'où il s'étoit rendu à Berlin, & avoit parcouru pluſieurs villes d'Allemagne & même de Pologne avant de ſe fixer dans celle où il a fait depuis ſa réſidence.

George II. An. 1749.

L'Hiſtoire naturelle n'eſt point étrangére à l'hiſtoire politique, & elle peut y remplir une place intéreſſante. La nuit du 2 au 3 d'Août, il y eut un furieux orage à Cockermouth : le ſommet de la montagne ſaint Jean dans le voiſinage de cette Ville, s'ouvrit par un affreux coup de tonnère. Il en ſortit un torrent prodigieux, qui renverſa les maiſons, les moulins, les arbres, & en général tout ce qui s'oppoſoit à ſon paſſage. Il forma une inondation de plus de douze pieds de hauteur : continua à couler avec la même violence pendant la plus grande partie du même mois, & força les habitants de ce canton à ſe retirer dans des lieux plus élevés. Un des fauxbourgs de Londres nommé Southwark ſouffrit auſſi une perte conſidérable dans le même mois, par un incendie qui détruiſit plus de cent maiſons, dont la valeur, jointe à celle des effets brûlés, monta à plus de cinquante mille livres ſterling.

XXXII. Torrent qui ſort d'une montagne.

Le Roi fit l'ouverture de la ſeſſion du Parlement le 27 de Novembre. Nous ne nous arrêterons pas aux harangues du Monarque lorſqu'elles n'auront rien qui les diſtingue des diſcours

XXXIII. Ouverture du Parlement.

George II. An. 1749.

ordinaires en cette occaſion. L'oppoſition en prit encore ſujet de déclamer contre le traité d'Aix-la-Chapelle, & Sir Jean Hinde Coton obſerva qu'il ne pouvoit être regardé comme ſuffiſant, puiſqu'il n'y avoit été rien ſtipulé au ſujet des viſites des Eſpagnols, quoique les deux Chambres du Parlement euſſent voté précédemment qu'il n'y auroit point de paix avec cette Puiſſance ſans une convention expreſſe pour la ſuppreſſion de ces viſites. Ce membre des Communes jugeoit bien que ſa remarque auroit très peu d'effet dans la Chambre : auſſi déclara-t-il, qu'il la faiſoit uniquement pour la décharge de ſon devoir envers ſa patrie, & non dans l'eſpérance que ſon ſentiment fut embraſſé par le plus grand nombre. Son objection fut cependant ſuivie d'un vif débat au ſujet de l'adreſſe d'uſage, & l'on s'échappa aux invectives amères, tant contre les négociateurs que contre ceux qui avoient approuvé & confirmé le traité. M. Pelham répondit avec autant de douceur que d'habileté, & fit voir que le Vote rapporté ne devoit pas avoir plus de force que celui par lequel le Parlement

George II.
An. 1750.

le la Grande-Bretagne avoit autrefois
lécidé. « Qu'il n'y auroit pas de paix,
» tant que quelques parties des Indes
» occidentales demeureroient en la pof-
» feffion du Roi d'Efpagne : » Qu'une
uite d'incidents qu'on n'avoit pu pré-
voir avoient forcé de déroger à cette
claufe, & qu'il en devoit être de mê-
ne pour celle qui concernoit les vi-
tes des Efpagnols. Il ajouta, que fi
e traité avoit quelque imperfection,
étoit facile d'y remédier par des
onventions fubféquentes, paffées à
amiable entre les Puiffances qui pou-
oient avoir encore quelques fujets
e difputes.

XXXIV. Subfides accordés.

La Chambre des Communes com-
nença fes opérations par l'établiffe-
nent des matelots, qui furent ré-
uits à dix mille pour l'année fui-
ante ; mais le nombre des troupes de
erre fut continué à dix-huit mille
uit cents cinquante-fept. Après de
ès vifs débats, elles accordèrent
3225 livres fterling pour mettre Sa
Majefté en état de remplir fes enga-
ements avec les Electeurs de Bavière
t de Mayence, & avec le Duc de
runfwick Wolfembuttel. On vota
2246 livres pour la récompenfe des

George II. An. 1750.

ſervices rendus en Amérique dans la derniere guerre ; la dépenſe pour l'établiſſement de la nouvelle Colonie fut fixée à plus de 70000 livres ſterling : on paſſa pareille ſomme pour l'amélioration de celles de Georgie, & il fut accordé 10000 livres pour les Forts & établiſſements Britanniques ſur la côte d'Afrique. En général, les ſommes accordées dans cette ſeſſion montèrent à 4141661 l. ſterling, faiſant environ 93187372 liv. argent de France. On ordonna qu'elles ſeroient levées par une taxe de trois shellings pour livre ſur le revenu des terres, par d'autres taxes ſur la Drêche, ainſi que par différents droits : par le ſurplus des impoſitions reſtant à la Banque & à l'Echiquier : par un million d'annuités à trois pour cent, payables ſur le fonds d'amortiſſement, & par l'extraction de neuf cents mille livres ſur le même fonds.

XXXV. Bill pour diminuer les intérêts de la dette Nationale.

C'eſt toujours une charge conſidérable pour un état que d'avoir à payer beaucoup de rentes, & elle devient d'autant plus péſante qu'elles ſont conſtituées à un intérêt plus fort. Le Miniſtère Anglois forma alors le projet de réduire celles qui étoient

George II. An. 1750.

ſſignées ſur les fonds publics, & de
e faire ſans que cela pût porter au-
cun préjudice au crédit national. Pour
y parvenir, il falloit avoir le conſen-
ement des intéreſſés, & pouvoir
embourſer ceux qui refuſeroient de
e donner. Le Miniſtère avoit com-
nencé par s'aſſurer des ſommes né-
ceſſaires pour faire ce rembourſement,
en prenant la parole de gens connus
pour avoir de très gros fonds, & qui
promirent de prêter ceux qui ſeroient
néceſſaires. Quand le projet eût été
mûrement diſcuté & débattu, le Bill
paſſa par les deux Chambres, & il
reçut le conſentement Royal. On im-
prima auſſi-tôt, & l'on publia dans
tout le Royaume que tous ceux qui
étoient ou deviendroient propriétai-
res de quelque partie de la dette pu-
blique contractée avant la Saint Mi-
chel de l'année 1749, portant un in-
térêt de quatre pour cent par an, ra-
chetable par la loi, ſeroient admis à
donner leurs noms juſqu'au 28 de
Février 1750 incluſivement pour être
inſcrits dans des ſouſcriptions, por-
tant leur conſentement d'accepter les
conditions propoſées par le Bill, ſa-
voir : Que leur droit à quatre pour

George II. An. 1750.

cent d'intérêt continueroit jufqu'au 25 de Décembre 1750 vieux ftyle, mais que de ce temps jufqu'à pareil jour de l'année 1757, l'intérêt feroit réduit à trois & demi pour cent : qu'après ledit jour 25 de Décembre 1757 vieux ftyle, ils ne recevroient plus qu'un intérêt de trois pour cent, mais qu'alors aucune partie de cette dette ne feroit plus fujette à rembourfement, excepté ce qui pourroit être dû à la Compagnie des Indes Orientales : enfin, que s'il reftoit quelque partie de la fufdite dette nationale, pour laquelle on n'eut pas foufcrit dans le temps limité, le Gouvernement en payeroit le Capital.

Par le même Bill, le Roi fut autorifé à emprunter de quelque perfonne ou corps que ce fût aux conditions portées dans les propofitions précédentes, la fomme néceffaire pour faire ce rembourfement, fans que cet emprunt pût excéder la portion de la dette nationale qui demeureroit non foufcrite, & il fut ajouté que cette fomme feroit chargée fur le fonds d'amortiffement.

Auffi-tôt que les foufcriptions furent ouvertes, la plus grande partie

les créanciers de l'Etat acceptèrent es conditions propoſées, & au temps preſcrit par le Bill, on trouva que les ſouſcriptions montoient à 38500000 l. ſterling. Cependant les trois grandes Compagnies, & quelques-uns des particuliers n'ayant pas encore donné leurs noms, M. Pelham repréſenta qu'un grand nombre des membres qui y auroient acquieſcé volontiers, avoient été obligés de céder à la pluralité des voix dans ces Compagnies, & demanda qu'il fût accordé une prolongation. On paſſa un nouveau Bill, par lequel il leur fut donné juſqu'au 3 de Mai, mais avec la condition que les ſeconds ſouſcrivants ne jouiroient du bénéfice de trois & demi pour cent que juſqu'au 25 de Décembre 1755. Les Compagnies ſouſcrivirent alors, ainſi que la plus grande partie des particuliers, & cette affaire fut terminée à la ſatisfaction du Miniſtère.

George II. An. 1750.

XXXVI. Bill concernant les mutins & les déserteurs.

On mit enſuite ſur le tapis le Bill concernant les mutins & les déſerteurs, & l'on fit un changement eſſentiel à ceux qui avoient paſſé les années précédentes ſur le même ſujet. Les membres des Cours martiales

George II. An. 1750. avoient été jusqu'alors obligés par serment à garder le secret sur tout ce qui se traitoit dans ces cours : espéce d'inquisition totalement contraire à la constitution Britannique ; il fut réglé qu'à l'avenir, sans aucun égard à ce prétendu serment, les membres seroient obligés de répondre quand ils en seroient requis juridiquement, suivant le cours ordinaire des loix. Par le même Bill, on restraignit le pouvoir trop étendu des Généraux, qui précedemment avoient le droit d'ordonner la révision de toutes Sentences rendues par une Cour martiale, aussi souvent qu'il leur plaisoit : pratique odieuse & arbitraire, par laquelle un Général pouvoit tenir un sujet en prison aussi long-temps que sa haine ou son caprice le demandoient, quoiqu'il eût été juridiquement déchargé. On ordonna que toute Sentence rendue par une Cour martiale, & signée du Président ne seroit sujette qu'une seule fois à révision. On fit encore quelques réglements en faveur des Officiers sans commission, pour qu'ils ne pussent être réduits à une place inférieure à celle qu'ils avoient occupée.

Le Parlement voulant s'occuper fortement du progrès des Manufactures : il fut ordonné de mettre un droit considérable sur les toiles à voiles venant d'Irlande, parce qu'on jugea que le bas prix de ces toiles étoit très nuisible à celles qu'on fabrique dans l'Isle de la Grande-Bretagne.

George II. An. 1750.

XXXVII. Bills au sujet des droits sur les toiles & sur les fers.

Cette affaire passa sans beaucoup de difficulté, mais il n'en fut pas de même de celle qui suivit au sujet du commerce des fers : elle excita un mouvement général dans tout le Royaume, & ne put être terminée qu'après une multitude de pétitions pour ou contre le réglement proposé. La Grande-Bretagne tire des fers de la Suède & de ses propres Colonies d'Amérique ; mais les Colons assujettis à de gros droits, & obligés de tirer différentes denrées de leur patrie maternelle, se trouvoient privés de l'avantage de donner leurs fers pour avoir ces denrées, ensorte que l'Angleterre n'en tiroit que très peu d'Amérique, d'où elle auroit pu l'avoir par des échanges naturels entre les sujets d'une même Puissance, au lieu qu'elle payoit en argent ceux de Suède, ce qui causoit un préjudice considérable à l'Etat. En

George II.
An. 1750.

conséquence, malgré toutes les oppositions que firent naître des intérêts particuliers, les droits sur le fer en barres venant des Colonies furent supprimés, le Bill passa par les deux Chambres, & reçut le consentement Royal.

XXXVIII.
Compagnie pour la pêche du Hareng.

On s'occupa ensuite de l'encouragement de la pêche du hareng, & après de très-vifs débats, particuliérement dans la Chambre haute, il fut établi une Compagnie, à laquelle on accorda une Chartre non exclusive, avec pouvoir de former un Capital de cinq cents mille livres sterling. Cette Compagnie choisit le Prince de Galles pour Gouverneur : les Aldermans de Londres pour Président & Vice-Président, avec un Conseil composé de trente Gentilshommes, dont le plus grand nombre étoient membres du Parlement. Le Prince marqua beaucoup de satisfaction de l'établissement de cette Compagnie, & il se rendit à la Chambre, où il en reçut la Chartre avec le plus grand cérémonial. On fit un repas splendide, tout servi en hareng. Son Altesse Royale voulut bien y prendre part, & but au succès de l'entreprise. Cependant

elle ne répondit nullement aux espé-
rances de ceux qui en avoient formé
e projet : les inquiétudes qu'il avoit
causées aux Hollandois furent de peu
le durée, & les pêcheries Britanni-
ques ne firent que des profits très-
nédiocres.

XXXIX. Autres affaires relatives au commerce.

Le Parlement étendit ensuite ses
vues sur le commerce d'Afrique : on
convint de le laisser libre, d'entrete-
ir les Forts aux frais du Public, &
le régler ce commerce par un Co-
nité de Marchands, représentants les
principales villes du Royaume, sous
a direction de la Chambre du Com-
nerce & des plantations. Pour encou-
ager l'importation des soyes crues,
n réduisit les droits de celles qui
iennent de la Chine au même taux
ue ceux des soyes apportées d'Ita-
e, avec des avantages pareils pour
eux qui font ce commerce. Par un
utre Bill, on éxempta de tous droits
produit de la culture & fabrique
es soyes dans la Caroline & dans
Georgie, & l'on permit l'importa-
on par la Russie de toute soye crue
enant de Perse. Enfin il parut que le
rincipal objet de cette session fut
avancement du commerce dans les

George II. An. 1750.

Etats Britanniques; mais il ne pouvoit y devenir floriſſant que par une longue paix, & nous verrons bientôt que le parti dominant dans la nation étoit peu diſpoſé à maintenir celle qu'on avoit conclue.

XL. Cloture de la ſeſſion. Départ du Roi pour Hanover.

Nous ne nous arrêterons pas à parler d'un grand nombre d'autres affaires moins importantes qui furent diſcutées dans cette ſeſſion. Notre objet eſt uniquement de rapporter celles qui intéreſſent la Nation en général, & qui par cette raiſon doivent faire partie de ſon hiſtoire. Des débats particuliers ne peuvent faire auſſi bien connoître les vues du Miniſtère, & celles des Membres de l'oppoſition, que nous nous attachons particuliérement à développer dans ce qui concerne plus eſſentiellement la machine du Gouvernement. La ſeſſion fut cloſe le 23 d'Avril, par une harangue, où le Roi marqua ſa ſatisfaction de ce que les Communes avoient ſaiſi la premiere occaſion de réduire l'intérêt de la dette nationale, ſans donner atteinte à la confiance due à la parole du Parlement. Auſſi-tôt qu'il fut ſéparé, le

Roi nomma une Régence pour gouverner le Royaume en ſon abſence, & il partit le 27 pour ſes Etats d'Allemagne.



CHAPITRE II.

§. I. *Les François & les Anglois évacuent l'Isle de Tabago.* §. II. *Commissaires nommés par les deux Couronnes.* §. III. *Suite des affaires du Nord.* §. IV. *Mesures prises pour faire élire Roi des Romains l'Archiduc Joseph.* §. V. *Opposition du Roi de Prusse & de plusieurs Electeurs.* §. VI. *Traité conclu entre l'Espagne & la Gande-Bretagne.* §. VII. *Commencement des divisions en Amérique.* §. VIII. *Affaires des Indes Orientales.* §. IX. *Mort du Comte de Saxe & du Roi de Portugal.* §. X. *Tremblement de terre en Angleterre.* §. XI. *Pont de Westminster.* §. XII. *Ouverture de la session.* §. XIII. *Opposition contre l'adresse de remerciment.* §. XIV. *Réponse de M. Pitt.* §. XV. *Nombre de Troupes & subsides.* §. XVI. *Mort du Prince de Galles.* §. XVII. *Précautions prises dans le cas de minorité.* §. XVIII. *On propose de naturaliser les Protestans étrangers. Ce*

projet est sans effet. §. XIX. *La réforme du Calendrier est établie en Angleterre. Cloture de la session.* §. XX. *Mémoires des Commissaires sur les limites de l'Acadie.* §. XXI. *Demandes des Anglois.* §. XXII. *Limites suivant les François.* §. XXIII. *Premier Mémoire des Commissaires Anglois.* §. XXIV. *Premier Mémoire des Commissaires François.* §. XXV. *Affaires de Sainte-Lucie & de Tabago.* §. XXVI. *Progrès des François aux Indes Orientales.* §. XXVII. *Affaires des Anglois avec les Puissances étrangeres.* §. XXVIII. *Les Moraves s'établissent en Angleterre.* §. XXIX. *Mort de la Reine de Dannemarck & du Prince d'Orange.* §. XXX. *Vices énormes en Angleterre.* §. XXXI. *Action de vertu remarquable en Angleterre.* §. XXXII. *Mort du Roi de Suède.* §. XXXIII. *Opposition du Roi de Prusse à l'Election du Roi des Romains.* §. XXXIV. *Traité de subside avec le Roi de Pologne.* §. XXXV. *Alliance défensive pour les Etats d'Italie.* §. XXXVI. *Histoire naturelle.* §. XXXVII. *Session du Parlement.* §. XXXVIII. *Réglements pour pré-*

venir la débauche. §. XXXIX. *Bill au sujet des biens confisqués en Ecosse.* §. XL. *Le Roi part pour l'Allemagne* §. XLI. *Affaire de l'Inde.* § XLII. *Affaires de l'Amérique.* §. XLIII. *Etat du Continent.* §. XLIV. *Disputes entre les Rois d'Angleterre & de Prusse.* §. XLV. *Le Roi de Prusse fait défricher la Poméranie.* §. XLVI. *Traité des Cours de Vienne & d'Hanover avec l'Electeur Palatin.* §. XLVII. *Mort du Lord Bolingbroke.*

George II. An. 1750.

I. Les François & les Anglois évacuent l'Isle de Tabago.

LEs inquiétudes des Anglois paroissoient augmenter de jour en jour, au sujet de l'établissement projetté par les François dans l'Isle de Tabago : mais soit que le Gouvernement ne crût pas devoir encore animer les esprits, soit qu'il eût réellement des vues pacifiques, on rendit publique à Londres une Déclaration conçue en ces termes:

» Le sieur Cleverley, Courier
» d'Etat à rapporté ces jour-ci des
» dépêches du Comte d'Albemarle,
» Ambassadeur du Roi en France,
» contenant une copie des ordres du
» Roi Très-Chrétien au Gouverneur

de la Martinique, pour l'évacuation réciproque des isles de sainte Lucie, de saint Vincent, de la Dominique, & de Tabago, de la part des sujets des deux Couronnes, en attendant que leurs différents à cette égard ayent été réglés par les Commissaires respectifs, laquelle copie, avec de semblables ordres de la part du Roi ont été envoyés au Gouverneur des isles des Barbades, par la Chaloupe de guerre la Jamaïque. » Cette déclaration fut [s]uivie peu de jours après de la copie [d]u traité signé à la Martinique, le 27 [d]e Novembre entre M. Holbourn & [M]. le Marquis de Caylus, par lequel [il] avoit été stipulé que les sujets res[p]ectifs de l'une & de l'autre nation éva[c]ueroient incessamment cette isle, & [q]u'on démoliroit tous les ouvrages [é]levés durant la guerre dans la baye [d]e Bockley.

George II. An. 1750.

II. Commissaires nommés par les deux Couronnes.

Ces mesures n'étoient que des pré[li]minaires pour parvenir à discuter [a]vec plus de tranquilité les articles [q]ui restoient à régler après le traité [d]e paix. Le Monarque Anglois avoit [n]ommé pour Commissaires M. Shir[l]ey & Mildmay : il ne pouvoit mieux

George II.
An. 1750.

choiſir pour les intérêts de ſa nation, comme on en peut juger par la lecture des mémoires qui ont été publiés. Il falloit donc leur oppoſer des hommes, qui avec la ſagacité & la profondeur de jugement ſi néceſſaires pour une diſcuſſion auſſi délicate, ſuſſent démêler les vues ſecrettes de leurs adverſaires, & puſſent convaincre toute l'Europe de la juſtice de la cauſe qu'ils ſoutenoient. M. de la Galiſſonière, Gouverneur du Canada, connoiſſoit parfaitement le local, & toute la France applaudit au choix que le Monarque fit de cet habile Chef d'Eſcadre pour lui confier les intérêts de ſa couronne, conjointement avec M. de Silhouëte, déja connu pour auſſi bon patriote que parfait Négociateur.

III.
Suite des affaires du nord.

L'Impératrice de Ruſſie, paroiſſoit toujours diſpoſée à profiter des circonſtances qui pourroient ſurvenir, pour faire une invaſion ſur les terres dépendantes de la Suède; & toutes les autres puiſſances, qui ne pouvoient douter que la plus légère étincelle de quelque côté qu'elle vint ne repandît le feu dans toute l'Europe, trop diſpoſée à un embraſement to-

al, employoient la perſuaſion & même les menaces pour s'oppoſer aux deſſeins d'Eliſabeth. La Cour de Londres envoya un Ambaſſadeur extraordinaire à Petersbourg, pour déclarer au Miniſtère de la Czarine que s'il arrivoit une rupture entre la Ruſſie & la Suède, & que ce fût la première de ces deux puiſſances qui commençât les hoſtilités, Sa Majeſté Britannique la regarderoit comme agreſſeur, & ne lui donneroit pas les ſecours, qui ne lui étoient promis par les traités que dans le cas où elle ſeroit attaquée. L'Ambaſſadeur de l'Impératrice Reine de Hongrie fit une ſemblable déclaration: les Miniſtres de France & de Pruſſe, dont les Souverains étoient alors étroitement liés avec la Suède, déclarèrent que leurs maîtres reſpectifs rempliroient ponctuellement leurs engagements envers la Cour de Stockholm, ſi les troupes Ruſſes faiſoient quelques invaſions dans les territoires Suèdois de la Finlande. Le Roi de Pruſſe parut prendre cette affaire avec tant de chaleur, que la Czarine mécontente en marqua ſon reſſentiment par la conduite qu'elle tint envers le Miniſtre de

George II. An. 1750.

Brandebourg, auquel elle refusa d'accorder une audience, jusqu'à ce qu'il fut revêtu du caractère d'Ambassadeur. Enfin le Ministre de Russie se retira de Berlin sans prendre congé, & l'Ambassadeur de Sa Majesté Prussienne fut rappellé de la Cour de Petersbourg.

IV. Mesures prises pour faire élire Roi des Romains l'Archiduc Joseph.

Les liaisons que le Monarque Anglois avoit eues jusqu'alors, tant en sa qualité de Roi de la Grande-Bretagne, que comme Electeur d'Hanover avec l'Impératrice Reine, lui faisoient désirer ardemment que cette Princesse réussit dans ses vues d'assurer l'Empire à son fils aîné l'Archiduc Joseph Benoît. La première démarche pour y parvenir étoit de faire élire Roi des Romains ce jeune Prince, & l'argent d'Angleterre ne fut pas épargné pour gagner la puralité des voix, non seulement dans le collége des Electeurs, mais encore à la diette de l'Empire, où il falloit que cette affaire fût discutée. D'accord avec les Etats Généraux, le Monarque Anglois offrit des sommes considérables aux Electeurs de Mayence & de Cologne, & il fit un traité de subside avec l'Electeur de Bavière, par lequel il fut

ipulé qu'on lui payeroit annuelle-
ent quarante mille livres Sterling,
ont les deux tiers feroient aux frais
e l'Angleterre, & l'autre tiers aux
ais des Etats Généraux : que moyen-
ant ce fubfide, l'Electeur tiendroit
n corps de fix mille hommes prêt à
archer fur la première demande des
itres parties contractantes, pourvu
ue ce ne fut point contre l'Empereur
contre l'Empire, & qu'il joindroit
n crédit à celui de Sa Majefté Bri-
nnique, tant dans la Diette que
ans le Collége Electoral.

George II. An. 1750.

Le Roi de Pologne, Electeur de
axe pouvoit être plus difficile à ga-
ner, mais pour fe le rendre favorable,
lui fut prêté une fomme très forte,
n engageant pour fûreté plufieurs
ailliages & Seigneuries de fes Etats
e Saxe; on prétend auffi qu'il fût
romis au Roi de Suède de faire éri-
er un dixiéme Electorat pour la
aifon de Heffe-Caffel, dont il fe
ouvoit le Chef.

V. Oppofition du Roi de Pruffe & de plufieurs Electeurs.

Quelques intrigues qu'on put faire
gir, il étoit impoffible de réuffir fans
concours du Roi de Pruffe & de
Electeur Palatin. Le Monarque,
en loin de fe prêter aux vues de

George II. An. 1750.

l'Impératrice Reine, déclara qu'il regardoit cette Election comme inutile & prématurée, attendu la bonne santé de l'Empereur régnant, & la jeunesse de l'Archiduc, qui n'avoit alors que neuf ans. Sa Majesté Prussienne paroît s'être fait un systême dont elle ne s'est jamais écartée, de contreballancer la puissance de la maison d'Autriche, qui sembloit vouloir établir la dignité Impériale dans sa famille, comme par un droit héréditaire. Frédéric employa tous ses efforts pour détruire les mesures que prenoient les partisans de cette maison, soit qu'il fut guidé par un véritable esprit de patriotisme, soit qu'il eut formé des projets qui n'ont jamais éclaté. L'Electeur Palatin joignit son opposition à celle du Roi de Prusse, & ils furent soutenus par le Monarque françois, qui déclara que pour le bien de la paix, il ne s'opposeroit pas à l'Election, quoique contraire à la Bulle d'or, pourvu qu'elle se fit du consentement unanime de tout le Collége Electoral: mais que si un seul des membres y étoit contraire, & que ce membre, ou quelqu'un des Etats de l'Empire reclamât la protection

on & l'assistance du Roi Très-Chré- George II. An. 1750.
en, il ne pourroit se dispenser de la
ii accorder, comme garant du traité
e Westphalie, qui l'obligeoit de
ecourir les Princes & Etats de l'Em-
ire qui pourroient avoir recours à
i, dans le cas où ils souffriroient
uelque dommage contre ce qui est
ipulé par cette constitution. Cette
éclaration secondant les vues de Sa
ajesté Prussienne, dont l'Armée for-
idable tenoit en respect le pays
Hanovre & la Bohême, rallentit
aisemblablement l'ardeur avec la-
elle les Cours de Vienne & d'He-
nhausen avoient entamé cette im-
rtante affaire. Elle fut remise à un
mps plus favorable, & ne réussit
'en 1764, où ce Prince fut élu le
Mars, & sacré le 3 Avril suivant.

VI. Traité conclu entre l'Espagne & la Grande-Bretagne.

Il y avoit si peu d'apparence que la
ix durât long-temps entre la France
l'Angleterre, que chacune des
ux puissances s'attachoit particuliè-
nt à prévenir les desseins de sa ri-
e. Les François travailloient à re-
er leur marine avec une ardeur
atigable, & les Anglois s'occu-
ent à détacher de la France les
iés sur lesquels elle paroissoit de-

George II. An. 1750.

voir compter avec le plus de sécurité. Profitant du désir ardent que marquoit le Monarque Espagnol de faire fleurir les arts & le commerce dans ses Etats par une longue tranquillité, les Anglois réussirent à former avec cette couronne un traité, qu'ils auroient peut-être eu peine à se résoudre de conclure s'ils n'avoient pas eu d'autres vues. M. Benjamin Keene, Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique fut envoyé à Madrid, où il eut des conférences avec Dom Joseph de Carvajal de Lancastre, Ministre du Roi d'Espagne, & le traité fut conclu le 5 d'Octobre. Le Roi d'Espagne s'y obligea à payer dans trois mois à la Compagnie Angloise de la Mer du Sud, cent mille livres Sterling par forme de dédommagement, pour toutes les prétentions que cette Compagnie pouvoit avoir en vertu de l'Assiento : Le Commerce & la navigation des Anglois dans les ports d'Espagne furent reglés suivant les anciens traités à l'exception de quelques articles, qui furent abrogés comme contraires à cette dernière convention. Il fut stipulé, qu'ils ne payeroient d'autres

roits que ceux qu'on avoit exigés George II. An. 1750.
'eux ſous le régne du Monarque
ſpagnol Charles II: qu'ils ſeroient
aités ſur le même pied que les na-
ons les plus favoriſées, & qu'ils
ontinueroient à jouir du privilège
e prendre du ſel dans l'iſle de Tor-
ga. Il n'y eut aucun article ſur les
ſites que faiſoient les Gardes-côtes
ſpagnols dans les vaiſſeaux Anglois,
ioique leurs recherches euſſent été
rigine, ou au moins le prétexte de
dernière guerre entre les deux na-
ons.

Le Roi d'Eſpagne ſe porta avec
utant plus de facilité à conclure ce
ité que ſes ſujets y conſervoient
us leurs droits, & qu'il prévoyoit
'en répandant, s'il étoit poſſible,
ſprit de commerce dans ſes Etats,
leur ouvriroit des ſources plus aſ-
ées de richeſſes, de puiſſance & de
édit, que ne pouvoient le faire tou-
les mines du Perou & du Mèxi-
e. Il avoit alors pour Miniſtre à
ndres Dom Richard Wall, qui s'y
it rendu avant la paix, muni d'un
ſeport, pour entamer les négocia-
ns, & qui avoit enſuite été re-
u du caractère d'Ambaſſadeur. Ce

George II
An. 1750.

Seigneur, d'un caractère insinuant, & rempli d'ardeur pour acquerir des connoissances utiles à sa patrie, profita de son séjour en Angleterre pour en bien connoître les Manufactures, & pour étudier la nature du commerce, qui a rendu la nation Britannique si florissante. Quand il fut de retour en Espagne, où il fut mis à la tête des affaires, il appliqua toutes ces connoissances à l'avantage de son pays, & il y réussit avec tant de succès, qu'en peu d'années, les Espagnols qui avoient paru si long-temps engourdis par une molle oisiveté, commencèrent à envoyer leurs vaisseaux marchands dans tous les ports de l'Europe.

VII.
Commencement des divisions en Amérique.

Soit par défaut de prévoyance pour les suites, soit par des vues particulières, il paroît que les deux nations avoient fait une grande faute, en terminant le traité d'Aix-la-Chapelle sans régler définitivement les limites des possessions respectives de la France & de l'Angleterre en Amérique, ce qui occasionnoit des troubles continuels du côté de l'Acadie. Quoique Sa Majesté Britannique eût déclaré dans un mémoire en datte du 24 Juillet 1749, « qu'Elle avoit

George II. An. 1750.

» envoyé des ordres efficaces de ne
» commettre aucun attentat, ſoit
» du côté de la nouvelle Ecoſſe,
» ſoit du côté de la baye d'Hudſon,
» contre les poſſeſſions ou contre le
» commerce des ſujets de Sa Majeſté
» Très-Chrétienne »: Quoiqu'elle
ut auſſi déclaré: « qu'elle n'avoit
donné aucuns ordres pour former
des établiſſements dans cette partie
de la nouvelle Ecoſſe, ſur laquelle
la France avoit formé des préten-
tions » (que l'Angleterre refu-
oit cependant d'admettre), le Gou-
erneur Anglois, qui par ſes in-
ructions avoit ordre » d'agir défen-
ſivement & même offenſivement
dans toutes les occaſions qui pour-
roient le requérir » ne ceſſoit d'em-
loyer les moyens de perſuaſion, &
nême la violence pour obliger les
abitants des établiſſements François
ors même de l'étendue de l'Iſthme à
rêter ferment de fidélité au Roi
'Angleterre. M. de la Jonquière,
lors Gouverneur du Canada, forcé
e s'oppoſer à ces entrepriſes, en-
oya des troupes, avec ordre de ſe
enir uniquement ſur la défenſive:
es Anglois parurent au nombre de

George II. An. 1750.

cinq cents hommes, commandés par le Colonel Laurence pour s'emparer de Chignecto dont les François étoient en possession. Ce Colonel eut une entrevue avec leur Commandant, & les Anglois, voyant qu'ils n'avoient pas l'avantage du nombre, firent retirer leurs troupes. Ils commencèrent dans le même temps à construire deux forts, l'un aux mines, & l'autre qu'ils nommèrent Beau-Bassin à l'entrée de l'Isthme, quoique ce fût dans une partie contestée. Le Général Cornwallis fit alors publier par une proclamation, qu'il donneroit une récompense de cinquante livres sterling à quiconque ameneroit prisonnier un Indien, sans doute de ceux qui étoient attachés aux françois, & l'on promit la même récompense pour chaque tête ou crâne d'Indien qu'on auroit tué dans la province d'Albanie ou nouvelle Ecosse. Je laisse au lecteur qui a de l'humanité à réfléchir sur les suites affreuses que peuvent avoir de semblables proclamations.

VIII. Affaires des Indes Orientales.

Dans les Indes Orientales, les deux nations n'avoient pas posé les armes: quoiqu'elles ne se fissent plus la guerre comme parties principales, les secours

George II.
An. 1750.

qu'on donnoit des deux côtés à des Princes qui disputoient de la souveraineté, mirent souvent les Anglois & les François aux mains les uns contre les autres. Les premiers soutenoient Nazerzingue qu'ils regardoient comme le Souba légitime des pays voisins des établissements Européens, au lieu que les derniers avoient pris le parti de Mouzaferzingue, & de Chandasaeb qu'il avoit nommé Nabab du Carnate. Les deux armées se rencontrerent : M. d'Auteuil commandoit les Auxiliaires François, & le Major Laurence étoit à la tête des troupes Angloises. M. d'Auteuil envoya un député au Major, pour lui dire que quoique les troupes des deux nations fussent engagées dans des causes différentes, il n'avoit nullement intention de répandre le sang Européen, mais que ne sachant pas dans quelle partie de l'armée les Anglois avoient leurs postes, il ne pourroit être blâmé si quelques volées de canon tomboient sur eux : le Major répondit avec hauteur, il dit lui-même dans ses mémoires que la première volée fut tirée par-dessus la tête des Anglois : il n'eut pas le même ména-

George II. An. 1750.

gement, & les deux nations ſe canonèrent enſuite réciproquement. Nous n'entrerons pas dans le détail de ce qui ſe paſſa dans ce pays tant que les François & les Anglois ne furent qu'Auxiliaires, excepté quand les événements influeront ſur le commerce ou ſur le crédit des deux nations.

IX. Mort du Comte de Saxe, & du Roi de Portugal.

L'Angleterre perdit cette année l'Amiral Chaloner Ogle, dont la place fut donnée à M. Steward; mais la France fit une perte beaucoup plus grande par la mort du Maréchal Comte de Saxe, qui finit ſes jours à Chambor le 30 de Novembre. Ce grand homme auſſi profond dans la Théorie que dans la pratique de l'art militaire, avoit fait une étude particulière de la Tactique des Anciens, qu'il s'étoit rendue propre en y ajoutant tout ce que l'expérience des ſiécles poſtérieurs & la différence des armes pouvoit y donner de perfection. Toujours intrépide, mais guidé par la prudence, il avoit ſu gagner cette confiance du ſoldat, qui eſt un gage aſſuré de la victoire. Il mourut à la fleur de l'âge n'ayant que cinquante-quatre ans : animé d'une ardeur égale dans la guerre & dans les plai-

firs, peut-être ménagea-t-il trop peu cette force extraordinaire qu'il avoit reçue de la nature. Son corps fut transporté à Strasbourg, où il lui fut élevé un superbe monument par les ordres du Monarque François, qui l'auroit fait mettre à côté des Turenne & & des Condé, si la religion qu'il professoit n'eût obligé de l'inhumer dans un temple de Luthériens.

George II. An. 1750.

Le Roi de Portugal Dom Juan de Bragance mourut aussi dans la même année. Ce Monarque connoissoit parfaitement les véritables intérêts de son pays, & les prenoit pour régle de la conduite qu'il tenoit, tant avec ses sujets qu'avec les Princes étrangers : il marquoit aussi beaucoup d'attachement pour la Religion Catholique, ce qui lui fit donner par le Pape le titre de Roi très fidele, pour lui & pour ses successeurs.

En Angleterre, la Princesse de Galles accoucha d'un fils le 24 de Mai; il fut nommé Fréderic Guillaume, & il est le quatriéme des frères du Monarque actuellement sur le trône de la Grande-Bretagne.

X. Tremblement de terre en Angleterre.

L'année 1750 fut remarquable par plusieurs tremblements de terre : on

George II. An. 1750.

en ressentit des secousses en diverses Provinces de France, mais elles furent beaucoup plus considérables à Londres, quoiqu'elles n'y causassent aucun dommage réel. Le peuple épouvanté prit la fuite au premier choc, qui arriva le 8 de Février vieux style; mais la frayeur devint beaucoup plus grande lorsque le même jour du mois suivant on sentit de nouvelles secousses. Il falloit que l'enthousiasme se joignit à la terreur pour la faire monter à son comble : un soldat fanatique se mit à prêcher publiquement la repentance, & prophétisa qu'à pareil jour du mois d'Avril ce fleau se renouvelleroit avec tant de fureur, que les villes de Londres & de Westminster en seroient totalement renversées : aussi-tôt les temples sont remplis des pécheurs que la frayeur fait paroître pénitents : la débauche fait place à la tempérance & à la mortification : les rues cessent de retentir des blasphêmes & des exécrations si ordinaires à la populace Angloise, & la crainte fait ouvrir la main liberale de la charité aux sujets les plus avares. A mesure que le jour fatal approche, chacun fuit à la cam-

George II. An. 1750.

pagne, la ville devient déserte, la Tamise & les grands chemins sont couverts d'une multitude innombrable de barques & de voitures. Ni la raison, ni la Philosophie, ni la Religion ne peuvent rassurer les esprits, & ceux qui ont d'abord marqué le plus de fermeté se laissent entraîner par la multitude. Enfin à l'approche de ce jour si redouté, toute la campagne voisine de Londres est couverte de fauteuils, de chaises, de carosses où les habitants épouvantés attendent le terrible moment qui va renverser de fond en comble leurs habitations. Ils passent la nuit dans cette espéce d'agonie, mais le retour de la lumière fait renaître leurs espérances : leurs craintes se dissipent peu à peu, on rentre en foule dans la ville, chacun reprend ses occupations ordinaires : les vices qui en ont été éxilés pendant quelques jours, y rétablissent leur empire avec une nouvelle fureur, & les gens qui s'étoient fait le plus remarquer par leur pénitence recommencent aussi-tôt que le danger est passé à braver la vengeance céleste. On ne nous apprend pas ce que devint le soldat prédicateur : sous

George II.
An. 1750

un Gouvernement mieux policé il auroit été arrêté dès les premiers accès de son enthousiasme, mais la liberté Angloise le mit vraisemblablement à couvert des sages précautions qu'auroit pu prendre un Magistrat éclairé.

XI.
Pont de Westminster.

Nous ne trouvons pas que l'Angleterre ait produit cette année d'ouvrage important dans les Belles-Lettres; elles y furent cependant honorées par une souscription qu'on ouvrit pour élever un monument à Westminster, à la gloire du celèbre Poëte Aléxandre Pope : on commença aussi dans le même temps à passer sur le pont de Westminster, l'un des plus beaux de l'Europe : il a quinze arches & neuf cents quinze pieds de longueur, sur quarante-quatre de largeur avec des trottoirs de sept pieds. On a été onze ans & neuf mois à le construire, & l'on estime qu'il coûte à la nation trois cents trente mille livres sterling.

XII.
Ouverture de la session.

An. 1751.

Le Roi d'Angleterre étant parti d'Hanover le 9 de Novembre arriva à Londres le 15. Il ne se passa rien de remarquable jusqu'au 17 de Janvier, où le Monarque fit l'ouverture de la session par une harangue, dans laquelle il dit : qu'il avoit conclu un traité avec

e Roi d'Eſpagne, & terminé à l'amia- George II. An. 1751.
ole les différents qui n'étoient pas de
nature à être réglés avec autant de
facilité dans le traité général : que le
commerce avec cette nation étoit ré-
abli ſur les fondements les plus avan-
ageux & les plus ſolides, & qu'il y
voit la plus grande raiſon d'eſpérer
que l'ancienne amitié entre la Grande-
Bretagne & l'Eſpagne ſeroit efficace-
nent renouée, tant par l'inclination
éciproque des deux nations que par
eur mutuel intérêt. Le Roi dit en-
uite que conjointement avec l'Impé-
atrice Reine & les Etats Généraux,
avoit conclu un traité avec l'Elec-
eur de Bavière, & qu'il donnoit
ous ſes ſoins à prendre les meſures
ui tendoient le plus efficacement à
ortifier & aſſurer la tranquillité de
Empire, à en ſoutenir le ſyſtême,
à prévenir en temps convenable
s événements qu'on ſavoit par ex-
érience qui pouvoient mettre en dan-
r la cauſe commune, jetter l'Eu-
pe dans les malheurs de la guerre,
occaſionner la perte de beaucoup
ſang & des tréſors à ſes Royau-
es. Il ajouta que les deux traités ſe-
ient remis inceſſamment aux Cham-

George II. An. 1751.

bres : qu'il avoit reçu de toutes les Puiſſances contractantes au traité définitif d'Aix-la-Chapelle, les déclarations les plus étendues & les plus préciſes de la réſolution où elles étoient de maintenir la paix générale, & qu'il avoit pris ſoin de reſſerrer les nœuds de l'union & de l'amitié entre lui & ſes Alliés, tant pour mettre en ſureté leurs intérêts communs, que pour entretenir la paix établie, & pour prévenir tout ce qui pourroit donner occaſion à quelques nouvelles ruptures. Enfin il recommanda aux Chambres l'unanimité, l'encouragement du commerce, & les moyens de réprimer efficacement les outrages & les violences contraires au bon ordre & au bon gouvernement, qui mettoient en danger la vie & les biens de ſes ſujets qu'il déſiroit ardemment de voir heureux & dans un état floriſſant.

XIII. Oppoſition contre l'adreſſe de remerciment.

Lorſqu'il fut propoſé de faire une adreſſe de remerciments, le projet fut conçu en termes qui marquoient la complaiſance la plus baſſe, ainſi que l'approbation la plus aveugle aux meſures priſes par la Couronne. Le Comte d'Egmont & quelques autres

George II. An. 1751.

ſoutinrent qu'une telle adreſſe ſeroit auſſi abſurde que ſervile. Ils obſervèrent que rien n'étoit plus hors de propos que d'approuver aveuglément des meſures juſqu'alors inconnues : qu'il étoit ridicule de faire des compliments de félicitation ſur l'état préſent d'une heureuſe tranquillité, pendant que les papiers publics marquoient journellement la ſaiſie de quelques-uns des vaiſſeaux de la Grande-Bretagne par les Eſpagnols, & quelques nouvelles entrepriſes des François contre la colonie naiſſante de la nouvelle Ecoſſe. A l'égard du continent de l'Europe, ils ſoutinrent que la tranquillité de l'Allemagne auroit été établie ſur des fondements beaucoup plus ſolides, ſi l'Angleterre n'avoit jamais pris part aux affaires de l'Empire, parce qu'alors les Princes auroient ſoutenu eux-mêmes la conſtitution de leur propre pays : que l'Election d'un enfant pour Roi des Romains étoit plutôt capable de troubler que d'affermir la tranquillité de l'Europe, d'autant qu'elle ne tendroit qu'à renverſer la conſtitution de l'Empire, en rendant la dignité impériale héréditaire dans une maiſon, au lieu

George II. An. 1751. qu'elle devroit être l'effet d'une libre élection. Ils obſervèrent que par cette conſtitution on avoit réglé les Vicegérents qui devoient gouverner l'Empire pendant la vacance du Trône Impérial, mais qu'on n'avoit point établi de Régents, de Protecteurs, ni de Tuteurs pour un Empereur en minorité, parce qu'on n'avoit jamais ſuppoſé qu'un mineur pût être élu. Ils déclamèrent fortement contre le dernier traité fait avec l'Eſpagne, diſant que le Miniſtère pour la modique ſomme de cent mille livres avoit abandonné les droits de la Compagnie de la mer du Sud, & ceux des autres Négociants Anglois, dont les pertes par les déprédations des Eſpagnols, montoient à un million treize cents mille livres ſterling, & qu'on avoit ſacrifié la liberté du commerce & de la navigation Angloiſe, en laiſſant en ſon entier la prérogative que s'étoient arrogés les Eſpagnols de viſiter les vaiſſeaux de la Grande-Bretagne en pleine mer, & de les confiſquer quand ils trouvoient à bord la moindre partie de ce qu'ils appelloient marchandiſe de contrebande. Ils ſe recrièrent contre le traité de

bſide avec l'Electeur de Bavière, u avec quelqu'autre Prince que ce ût être en temps de paix, en obſer-ant que pendant quelques années la ation avoit payé de ſemblables pen-ons aux Danois & aux Heſſois, mais ue dans la derniere guerre les pre-iers avoient abandonné les intérêts e la Grande-Bretagne, & que les erniers avoient pris les armes contre le. Enfin ils ſoutinrent que le ſubſide oit beaucoup plus fort que ce que nation pouvoit payer, & qu'à oins de continuer la taxe ſur les ter-s à quatre ſchellings par livre, on pouvoit rien donner à aucun Prin- d'Allemagne, ſans prendre ſur le nds d'amortiſſement. « Qui oſera, dit un des membres » propoſer la continuation d'une telle taxe ſur les propriétaires des biens fonds, pour engager les Princes d'Allemagne à faire, quoi ? . . . à conſerver la liberté & l'indépendance de leur propre patrie. Oui je dis les Princes d'Allemagne, parce que ce ſubſide donné à la Bavière n'aura aucun effet, ſi nous ne prenons la moitié de ces Princes à notre ſolde: nous les payerons ſans doute pen-

George II.
An. 1751.

» dant ſept années de paix, & enſuite
» ils nous abandonneront, comme
» l'ont fait pluſieurs autres, auſſi-
» tôt qu'il ſurviendra une nouvelle
» guerre ».

XIV.
Réponſe de M. Pitt.

Le projet d'adreſſe fut ſoutenu contre ces objections par M. Pitt, qui commençoit alors à ſe déclarer ouvertement pour le miniſtère. Il dit qu'une telle adreſſe n'étoit qu'un ſimple compliment d'uſage, qui n'emportoit aucune obligation pour le Parlement d'approuver les meſures qu'il croiroit devoir cenſurer après les avoir plus mûrement examinées : que les diſputes légères qui ſubſiſtoient encore entre la nation & les Eſpagnols ou les François ſeroient dans peu terminées à l'amiable : qu'elles n'étoient pas de nature à influer ſur la tranquillité générale de l'Europe, laquelle devoit être établie par une ferme alliance entre Sa Majeſté, & une confédération ſi puiſſante au continent, qu'elle fut en état de l'emporter ſur la maiſon de Bourbon. Il s'étendit ſur la prudence que Sa Majeſté avoit fait paroître, en détachant des intérêts de la France un Prince auſſi puiſſant que l'Electeur de Bavière,

George II. An. 1751.

ꝛ en prenant d'autres meſures auſſi
ılutaires pour maintenir la balance
u pouvoir dans le continent. Il fit
apologie des articles du dernier traité
onclu avec l'Eſpagne, ſoutint que ce
ui reſtoit du contrat de l'Aſſiento
toit de fort peu d'importance pour
ı Compagnie de la mer du Sud : que
s demandes de cette Compagnie, &
elle des autres Négociants de la
rande-Bretagne, étoient devenues
ıns effet par la rupture avec cette
uiſſance; mais que la nation en avoit
té plus que récompenſée par l'excé-
ent conſiderable des priſes faites pen-
ant la guerre, ainſi que par le grand
ommerce qu'on avoit fait avec les
tabliſſements Eſpagnols, depuis qu'il
toit devenu libre par la démolition
e leurs fortereſſes : que la Cour d'Eſ-
agne avoit accordé pluſieurs con-
eſſions très importantes : qu'elle
voit conſenti au rétabliſſement du
ommerce Britannique en Eſpagne
ır un pied très avantageux, en ac-
ordant aux ſujets de la Grande-Bre-
gne de ne payer que les mêmes
roits que payoient les ſujets Eſpa-
ıols. Sur l'article de la viſite des
aiſſeaux, il avoua que lorſqu'il étoit

George II. An. 1751

plus jeune & plus ardent, il avoit insisté à ce qu'on ne fit point de paix sans que ces visites fussent abolies ; mais qu'étant plus âgé de dix ans, il considéroit les affaires plus tranquillement, & étoit convaincu que l'Espagne n'auroit jamais consenti à les abolir, à moins qu'elle ne fût obligée de subir la loi qu'un vainqueur lui voudroit imposer : enfin que toutes les adresses de la Chambre des Communes en temps de guerre, pour prescrire des conditions à la paix future étoient ridicules en elles-mêmes, & une entreprise sur la prérogative Royale, ce qui ne pouvoit jamais avoir que des suites fâcheuses. Le lecteur peut juger de la force de ces raisons, mais elles l'emportèrent sur les objections, & l'adresse fut présentée.

XV. Nombre de Troupes, & subsides.

On établit deux Comités pour régler les subsides & les moyens de les lever ; ils travaillèrent à l'ordinaire sous la direction du Ministère, quoiqu'il y eût plusieurs débats assez vifs. Le parti de la Cour ne put avoir le dessus pour conserver le même nombre de troupes que l'année précédente. Celui des gens de mer fut fixé à dix-huit mille, & les troupes de terre

ix-huit mille huit cents cinquante-t hommes effectifs, y compris dix-t cents quinze invalides. George II. An. 1751.

Dans l'article des subsides on com-t trente mille livres sterling pour nplir les engagements de Sa Ma-té avec l'Electeur de Bavière, & viron cent onze mille livres, tant ur les dépenses faites l'année pré-lente dans la nouvelle Ecosse, que ur celles qui étoient à faire cette née : en sorte que la totalité du sside accordé pour l'année 1751 onta à six millions deux cents un lle quatre cents quatre-vingt-dix-uf livres seize schellings, qui fu-nt levés par des droits sur la drê-e, le cidre, le poiré, &c. par une ce de trois schellings pour livre sur produit des terres, par un contrat ec la banque, par une loterie & s annuités à trois pour cent, par emprunt sur le fonds d'amortisse-ent, par une somme prise sur le ême fonds, & par une augmenta-n des droits sur les liqueurs fortes.

XVI. Mort du Prince de Galles.

Pendant que le Parlement étoit oc-pé de ces objets, un événement prévu remplit le Royaume de dou-ur & de consternation. Le Prince de

George II.
An. 1751.

Galles fut attaqué dans ſon jardin de Kew d'un rhume qui ſe changea en fluxion de poitrine : la Princeſſe qui étoit groſſe de pluſieurs mois ne quitta pas ſon mari pendant le cours de ſa maladie, où elle le veilla ſept nuits. Tous ſes ſoins furent infructueux, & le Prince expira le 31 de Mars dans la quarante-cinquiéme année de ſon âge. Il poſſédoit toutes les qualités qui peuvent gagner l'affection du peuple : mari tendre, bon maître, libéral, généreux, ſincère & humain ; il protegeoit magnifiquement les arts, chériſſoit le mérite, étoit bien diſpoſé à rendre juſtice à tous les hommes en général, & fortement attaché à ce qu'il jugeoit être les véritables intérêts de la Grande-Bretagne, ce qui l'avoit entraîné, comme nous l'avons vu, à favoriſer le parti de l'oppoſition. La perte de ce Prince étoit d'autant plus fâcheuſe pour la nation, que le Roi avançoit en âge, & que le nouveau Prince de Galles actuellement Roi d'Angleterre étoit encore mineur.

XVII.
Précautions priſes dans le cas de minorité.

Ce triſte événement fit ſuſpendre toutes les autres affaires pour s'occuper à prévenir les inconvénients qui

urroient naître dans un cas de mi- George II. An. 1751.
rité. Le Roi délibéra avec son con-
à ce sujet, & résolut d'obtenir la
ction du Parlement sur les mesures
'il croyoit nécessaires de prendre
ur assurer la succession. En consé-
ence, le Duc de Newcastle fut char-
d'un message du Monarque qu'il
ésenta aux deux Chambres le 7 de
i portant : « que le moyen le plus
cace pour assurer la succession pro-
testante dans sa famille Royale,
étoit de pourvoir convenablement
au soutien de son Successeur, & à
l'administation régulière du Gou-
vernement, dans le cas où ce Suc-
cesseur seroit dans un âge tendre :
que Sa Majesté recommandoit for-
tement cette importante affaire à
la considération du Parlement, &
proposoit que dans le cas où il ar-
riveroit que la Couronne impériale
de ses Royaumes tomberoit à quel-
qu'un des fils du dernier Prince, au
dessous de l'âge de dix-huit ans,
la Princesse douairière de Galles
seroit tutrice de sa Personne & Ré-
gente du Royaume, jusqu'à ce qu'il
eut atteint l'âge de majorité, avec
le pouvoir & les restrictions qui

George II. An. 1751.

» ſeroient jugés néceſſaires & con-» venables ». On répondit à ce meſſage par une adreſſe très affectueuſe, dans laquelle le Parlement promit de prendre férieuſement cette affaire en conſidération. Peu de jours après, le même Duc préſenta à la Chambre des Pairs un Bill pour pourvoir à l'adminiſtration du Gouvernement, ſi la Couronne parvenoit à un Prince mineur. Quand on en eut fait la ſeconde lecture & qu'il eut été rédigé, le Duc préſenta un ſecond meſſage de Sa Majeſté, portant que le Roi recommandoit à la conſidération de la Chambre l'établiſſement d'un Conſeil de Régence tel qu'il étoit porté dans le Bill, compoſé de ſon cher fils le Duc de Cumberland (qui avoit alors le commandement de l'armée,) de l'Archevêque de Cantorbery, du Lord Chancellier, ou du Garde du Grand Sceau de la Grande-Bretagne, du Tréſorier, ou du premier Commiſſaire de la Tréſorerie, du Préſident du Conſeil, du Lord Garde du Sceau privé, du Lord Grand Amiral ou du premier Commiſſaire de l'Amirauté, des deux principaux Secrétaires d'Etat, du Lord chef de Juſtice de

George II.
An. 1751.

e la Cour du Banc du Roi, tels que
es grands Officiers ſe trouveroient
n place lors de l'avénement du
rince.

Quelque juſte que fut ce réglement,
occaſionna de violents débats & des
aroles très vives dans la Chambre
es Communes. Le Conſeil de Ré-
ence étoit approuvé par tout le Mi-
ſtère, mais le parti de l'oppoſition
nploya toutes ſes forces pour le
ombattre comme inutile, & comme
ne reſtriction propre à embarraſſer
machine du Gouvernement, ajou-
nt qu'un Conſeil ainſi compoſé pour-
it avoir des ſuites pernicieuſes.
uelques-uns des Membres, oſèrent
ême inſinuer qu'il étoit dangereux
laiſſer à la tête de l'armée un
ince du Sang qui devoit avoir part
a Régence, Prince chéri de la na-
n, adoré des ſoldats, brave, po-
laire & entreprenant, qui ne pa-
ſſoit pas exempt d'ambition, & en
l'on n'avoit jamais remarqué beau-
up d'affection pour la perſonne de
éritier préſomptif. On rapporta
exemples tirés de l'Hiſtoire d'An-
terre où des oncles & des Régents
oient outragé les Souverains. Les

George II
An. 1751.

noms de Jean Lackland, de Jean de Ghent, de Humphroi & de Richard Ducs de Gloucester ne furent pas oubliés: on les passa en revue: on en fit des comparaisons & des applications odieuses, mais malgré tout le feu de l'opposition, le plus grand nombre des membres étoient si bien convaincus de la fidélité, de la vertu, de l'intégrité & de l'habileté de son Altesse Royale, que le Bill passa avec quelques légers changements. Les Lords y acquiescèrent, & peu de temps après, il reçut la sanction Royale.

XVIII.
On propose de naturaliser les Protestans étrangers. Ce projet est sans effet.

Dans le temps de la mort du Prince de Galles, on avoit mis sur le tapis à la Chambre des Communes un Bill pour naturaliser tous les Protestants étrangers qui s'établiroient dans le Royaume: Ce projet pouvoit avoir quelques avantages, mais il avoit aussi de grands inconvénients. Quand un Etat acquiert de nouveaux sujets, ils en augmentent l'opulence & la force s'ils sont tous industrieux & si le nombre des hommes manque dans les manufactures: mais comme il arrive souvent que ceux qui se réfugient en pays étranger n'y passent que lorf-

ıe la débauche, l'indolence ou la
auvaiſe conduite les a ruinés dans
ur pays natal: de tels ſujets n'ac-
uierent pas plus de ſageſſe & d'acti-
té en changeant de climat, ils de-
ennent alors à charge à la nation
ii les a reçus; & s'il s'en trouve un
rtain nombre qui s'adonnent au
ıvail, leur miſère précédente fait
'ils ſe contentent d'un ſalaire très
ɔdique: le prix qu'on donnoit aux
ns ouvriers de la nation diminue,
ſe trouvent hors d'état de ſoutenir
ırs familles, & le nombre des pau-
es augmente dans le Royaume, ce
i a les ſuites les plus facheuſes. Le
l étoit ſoutenu par le Chancellier
l'Echiquier, par M. Pitt & par M.
ttleton, mais il avoit pour adver-
es le Comte d'Egmont & M. Fox,
crétaire de la guerre. Il fut pré-
té une remontrance à la Chambre
le Lord Maire, les Aldermans &
commun Conſeil, où ils expoſè-
t entre autres raiſons que cette
ıraliſation ne pouvoit que dimi-
r conſidérablement les manufac-
es, d'autant que pluſieurs étran-
s paſſeroient certainement en An-
erre pour y apprendre les métho-

George II. An. 1751.

des & l'art employé par les ouvriers de la nation, mais qu'après y être demeurés quelque temps ils retourneroient dans leur patrie, & y établiroient aisément de semblables manufactures. Cette pétition fut appuyée de celles de plusieurs autres Villes la mort du Prince empêcha la troisiéme lecture du Bill, & les Ministres qui le soutenoient ne crurent pas devoir persister, voyant combien la nation en général y étoit contraire.

XIX. La réforme du Calendrier est établie en Angleterre. Cloture de la session.

Un autre Bill très utile au commerce en général, qui passa dans le même temps fut celui de la réformation du Calendrier. On sçait que les Anglois avoient toujours continué à suivre le vieux style, ensorte qu'ils ne commençoient leur année qu'au premier de Mars, suivant leur façon de compter, c'est-à-dire au 13 du même mois suivant la nôtre. On avoit proposé plusieurs fois de se conformer au changement adopté par les autres puissances de l'Europe à l'exception de la Russie & de la Suède mais l'attachement aux anciens usages, & peut-être encore plus l'éloignement qu'on avoit à adopter un réglement passé sous les auspices d'un

George II. An. 1751.

ontife Romain, en avoient toujours
etardé l'exécution. Enfin dans ce
arlement, que ce Bill ſeul rendra à
avenir illuſtre en Angleterre, il fut
écidé que l'année 1752 commence-
oit au 1 de Janvier & qu'on retran-
neroit dans lá même année les dix
ours compris entre le 2 & le 14 de
eptembre, enſorte que le lendemain
u 2 on compteroit le 14. Il ne reſta
onc plus que les deux puiſſances du
ord dont nous venons de parler qui
e ſe fuſſent pas conformées à cet
ſage général.

Toutes les affaires publiques &
articulières que le Parlement avoit
riſes en conſidération, étant termi-
ées, le Roi s'y rendit le 6 de Juil-
t, & termina la ſeſſion à l'ordinaire
ar une harangue, qui ne contient
en d'aſſez intéreſſant pour que nous
ous arrêtions à en donner l'extrait.

XX. Mémoires des Commiſſaires ſur les limites de l'Acadie.

Pendant que le Parlement tenoit
s aſſemblées en Angleterre, les
ommiſſaires des deux puiſſances tra-
illoient à Paris à faire des mémoi-
s pour ſoutenir les droits reſpectifs
ı les prétentions de leurs ſouverains.
es principaux objets dont ils s'occu-
oient étoient les limites de l'Acadie

George II. An. 1751.

& l'examen de la propriété que le Monarque françois reclamoit ſur les iſles de ſainte Lucie & de Tabago au lieu que les Anglois ſoutenoient qu'elles devoient être neutres. Pour l'intelligence de ce qui concerne l'Acadie, il eſt néceſſaire d'avoir ſous les yeux la carte de ce pays & des environs.

Par l'article XII du traité d'Utrecht, conclu en 1713, il eſt dit, « Que le
» Roi Très-Chrétien fera remettre à
» la Reine de la Grande-Bretagne,
» le jour de l'échange des ratifica-
» tions, des lettres & actes authen-
» tiques, qui feront foi de la ceſſion
» faite à perpétuité à la Reine & à
» la couronne de la Grande-Bretagne
» ———— de la nouvelle Ecoſſe,
» autrement dite, Acadie en ſon en-
» tier, conformément à ſes ancien-
» nes limites comme auſſi de la ville
» de Port-Royal, maintenant ap-
» pellée Annapolis Royale ———
» d'une manière & d'une forme ſi
» ample, qu'il ne ſera pas permis à
» l'avenir aux ſujets du Roi Très-
» Chétien d'exercer la pêche dans
» leſdites mers, bayes & autres en-
» droits à trente lieues près de la

nouvelle Ecoſſe, au Sud-eſt, en commençant depuis l'iſle appellée vulgairement de ſable incluſivement, en tirant au Sud-oueſt. George II. An. 1751.

XXI. Demandes des Anglois.

Comme cet article eſt un de ceux ui ont ſervi de fondement au traité 'Aix-la-Chapelle, il falloit néceſſai-ement conſtater quelles étoient les nciennes limites de l'Acadie. Pour y arvenir les commiſſaires de Sa Ma-eſté Britannique dans un mémoire u'ils remirent dès le 21 Septembre 750 aux Commiſſaires François di-ent qu'ils demandoient de la part de adite Majeſté une étendue de pays erminé « à l'Oueſt du côté de la nouvelle Angleterre, par la rivière de Penobſcot, autrement dite Pentagoet ——— au Nord par la Rivière ſaint Laurent, le long du bord du Sud juſqu'au cap Roziers, ſitué à ſon entrée; à l'eſt par le grand Golphe de ſaint Laurent —— & au Sud par le grand océan Atlantique, en tirant du côté du Sud-oueſt depuis le cap Breton par le cap ſable, y comprenant l'iſle du même nom ——— juſqu'à l'embouchure de ladite rivière de Penobſcot, ou Pentagoet ».

George II. An. 1751.

Les Commiſſaires du Roi Très-Chrétien, ſurpris de cette demande, répondirent le même jour, qu'aux termes du traité, Annapolis n'étant pas compris dans les anciennes Limites de l'Acadie, il s'enſuit que l'ancienne Acadie ne renferme qu'une parde la Peninſule de ce nom, & ils ajoutèrent que les Limites entre la nouvelle France & la nouvelle Angleterre n'ont dû ſubir aucun changement, & doivent être aujourd'hui telles qu'elles étoient avant le traité d'Utrecht, qui n'a rien changé à cet égard.

XXII. Limites ſuivant les François.

Les Commiſſaires Anglois demandèrent une explication plus préciſe ſur les Limites de l'ancienne Acadie, & ceux du Monarque François répondirent en peu de mots le 16 Novembre, » que l'ancienne Acadie commence à » l'extrêmité de la baye françoiſe, » depuis le cap ſainte Marie, ou le » cap Fourchu; qu'elle s'étend le » long des côtes & qu'elle ſe ter- » mine au cap Canſeau ».

XXIII. Premier Mémoire des Commiſſaires Anglois.

Il s'agiſſoit de ſoutenir de part & d'autre ce qu'on avoit avancé : Les Anglois, dans un mémoire très détaillé, qu'ils remirent le 11 de Janvier

751, prétendirent que par le mot 'anciennes Limites, on avoit entendu elles des pays cédés à la France par traité de Breda, qui s'étendoient iconteftablement au Nord jufqu'au euve faint Jean, & à l'oueft jufqu'à i rivière de Pentagoet. Les François bfervèrent dans leurs notes fur ce iémoire que dans le traité de Breda, s'agiffoit de reftituer ce qui avoit ppartenu précédemment à la France, : non d'établir des Limites : & ils ififtèrent à prouver que la ville d'Anapolis étant exprimée féparément ans le traité d'Utrecht, n'étoit pas egardée alors comme faifant partie e l'Acadie. En effet, fi l'on èxamine ans partialité la force des termes, il aroit que cette diftinction eft décive en faveur de la France, dont les Commiffaires citoient auffi le témoinage du Chevalier Temple, Gouerneur Anglois qui infifta fur la difnction de l'Acadie & de la nouvelle coffe, pour retarder la reddition es pays qui devoient être reftitués à a France.

George II. An. 1751.

Les Anglois de leur côté produifient des témoignages du Comte d'Efrades, qui paroiffent étendre réelle-

George II. An. 1751.

ment les limites de l'Acadie, aussi étoit-il difficile que ces témoignages des deux côtés pussent servir de preuves, d'autant que les Gouverneurs ont donné souvent le même nom à des pays plus ou moins étendus, suivant les limites de leurs Gouvernements. Les Cartes Géographiques n'étoient pas d'accord, & ne présentoient rien de décisif, mais comme il étoit question d'anciennes limites, les François citèrent les plus anciens Historiens, Denis, Champlain & l'Escarbot dont le témoignage ne peut laisser aucun doute, particulièrement celui du sieur Denis. Les Anglois objectèrent que quand ces historiens ont écrit, ces parties étoient si peu connues que leur autorité n'est que d'un poids médiocre : mais cette raison peut-elle être admise contre des Auteurs qui ont parcouru eux-mêmes le pays, principalement contre le sieur Denis qui l'a fréquenté pendant trente-cinq à quarante ans, qui étoit Gouverneur, Lieutenant Général pour le Roi, & propriétaire de toutes les terres & isles, depuis le cap Canseau jusqu'au cap des Rosiers près de l'embouchure du fleuve saint Laurent, & qui a dé-

erminé les bornes de l'Acadie avec ne précision qui ne laisse rien à désirer.

George II. An. 1751.

XXIV. Premier Mémoire des Commissaires François.

Le mémoire des Commissaires françois en réponse à celui des Commissaires de Sa Majesté Britannique paroît si lumineux qu'il est difficile de oncevoir qu'il n'ait pas totalement erminé la contestation, aussi paroît-l évidemment que l'Angleterre avoit oris son parti soit avant, soit penlant le cours de la négociation. Je e m'arrêterai pas à en donner un xtrait, qui ne pourroit présenter les aisons que d'une manière informe. e lecteur qui voudra s'instruire à ond de cette matière la trouvera lairement discutée dans ce mémoire : nais pour prouver à toute l'Europe ue la France ne cherchoit pas à éluder es raisons des Anglois, leurs mémoies furent traduits & imprimés conointement avec ceux des Commissaies François.

XXV. Affaire de Sainte-Lucie & de Tabago.

On ne fut pas plus d'accord sur l'affaire de sainte Lucie. Il paroît par les némoires respectifs, que les François y ont eu des établissements antérieurs & plus longs que ceux qui y ont été ormés par les Anglois : que ces der-

George II
An. 1751.

niers quand ils se sont emparés de cette Isle, l'ont ensuite abandonnée à plusieurs fois, & même que le Lord Willoughby, Général des Anglois a désavoué l'entreprise formée par un nombre de ses compatriotes pour s'en emparer. Quelques intéressants que soient ces Mémoires, comme les deux Puissances ne sont pas convenues des faits, & que chacun a plutôt travaillé à établir ses raisons qu'à détruire celles de ses adversaires, il est difficile d'en rien conclure. Au surplus, cet objet n'étoit pas assez important en lui-même, pour que s'il eût été seul il eut fourni un prétexte raisonnable ni même spécieux à la guerre ruineuse qui suivit peu d'années après le temps où ces mémoires furent publiés.

Nous parlerons de ce qui concerne l'Isle de Tabago, en rapportant les événements de l'année 1755, dans laquelle les Commissaires François donnèrent leur mémoire pour prouver que cette Isle appartenoit incontestablement à Sa Majesté Très-Chrétienne.

Les mouvements furent peu considérables cette année en Amérique; les sauvages tuèrent quelques habi-

George II. An. 1751.

tants d'un bourg des Anglois, qui se servirent de ce prétexte pour y envoyer des troupes, des armes & des munitions de guerre.

Depuis la paix, les François avoient établi une factorie à Albreda sur la rivière Gambia, à la côte de Guinée; cet établissement fut attaqué par un navire de guerre Anglois : M. de Mirepoix alors Ambassadeur de France à la Cour de Londres, en porta des plaintes au Duc de Bedfort, Secrétaire d'Etat, & il ne paroît pas que cette affaire ait eu de suites.

XXVI. Progrès des François aux Indes orientales.

Dans les Indes Orientales, les François augmentoient journellement leur puissance. Après la mort de Mouzaferzingue, qui fut tué en poursuivant les Nababs révoltés contre lui, M. de Bussi fit élire pour Souba Salabetzingue l'un des frères de son Prédécesseur. Ce nouveau Souba devoit tout aux François, & il confirma les concessions qui leur avoient été faites. Les Anglois allarmés de leurs progrés donnèrent de nouveaux secours à Mahametalykan, ce qui n'empêcha pas son rival de se rendre maître de l'importante place de Valgondabouram : les Anglois voulurent l'attaquer dans

George II. An. 1751.

ce poste, où il fut soutenu par les François que commandoit M. d'Auteuil : la canonade des Européens bien différente de celle des Indiens, les obligea de se retirer en confusion dans leur camp ; ils tombèrent ensuite dans une embuscade, & leurs ennemis les suivirent jusqu'aux portes de Trichenapaly, que Chandasaeb & les François canonèrent sans effet pendant quelques jours.

Ce fut alors que commença à se distinguer dans l'armée Angloise le Capitaine Clive, l'un des plus forts Antagonistes que les François ayent rencontré aux Indes. Ce jeune Officier que ses premiers emplois ne destinoient nullement au service militaire, & qui n'avoit jamais fréquenté les armées, crut pouvoir former le projet d'enlever Arcate, avec un détachement de deux cents Européens & de trois cents Cipayes, commandés par ce Capitaine & par huit autres Officiers, dont six n'avoient jamais vu le feu. La garnison ennemie étoit de onze cents hommes, qui ne firent aucune résistance. Les Anglois marchèrent en bon ordre, passèrent au milieu de cent mille habitants, & entrèrent dans le

George II. An. 1751.

Fort dont ils ſe rendirent aiſément les maîtres. Il eſt vrai qu'il n'y avoit que des Indiens; mais Rajaſaeb qui fut envoyé par le Nabab pour le reprendre, aidé par les François, ne put l'emporter ſur la vigilance & l'activité du Capitaine Clive, qui ſe maintint dans ce poſte contre leurs forces réunies.

XXVII. Affaires des Anglois avec les Puiſſances étrangères.

Revenons aux événements qui ſe paſſèrent cette année en Europe, & où l'Angleterre eut quelque part. M. Keene avoit porté des plaintes à la Cour d'Eſpagne au ſujet des dépréda-tions que faiſoient les Gardes-côtes Eſpagnols ſur les vaiſſeaux Anglois qu'ils viſitoient en Amérique. Le Roi donna auſſi-tôt des ordres efficaces pour réprimer l'avidité de ſes ſujets dans cette partie du monde, ainſi que pour faire rendre les vaiſſeaux Anglois qui avoient été pris depuis le temps fixé pour la ceſſation des hoſtilités, ce qui affermit la bonne intelligence entre les deux nations.

Les Anglois en traitant avec le Dey d'Alger avoient demandé qu'il leur fût accordé dans les Etats de ce Prince un commerce libre à l'excluſion de toute autre nation Européenne, mais

George II. An. 1751.

tous leurs efforts furent inutiles, & ils obtinrent ſeulement d'avoir un Agent dans le pays qui pût y réſider pour y ſoutenir leurs intérêts.

XXVIII. Les Moraves s'établiſſent en Angleterre.

Nous avons vu que la nation s'étoit élevée contre le projet de naturaliſer les Proteſtants étrangers, & qu'il ne pût avoir ſon exécution : elle fut plus indulgente en faveur des Moraves ou Hernhutters, nouvelle ſecte de fanatiques qui avoit pris depuis peu ſon origine en Allemagne. Ils avoient pour chef le Comte de Zinzendorf qu'on pouvoit appeller leur Melchiſedec, puiſqu'ils le regardoient comme leur Prophète, leur Prêtre & leur Roi. Ils rendent particuliérement leurs adorations à la ſeconde Perſonne de la Sainte Trinité, & marquent pour la première une négligence qui va preſque juſqu'au mépris. Si nous en croyons M. Smollet, leur doctrine eſt un mélange de blaſphême, d'indécence & d'abſurdité ; & leur diſcipline religieuſe un compoſé ridicule de dévotion & d'impureté. Leur culte extérieur conſiſte en hymnes, en prières & en ſermons : leurs hymnes ſont d'une gayeté quelquefois indécente, & ont particulié-

ement pour objet la playe que Jeſus-
Chriſt reçut dans le côté, pendant
u'il étoit ſur la croix. Leurs ſermons
ont remplis d'expreſſions qui font
ougir la pudeur, & l'on prétend que
eurs exercices particuliers ſont ac-
ompagnés de rites & de myſtères
ue la décence ne permet pas de rap-
orter. Ils avoient établi entre eux
ne communauté de biens, & étoient
ouvernés comme une ſeule famille,
ant dans le ſpirituel que dans le tem-
orel, par un Conſeil ou Presbytère
ui avoit le Comte pour Préſident.
Dans les cas douteux ou très impor-
ants ils conſultoient le Seigneur, &
renoient leur réſolution en conſé-
uence de ſon inſpiration immédiate:
uſſi ſe glorifioient-ils d'être ſous un
Gouvernement purement Theocrati-
ue, quoique dans le fait ils fuſſent aſſu-
ttis à l'eſpèce de deſpotiſme la plus
angereuſe, puiſqu'auſſi-tôt que quel-
u'un de la Communauté oſoit penſer
ar ſoi-même, ou marquoit quelque
pinion différente des ſentiments du
omte & de ſon Conſeil, il étoit
nvoyé à la Miſſion qu'ils avoient
ablie en Groenland, ou à leur Co-
nie de Penſylvanie. Cette ſecte étoit

George II. An. 1751.

particuliérement composée d'ouvriers qui paroissoient sobres, modérés & industrieux : leur chef déclara que son dessein étoit de les appliquer à des ouvrages utiles au public, & ils obtinrent sous la sanction du Parlement un établissement dans le Comté d'Argyle. Ils y firent bientôt un grand nombre de proselytes avant que leurs principes & leur morale fut découverte. Il paroît que depuis ce temps leurs progrès ont été tres lents, & en effet quelque penchant que des hommes grossiers puissent avoir à la débauche, ils sentiront toujours une secrette horreur contre toute religion où ils pourroient s'y livrer par principes. Si la corruption de la nature ne nous entraîne que trop souvent, la lumière de la conscience qui ne peut jamais être entiérement éteinte nous rappelle à cette loi pure, que l'auteur de notre être a gravée dans le cœur de tous les hommes.

XXIX. Mort de la Reine de Dannemarck, & du Prince d'Orange.

La mort du Prince de Galles ne fut pas la seule perte que fit cette année la famille Royale. La Reine de Dannemarck, la plus jeune des filles du Monarque Anglois, mourut à Copenhague le 19 de Décembre dans la

George II. An. 1751.

fleur de la jeuneſſe, n'étant âgée que de vingt-ſix ans. Deux mois avant étoit auſſi mort à la Haye ſon beau-frère le Prince d'Orange, gendre du Roi d'Angleterre, âgé de quarante ans. Quoique ce Prince ne ſe fût pas diſtingué par des talents ſupérieurs, il fut toujours regardé comme un bon & zélé citoyen, & s'attacha avec ardeur à remettre le commerce des Etats Généraux dans l'état brillant d'où il étoit déchu depuis quelque temps. Il ne laiſſa qu'un fils & une fille en bas âge, & l'adminiſtration fut remiſe avec le titre de Gouvernante à la Princeſſe Anne d'Angleterre leur mère, qui pendant la minorité de ſon fils, jouit de tout le pouvoir dont ſon mari avoit été revêtu.

XXX. Vices énormes en Angleterre.

Il n'y eut aucun événement intéreſſant dans l'intérieur de la Grande-Bretagne. Depuis le retour de la paix, les réformes qu'on avoit faites dans les troupes & dans la marine y avoient répandu un grand nombre de voleurs. On ſait combien toute l'Angleterre & la ville même de Londres en ſont ordinairement infeſtés, & il eſt étonnant que le Gouvernement ne prenne pas des meſures plus efficaces pour

George II. An. 1751.

détruire cette multitude de scélérats qui y fourmille: Les exécutions y sont fréquentes ; mais bien loin d'imprimer la terreur , les misérables qui périssent à Tyburn excitent souvent l'admiration de la populace, par l'espèce de grandeur d'ame avec laquelle ils marchent au supplice. Le poison & les assassinats furent très fréquents en Angleterre cette même année : dans le Comté d'Hertford, le peuple massacra avec les circonstances de la cruauté la plus barbare une vieille femme que l'ignorance & la superstition faisoient passer pour sorcière. Ma plume refuse de tracer d'autres horreurs trop affreuses pour être mises sous les yeux du lecteur, & que des monstres de férocité peuvent seuls être capables d'avoir inventées & exécutées ; qu'on ne m'accuse point de charger le tableau. Je parle d'après les papiers publics de Londres. Chaque jour produisoit de nouveaux exemples de parjure , de faussetés , de fraude & de tromperie : le Royaume présentoit un mélange étonnant de vertu & de vice , d'honneur & d'infamie , de compassion & de dureté , de sentiments & de brutalité.

George II. An. 1751.

Ces vices trop communs dans les grandes villes ſont attribués avec raiſon par un Auteur de la même nation à cinq cauſes principales : les divertiſſements trop multipliés & d'une trop grande dépenſe pour la populace : l'uſage des liqueurs fortes tellement enraciné , que le peuple en fureur promena à Briſtol l'effigie d'un Curé qui avoit prêché contre cet uſage immodéré , & après pluſieurs indignités la brûla publiquement : la fureur du jeu : le peu d'attention du Gouvernement pour la ſubſiſtance des pauvres, & pour occuper ceux qui ſont en état de travailler ; enfin la facilité de vendre les effets volés. En parlant des divertiſſements ne pourroit-on pas y faire entrer la nature même des ſpectacles Anglois : des gladiateurs , des combats d'animaux , des Tragédies qui ſemblent n'être compoſées que pour familiariſer la nation avec le ſang : des Comédies où l'on préſente l'indécence la plus groſſière à un peuple naturellement porté à être extrême dans tous ſes goûts. Tels ſont en général les Théatres de Weſtminſter , bien différents de notre Théatre françois , où à l'ex-

George II. An. 1751.

ception de quelques anciennes piéces un peu trop libres pour des mœurs épurées, on ne voit que la punition du vice, la récompenſe de la vertu, & les défauts des hommes tournés en ridicule. On remarque auſſi en Angleterre qu'à meſure que le débit des liqueurs fortes augmente, la population diminue, comme on le voit par les regiſtres des baptêmes. Les vices groſſiers font dans la Grande-Bretagne ce que l'excès du luxe fait en France ; l'une & l'autre nation diminue par des cauſes différentes : l'Anglois ne craint pas une nombreuſe poſtérité, au contraire il la déſire, mais les excès détruiſent chez lui trop promptement la vigueur de la jeuneſſe : le François ſe refuſe au vœu de la nature, demeure dans un célibat qui ne devroit être permis qu'à un très petit nombre d'ames privilégiées, élevées au deſſus des ſens, & quand il en ſort il trompe ſouvent les eſpérances du mariage par la crainte de laiſſer des enfants qui ne puiſſent hériter du faſte de leurs pères. Leſquels ſont les plus coupables : je crains bien que la raiſon jointe aux principes dictés par la loi divine ne décide contre nous.

XXXI. Actions de vertu remarquables en Angleterre.

Si la vérité de l'hiſtoire nous oblie de peindre ſous des traits odieux uelques ſujets d'une nation que tant 'autres raiſons rendent ſi eſtimable : ous devons obſerver que cette peinure ne repréſente que les objets les lus vils, & que les ſujets d'un rang lus élevé nous fourniſſent des éxemles de vertu & de véritable grandeur 'ame qui auroient fait honneur aux recs & aux Romains ; telle eſt la onduite d'un Officier qui devroit ſerir de leçon à tous ceux qui ſe laiſſent mporter par les principes d'un faux onneur. Cet Officier ayant reçu un artel pour ſe battre en duel fit cette éponſe à ſon adverſaire : « Monſieur, je regarde comme un bonheur particulier de pouvoir produire le témoignage des Officiers & des ſoldats pour preuve du courage que j'ai fait paroître à Fontenoi : vous pouvez publier que j'ai refuſé votre défi, & me taxer de poltronerie : je ſuis bien convaincu qu'on ne me jugera pas coupable, & qu'on vous accuſera ſeulement de malice. Le ſujet de notre querelle n'eſt qu'une bagatelle, & le ſang d'un ſoldat doit être réſervé pour

George II
An. 1751.

» des occafions plus importantes. L'a-
» mour eſt aveugle, le reſſentiment
» bas, & le goût capricieux. Tout
» bien confidéré, le meurtre quoique
» pallié par un faux point d'honneur
» eſt toujours meurtre, & n'en eſt
» pas moins criminel ».

Nous trouvons auſſi en Angleterre la même année un éxemple bien rare de tendreſſe conjugale dans une femme qui, après avoir été féparée fix ans d'avec fon mari, fut faifie d'un tranſport de joie fi fubit à fon retour imprévu, qu'elle paya de fa vie le plaifir de le revoir.

Le progrès des fciences & des arts fut encouragé par l'établiſſement de deux nouvelles compagnies, l'une fous le titre de fociété des Antiquaires, & l'autre fous celui de fociété pour le progrès des arts & des métiers.

XXXII. Mort du Roi de Suède.

Dans le Continent, la paix du Nord paroiſſoit toujours très peu aſſurée, & quoique les différents entre la Ruſſie & la Suède euſſent paru appaifés par une eſpèce d'accommodement, l'animofité réciproque du Roi de Pruſſe & de la Czarine étoit tellement augmentée par des infultes réitérées de

George II. An. 1751.

e part & d'autre, & par des déclaations où l'aigreur des esprits se maifestoit de plus en plus, que ces deux uissances paroissoient être à la veille 'une rupture, & que chacune s'occuoit aux plus grands préparatifs de uerre : cependant les Cours de Viene & de la Grande-Bretagne, qui révoyoient que ces divisions retareroient leur projet favori de l'élecon du Roi des Romains, firent tous urs efforts pour parvenir à reconcier celles de Petersbourg & de Berlin; ais la mort du Roi de Suéde qui arri alors avança plus leur réunion que utes les intrigues des autres Puissanes. Il eut pour successeur Adolphe rédéric, Duc de Holstein Eutin, qui voit été désigné depuis plusieurs anées par le concours unanime des ats. Il monta sur le Trône sans auine difficulté, & prêta le serment le us ample, ce qui fut si agréable à Czarine qu'elle en déclara publiement sa satisfaction, & la bonne telligence fut rétablie entre les deux ours.

XXXIII. Opposition du Roi de Prusse à l'élection du Roi des Romains.

Le Ministère Anglois ne cessoit de esser le Roi de Prusse de promettre voix pour élire Roi des Romains,

George II.
An. 1751.

l'Archiduc Joſeph quand on le proposeroit au Collège Electoral. Le Monarque perſiſta à répondre que cette élection étoit prématurée, puiſque l'Empereur étoit dans la fleur de l'âge, & l'Empire dans une paix profonde, ce qui rendoit cette démarche abſolument inutile : ajoutant qu'il falloit que l'examen des motifs qui pouvoient y engager fut référé à tous les corps de l'Empire, conformément à l'article huit du traité de Weſtphalie, & qu'il ne pouvoit s'empêcher d'engager Leurs Majeſtés Impériales à attendre que l'Archiduc fut plus avancé en âge, ce qui rendroit l'Election plus conforme aux loix & aux Conſtitutions de l'Empire, & ſeroit plus convenable à la Majeſté du Corps Germanique.

Le Roi d'Angleterre & l'Electeur de Bavière répondirent que le Collège Electoral avoit ſeul le droit d'élire un Roi des Romains pendant la vie de l'Empereur, ſans la participation des autres Princes de l'Empire, pour entretenir la paix, & conſerver les libertés de l'Allemagne : que faute d'avoir pris cette ſage précaution, l'Empire avoit été expoſé précédemment

des guerres ſanglantes, & qu'il lui eroit moins préjudiciable d'avoir un Chef en minorité que de tomber dans ine vacance, ſans que la ſucceſſion eût été réglée.

L'Electeur de Mayence écrivit au Roi de Pruſſe ſur le même ſujet, & e Monarque craignant qu'il ne convoquât la diète électorale en qualité l'Archi-Chancelier de l'Empire, lui it une réponſe très détaillée, où il outint que l'élection devoit être diſcutée & ordonnée du conſentement général des Etats de l'Empire, ajouant qu'il ne pouvoit concevoir quel lroit avoit le Collège Electoral de 'arroger ce privilège à l'excluſion des utres Etats : que par les loix de l'Empire, il n'y avoit que trois cas où 'on pût procéder à cette Election : elui d'une longue abſence de l'Empereur hors de l'Allemagne, celui l'un âge avancé, & celui d'une infirmité qui le mettroit hors d'état de tenir les rênes du Gouvernement, mais qu'une Election faite au contraire ſous a Puiſſance, l'influence & l'autorité lu Chef de l'Empire attaqueroit directement les privilèges fondamenaux des Princes & des Etats, & ne

George II.
An. 1751.

pourroit manquer de renverſer toute la conſtitution.

XXXIV.
Traité de ſubſide avec le Roi de Pologne.

Les écrits ſe multiplioient de part & d'autre : toute l'Allemagne, & particuliérement la ville de Ratisbonne en étoit inondée : Sa Majeſté Pruſſienne qu'on ſoupçonna d'avoir formé quelque grand projet que cette Election auroit pu détruire, s'y oppoſoit avec l'ardeur & la perſévérance qui forment ſon caractère, & le Miniſtère François l'aidoit de tout ſon crédit. Leurs efforts réunis portèrent l'Electeur de Cologne à renoncer au traité ſubſidiaire avec les Puiſſances maritimes, & il ſe jetta encore une fois entre les bras de la France. L'Electeur Palatin ſollicité par l'Impératrice Reine, & par le Roi d'Angleterre, inſiſta pour qu'avant toute choſe il fût indemniſé par la Cour de Vienne des ravages que les troupes Autrichiennes avoient commis ſur ſes territoires dans le cours de la derniere guerre. Le Roi de Pologne, Electeur de Saxe fit une ſemblable demande, qui lui fut accordée par la médiation du Roi Georges, & il ſouſcrivit alors un traité de ſubſide, par lequel il s'engagea à fournir un corps de ſix mille

uxiliaires, si les Puissances maritimes e requéroient, & à agir de concert ivec la maison d'Autriche en tout ce qui pourroit contribuer au bien du pays, conformément aux loix fondamentales de l'Empire.

Les Cours de Vienne & de Londres, voyant que les autres puissances de l'Europe, refusoient de se mêler des ffaires d'Allemagne, ou étoient pposées à leurs vues, résolurent de uspendre leurs mesures jusqu'à l'Eté uivant, dans l'espérance que le Roi l'Angleterre faisant un voyage à Hanover, frapperoit enfin ce grand coup n faveur de la maison d'Autriche.

XXXV. Alliance défensive pour les Etats d'Italie.

Cette maison ne négligeoit pas de se ortifier par des traités avec les autres uissances ; elle fit une convention vec le Roi d'Espagne, le Roi des eux Siciles, le Roi de Sardaigne, l'Inant Duc de Parme & le Duc de Moène, par laquelle il fut stipulé que hacune de ces puissances se fourniroit réciproquement des secours de x mille hommes si quelqu'une étoit ttaquée, à l'exception du Roi des eux Siciles qui n'en devoit fournir ue cinq & du Duc de Modène, ont le contingent fut fixé à trois. Par

George II.
An. 1751.

la même convention l'Impératrice Reine garantit les poſſeſſions du Roi des deux Siciles, de l'Infant Duc de Parme & du Duc de Modène, & la même garantie pour ſes Etats d'Italie lui fut aſſurée par les Rois d'Eſpagne & de Sardaigne.

XXXVI.
Hiſtoire naturelle.

L'Hiſtoire naturelle de cette année, nous préſente une éruption du mont Veſuve, accompagnée de ſecouſſes de tremblement de terre : une tempête furieuſe ſur les côtes de ſaint Jean d'Antigoa en Amérique, qui fit périr un grand nombre de vaiſſeaux; une autre tempête à ſaint Domingue avec une augmentation conſidérable de marée, & des effets ſurprenants de l'Electricité qui en trois jours rendit la parole à un homme qui l'avoit perdue par une paralyſie ſur la langue. La même expérience vient d'être repétée le 1 de Mars 1766 avec autant de ſuccès à Londres, ſur une femme également privée de la parole & attaquée de Convulſions; elle a été guérie de l'une & de l'autre maladie par trois ou quatre commotions Electriques.

XXXVII.
Seſſion du Parlement.

Le 25 de Novembre le Roi ouvrit la ſeſſion du Parlement par une ha-

George II. An. 1751.

rangue, dans laquelle il fit part aux Chambres du traité qu'il avoit conclu avec le Roi de Pologne : leur dit que la mort du Prince d'Orange n'avoit rien changé aux diſpoſitions des Etats Généraux, anciens & naturels alliés de ſa couronne : & finit ſon diſcours en recommandant au Parlement de chercher les moyens les plus efficaces pour faire ceſſer les vols & les excès devenus ſi fréquents ſur-tout dans les environs de Londres. Déſordres, dit le Monarque, qui ne ſont portés à un ſi haut point que par l'eſprit d'irréligion, la haine du travail, la paſſion effrenée du jeu, & les autres déréglements, qui ont fait des progrès ſi étonnants à la honte de la nation, & au préjudice des ſujets tempérants & laborieux.

Le Parlement continua les troupes de terre ſur le même pied que dans la ſeſſion précédente, & réduiſit les hommes de mer à dix mille : les ſubſides paſſerent ſans beaucoup de difficulté, & les deux Chambres ſe conduiſirent avec une unanimité dont il y a peu d'exemples dans l'hiſtoire du Parlement de la Grande-Bretagne.

George II. An. 1751.

XXXVIII. Réglements pour prévenir la débauche.

An. 1752.

Entre les réglemens de police qui furent faits dans cette session, nous remarquons particulièrement un acte pour régler le commerce des fripiers & des gens qui prêtent sur gage, ainsi que pour les empêcher de recevoir ni acheter les effets volés; & un autre Bill pour prévenir les vols & la débauche. Par ce dernier acte, il fut ordonné que tous les lieux d'amusement, de danse & de musique, à Londres, à Westmister & à vingt mille à la ronde seroient supprimés & défendus, à moins que les propriétaires des maisons n'eussent des permissions des Juges de paix, auxquels on donna pouvoir de les accorder. Ce réglement étoit un des plus utiles qu'on pût faire pour le bien général: les fauxbourgs de la Capitale étoient remplis d'un nombre incroyable de maisons publiques, où l'on entendoit continuellement le bruit du désordre & de l'intempérance. Elles étoient la retraite de l'oisiveté, de la fraude, & de la rapine: l'école de l'ivrognerie, de la débauche, de l'extravagance, & de tous les vices où peut tomber la nature déréglée. Cependant la suppression de ces réceptacles d'infamie

George II. An. 1752.

fut accompagnée d'un inconvénient, qui en plusieurs circonstances dégénèra en oppression. Les Juges de paix revêtus par la législation du pouvoir d'accorder ou de refuser les permissions devinrent en effet les arbitres de la fortune & de la subsistance d'un grand nombre de sujets. Plusieurs de ceux qui exercent cette espèce de magistrature subalterne qu'on peut comparer à celle des Commissaires au Châtelet de Paris, sont à la honte du Gouvernement, des hommes de mœurs corrompues, d'une fortune médiocre, gens méprisables, ignorants, avides, & qui ne se conduisent très souvent que par les principes scandaleux d'une honteuse avarice.

XXXIX. Bill au sujet des biens confisqués en Ecosse.

Il fut passé une autre Bill pour annexer à la Couronne, sans pouvoir en être aliénés, les biens confisqués en Ecosse, après avoir satisfait les créanciers légitimes; pour établir une méthode uniforme de donner ces biens à loyer, & pour en appliquer les rentes & les profits à civiliser les Montagnards, & à prévenir les désordres dans cette partie du Royaume réuni. L'objet principal de cet acte

George II. An. 1752.

étoit de détacher peu-à-peu les montagnards de leurs anciennes liaiſons, & de détruire inſenſiblement cet eſprit militaire ſi dangéreux pour les parties méridionales de la Grande-Bretagne. En annexant ces biens à la Couronne, il fut ordonné qu'on ne pourroit les affermer pour plus de vingt & un ans, dans la crainte que s'ils étoient vendus, ils ne retournaſſent entre les mains des anciens propriétaires, ce qui les entretiendroit toujours dans l'eſprit de mécontentement. Le Bill trouva une forte oppoſition dans la chambre des Pairs de la part du Duc de Bedford & du Comte de Bath, qui jugoient que ce réglement, quelque utile qu'il put être dans la Théorie, ne ſerviroit dans la pratique qu'à enrichir quelques avares particuliers, cependant après de très vifs débats, il paſſa à la puralité des voix & reçut le conſentement Royal.

Pluſieurs autres Bills qui paſſèrent par la Chambre baſſe, furent rejettés à celle des Lords. La punition du crime, généralement peu ſévère en Angleterre eſt la même pour diverſes ſortes de criminels très différents les uns des autres. Ne répugne-t-il pas

George II. An. 1752.

aux principes fondamentaux de la justice & à ceux d'un bon gouvernement que la même peine ſoit infligée à un malheureux qui preſſé par la néceſſité dérobe cinq ſchellings à ſon voiſin, & à l'éxcécrable meurtrier qui maſſacre ſon bienfaicteur, ou à l'enfant dénaturé qui fait couler le poiſon dans le ſein d'un tendre Père. Sans augmenter la rigueur du ſupplice pour les grands crimes, on commuoit par ce Bill la peine des forfaits moins odieux en celle d'appliquer les coupables aux travaux publics, moyen peut-être plus efficace que celui de les faire ſervir pour ainſi dire de ſpectacle à la populace effrenée dans la place des exécutions: mais ce Bill fut rejetté, ſous le vain prétexte qu'il y avoit lieu de craindre qu'en employant des malfaiteurs dans les travaux du Roi, on n'en écartât d'excellents ſujets, qui pourroient croire que leur réputation ſouffriroit d'être employés aux mêmes travaux que ces miſérables. On ne fit donc d'autre réglement pour diſtinguer les différentes eſpèces de crimes ſuivant leur énormité, que de paſſer un Bill pour ordonner que tout criminel convaincu de meurtre ſeroit

George II. An. 1752. exécuté au plus tard un jour après la ſentence rendue, & que ſon corps ſeroit livré après l'exécution aux Chirurgiens pour être diſſéqué. On prétend que ce réglement eut d'heureuſes ſuites pour prévenir le meurtre: s'il a été moins fréquent en Angleterre, je crois qu'il faut plutôt en chercher d'autre cauſe que la vaine crainte qu'on ſuppoſe dans un ſcélérat d'être diſſéqué après ſa mort.

Il fut propoſé dans les deux Chambres de préſenter une adreſſe au Roi, pour ſupplier Sa Majeſté d'éviter dans ces temps de tranquillité d'entrer en aucun traité de ſubſide avec des Princes étrangers, d'autant que cette meſure étoit très à charge au Royaume: il y eut à ce ſujet de violents débats qui finirent par rejetter la propoſition dans l'une & dans l'autre chambre.

Il ne ſe paſſa rien de plus important dans cette ſeſſion du Parlement, qui fut terminée le 6 d'Avril par une harangue du Roi, après qu'il eut donné ſon conſentement à quatre-vingt-quinze Bills tant ſur les affaires publiques que pour des affaires particulières.

Pendant cette séance, le Roi reçut la nouvelle agréable que M. Keppel, chef d'Escadre avoit conclu un traité de paix & de navigation avec la Régence de Tripoli, & un autre avec celle de Tunis. Aussi-tôt que le Monarque eut prorogé le Parlement, il établit une Régence, & partit le 11 d'Avril pour ses Etats d'Allemagne dans le dessein de mettre à exécution le grand projet de l'Election du Roi des Romains.

George II. An. 1752.

XL. Le Roi part pour l'Allemagne.

Le luxe & la débauche faisoient toujours de nouveaux progrès dans la Grande-Btetagne, & par une conséquence nécessaire la fraude & l'imposture ouvrirent de nouvelles routes pour se garantir de la poursuite des loix, & pour se mettre à couvert de la vigilance des Magistrats. On inventa de nouveaux moyens de tromper, pour jetter ceux qui n'étoient pas assez sur leurs gardes dans un labyrinthe qui put les conduire infailliblement à leur ruine. Ces pratiques odieuses ne furent pas seulement mises en usage par des gens sans aveu, ou par des hommes de la lie du peuple. Il y en eut de distingués par leur rang, qui ne rougirent pas d'avoir

George II. An. 1752

recours à ces infâmes moyens pour fournir à l'excès de leur dépenſe : un Membre du Parlement fut obligé d'abandonner le pays, parce qu'on découvrit qu'il avoit inventé & exécuté le projet de faire périr en mer ſes propres navires, après les avoir déchargés, pour ſe faire payer de la valeur des effets enregiſtrés par ceux qui lui en avoient donné un contrat d'aſſurance.

XLI. Affaires de l'Inde.

Dans l'Inde, les Anglois eurent cette année pluſieurs avantages ſur les François, quoique les deux nations ne continuaſſent à agir que comme troupes auxiliaires. Les François après avoir eu du deſſous dans une eſcarmouche à Cavripauk, abandonnèrent le ſiège de Trichenapali, & ſe retirèrent dans l'Iſle de Scheringham. M. d'Auteuil qui s'étoit avancé à Valgondabouram avec un parti, fut obligé de ſe rendre priſonnier, ayant été ſurpris par les Anglois, & trahi par le Gouverneur du Fort qui lui en refuſa l'entrée. Chanda-Saheb n'ayant plus de reſſource ſe fia à Manogi, Commandant des Marattes, qui le trahit, & ſes ennemis lui firent couper la tête : M. Dupleix fit

proclamer pour Nabab Raja-Saheb, fils de Chanda-Saheb ; mais les ennemis de ce Prince faifoient toujours de nouveaux progrès, & les Anglois profitant de leurs avantages vinrent jufqu'aux portes de Pondichery infulter M. Dupleix. Il envoya contre eux M. de Kerjean fon neveu, qui fut fait prifonnier. Cependant plufieurs Chefs Indiens fe déclarèrent alors pour les François, & le Souba Salabetzingue ajouta plufieurs nouvelles conceffions à celles qu'il leur avoit déja faites ; mais M. Dupleix & M. de Buffi ne jugeant pas qu'ils euffent affez de troupes pour les défendre toutes contre les efforts réunis des Indiens ennemis & des Anglois, refervèrent à faire valoir leurs droits dans un temps plus favorable, & fe contentèrent pour lors de fe rendre maîtres de l'Ifle de Divi.

XLII.
Affaires d'Amérique

En Amérique, les deux nations fe tinrent uniquement fur la défenfive, & chacune ne s'attacha qu'à fe fortifier dans les poftes qu'elle occupoit, en attendant qu'il fût décidé par le travail des Commiffaires à qui appartiendroit le pays en difpute. De part & d'autre on s'appliquoit à ga-

George II. An. 1752.

gner l'amitié des nations ſauvages, qui en général ont toujours paru beaucoup plus attachées à la France qu'aux Anglois : les derniers malgré les traités cherchoient toujours à étendre leur commerce : le Gouverneur de Philadelphie accordoit aiſément aux particuliers la permiſſion d'aller traiter ſur les terres françoiſes ; M. de la Jonquière en eut la preuve par l'interrogatoire de quatre de ces traiteurs qui furent arrêtés, & qui ſe juſtifièrent par ces permiſſions.

XLIII. Etat du continent.

Dans le continent de l'Europe, il n'y eut preſque aucun événement de quelque importance. La France fut troublée par le renouvellement de quelques diſputes de religion, non ſur le fond du dogme, mais ſur l'adminiſtration des Sacrements que pluſieurs Evêques crurent qui devoient être refuſés à ceux qui ne vouloient pas ſe ſoumettre, & ces derniers ſe mirent ſous la protection des Magiſtrats. Les Puiſſances ſeptentrionales jouirent de la tranquillité la plus parfaite : les Etats généraux ne s'occupèrent que des plans de l'œconomie nationale : l'Eſpagne tourna toute ſon attention à étendre ſon commerce,

George II. An. 1752.

encourager ſes manufactures, & réprimer l'inſolence des Corſaires de Barbarie : Sa Majeſté Portugaiſe s'attacha à empêcher la ſortie des eſpéces d'or de ſon Royaume, & voulut obliger les Marchands Anglois établis à Lisbonne de donner communication de leurs livres, ce qu'ils refuſèrent comme contraire aux traités ſubſiſtants entre les deux nations. Le Monarque tourna enſuite toutes ſes vues à réprimer les horreurs de l'Inquiſition, en rendant moins communes & moins ſanguinaires ces affreuſes proceſſions connues ſous le nom d'*Auto-da-fe* ſi contraires à l'humanité & à la douceur de la Religion Chrétienne : enfin la paix demeura affermie en Italie, par le traité dont nous avons parlé plus haut.

XLIV. Diſputes entre les Rois d'Angleterre & de Pruſſe.

La méſintelligence qui avoit paru les années précédentes entre les Cours d'Hanover & de Berlin augmenta dans celle dont nous parlons, par la diſpute qui s'éleva au ſujet de la Frize Orientale, dont le Monarque Pruſſien s'étoit emparé en qualité d'héritier du dernier Souverain. Le Roi de la Grande-Bretagne, comme Electeur d'Hanover avoit des prétentions

George II.
An. 1752.

ſur le même pays ; il fit remettre par ſon Miniſtère à la diette de l'Empire aſſemblée à Ratisbonne un mémoire, par lequel il demandoit que le Roi de Pruſſe, comme Electeur de Brandebourg, remit cette affaire à la déciſion du Conſeil Aulique ; mais le Monarque qui étoit en poſſeſſion refuſa de ſoumettre ſes droits à la déciſion d'aucun Tribunal. La diette voulut entamer la diſcuſſion, mais ſon Miniſtre fit une proteſtation très forte contre cette entrepriſe, & en même temps donna aux autres Miniſtres un mémoire pour réfuter les prétentions de Sa Majeſté Britannique.

Outre cette affaire particulière entre les deux Monarques, le Réſident du Roi de Pruſſe à Londres ſe plaignit au Miniſtère Britannique de ce que pluſieurs vaiſſeaux portant pavillon Pruſſien, avoient été arrêtés en mer, & même ſaiſis par les Corſaires Anglois, & de ce que les ſujets de Sa Majeſté Pruſſienne avoient été très mal traités, ſur quoi le Monarque demandoit réparation. Il donna ordre en même temps de diſcontinuer le payement de la rente de Silèſie dont il s'étoit chargé par un article du trai-

George II. An. 1752.

té de Breslau. Le fonds de cette rente étoit de deux cents cinquante mille livres sterling que l'Empereur Charles VI, père de l'Impératrice actuelle avoit emprunté des sujets de la Grande-Bretagne, à condition de payer un intérêt de six pour cent, & d'engager les mines d'argent de la Silésie pour sureté du principal. Quand cette Province avoit passé au Roi de Prusse, il avoit pris sur soi cette charge, & avoit continué jusqu'alors à payer exactement les intérêts ; mais il cessa les payements dans le temps dont nous parlons, & publia un mémoire intitulé Exposition des motifs qui avoient dirigé sa conduite en cette occasion. Il dit dans ce mémoire que les Corsaires Anglois avoient saisi injustement dix-huit vaisseaux Prussiens, & trente-trois bâtiments neutres, dans lesquels les sujets de la même nation étoient intéressés ; fit monter le dommage à une somme très considérable, & demanda en termes très positifs que l'affaire fut réglée définitivement dans le cours de trois mois, à compter de la date du mémoire. Les Anglois répondirent à chaque article : dirent que les prises faites en mer devoient

George II.
An. 1752.

être référées au jugement de la puissance, sous la Jurisdiction de laquelle elles avoient été faites, & que suivant cette loi des nations le Roi de Prusse ne pouvoit terminer cette discussion à ses propres Tribunaux. Ils soutinrent que plusieurs des faits avancés dans le mémoire étoient faux, & qu'il n'avoit été fait aucune insulte ni aucune injure aux sujets du Roi de Prusse. Ils observèrent que la dette de la Silésie étoit une affaire particulière, de telle nature que quand il seroit survenu une guerre entre l'Empereur Charles VI & Sa Majesté Britannique, cette dette auroit toujours été regardée comme inviolable : que lorsque l'Impératrice Reine avoit cédé la Silésie au Roi de Prusse, il s'étoit chargé du payement de la dette, qui par sa nature étoit transférable, & avoit passé en différentes mains, dont plusieurs n'étoient pas des sujets de la Grande-Bretagne. Enfin que conformément à la convention passée avec l'Empereur, le Capital auroit dû être acquitté en l'année 1745, & que les plaintes de Sa Majesté Prussienne étoient fondées sur des faits postérieurs à cette dette. Soit que cette

réponſe ſatisfit ce Monarque, ſoit qu'il crut devoir abandonner ſes droits par quelques conſidérations politiques, il ordonna de continuer les payements interrompus.

George II. An. 1752.

XLV. Le Roi de Pruſſe fait défricher la Poméranie.

L'attention que le Roi de Pruſſe donnoit aux affaires étrangères ne le détournoit pas de ce qui pouvoit contribuer à la félicité de ſes ſujets, & il ſe comporta toujours envers eux en ſage Légiſlateur & en Père de la Patrie. Il peupla les déſerts de la Poméranie, en engageant par de magnifiques récompenſes des hommes induſtrieux à s'établir dans cette Province, où en peu de temps des plaines ſolitaires & inhabitées depuis tant de ſiécles, furent changées en des champs fertiles coupés par plus de ſoixante villages, & par un grand nombre de fermes & de maiſons. La population y devint abondante, parce que les payſans fortunés y ſément en paix leurs poſſeſſions ſous les auſpices du Monarque Philoſophe, & y recueillent leurs moiſſons dans la joie que produit l'abondance. Ce Grand Prince étendit les mèmes ſoins aux autres parties incultes de ſes Etats, & il donna en même temps les en-

George II.
An. 1752.

couragements les plus attrayants à tous les Proteſtants étrangers, particuliérement aux François qui vinrent ſe réfugier ſous ſon Gouvernement.

XLVI.
Traité des Cours de Vienne & d'Hanover avec l'Electeur Palatin.

Les Cours de Vienne & d'Hanover n'avoient rien diminué de leur ardeur pour l'Election du Roi des Romains, & l'Electeur de Mayence avoit convoqué la diette générale pour y parvenir. Les Electeurs de Cologne & Palatin firent une proteſtation très forte contre cette diette, & les deux Puiſſances intéreſſées dans cette affaire jugèrent qu'elles ne pourroient y réuſſir, ſi elles ne gagnoient le dernier de ces Electeurs. Il demandoit à la Cour de Vienne trois millions de florins pour l'indemniſer des pertes qu'il avoit ſouffertes dans la dernière guerre, demandoit auſſi au Roi de la Grande-Bretagne vingt mille liv. ſterling pour les proviſions & les fourages qu'il avoit fournis aux troupes Britanniques pendant qu'elles étoient ſur le Mein, & pareille ſomme aux Etats Généraux pour les mêmes cauſes. L'Impératrice Reine objectoit que ſa demande étoit exorbitante, & d'au-

tant moins juſte qu'à la mort de ſon Père, il s'étoit déclaré contre la Pragmatique Sanction, quoiqu'il l'eût garantie de la manière la plus ſolemnelle, d'où elle concluoit que les pertes qu'il avoit faites ne devoient être regardées que comme la ſuite des événements ordinaires de la guerre. L'Electeur qui connoiſſoit le deſir qu'on avoit de l'attacher aux intérêts de la maiſon d'Autriche, tint ferme ſur ſes demandes, & l'on convint par un traité formel de lui payer douze cents mille florins de Hollande en trois termes, ſavoir : cinq cents mille par l'Impératrice, & le ſurplus par le Roi de la Grande-Bretagne & les Etats Généraux, ſuivant la propoſition réglée par les traités précédents. Le privilège de *non appellando* pour le Duché de Deux-ponts lui fut confirmé ainſi que pluſieurs autres droits, ſur l'engagement qu'il prit de concourir avec les autres Electeurs à l'Election du Roi des Romains. Malgré toutes ces meſures, cette Election ne put encore avoir lieu par la fermeté du Roi de Pruſſe, ce qui augmenta le violent ſoupçon qu'on avoit conçu

George II.
An. 1752

que ce Monarque aſpiroit à l'Empire, pendant que l'Impératrice Reine faiſoit ſes efforts pour le perpétuer dans ſa famille.

XLVII.
Mort du Lord Bolingbroke.

Dans le cours de cette année, mourut à Batterſea le fameux Lord Bolingbroke, âgé de ſoixante & dix-huit ans ; il avoit perdu beaucoup de ſon credit par la mort du Prince de Galles, & les écrits qu'il a laiſſés n'ont pas ſoutenu la grande réputation qu'il s'étoit acquiſe. Quoique la teinture d'irréligion qui y règne lui ait acquis des partiſans, les perſonnes ſenſées y trouvent plus de brillant que de ſolide, & plus de ſingularité que de juſteſſe dans les idées.

L'hiſtoire naturelle ne nous préſente rien d'intéreſſant, excepté les nouvelles expériences qu'on fit ſur l'Electricité pour tirer des nuées le feu du tonnère, en élevant des barres de fer au deſſus des édifices : elles ont été éxécutées avec ſuccès à Paris, où les barres ſe ſont électriſées d'elles-mêmes à meſure que la nuée paſſoit au deſſus, & elles ont été répetées en pluſieurs endroits.

Nous remarquerons encore dans la même

même année comme un événement intéressant que la Suède fit un réglement pour ordonner l'usage du nouveau style, ensorte qu'il ne reste plus dans toute l'Europe que la Russie qui ne s'y soit pas encore conformée.

George II. An. 1752.



CHAPITRE III.

§. I. *Ouverture de la ſeſſion.* §. II. *Subſides & dettes de la nation.* §. III. *Acte pour la conſervation du gibier & pour la quarantaine des Vaiſſeaux.* §. IV. *Bill pour les vaiſſeaux naufragés.* §. V. *Pour la liberté du commerce de Turquie.* §. VI. *Affaire de la naturaliſation des Juifs.* §. VII. *Bill pour empêcher les mariages clandeſtins.* §. VIII. *On rejette un Bill pour établir des Regiſtres publics.* §. IX. *Mort de M. Hans-Sloane : Il laiſſe ſon cabinet au public.* §. X. *Cloture de la ſeſſion.* §. XI. *Affaire d'Eliſabeth Canning.* §. XII. *Exécution du Docteur Cameron.* §. XIII. *Tumultes en différentes Provinces.* §. XIV. *Homm rappellé à la vie. Uſage du Ventilateur.* §. XV. *Affaires du continent* §. XVI. *Traité entre la Cour de Vienn & le Duc de Modène.* §. XVII. *Suit des diſputes ſur les limites de l'A cadie.* §. XVIII. *Affaires des Inde Orientales.* §. XIX. *Ouverture de l

ſeſſion. §. XX. *L'Acte pour la naturaliſation des Juifs eſt annullé.* §. XXI. *Fin du Parlement.* §. XXII. *Mort de M. Pelham. Promotions dans le Miniſtère.* §. XXIII. *Foibleſſe du parti de l'oppoſition.* §. XXIV. *Nouveau Parlement : Prorogation.* §. XXV. *Troubles dans le Parlement d'Irlande.* §. XXVI. *La tranquillité eſt rétablie.* §. XXVII. *Affaires des Indes Orientales.* §. XXVIII. *Retour de M. Dupleix en France.* §. XXIX. *Affaires de l'Amérique.* §. XXX. *Projet des Anglois pour une Compagnie de l'Ohio.* §. XXXI. *Sommation faite à M. de Saint-Pierre.* §. XXXII. *Les Anglois s'attachent à gagner les Sauvages.* §. XXXIII. *Aſſaſſinat de M. de Jumonville.* §. XXXIV. *Méſintelligence des Anglois dans les Colonies.* §. XXXV. *Converſion du Prince de Heſſe-Caſſel.* §. XXXVI. *Rappel du Parlement de Paris.* §. XXXVII. *Changements dans le Miniſtère d'Eſpagne.* §. XXXVIII. *Affaires de Portugal.* §. XXXIX. *Evénements particuliers.* §. XL. *Ouverture de la ſeſſion.* §. XLI. *Difficultés ſur les Elections.* §. XLII. *Subſides accor-*

dés. §. XLIII. *Bill en faveur des Soldats vétérans.* §. XLIV. *Addition au subside.* §. XLV. *Extension du Bill contre les soldats mutins & déserteurs.* §. XLVI. *Harangue contre les Loteries.* §. XLVII. *Cloture de la session. Départ du Roi.*

George II. An 1753.

I. Ouverture de la session.

LE Roi d'Angleterre étoit revenu de ses Etats d'Allemagne au mois de Novembre, & le 11 de Janvier 1753 il fit l'ouverture de la session. Il dit dans sa harangue que toutes ses vues & ses négociations avoient eu pour objet de maintenir la durée de la paix générale, si désirable & si nécessaire pour le bonheur de l'Europe; qu'il avoit eu la satisfaction de trouver dans toutes les Puissances qui lui étoient alliées des dispositions favorables pour concourir au même objet, & que les mesures qu'il avoit prises dans les différentes parties de l'Europe, ne pouvoient manquer de rendre encore plus solides les arrangements dont on étoit convenu par le traité d'Aix-la-Chapelle. Il y eut quelques difficultés au sujet de l'adresse de remerciment ; le Comte d'Egmont fit voir qu'il étoit absurde

de marquer ſa ſatisfaction ſur ce qui faiſoit l'objet de la harangue du Roi, lorſque la paix de l'Europe étoit ſi peu aſſurée, & que la Nation Angloiſe avoit tant de ſujets de plainte & de mécontentement. Il fut ſecondé par quelques autres membres qui déclamèrent vivement contre les liaiſons qu'on avoit formées au continent, & qui traitoient de foibleſſe & de folie tout le ſyſtême des meſures priſes avec les étrangers que le Miniſtère Anglois ſuivoit avec tant d'ardeur. Cependant comme ces ſortes d'adreſſes ne ſont qu'un compliment d'uſage, la pluralité des voix l'emporta, & elle fut préſentée à l'ordinaire.

George II. An. 1753.

Quand les deux Grands Comités eurent été établis, on procéda aux affaires ſans beaucoup d'altercation. Le nombre des hommes de terre & de mer fut fixé comme l'année précédente : on pourvut à l'entretien de la Colonie de la Nouvelle-Ecoſſe, à l'établiſſement civil de la Georgie : au ſoutien des forts ſur la côte de Guinée, à l'Erection d'un nouveau fort à Anamaboa, où les François avoient voulu faire un établiſſement,

II. Subſides & dettes de la nation.

George II.
An. 1753.

& à mettre Sa Majesté en état de remplir ses engagements avec le Roi de Pologne & avec l'Electeur de Bavière. Les secours pour l'année courante, en y comprenant les déficit de l'année précédente, & les services auxquels on n'avoit pas pourvu, ne furent évalués qu'à deux millions, cent trente-deux mille sept cent sept livres, dix-sept schellings deux sols & demi : mais l'estimation des subsides accordés excéda cette somme de près de trois cents mille livres. La taxe sur le produit des terres fut fixée à deux schellings par livre ; on établit à perpétuité différents droits sur le sel ainsi que sur le hareng, & l'on ordonna que quand la dette assignée sur ces fonds seroit acquittée, le surplus seroit versé dans la caisse d'amortissement.

Par l'état des dettes de la nation, qui fut mis devant le Parlement, on trouva qu'elles montoient à la somme énorme de soixante & quatorze millions, trois cens soixante & huit mille quatre cents cinquante & une livre sterling, ce qui excède un milliar, sept cents dix millions de France, & l'on trouva que le fonds d'amortissement

George II. An. 1753.

ne pouvoit produire qu'un million ſept cents trente-cinq mille cinq cents ving-neuf livres, ce qui revient à moins de quarante millions de notre monnoye.

III. Actes pour la conservation du gibier & pour la quarantaine des vaiſſeaux.

On mit enſuite ſur le tapis un acte pour la conſervation du gibier, dont les braconniers faiſoient une ſi grande deſtruction, qu'il étoit à craindre que l'eſpèce n'en fut entièrement détruite. Une autre affaire beaucoup plus importante pour le bien public fut la paſſation du Bill pour obliger les vaiſſeaux à faire la quarantaine, & pour empêcher par cette précaution que la peſte ne fut apportée des pays étrangers dans la Grande-Bretagne. Il fut ordonné par cet acte, que ſi cette affreuſe maladie ſe manifeſtoit dans quelque vaiſſeau au Nord du Cap Finiſtère, le maître ou le Commandant ſe rendroit ſans perdre de temps au port de New Grimsby, dans l'une des Iſles Sorlingues, pour en faire ſa déclaration à quelque Officier de la douanne, qui par la première occaſion en donneroit avis à un autre Officier du port le plus proche en Angleterre, afin que ce dernier en rendit compte à l'un des Secrétaires

George II.
An. 1753.

d'Etat; & que le vaiſſeau demeureroit dans cette iſle, ſans que perſonne pût deſcendre à terre, juſqu'à ce que la volonté de Sa Majeſté fut connue: mais que s'il arrivoit qu'un vaiſſeau ainſi infecté ne pût gagner les iſles Sorlingues & que la violence des vents l'emportât dans l'un ou l'autre canal, il lui fut défendu d'entrer dans aucun port fréquenté, & ordonné de demeurer dans une rade ouverte, juſqu'à ce qu'il reçut des ordres du Roi, ou du Conſeil privé, ſans qu'il pût avoir de communication avec perſonne ſoit de terre, ſoit de tout autre vaiſſeau, ſous peine au Commandant d'être déclaré coupable de félonie, & d'être condamné à mort ſans pouvoir jouir du bénéfice du Clergé.

IV.
Bill pour les vaiſſeaux naufragés.

La coutume barbare de piller les effets des vaiſſeaux qui ont le malheur de faire naufrage, s'étoit conſervée en pluſieurs parties des côtes de la Grande-Bretagne, à la honte de la nation & au deshonneur de l'humanité. Pour empêcher à l'avenir une auſſi odieuſe rapine, on dreſſa un Bill deſtiné à donner une nouvelle force aux loix portées précédemment contre cette eſpèce de

pirates de terre, qui semblables à des loups dévorants parcouroient les rivages dans l'espérance d'y satisfaire leur avidité par le pillage de leurs frères; & en même temps on fit un réglement pour donner les secours nécessaires aux malheureux qui auroient échappé du naufrage. Par cette nouvelle loi, le clerc de paix, dans le Comté où il se trouve des délinquants est obligé de les poursuivre aux dépens du Comté même.

George II. An. 1753.

V. Pour la liberté du commerce de Turquie,

Il avoit été proposé plusieurs fois inutilement de rendre libre le commerce de Turquie, lequel étoit entre les mains d'une Compagnie: on renouvella dans cette session la même proposition : elle fut reçue sans opposition, & malgré tous les efforts de cette Compagnie, il fut passé un Bill par lequel on permit à tout marchand de faire ce commerce en lui payant 20 liv. sterling. Ce même commerce est cependant demeuré dans un état de langueur, & il y demeurera toujours, tant que le pesant fardeau des taxes empêchera les manufacturiers de donner leurs marchandises à aussi bas prix que le font les rivaux de la Grande-Bretagne, qui ne sont

George II. An. 1753.

pas assujettis à de semblables impositions sur le fruit de leur travail.

VI. Affaires de la naturalisation des Juifs.

Il fut présenté dans la chambre des Lords un acte qui passa presque sans opposition, & fut ensuite envoyé à la Chambre des Communes sous le titre » d'Acte pour permettre aux personnes de nation Juive d'être naturalisés par le Parlement, & pour » d'autre objets y mentionnés ». Sur le premier bruit qui s'en répandit, il fut présenté une pétition par le Lord Maire, les Aldermans, & les membres du Commun Conseil de Londres, avec un très grand nombre de souscriptions. Ils y exposèrent que si cet acte acqueroit force de loi, ce seroit *au deshonneur de la Religion Chrétienne, au renversement des constitutions du Royaume, & au détriment de la nation en général & de la ville de Londres en particulier.* Les marchands & commerçans de la même ville en présenterent une autre le lendemain, où ils exposèrent plusieurs raisons contre cet acte, disant qu'il influeroit considérablement sur leur commerce avec les nations étrangères, particulièrement avec l'Espagne & le Portugal: mais le Parlement en reçut

George II. An. 1753.

plusieurs autres contraires, souscrites par un grand nombre de Marchands & de manufacturiers; cependant quand on eut examiné de quelle part elles venoient, on reconnut que les souscripteurs étoient des Juifs où des gens attachés à cette nation. Cette affaire produisit de grands débats, où il parut plus de passion que de patriotisme, & plus de déclamations que de raisons solides.

Les adversaires du Bill disoient que par cette naturalisation on alloit remplir le Royaume de frippiers, d'usuriers, & même de mendiants : que les riches Juifs acheteroient des terres, & pourroient acquérir le droit de présenter aux bénéfices, ce qui leur donneroit non seulement une grande influence dans l'Etat, mais aussi dans la Constitution de l'Eglise Chrétienne, dont ils étoient les ennemis anciens & déclarés : que les gens de la plus basse classe de cette nation quand ils auroient le droit de Regnicoles, concoureroient avec les Anglois naturels qui tiroient leur subsistance de leur travail : qu'étant accoutumés à une avare frugalité inconnue aux Anglois, ils donneroient leurs ouvrages à un

George II
An. 1753

prix médiocre, ce qui non ſeulement leur feroit partager le profit des ſujets de la nation, mais encore pourroit priver ces derniers de tout travail : que ces Juifs attirés de tous les autres pays de l'Univers par l'appas du gain, dépouilleroient les ſujets naturels du droit qu'ils avoient par leur naiſſance, mettroient en danger la conſtitution de l'Egliſe & de l'Etat, & couvriroient d'un éternel reproche la Religion établie dans la Grande-Bretagne. Cette conſidération jetta quelques Orateurs dans un tel enthouſiaſme, qu'ils annoncèrent d'un ton prophètique que les Juifs ſe multiplieroient en ſi grand nombre qu'ils envahiroient toutes les richeſſes, qu'ils acquéreroient tant de puiſſance & de crédit en Angleterre, que leurs perſonnes y deviendroient reſpectées; qu'on imiteroit leurs coutumes, & que le Judaïſme ſeroit la Religion dominante : enfin qu'un tel acte ne pouvoit paſſer ſans contredire directement les prophéties, qui déclarent que les Juifs ſeront diſperſés ſans habitation fixe, juſqu'à ce qu'ils ayent renoncé à leur infidélité, & qu'ils ſoient raſſemblés dans la terre de leurs Pères.

Le Bill étoit ſoutenu par le Miniſtère, qui prévoyoit que cette naturaliſation augmenteroit les moyens de tirer des ſommes conſidérables, quand il ſeroit néceſſaire, & lui donneroit une très grande influence ſur les membres de cette nation. Les partiſans du Bill ſoutenoient que cette loi ſeroit très avantageuſe à l'Etat : qu'elle encourageroit des gens très riches à tranſporter leurs effets dans la Grande-Bretagne : qu'elle augmenteroit le commerce & le crédit du Royaume, & y donneroit des éxemples d'induſtrie, de tempérance & de frugalité : que par ce Bill les Juifs ne ſeroient pas réellement naturaliſés, mais qu'ils auroient ſeulement la faculté de le pouvoir être, ce qu'on ne feroit qu'en déclarant par le même Bill qu'ils ne pourroient acquérir aucun droit de patronage, ni de préſentation aux bénéfices, ni aux places des hôpitaux ni aux écoles: qu'un grand nombre de ceux qui demeuroient en pays étranger étoient créanciers des dettes de l'Etat, ce qui faiſoit ſortir annuellement beaucoup d'argent du Royaume, au lieu que par le ſentiment naturel de demeurer

George II.
An. 1753.

George II
An. 1753.

où eſt la plus forte partie de ſon bien quand on le peut faire avec avantage, ils ſeroient attirés à apporter le ſurplus de leurs richeſſes en Angleterre : enfin que n'ayant point de demeure fixe en aucun autre pays, ils ne ſeroient jamais tentés de quitter la Grande-Bretagne quand leur fortune ſeroit devenue conſidérable par leur travail & par leur induſtrie.

Cette affaire occaſionna une ſi grande rumeur dans toute la nation, naturellement prévenue contre les Juifs, qu'il ſemble que cette ſeule raiſon auroit dû porter le Miniſtère à abandonner un projet ſi déſagréable au peuple : cependant il fut ſoutenu avec vigueur, paſſa par les deux Chambres, & reçut le conſentement Royal ; mais quand il auroit été démontré que la naturaliſation de ce peuple auroit augmenté les richeſſes & étendu le commerce de la Grande-Bretagne : quand on auroit eu lieu d'eſpérer qu'en mettant la clauſe qu'ils ne pourroient occuper aucun emploi civil & militaire tant qu'ils demeureroient dans leur religion, cette reſtriction pourroit en amener un grand nombre à embraſſer par la ſuite le

Christianisme : les Ministres auroient toujours agi avec imprudence, en faisant une démarche aussi contraire à l'esprit général de la nation, particuliérement dans un temps où l'on approchoit de celui de l'Election des membres d'un nouveau Parlement, temps où le Ministère doit éviter pour son propre intérêt tout ce qui peut causer quelque ombrage au peuple.

George II. An 1753.

VII. Bill pour empêcher les mariages clandestins.

Il s'étoit introduit depuis long-temps en Angleterre un abus dans la célébration des mariages, qui avoit souvent les suites les plus fâcheuses, & occasionnoit une confusion irrémédiable dans les familles. Aussi-tôt qu'un jeune homme avoit atteint l'âge de 14 ans, & une fille celui de douze, les mariages secrets qu'ils contractoient sans publication de bans, & sans consentement de leurs parents ou tuteurs, avoient tous les effets ecclésiastiques & civils, en sorte qu'il arrivoit très fréquemment qu'une fille de qualité séduite par un laquais devenoit sa femme, étoit ensuite abandonnée de ses parents, & tomboit dans la misère pour le reste de sa vie. De même un jeune homme livré au manège d'une fille intrigante étoit surpris avec elle par

George II. An. 1753.

des parents vrais ou ſuppoſés, qui amenoient un Miniſtre : le mariage étoit célébré dans une maiſon particulière, ſouvent dans un cabaret, & une avanturière partageoit enſuite le nom, les titres & la fortune d'une maiſon où elle auroit été refuſée pour femme de chambre. On ne laiſſoit pas le temps de reflêchir à l'infortunée victime de ces mariages clandeſtins ; ils étoient faits en un inſtant, & l'on trouvoit toujours des Miniſtres diſpoſés à en célébrer la cérémonie. De là ſuivoient fréquemment la Polygamie, l'indigence, l'infidélité conjugale, & tous les autres malheurs qui accompagnent les mariages mal aſſortis.

Cet abus étoit devenu ſi fréquent, qu'on jugea dans la Chambre des Pairs qu'il étoit abſolument néceſſaire d'y apporter un remede efficace. On dreſſa un Bill ſous les auſpices du Lord Hardwick, alors Grand Chancellier, par lequel il fut ordonné que les bans à l'avenir ſeroient publiés trois Dimanches de ſuite dans l'Egliſe paroiſſiale des parties contractantes : qu'il ne ſeroit point accordé de permiſſion pour célébrer le mariage en quelque

endroit où l'une des parties ne demeureroit pas au moins depuis un mois, à moins que ce ne fût par une dispense particulière de l'Archevêque: que si quelque mariage étoit célébré dans un autre endroit que dans une Eglise ou une Chapelle, sans une permission particulière de quelque personne duement qualifiée, il seroit déclaré nul, & le Ministre qui l'auroit célébré seroit transporté aux Colonies pour sept ans: que les mariages avec permission contractés entre des parties au dessous de l'âge compétent sans le consentement de leur père ou tuteur seroit nul, à moins que la partie mineure ne fut dans l'état de veuvage, & que ses parents ne lui refusassent leur consentement: que lorsque le consentement d'une mère ou d'un tuteur seroit refusé par caprice, ou qu'ils ne seroient pas jouissants de leur raison, ou qu'ils seroient au delà des mers, le mineur s'adresseroit à la Cour de la Chancellerie: qu'on ne pourroit donner d'action pour faire célébrer un mariage sous le prétexte d'un contrat précédent: que tous les mariages seroient célébrés en présence de deux témoins, & enregistrés dans

George II. An. 1753.
un livre deſtiné à cet uſage : ſoit qu'il eût été précédé des bans ou d'une permiſſion, ſoit que les parties ou l'une d'elles fut en minorité avec le conſentement du père ou du tuteur, & que ce regiſtre ſeroit ſigné par le Miniſtre, par les parties & par les témoins : que tout homme qui auroit fait une fauſſe permiſſion ou un faux certificat, ou celui qui auroit lacéré le regiſtre ſeroit coupable de félonie & puni de mort.

Quelque ſage que fut ce réglement, il éprouva de violentes contradictions : on objecta que la légiſlation s'attribuoit par cet acte le pouvoir de diſpenſer d'un engagement ſolemnel où l'on avoit pris Dieu pour témoin : qu'il détourneroit ſouvent du mariage les gens dans l'indigence, qui le contractoient dans un moment de paſſion, & ne le feroient pas ſi on leur donnoit le temps de refléchir, ce qui ſeroit très contraire à la population : que la publication des bans, & la publicité des mariages étoient contraires au génie de la nation Angloiſe, où une jeune Vierge ne pourroit ſouffrir ſans une extrême confuſion qu'il fût publié par trois fois dans

ſa paroiſſe qu'elle alloit ceſſer de l'ê-tre, & qu'un jeune homme ſouffriroit également avec peine de devenir l'objet de la raillerie de ſes amis : que les permiſſions pour ſe diſpenſer de ce cérémonial étoient une dépenſe trop à charge pour les gens mal aiſés : qu'il étoit fort ordinaire qu'une fille accordât ſes faveurs avant le mariage, & qu'elle n'en étoit point deshonorée quand la célébration ſe faiſoit ſecrétement, parce qu'on en ignoroit la date, au lieu qu'un mariage public l'expoſoit à un calcul facheux pour ſa réputation : qu'il étoit à craindre même que cette circonſtance ne détournât celui qui l'auroit épouſée ſi le temps de ſon mariage eût pu être caché. Enfin on objecta encore que cet acte n'étoit propre qu'à encourager les mariages d'intérêt, ſi contraires au bonheur domeſtique, & ſi préjudiciables à l'accroiſſement de la poſtérité & à la population : qu'il empêcheroit la circulation des richeſſes, en conſervant toutes celles du Royaume dans un certain nombre de familles opulentes, qui ne contracteroient jamais d'alliances avec celles qui jouiſſoient moins des dons de la fortune,

George II. An. 1753.

& que plus on empêcheroit les mariages clandestins, plus on multiplieroit la débauche.

Il n'étoit pas difficile de réfuter tous ces arguments, aussi le furent-ils avec autant de force que de précision : on fit quelques changements au Bill, & malgré la vivacité des débats, il passa par les deux Chambres, & reçut le consentement Royal. Cependant cet acte n'a encore remédié qu'à une partie des inconvénients qu'on a voulu réprimer, puisque tout sujet Anglois peut aller contracter de semblables mariages soit au continent, soit dans la Grande-Bretagne septentrionale, où le Bill n'a pas force de loi, & qu'une telle union est reconnue pour valide.

VIII. On rejette un Bill pour établir des Registres publics.

Il fut proposé dans la même session de faire une loi pour tenir un registre annuel des mariages, des naissances, des morts, des sujets qui ne vivoient que d'aumônes, & de la totalité du peuple de la Grande-Bretagne. Le projet fut présenté par M. Potter, homme d'un esprit pénétrant, & qui parloit avec beaucoup de facilité. Il fit connoître que par ce Bill on sauroit le nombre des sujets, & les

forces de la nation : les endroits où la population feroit exceffive, & ceux où elle diminueroit : qu'on s'affureroit fi une naturalifation générale étoit utile ou préjudiciable : qu'on connoîtroit le nombre d'hommes qui pouvoient être levés dans les cas d'une néceffité preffante pour la défenfe du Royaume : qu'on verroit fi la nation gagnoit ou perdoit à envoyer des fujets pour établir des Colonies éloignées & des troupes pour les défendre : que par ce moyen on parviendroit à établir une adminiftration locale du Gouvernement civil, & une Police fixée fur des principes certains, dont le défaut avoit été jufqu'alors un fujet de reproche contre la nation Angloife, ce qui y avoit entretenu le vice & encouragé l'oifiveté : que ce regiftre pourroit fervir au défaut d'autre témoignage à donner aux parties dans les procès pendants devant les Cours de juftice, un moyen de pourfuivre leurs droits : qu'il faciliteroit l'impofition équitable des taxes : qu'il ferviroit à prouver la fuite des générations, les parentés & les alliances des familles : à procurer les moiens d'exercer l'humanité envers les pau-

George II. An. 1753.

George II. An. 1753.

vres avec connoiſſance de cauſe, enfin à les mettre hors de danger de périr de faim & de froid, ou par les effets de la cruauté & de l'oppreſſion. Il y avoit ſans doute de l'éxagération dans pluſieurs de ces avantages, mais au moins la plus grande partie étoient réels. Plus le Gouvernement peut entrer dans le détail de la connoiſſance des ſujets, plus il eſt aiſé de réprimer le vol & la violence, de découvrir la fraude, de dompter la férocité d'un peuple licentieux, & d'établir un ſyſtême régulier de bon ordre & de ſubordination. Toutes ces conſidérations ne purent tenir contre les raiſons qui furent miſes en avant par M. Thornton, Membre pour la ville d'York; il s'oppoſa au Bill avec la plus vive pétulence, en diſant que c'étoit une imitation de la police françoiſe déteſtée par les Anglois: qu'il donneroit aux ennemis de la nation un moyen facile d'en connoître les forces ou la foibleſſe; qu'il étoit contraire à la liberté publique: qu'il revêtiroit d'un pouvoir exhorbitant les Officiers des paroiſſes & les petits Juges de paix, & qu'il en couteroit à la nation plus de cinquante mille liv.

George II. An. 1753.

par an pour mettre ce projet à exécution. Rien n'étoit plus frivole que ces objections, cependant elles eurent beaucoup de poids sur le plus grand nombre, particuliérement la première, & le Bil fut rejetté.

IX. Mort de M. Hans-Sloane. Il laisse son cabinet au public.

Le Parlement ne s'étoit peut-être jamais occupé des objets de littérature, mais une circonstance qui survint alors l'obligea d'y donner son attention. M. Hans-Sloane, célébre Médecin & habile Naturaliste, très connu dans toute l'Europe savante par l'ample collection qu'il avoit faite des raretés tirées des trois règnes, animal, végétal & minéral, des antiquités & des curiosités que lui avoient pu fournir la nature & l'art, avoit ordonné par son testament que ce magnifique cabinet, & son ample bibliothéque seroient offerts au Parlement pour l'usage du Public, en payant vingt mille livres sterling par forme de dédommagement à ses héritiers. Les Communes acceptèrent le testament, ordonnèrent que la somme seroit payée pour le tout, pourvu qu'il valut le quadruple de cette somme, & qu'on dresseroit un Bill pour l'achat de ce cabinet, ainsi que

George II. An. 1753.

pour la collection des manuscrits de Robert Harley, Comte d'Oxford, que sa fille la Duchesse de Portland offroit d'abandonner au public. On convint que l'un & l'autre seroient joints à la fameuse Bibliothèque Coton & à la Bibliothèque Royale négligée depuis long-temps, & exposée aux injures de l'air dans un vieux dortoir de l'Abbaye de Westminster. On nomma des Administrateurs, qui furent pris entre les sujets les plus éminents du Royaume : on choisit des savants pour leur en confier la garde : on fit des réglements pour la conservation de ces précieux effets, & ils furent déposés dans la maison de Montagu, l'un des plus superbes édifices d'Angleterre, où depuis ce temps on en a accordé le libre accès au public avec les restrictions nécessaires. On regarde cet acte comme un monument glorieux du goût & de la libèralité de la nation. Heureusement pour les sciences que le Cabinet valoit au moins cent mille liv. sterling, & qu'il ne se trouva pas alors de membre qui objectât que ce dépôt public étoit une imitation du grand nombre de semblables établissements qu'on

trouve

trouve à Paris, & en plusieurs autres villes de France.

George II. An. 1753.

X. Cloture de la session.

Telles furent les principales affaires qui occupèrent le Parlement de la Grande-Bretagne durant cette session, & elle fut terminée le 7 de Juin par une harangue du Roi suivant l'usage ordinaire. Pendant que les Chambres tenoient leurs séances, il arriva un evénement que je vais rapporter à cause de sa singularité : je me servirai des propres termes de M. Smollet, comme je le fais assez souvent sans en avertir le lecteur, pour le récit des faits qui se sont passés dans l'intérieur de l'Angleterre.

Le génie du peuple Anglois est peut-être incompatible avec un état de parfaite tranquillité : quand il n'est pas troublé par les affaires étrangères, ni agité par les mesures de l'administration domestique contraires à ce qu'il regarde comme ses droits, il s'anime de lui-même par la fermentation passagère des différentes humeurs dont sa constitution est composée (*a*) : il s'élève des tumultes, & le feu des

(*a*) Il y a dans l'Anglois » des ingrédients ».

George II.
An. 1753

factions dégénère en une eſpèce de rage opiniâtre occaſionnée par des incidents très frivoles en eux-mêmes. Dans le temps dont nous parlons, la Capitale de l'Angleterre fut diviſée & troublée d'une manière étonnante par une diſpute ſi peu importante pour la République, qu'elle ne mériteroit pas de trouver place dans l'hiſtoire, ſi elle ne ſervoit à donner une idée du caractère de la nation Angloiſe.

X I.
Affaires d'Eliſabeth Canning.

Au commencement de l'année 1753, une fille de baſſe naiſſance nommée Eliſabeth Canning, répandit un bruit, qui en peu de temps attira l'attention de tout le public. Elle dit que le ſoir du premier de Janvier, elle avoit été arrêtée par deux ſcélérats ſous les murs de Bedlam, qu'ils l'avoient dépouillée de ſes habits de deſſus, lui avoient mis un baillon dans la bouche, l'avoient menacée de la tuer ſi elle faiſoit le moindre bruit, l'avoient emmenée à pied environ à ſix milles de diſtance en un endroit nommé Enfieldwash, & l'avoient conduite dans la maiſon de Miſtriſſ Wells, où elle avoit été dépouillée de ſon corps de robe : que ſur le refus qu'elle avoit

fait de s'abandonner à une vie prostituée, on l'avoit mise dans une chambre froide, humide, isolée & sans aucuns meubles : qu'elle y avoit demeuré un mois entier sans autre nourriture que quelques vieilles croutes de pain & une cruche d'eau : enfin qu'elle s'étoit échappée par la fenêtre, & étoit retournée presque nue à la maison de sa mère, la nuit du 29 de Janvier.

Quoique cette histoire fût très peu probable & remplie de contradictions, elle fit un tel effet sur les habitants des environs d'Aldermanbury, où demeuroit la mère de Canning, particuliérement sur des fanatiques de diverses sortes qui y faisoient leur séjour, qu'ils levèrent des contributions volontaires avec une ardeur étonnante, pour mettre en Justice les prétendus coupables. Les ordres furent donnés pour arrêter Wells, qui tenoit la maison indiquée à Enfield-Wash, ainsi que sa servante, nommée Virtue Hall, & une vieille Bohémienne nommée Squires, que Canning accusoit de lui avoir volé son corps de robe. Wells fut déchargée de l'accusation de félonie, mais elle fut con-

George I.
An. 1753.

damnée comme tenant un lieu de débauche. Hall ſervit d'abord de témoin pour Canning, mais elle ſe dédit enſuite, & Squires fut déclarée convaincue de vol, & condamnée à mort, quoiqu'elle prouvât par témoins qu'elle étoit à Abbotsbury dans le Comté de Dorſet, la nuit même où l'on diſoit que le crime avoit été commis : & que Canning & ſes ſuppots tombaſſent dans pluſieurs contradictions durant le cours du procès. Le préjugé du peuple en faveur de Canning, étoit monté à un tel dégré d'enthouſiaſme, que les vérités les plus inconteſtables, auſſi-tôt qu'elles lui étoient contraires, n'avoient d'autre effet que celui d'enflammer la populace, de la mettre en fureur, & de l'exciter à des ſentiments de vengeance contre ceux qui les avançoient. Quelques-uns des témoins pour Squires, quoique gens d'une réputation à couvert de tout reproche, en furent tellement intimidés qu'ils n'oſérent paroître devant les Juges, & ceux qui eurent aſſez de courage pour produire leurs dépoſitions en ſa faveur, coururent le riſque d'être maſſacrés par le peuple qui environnoit

endroit où ſe faiſoient les informa-
ons. Sir Criſpe Gaſcoyne, Lord-
laire de Londres, ſe conduiſit en
ette occaſion avec le noble courage
: l'humanité, qui doivent toujours
ire diſtinguer le premier Magiſtrat
'une Capitale. Voyant le peu de
raiſemblance de l'accuſation, la cha-
ur, la partialité & l'enthouſiaſme
veugle avec lequel elle étoit ſuivie:
onvaincu d'ailleurs de l'innocence de
vieille par des dépoſitions ſous le
rment, envoyées volontairement
e la campagne par des gens irrépro-
nables, il réſolut, conjointement
vec d'autres citoyens reſpectables,
e s'oppoſer au torrent du préjugé
opulaire. Il eut recours au trône
our obtenir la grace de la Bohé-
ienne : l'affaire fut renvoyée au
rocureur & au Solliciteur général,
ui après avoir examiné les témoins
es deux côtés, firent leur rapport
u Roi & à ſon Conſeil en faveur
e Squires, & cette femme reçut des
ttres de pardon de Sa Majeſté.

George II. An. 1753.

Cette affaire avoit tellement animé
s eſprits que la plus grande partie du
oyaume étoit partagée en factions,
nt les riches que les pauvres, ceux

George II
An 1753.
du plus haut rang & ceux du plus bas état. On publia des brochures & des Pasquinades de part & d'autre. Canning devint le sujet des conversations dans toutes les assemblées, & le plus grand nombre des Anglois embrassèrent l'un ou l'autre parti, avec autant de chaleur & d'animosité, qu'il en avoit jamais paru entre les Wighs & les Tories dans les temps où ils étoient réciproquement animés par la plus vive opposition. D'un côté on ouvrit des souscriptions, & l'on recueillit des sommes considérables, pour poursuivre comme parjures ceux sur le témoignage desquels le pardon avoit été accordé. De l'autre côté ceux qui s'étoient intéressés pour la Bohémienne, résolurent de soutenir sa cause, & de découvrir s'il étoit possible l'imposture de Canning. Il y eut des Bills de parjure de part & d'autre. Les témoins pour Squires furent examinés & déchargés: Canning s'étoit cachée, mais elle reparut pour recevoir son jugement: elle subit un long interrogatoire, fut déclarée coupable, & condamnée à être transportée dans les Colonies. Le zèle de ses partisans parut s'enflammer de nouveau par sa

condamnation, & ceux qui avoient ſuivi la procédure contre elle, furent inſultés avec tant de violence qu'ils coururent riſque de leur vie. Ses amis lui fournirent tout ce qui pouvoit lui être néceſſaire: ils payèrent pour qu'elle fut tranſportée dans un vaiſſeau particulier, où elle jouit de tout l'agrément & de toutes les commodités qu'on pouvoit lui procurer dans ſa ſituation: enfin on lui donna des lettres de recommendation pour la faire recevoir favorablement dans la nouvelle Angleterre.

XII. Exécution du Docteur Cameron.

Un autre événement remarquable cette année en Angleterre, fut l'exécution du Docteur Archibald Cameron, frère de Cameron de Lochiel, d'une tribu nombreuſe & guerrière, qui avoit pris les armes en faveur du Prétendant quand il avoit paſſé en Ecoſſe. Quoique Cameron eut été dangereuſement bleſſé à la bataille de Culloden, il avoit reuſſi à s'échapper au Continent. Le Docteur qui l'avoit toujours accompagné ſans avoir pris les armes, avoit été compris dans le Bill d'attainder, comme ayant part à la rébellion. Cependant il retourna ſecrettement en Ecoſſe, où il fut dé-

George II. An. 1753.

couvert, arrêté, conduit à Londres, mis à la tour : examiné par le Conseil privé, & traduit à la Cour du Banc du Roi : son identité fut prouvée par plusieurs témoins : il reçut la Sentence de mort, & fut exécuté à Tyburn. Le caractère respectable du Docteur, dont la réputation n'avoit jamais été souillée d'aucune tache, & sa conduite dans ses derniers moments, où il donna le plus grand exemple de courage & de décence, touchèrent tellement le peuple, quoique celui d'Angleterre soit peu susceptible d'être ému de sentiments de tendresse, que le plus grand nombre répandirent des larmes. Ceux mêmes qui étoient les plus attachés à la famille régnante, jugèrent que le sacrifice de cette victime, dans une telle conjoncture ne pouvoit contribuer ni à son honneur ni à sa sûreté.

XIII. Tumulte en différentes Provinces.

L'esprit turbulent, qui ne cesse jamais totalement d'animer les habitants de cette isle, occasionna plusieurs tumultes en différentes parties de la Grande-Bretagne méridionale. Le prix des provisions, & particulièrement celui du pain étoit devenu excessif, à cause de l'exportation extra-

George II. An. 1753.

ordinaire qu'on avoit faite des bleds, pour profiter de la récompenſe que donne le Gouvernement à ceux qui en tranſportent hors du Royaume. L'Angleterre a ſans doute reſſenti des effets favorables de l'encouragement donné à l'exportation; les terres incultes ont été défrichées, beaucoup de pâturages changés en terres labourables, & l'Agriculture a fleuri dans toutes les parties du Royaume auſſitôt que le propriétaire ou le fermier a été ſûr de pouvoir vendre ſes grains à un prix raiſonnable; mais il eſt de la plus grande conſéquence pour le bien public que cette exportation ſoit reſtrainte dans de juſtes bornes, ſur tout dans un pays où l'autorité Royale ne peut remédier avec aſſez de promptitude aux événements imprévus. Dans le temps dont nous parlons, une troupe formidable de Charbonniers & d'autres artiſans ſe ſoulevèrent à Briſtol; ſe choiſirent des chefs: prirent des Drapeaux; commencèrent à piller les vaiſſeaux chargés de bled dans le port, & commirent tant de violences dans la ville que les Magiſtrats furent obligés d'avoir recours au pouvoir militaire. On envoya une

George II. An. 1753.

troupe de Dragons, & les révoltés furent réprimés après quelque effusion de sang. Il y eut de semblables mouvements dans le Comté d'York, à Manchester, & en plusieurs autres endroits des provinces Septentrionales. A Leeds un détachement des troupes du Roi fut obligé pour se défendre de tirer sur les révoltés, dont huit ou neuf furent tués sur la place; & faute de sages loix & d'utiles réglements qui pussent être bien exécutés sous les yeux du Magistrat civil, on fut dans la nécessité facheuse d'employer les soldats contre leurs propres compatriotes pour maintenir la tranquilité publique.

XIV. Homme rappellé à la vie. Usage du Ventilateur.

Le génie des Anglois les porte naturellement à l'étude des sciences profondes. Un caractère mélancolique, & une éducation sérieuse les rend plus propres qu'aucune autre nation à la Médecine, aux Mathématiques, & à tous les genres de littérature qui demandent une méditation réfléchie. Aussi est-ce avec raison que les médecins qui passent de cette isle au continent y acquièrent bien-tôt cette réputation qui leur est dûe à si juste titre. Moins aimables que le plus

grand nombre de nos Docteurs François, ils n'ont pas le talent agréable d'écarter de légères vapeurs par des discours amusants, mais ils ont celui de traiter plus sûrement les maladies, d'en découvrir les causes, & d'y appliquer des remèdes efficaces. Nous trouvons un exemple de la sagacité d'un Chirurgien nommé M. Tassack, sur un homme que la vapeur du charbon de terre allumé dans une mine avoit suffoqué; dont les yeux étoient fixes, la bouche ouverte, le battement du cœur & du poulx arrêté, & qui ne donnoit aucun signe de vie. Le Chirurgien jugeant qu'il étoit possible de rendre la fluidité au sang coagulé par l'effet du charbon, appliqua sa bouche sur celle de cet homme en lui serrant les narines, & souffla fortement pour lui introduire de l'air chaud dans la poitrine. L'expérience réussit suivant ses vues: après avoir repété plusieurs fois successivement le même remède, le cœur commença à battre, la poitrine redevint élastique, le poulx se ranima peu-à-peu: on ouvrit la veine au malade, quelques gouttes de sang sortirent, & en moins d'une demi heu-

George II. An. 1753.

George II
An. 1753.

re il coula librement : la connoiſſance revint enſuite, & l'ouvrier fut en peu de temps rétabli dans ſon état naturel. De ſemblables faits bien atteſtés ſont ſouvent plus utiles à rapporter dans l'hiſtoire d'une nation, que beaucoup de ces actions qu'on appelle glorieuſes, & qui font gémir l'humanité dans le cœur des vrais philoſophes.

La libre circulation de l'air eſt l'unique moyen de conſerver la vie des hommes, & de prévenir les maladies contagieuſes dans les endroits fermés, où l'on eſt obligé d'en raſſembler un grand nombre : tels ſont le fonds de cale des vaiſſeaux, où l'on met des priſonniers, & les endroits deſtinés particulièrement dans les grandes villes à renfermer ceux qui troublent l'ordre de la ſociété civile. Il faut ſans doute les ſéparer du reſte des humains, mais le Gouvernement leur doit des ſoins, & c'eſt en conſéquence que la même année, dont nous rapportons les évènements on mit dans la priſon de Newgate & dans celle de Savoye à Londres le nouveau Ventilateur de M. Hales. Les heureux effets en ont été très ſenſibles & depuis cette époque

le nombre des malades a considérablement diminué dans ces prisons. George II. An. 1753.

XV. Affaires du Continent.

Les disputes sur la Frise orientale continuoient à entretenir la division entre les Rois d'Angleterre & de Prusse, en leurs qualités d'Electeurs d'Hanover & de Brandebourg. Le premier étoit soutenu de tout le crédit de la maison d'Autriche, dont le Ministre proposa à la diette de l'Empire de prendre cette affaire en considération. L'Envoyé de Brandebourg fit une protestation & se retira de l'assemblée; le Ministre de Brunswick fit une contre-protestation & se retira de même : enfin il fut résolu que l'affaire seroit portée au Conseil Aulique à Vienne, & elle n'eut pas d'autre suite cette année.

XVI. Traité entre la Cour de Vienne & le Duc de Modène.

L'Election du Roi des Romains avoit éprouvé tant de difficultés, que la Cour de Vienne se détermina à attendre une circonstance plus favorable avant de la remettre sur le tapis; mais elle conclut alors un traité avec le Duc de Modène, portant que son Altesse Sérénissime seroit Gouverneur perpétuel du Duché de Milan avec une pension de quatre-vingt-dix mille florins; que ce Prince en-

George II. An. 1753.

tretiendroit un corps de quatre mille hommes, toujours prêt à marcher ſur la demande de l'Impératrice Reine : que Sa Majeſté Impériale pourroit mettre des garniſons dans les citadelles de la Mirandole & de Reggio, ainſi que dans le Château de Maſſa-Carrara : que l'Archiduc Pierre Léopold, troiſiéme fils de Leurs Majeſtés Impériales épouſeroit la fille du Prince Héréditaire de Modène, qui avoit pour mère l'héritière de Maſſa-Carrara. Que s'il arrivoit qu'elle mourut ſans enfants mâles, les biens de cette maiſon, & le Duché de la Mirandole ſeroient dévolus à l'Archiduc : mais que ſi elle avoit des fils, il lui ſeroit donné pour ſon douaire la jouiſſance de la Principauté de Fermia, & les autres poſſeſſions ſur leſquelles le Duc de Modène formoit des prétentions en Hongrie : enfin que dans le cas de l'extinction totale de la branche maſculine de la maiſon d'Eſte, tous les états du Duc de Modène ſeroient dévolus à la maiſon d'Autriche.

XVII. Suite des diſputes ſur les limites de l'Acadie.

Le travail des Commiſſaires François & Anglois ſur les limites de l'Acadie continuoit toujours, ſans qu'on pût convenir d'un ſeul article. Les

Anglois dans les papiers qu'ils répandoient de toutes parts disoient que leurs adversaires ne cherchoient qu'à embrouiller l'état de la question par des distinctions, des chicanes & des retards : les François pour rendre toute l'Europe juge de cette question, avoient fait imprimer les premiers mémoires des Commissaires respectifs, ce qui avoit paru déplaire aux Anglois. Jusqu'alors on avoit traité de part & d'autre en langue Françoise, qui est tellement en usage à la Cour de Londres, que les traités même qu'elle fait avec celle de Vienne sont en François : mais le mémoire que les Anglois donnèrent le 23 Janvier 1753 fut écrit en leur propre langue. Quelle que pût être la cause de ce changement, il étoit nécessaire de le faire traduire, de communiquer la traduction aux Anglois, pour être assuré de part & d'autre qu'on avoit bien compris le sens de leur mémoire ; & ce n'étoit pas le moyen de faire de grands progrès ni d'accélérer la négociation : cependant les François ne firent aucune difficulté sur cette nouvelle manière de procèder : ils traduisirent le mémoire, & y répondirent avec au-

George II
An. 1753.
tant de solidité qu'ils avoient fait au premier, mais de quelque côté que fut le bon droit il n'y eut rien de décidé, & les Anglois eurent bien-tôt recours à un moyen plus efficace.

On se rappelle que tout l'objet de la contestation portoit sur le pays situé entre la Péninsule de l'Acadie & le fleuve saint Laurent: les Anglois qui avoient rendu ce même pays à la France après le traité de Breda, prétendoient qu'en conséquence de celui d'Utrecht il devoit leur être cédé comme ne faisant qu'un tout avec la Péninsule de l'Acadie, & soutenoient que c'étoit ce pays entier qu'on devoit entendre sous le nom de Nouvelle Ecosse. Leurs principales raisons étoient que le traité d'Utrecht n'ayant pas établi de limites fixes, il falloit avoir recours à des traités antérieurs pour juger de quelle étendue de pays on avoit voulu parler: qu'on ne pouvoit mieux la connoître que par ce qui avoit été remis précédemment à la France, comme il étoit constaté par les traités de Breda & de saint Germain, qui seuls pouvoient répandre la lumière sur celui d'Utrecht. Les François convenoient que ce dernier

raité n'avoit pas réglé les limites, nais ils disoient qu'une restitution aite à la France de tous les pays pris lans le cours d'une guerre ne pouvoit pas être comparée à une cession ui dénommoit le pays qu'on vouloit éder; que dans les anciens actes prouits par les Anglois mêmes, il étoit it l'Acadie & les pays circonvoisins, e qui prouvoit que ces pays étoient ifférents de l'Acadie: que le terme 'anciennes limites énoncé dans le raité obligeoit d'avoir recours aux remiers Auteurs qui en avoient parlé: nfin ils ne cessoient de répéter que distinction faite par le traité d'Urecht entre l'Acadie & la ville d'Anapolis Royale prouvoit clairement ue cette ville même ne faisoit point artie de l'Acadie, à plus forte raion ne devoit-on pas y comprendre s pays du continent, où les Anglois 'avoient jamais eu de possessions. Les rançois voyant le peu de succès de négociation, firent leurs efforts our défendre cette partie contre les ntreprises de leurs rivaux, mais sans mais attaquer. A l'imitation des nglois, ils avoient construit deux rts, l'un sur les bords de l'isthme

George II. An. 1753.

au fond de la baye, auquel ils donnèrent le nom de Beau-séjour, l'autre qu'ils nommèrent Gasparaux dans le Golphe de saint Laurent. Les Anglois retenus par ces mesures, demeurèrent quelque temps assez tranquiles de ce côté, mais ils cherchèrent à s'étendre sur les bords de l'Ohio, Rivière qui tombe dans le fleuve de Missisipi, & nous verrons que ce fut dans cette partie que commencèrent particulièrement les hostilités.

XVIII. Affaires des Indes Orientales.

Dans les Indes Orientales la guerre continuoit toujours entre les Princes du pays soutenus des Anglois & des François. Les Anglois étoient entrés dans Trivedi, & avoient assez de forces pour défendre cette place contre les efforts réunis des ennemis & de leurs alliés; mais la foiblesse du Capitaine Chace qui y commandoit occasionna sa perte. Le peu de discipline qu'il entretint entre ses troupes fut cause que les soldats burent avec excès de la liqueur forte nommée Arack, & bien loin que cet excès les rendit plus ardents contre leurs ennemis, il ne leur donna de force que contre leur Capitaine. Ils l'obligèrent à capituler; il se rendit prisonnier de

guerre avec toute sa garnison, & en conçut tant de chagrin qu'il mourut peu de jours après à Pondicheri. Les Anglois eurent quelque avantage dans une escarmouche au Roc d'or, mais ne se jugeant pas assez forts pour tenir la campagne, ils se retirèrent ensuite à Tanjaour. Il leur arriva alors des secours considérables d'Europe: les François en reçurent de même: on se remit des deux côtés en campagne, & les François s'étant trop avancés entre le Roc d'or & les cinq rocs, ils furent chargés si vivement par le Major Lawrence, qu'ils furent obligés de se retirer en désordre: cependant ils se rallièrent derrière ces rochers, & voyant que les Anglois manquoient de vivres, leur principale attention fut de leur intercepter les convois. Le Major Lawrence résolut alors d'attaquer le camp des ennemis, composés particuliérement de François & de Cipayes: les derniers furent bientôt mis en déroute, & portèrent la confusion parmi les François, qui ne purent tenir seuls contre les efforts réunis des Anglois & des Marattes. Ils se retirèrent en désordre dans l'Isle de Scheringham, où les

George I. An. 1753.

Anglois n'ofèrent les pourſuivre; mais les derniers ſe rendirent Maîtres de Weycondah, & l'on mit de part & d'autre les troupes en quartier de rafraichiſſement pendant le temps de la mouçon.

Les François ne demeurèrent pas dans l'inaction : quoiqu'ils euſſent levé le ſiège de Trichenapali, ils réſolurent de faire leurs efforts pour ſurprendre cette importante place : leurs troupes marchèrent pendant la nuit, montèrent par eſcalade ſur un ouvrage avancé, où étoit une batterie dont ils ſe rendirent maîtres ſans aucune difficulté. Ils deſcendirent enſuite dans un eſpace vuide qui étoit entre cette batterie & le corps de la place ; il y avoit une petite porte à laquelle ils vouloient attacher un pétard, & le Major Lawrence dit dans ſes mémoires que ſans leur trop de précipitation ils ſe feroient rendus maîtres de la ville; mais l'allarme aïant été donnée aux Anglois,ils ne ceſſèrent de tirer dans cet eſpace, quoique ce fût au haſard pendant l'obſcurité de la nuit. Le guide des François fut tué, ainſi que le pétardier : les grapes de raiſin rompirent les échelles, & quand

le jour ſurvint, ils n'eurent d'autre parti à prendre que de demander quartier ; on en fit trois cents ſoixante priſonniers ; il y eut quarante ſoldats & un Officier de tués ; & environ cent hommes qui avoient ſauté dans le foſſé pour s'échapper, furent tellement froiſſés de leur chute, qu'il n'y en eut preſque aucun qui pût depuis continuer le ſervice.

Nous ne trouvons cette année que très peu d'événements intéreſſants dans les affaires étrangères : outre le traité dont nous avons parlé entre la Cour de Vienne & le Duc de Modène, il en fut paſſé un de commerce entre le Roi des deux Siciles & les Etats Généraux. En Suède, il fut défendu de faire uſage du cuivre à l'avenir pour les uſtenciles de cuiſine, tant ſur les vaiſſeaux qu'à l'armée : défenſe très ſage, & qui devroit être imitée par toutes les nations. Il y eut cette même année une expérience funeſte d'électricité : M. Ritchman, Profeſſeur à Petersbourg fut tué, vraiſemblablement par la communication du tonnère venant d'une nuée orageuſe, avec la barre électrique, d'où le ſeul témoin de

George II. An 1753.

cette cataſtrophe vit ſortir un globe de couleur bleue.

XIX. Ouverture de la ſeſſion.

Quoique le peu de ſuccès des négociations parut préſager le retour prochain de la guerre entre les Anglois & les François, le Roi d'Angleterre dit à ſon Parlement en ouvrant la ſeſſion le 15 de Novembre : que les événements de cette année ne lui donnoient pas lieu de préſenter rien de particulier à la conſidération des Chambres ſur les affaires étrangères : que l'Europe continuoit à jouir de la même tranquillité que lorſqu'elles s'étoient ſéparées : que les affaires générales étoient dans la même ſituation, & qu'elles devoient être perſuadées de ſa conſtance à chercher les moiens les plus efficaces pour aſſurer à ſon peuple le bonheur de la paix. Il ajouta qu'il étoit faché d'être obligé de mettre ſous leurs yeux un objet auſſi allarmant pour les particuliers que peu honorable pour la nation : que les vols & les meurtres au lieu de diminuer, s'augmentoient tous les jours, & il leur recommanda fortement de donner toute leur attention à cet article important. Les deux Chambres répondirent par des adreſſes très af-

fectueuses, & ce qu'on n'avoit pas vu depuis long-temps, elles furent proposées, & passèrent sans aucun débat.

George II. An. 1753.

XX. L'Acte pour la naturalisation des Juifs est annullé.

An. 1754.

Le nombre des hommes & les subsides accordés par le Parlement, furent à peu près les mêmes que l'année précédente : ainsi nous ne nous arrêterons pas sur ces articles, & nous allons passer à ce qui concerne l'affaire des Juifs. L'acte qui avoit permis de les naturaliser dans la dernière session avoit été regardé avec horreur par toute la nation. Tout le Royaume retentissoit de reproches contre le Ministère, pour avoir encouragé une aussi odieuse démarche. Le Duc de Newcastle & son frère le Lord Pelham qui avoient la plus grande part dans l'administration, ne pouvoient penser sans frémir aux clameurs qui alloient s'élever de toutes parts quand on travailleroit à l'élection des membres pour un nouveau Parlement ; aussi les Ministres se portèrent avec tant d'ardeur à annuller cet acte si désagréable au peuple, qu'aussi-tôt que les Seigneurs furent convenus de l'adresse pour être présentée à Sa Majesté suivant l'usage,

George II.
An. 1754.
le Duc de Newcaſtle avec la précipitation qui formoit ſon caractère, fit dans la Chambre une harangue dans laquelle il dit, que des gens mal intentionnés ayant pris occaſion d'un acte paſſé dans la dernière ſeſſion en faveur des Juifs, pour exciter le mécontentement entre un grand nombre de fideles ſujets de Sa Majeſté, il croyoit qu'il convenoit d'annuller cet acte, qui en lui-même étoit de peu d'importance, & auſſi-tôt il préſenta un Bill tout dreſſé, qui fut lu & mis ſur le bureau après avoir occaſionné quelques débats.

Le Bill de naturaliſation qu'on ſacrifioit alors au reſſentiment du peuple, contenoit une clauſe pour interdire à tous Juifs naturaliſés la faculté d'acheter, d'hériter, & de recevoir aucun patronage ou droit de préſentation aux bénéfices, aux Ecoles, ni aux hôpitaux; & dans le Bill tel que le Duc le préſentoit, il y étoit dit que cette clauſe ne ſeroit pas annullée. Cependant le plus grand nombre jugea que ſi elle ſubſiſtoit, on en pourroit conclure que les Juifs étant ainſi exclus nommément de la poſſeſſion de tout droit écléſiaſtique de préſentation,

George II. An. 1754.

entation ; c'étoit ſous-entendre qu'ils voient la faculté & le privilège d'acheter & d'hériter des biens fonds iïques dans le Royaume. Sur cette bſervation on fit un changement au ill, la clauſe fut retranchée, & l'ace entier de naturaliſation fut annullé. On remarqua que le banc des Evêues qui avoit acquieſcé au Bill ſans ucune objection, acquieſça de même à la caſſation ; il n y en eut qu'un ul qui propoſa de conſerver la clau- inſérée par le Duc de Newcaſtle.

Quoique les Lords en général concouruſſent à annuller l'acte, il y en it cependant quelques-uns qui s'y ppoſèrent, parce qu'ils penſoient ue c'étoit trop accorder aux clameurs ſenſées de la multitude. Cette oppoſition donna occaſion au Comte emple, qui avoit depuis peu ſuccédé à ce titre par la mort de ſa mère, faire connoître la force d'éloquen- que la nature lui avoit donnée. Ce igneur ſe fit bientôt diſtinguer par n habileté, ſon caractère aimable, franchiſe, ſa libéralité, ſon humaté, & ſur-tout par ſon zèle & par n attachement pour les intérêts & ur l'honneur de ſa patrie.

George II.
An. 1754.

La Chambre baſſe ne marqua pas moins d'empreſſement pour que l'acte fut annullé, & les deux partis parurent à l'envi s'empreſſer à faire connoître combien ils y étoient diſpoſés. Dès le premier jour de la ſeſſion, auſſi-tôt qu'il eut été propoſé de préſenter l'adreſſe à Sa Majeſté, Sir Jacques Dashwood l'un des principaux chefs de l'oppoſition, demanda qu'on ne quittât point la Chambre quand on ſeroit convenu de l'adreſſe, juſqu'à ce qu'il eut expoſé une propoſition de grande importance, & qui méritoit l'attention de chacun des membres. Il s'agiſſoit d'indiquer un jour pour prendre cet acte en conſidération; il fut ſecondé par le Lord Parker, ſon Antagoniſte dans les diſcuſſions politiques, & ils ne trouvèrent aucune oppoſition dans la Chambre. Ils furent prévenus par les Lords, qui dreſſèrent le Bill & le firent paſſer à la Chambre-baſſe. Il n'y eut aucune objection ſur l'objet de ce Bill, parce que chacun des membres, occupé de la prochaine Election, évitoit avec ſoin tout ce qui pouvoit donner quelque ombrage à ſes conſtituants; mais il y eut de vifs débats

ur le préambule où il étoit dit « qu'on avoit pris occasion de l'acte de naturalisation pour élever des mécontentements & des inquiétudes dans les esprits des sujets de Sa Majesté ». George II. An. 1754.
On représenta cette introduction comme une réfléxion injuste sur le corps du peuple en général, & en particulier sur ceux qui s'étoient opposés au Bill dans la session précédente. Sir Robert Newdigate proposa de mettre à la place de ces mots « d'autant qu'il s'est élevé de grands mécontentements & de grandes inquiétudes au sujet de cet acte ». Le débat fut très vif, cette proposition fut soutenue par le Comte d'Egmont & par d'autres habiles Orateurs; mais M. Pelham & M. Pitt furent du nombre de ceux qui s'y opposèrent. Le changement fut rejetté, le Bill passa sans contradiction après la troisième lecture, & il reçut en son temps le consentement Royal.

XXI. Fin du Parlement.

Les autres affaires dont on traita dans cette session ne furent pas assez importantes pour que nous nous arrêtions à les détailler. Le Roi se rendit au Parlement le 6 d'Avril 1754, & fit une harangue aux Chambres

George II
An. 1754.

pour la clôture de la session : peu de temps après le Parlement fut dissous par une proclamation, & le Lord Chancellier publia des Writs pour en convoquer un nouveau. On fit le même cérémonial pour les convocations ou assemblées ecclésiastiques de Cantorbery & d'York, mais elles n'avoient plus rien de leur ancienne importance, & l'on ne souffroit plus qu'elles délibérassent sur ce qui étoit autrefois l'objet de leurs discussions.

XXII.
Mort de M. Pelham. Promotions dans le ministère.

Au commencement du mois de Mars, le Ministère de la Grande-Bretagne perdit un de ses principaux chefs par la mort de M. Pelham, qui fut regretté non seulement de son Souverain, mais encore de toute la nation, dont il avoit mérité l'affection par la droiture de sa conduite, & par l'humanité de son caractère, lors même qu'il prenoit des mesures qui ne pouvoient avoir l'approbation générale. La perte de ce Ministre fut d'autant plus sensible au Gouvernement, qu'on étoit à la veille des élections pour un nouveau Parlement, & & que dans ce temps l'administration est obligée d'agir avec le plus d'activité & de circonspection. M. Pelham

Geoige II. An. 1754.

voit déja pris toutes les mesures con-
venables pour assurer au parti de la
Cour la pluralité des voix, & son
plan fut éxactement suivi par ses amis
& ses partisans qui étoient toujours à
la tête du Gouvernement. Son frère
le Duc de Newcastle fut nommé pre-
mier Lord Commissaire de la Tréso-
rerie, & il eut pour successeur dans
la place de Secrétaire d'Etat Sir Tho-
mas Robinson, qui avoit été long-
temps Ambassadeur à la Cour de
Vienne. Le Comte d'Holdernesse con-
serva toujours celle qu'il occupoit,
& les fonctions de Chancellier de
l'Echiquier continuèrent à être rem-
plies par le Lord chef de justice de la
Cour du banc du Roi, jusqu'à ce
qu'on eut choisi un sujet propre à être
revêtu de cet important office; mais
dans le cours de l'été on en chargea
M. Legge, qui s'en acquitta avec au-
tant d'honneur que de capacité. On
fit plusieurs autres changements moins
importants: M. George Greenville,
frère du Comte Temple fut nommé
Trésorier de la marine, & M. Towns-
hend, dont nous aurons occasion de
parler par la suite, prit place à la bar-
re de l'Amirauté, au lieu du Lord

George II. An. 1754.

Barrington, qui fut fait Maître de la garde-robe. Le Lord Chancellier Hardwicke fut promu à la dignité de Comte. La place de Lord Chef de justice de la Cour du banc du Roi, devenue vacante par la mort de Sir William Lee fut remplie par Sir Dudley Rider, qui eut pour successeur M. Murray dans celle de Procureur Général.

XXIII. Foiblesse du parti de l'opposition.

Les Elections pour le nouveau Parlement se firent en général suivant les vues du Ministère, & il sembloit alors que le parti de l'opposition étoit tombé dans une espèce d'imbécilité. Il avoit reçu une blessure incurable par la mort du Prince de Galles, dont les partisans étoient trop habiles pour continuer à s'attacher à un feu éteint, sans espérance d'aucun succès ni d'aucun avantage. Quelques-uns s'étoient tournés du côté du Ministère, & avoient été récompensés par des emplois honorables & lucratifs; d'autres qui avoient mis un prix trop haut à leur propre importance, se tenoient tranquilles jusqu'à ce qu'ils pussent trouver une occasion plus favorable, & on les laissoit languir dans l'obscurité, avec le chagrin de voir leur am-

bition trompée. Le plus grand nombre de ceux qui ſuivoient les maximes des Torris les avoient abandonnées, ne les regardant plus que comme les triſtes débris d'un vaiſſeau naufragé : le corps de la nation étoit concilié avec le Gouvernement établi, & l'harmonie qui, pour la première fois ſubſiſtoit entre toutes les branches de la famille Royale, avoit un effet étonnant pour lui acquérir un degré de popularité dont elle n'avoit jamais joui juſqu'alors.

George II. An. 1754.

XXIV. Nouveau Parlement Prorogation.

Le Parlement ayant été ouvert le 31 de Mai par le Duc de Cumberland, & par quelques autres Pairs, en vertu d'une Commiſſion du Roi, les Communes choiſirent pour leur Orateur M. Arthur Onſlow qui avoit déja rempli cette place avec honneur dans les quatre Parlements précédents, & il fut préſenté aux Commiſſaires qui l'approuvèrent. Le Lord Chancellier harangua les deux Chambres, & leur dit que Sa Majeſté leur avoit donné occaſion de s'aſſembler promptement, pour qu'elles puſſent, ſans perdre de temps, régler quelques affaires parlementaires à la ſatisfaction de ſes ſujets : mais que le Roi ne feroit

George II. An. 1754.

pas encore mettre devant elles les affaires générales, & qu'il les réservoit pour le temps de l'hiver, où elles avoient coutume de s'assembler. Le 5 de Juin cette courte session fut terminée, & les Commissaires prorogèrent le Parlement.

XXV. Troubles dans le Parlement d'Irlande.

Au commencement de cette année il y eut de violentes disputes entre le Gouvernement & la Chambre des Communes d'Irlande, sur le sujet presqu'oublié des privilèges & de la prérogative. Pour reprendre l'affaire dans son origine; en l'année 1749, les Communes pensant qu'elles avoient un droit incontestable d'appliquer l'excédent des revenus aux objets publics, sans le consentement du Souverain, dressèrent un Bill avec ce préambule : » D'autant que le 25 de » Mars on a trouvé qu'il restoit une » somme considérable pour balance » de compte entre les mains des Vice-» Trésoriers, ou Receveurs Géné-» raux du Royaume, ou en celles de » leurs Commis, dont l'emploi n'é-» toit point désigné, & qu'il est avan-» tageux pour le service de Votre » Majesté, & pour le soulagement » de vos fidéles Sujets dans ce Royau-

» me, que tout ce qui pourra être » épargné convenablement de cette » ſomme ſoit employé ſuivant les gra- » cieuſes intentions de Votre Majeſté » à la décharge d'une partie de la » dette nationale ».

George II. An. 1754.

Ce préambule déplut beaucoup aux partiſans de la prérogative en Angleterre. Ils ſoutinrent que les Communes n'avoient pas le droit d'appliquer aucune partie de l'excédent des revenus, ni même de prendre en conſidération une affaire de cette nature, ſans le conſentement préalable de la Couronne, exprimé dans les termes les plus explicites. En conſéquence le Duc de Dorſet, Viceroi ou Lord Lieutenant d'Irlande ayant ouvert la ſeſſion ſuivante du Parlement tenu en 1751, dit aux Chambres qu'il avoit ordre du Roi de leur déclarer, » que » Sa Majeſté, toujours attentive au » ſoulagement & au bonheur de ſes » ſujets, conſentoit, & leur recom- » mandoit que les ſommes d'argent » qui ſeroient trouvées de ſurplus » dans ſon tréſor fuſſent appliquées » à la réduction de la dette nationale, » autant que cela pourroit s'accorder » avec le ſervice public ».

George II. An. 1754.

Cette déclaration allarma les Communes, qui marquèrent alors un zèle excessif pour la conservation de leurs priviléges. Dans leur adresse de remerciment, qui n'est ordinairement, comme dans le Parlement de la Grande-Bretagne, qu'une répétition des termes de la harangue; elles ne firent aucune mention du consentement du Roi, & elles marquèrent seulement leur reconnoissance de son attention gracieuse à leur soulagement & à leur bonheur, en leur recommandant l'application de l'excédent. Il fut résolu d'appliquer cent vingt mille livres sterling de cet excédent à la décharge de la dette nationale : on dressa le Bill; mais dans le préambule, il ne fut fait aucune mention du consentement de Sa Majesté, & l'on s'en tint à reconnoître la bonté que le Roi avoit eue de recommander cette application.

Le Ministère Anglois fut très offensé de cette omission faite à dessein: elle fut regardée comme un attentat prémedité sur la prérogative Royale, & le Bill fut renvoyé au Parlement avec un changement dans le préambule, portant le consentement de

Sa Majeſté, ainſi que ſon approbation. George II. An. 1754.

Les Communes d'Irlande étoient alors occupées à faire des recherches ſur la conduite d'un homme très attaché à la Couronne, & Membre de leur propre Chambre, accuſé d'avoir mal employé une ſomme conſidérable d'argent qui lui avoit été confiée pour rebâtir ou réparer les cazernes, & elles ne vouloient pas ſe brouiller avec le Gouvernement juſqu'à ce que cette affaire fût terminée. Le Bill paſſa donc tel qu'il avoit été renvoyé, & les Communes continuèrent leurs pourſuites. Cet homme fut déclaré convaincu d'avoir mal employé l'argent public, & condamné à faire élever à ſes propres frais des cazernes convenables pour recevoir & loger les troupes. Cependant les Communes réſolurent de ne pas négliger ce qu'elles regardoient comme leurs droits & leurs priviléges à la première occaſion qui s'en préſenteroit.

En 1754, lorſque le Duc de Dorſet ouvrit la ſeſſion, il répéta la même expreſſion du gracieux conſentement de Sa Majeſté au ſujet de l'excédent

George II An. 1754.

des fonds publics. Les Communes supprimèrent ces mots dans leur adresse, & résolurent non-seulement de ne point employer ce terme qui leur étoit odieux dans le Bill d'application, mais même de marquer moins de complaisance pour la couronne, en retranchant les expressions de reconnoissance, qui avoient été reçues avec tant de froideur.

Cette contestation avoit formé deux violentes factions & répandu un esprit de ressentiment dans toute la nation Irlandoise. Le Comité qui prépara le Bill, au lieu d'insérer dans le préambule le compliment ordinaire, n'y fit qu'un exposé des faits, & l'envoya (dit l'Auteur Anglois) en habit très uni, sans aucune broderie. Le Ministère, qui vouloit venger la prérogative royale de cette brusque attaque, remplit les omissions du Comité, & renvoya le Bill avec ce changement. « Comme votre Majesté » toujours attentive au soulagement » & au bonheur de ses fidèles sujets, » a bien voulu nous signifier gracieu» sement qu'elle consent & nous re» commande que l'excédent de l'ar» gent demeuré dans le trésor de Votre

» Majeſté ſoit appliqué autant qu'il George II. An. 1754.
» ſera jugé néceſſaire à la décharge
» de la dette nationale, ſoit en total,
» ſoit pour telle partie qu'il ſera jugé
» convenable par le Parlement ».
L'affaire fut alors dans ſa plus grande criſe. Il s'agiſſoit de déterminer ſi le peuple aſſemblé en Parlement avoit ou n'avoit pas le droit de délibérer & de voter pour l'application de quelque partie de l'excédent du revenu ſans le conſentement de la Couronne : ceux qui étoient les plus ardents pour les libertés de la patrie réſolurent de s'oppoſer de toutes leurs forces à ce qu'ils regardoient comme une violation de ces libertés, & le Bill tel qu'il avoit été rapporté avec les changements fut rejetté à la puralité de cinq voix. Ce ſuccès fut célèbré avec les marques les plus exceſſives de joie, comme un triomphe du patriotiſme ſur les artifices corrupteurs du Miniſtère, mais ceux qui occupoient des places dépendantes de la Couronne, & qui avoient cédé aux clameurs du peuple en cette occaſion, furent peu de temps après dépouillés de leurs emplois.

XXVI. La tranquillité eſt rétablie.

Le peu de ſuccès du Bill cauſoit un

George II. An. 1754. dommage considérable aux créanciers du public, & presque toutes les caisses se trouvèrent alors fermées. On imputa cette calamité aux desseins arbitraires du Gouvernement; le peuple commença à être animé d'un esprit d'indépendance qui le jetta dans une espèce d'enthousiasme, & les effets en auroient pu devenir funestes, si l'on n'avoit pris des mesures efficaces pour gagner les chefs, & pour faire changer d'objet aux clameurs du peuple en les faisant tomber du Ministère sur les sujets qui peu de temps avant, étoient les objets de leur vénération. L'Orateur de la Chambre des Communes fut élevé à la dignité de Comte, & quelques autres du nombre des patriotes furent gratifiés d'emplois très lucratifs. Alors le Roi envoya une lettre pour faire payer soixante & quinze mille cinq cents livres sterling sur la dette nationale. La circulation fut ranimée : le ressentiment du peuple se calma, & le Royaume recouvra sa première tranquillité.

XXVII. Affaires des Indes Orientales.

Dans les Indes Orientales les évènements militaires furent peu considérables cette année, & pendant que les deux nations se disposoient à la

guerre en Europe, les Compagnies de Commerce ne ſongeoient qu'à un accommodement qui les mit en état de ſuivre leurs travaux pacifiques avec plus de tranquillité. On ouvrit des Conférences à Sadraſſ, mais on y accuſa M. Dupleix d'avoir produit des pièces ſuppoſées du Grand Mogol pour étendre ſon autorité dans le pays : il ſoutint leur validité : on fit des propoſitions de part & d'autre, & il n'y eut alors rien de conclu. Cependant les Anglois de Trichenapali & les troupes du pays qui y étoient avec eux manquoient de vivres, & il ne pouvoit arriver un ſeul convoi ſans qu'il fut attaqué par les ennemis, ce qui empêchoit les habitants des Provinces circonvoiſines d'en apporter à moins qu'ils ne fuſſent ſoutenus par de très forts partis ; il y en eut un entr'autre qui fut défait avec une perte très conſidérable pour les Anglois ; preſque tous leurs grenadiers y périrent, & il n'y eût d'épargnés que ceux qui furent ſauvés par les François ſuivant le témoignage même du Colonel Lawrence.

George II. An. 1754.

XXVIII. Retour de M. Dupleix en France.

Les Anglois eurent bien-tôt leur

George II. An. 1754.
revanche dans une affaire qui commença comme la précédente par l'attaque d'un convoi, & qui devint un combat général. Les François & leurs Alliés y furent défaits, ce qui les obligea de se retirer dans l'Isle de Sheringham, & de laisser aux Anglois la liberté de faire venir des provisions tant à Trichenapali que dans le camp qu'ils avoient établi aux environs de cette Ville. Cette tranquillité dura peu; tous les Européens, trois mille Cipayes & deux mille hommes de Cavalerie ennemis marchèrent dans le pays de Tondeman pour le ravager & couper encore les vivres aux Anglois; ils y réussirent & les serrèrent de si près qu'il ne pouvoit presque rien entrer à Trichenapali : cependant les Anglois reçurent un renfort considérable, & les François se retirèrent encore dans l'Isle, mais l'arrivée de M. Godheu à Pondichery arrêta alors toutes les opérations militaires. On accusoit M. Dupleix d'avoir passé les ordres qu'il avoit reçus ainsi que d'être entré trop avant dans les affaires du pays : & M. Godheu fut envoyé par la Cour de France & par la Compagnie des Indes

pour travailler à un accommodement entre les deux nations. M. Dupleix fut rappellé : On entama un grand procès, on écrivit des mémoires de part & d'autre : l'affaire ne fut pas décidée, & M. Dupleix mourut presque sans fortune, au lieu qu'il en auroit amassé une très considérable s'il eut été plus attaché à ses propres intérêts, & moins à la gloire de sa patrie. Comme cette affaire est étrangère à notre sujet, nous ne nous y arrêterons pas, & nous nous contenterons de remarquer que l'arrivée de M. Godheu fut suivie d'une suspension d'armes, & peu de temps après d'un traité, qui arrêta pour lors tous les progrès que les François étoient prêts de faire sous d'habiles Commandants.

George II. An. 1754.

XXIX. Affaires de l'Amérique

Pour bien entendre ce que nous avons à rapporter sur les affaires de l'Amérique du côté de l'Ohio, il est nécessaire de remonter à l'origine des établissements dans cette partie du monde. On peut voir par la carte, que cette rivière, l'une de celles qui tombent dans le mississipi, étoit de la plus grande importance pour entretenir la communication entre les possessions Françoises du Canada &

George II. An. 1754.

celles de la Louisiane par un pays sur lequel les Anglois avant les temps dont nous parlons n'avoient jamais formé aucunes prétentions.

Bornés du côté de la Virginie & du Maryland par les monts Apalaches, ils n'avoient point passé ces limites, & ce ne fut qu'en 1749 que quelque traiteurs commencèrent à faire la contrebande sur l'Ohio, où l'on prétend qu'il excitèrent les Sauvages contre les François. Ces derniers, tranquilles possesseurs du cours de cette rivière ainsi que des Lacs Erié, & Ontario y avoient établi quelques forts pour assurer la communication contre les attaques des Sauvages, & non contre les Anglois qu'on ne prévoyoit pas qui dussent jamais former de projet sur ce pays. Nous allons transcrire ce que dit à ce sujet M. Smollett, en retranchant seulement quelques invectives peu convenables à un historien qui se pique d'impartialité.

XXX. Projet des Anglois pour une Compagnie de l'Ohio.

Le pays qui borde l'Ohio est si fertile, si agréable, si attrayant; & les Indiens nommés Twightees qui habitent ces plaines délicieuses, paroissoient si bien disposés à contrac-

ter une alliance avec les Anglois, que dès l'année 1716, M. Spotſwood, Gouverneur de la Virginie propoſa un plan, pour former une Compagnie qui fît des établiſſements dans les terreins qu'on pourroit obtenir des naturels ſur les bord de cette rivière: ce deſſein n'eut pas alors ſon exécution, en partie par l'indolence & la timidité du Miniſtère Britannique, qui craignoit de donner ombrage aux François; & en partie à cauſe des jalouſies & des diviſions qu'il y avoit entre les différentes Colonies de la Grande Bretagne. Ce fut alors que les François conſtruiſirent le fort Frédéric nommé par les Anglois Crown-Point ſur les bords du Lac Champlain du côté de la Nouvelle York. Les Anglois n'y firent aucune oppoſition, (& en effet ils n'avoient aucun droit d'en faire, puiſque ce terrein ne leur appartenoit pas & que ce fort n'étoit pas élevé contre eux;) c'eſt cependant ce qu'il plaît à notre Auteur d'appeller « la plus inſolente » & la plus dangéreuſe entrepriſe » qu'ils (les François) euſſent encore » mis à exécution ».

Peu de tems après le traité d'Aix-la-

George II.
An. 1754.

Chapelle, les Anglois (dont le Miniftère étoit apparemment devenu moins timide) reprirent le projet du Gouverneur Spotfwood pour la Compagnie de l'Ohio. Quelques Marchands de Londres, qui faifoient le commerce au Maryland & à la Virginie, préfentèrent à ce fujet une pétition au Gouvernement, qui leur accorda non-feulement une grande étendue de terrein au Sud de la Penfylvanie, où ils promirent de former un établiffement, mais encore un privilége exclufif pour trafiquer avec les Indiens des bords de la rivière Ohio. Auffi-tôt que ce projet fe fut répandu, le Gouverneur du Canada, en prit l'allarme, & il écrivit au Gouverneur de la Nouvelle York & de la Penfylvanie pour leur déclarer que des traiteurs Anglois ayant empiété fur les territoires & fur les priviléges des François par le trafic qu'ils avoient fait avec les Indiens qui étoient fous la protection de fon Souverain, il les feroit arrêter, par tout où il les trouveroit, à moins qu'ils n'abandonnaffent ce commerce illicite. On n'eut aucun égard à fes plaintes ni à fa déclaration, & l'année fuivante qua-

re de ces traiteurs furent arrêtés. On aisit leurs effets, on les envoya à Quebec, d'où ils furent tranſportés à la Rochelle & mis en priſon. Ils s'adreſſèrent au Comte d'Albemarle, alors Ambaſſadeur du Monarque Anglois à Paris, il les reclama, comme ujets de la Grande-Bretagne. On les remit en liberté (& le Comte en remercia le Miniſtre de la Marine comme d'une faveur qui lui étoit accordée, ant il étoit éloigné de penſer que ce commerce fut légitime). Cependant a Cour de Verſailles promit d'envoyer des ordres aux Gouverneurs François en Amérique pour qu'ils apportaſſent tous leurs ſoins à prévenir les diſputes qui pourroient tendre à altérer la bonne correſpondance établie entre les deux nations: mais es Commandants employèrent toute l'activité de leur génie à affermir la puiſſance Francoiſe, & à diminuer le crédit des Anglois, en les brouillant avec les nations Indiennes. Ils y réuſirent avec d'autant plus de facilité que les naturels apprirent qu'on avoit donné leurs terres à leur inſçu, & qu'on avoit deſſein de bâtir des forts dans leur pays, ſans leur conſente-

George II.
An. 1754.

George II. An. 1754.

ment & leur participation. Il est vrai, ajoute M. Smollet, que les gens employés par la nouvelle Compagnie pour examiner les bords de l'Ohio, cachèrent leur dessein avec tant de soin, & se conduisirent à d'autres égards d'une manière si obscure & si mystèrieuse quelle ne pouvoit manquer d'exciter la jalousie d'une nation naturellement inquiéte & soupçonneuse. Il est difficile de concevoir comment cette Compagnie se proposoit de former un établissement malgré les possesseurs naturels, & il est également inexplicable qu'ils ayent négligé de gagner le consentement & l'assistance de ces naturels, qu'ils auroient pu se procurer à très peu de frais. Au lieu d'agir ouvertement & honorablement, ils envoyèrent un M. Gist parcourir clandestinement le pays, jusqu'aux chutes de la rivière Ohio, ce qui allarma également les Indiens & les François. L'Etablissement de cette Compagnie fut aussi désagréable aux Commerçants de la Virginie & de la Pensylvanie, qui se voyoient près d'être privés d'une branche lucrative de leur trafic par une chartre exclusive qui étoit un vrai monopo-

e, aussi employèrent-ils leurs émissai-es pour fomenter la jalousie des In-iens.

XXXI. Sommation faite à M. de Saint-Pierre.

Il est étonnant que M. Smollett n'ait as voulu voir que la Compagnie ne ouvoit agir autrement pour se for-ner des établissements dans un pays & armi des nations sous la protection irecte de la France, sans aucun droit i aucun traité qui put l'y autoriser. On ne conçoit pas non plus sur quel ondement il avance que les François voient en quelque sorte commencé es hostilités contre les Anglois, parce u'ils avoient bâti des forts à Niagara : sur le lac Erié. Cependant M. Dinwiddie, Gouverneur de la Virgi-ie, qui avoit donné tous ses soins soulever les Sauvages contre les rançois, crut qu'il étoit temps de ommencer à prendre un ton plus ab-olu. M. de Saint-Pierre, Officier rançois commandoit dans un poste ur la rivière aux bœufs, qui tombe ans l'Ohio à quelque distance du ac Erié : M. Dinwiddie croyant ou eignant de croire que ce terrein fai-oit partie des territoires de Sa Ma-esté Britannique, écrivit à M. de aint-Pierre pour qu'il eut à se retirer

George II.
An. 1754.

ſans pourſuivre davantage un projet qui pourroit interrompre l'harmonie & la bonne intelligence que le Roi de la Grande-Bretagne déſiroit entretenir avec Sa Majeſté Très-Chrétienne. L'Officier répondit qu'il n'étoit pas de ſon diſtrict de prouver les droits de ſon maître ſur les bords de la rivière Ohio : qu'il feroit paſſer la lettre de M. Dinwiddie au Marquis du Queſne, alors Gouverneur du Canada : qu'il ne ſe croyoit pas obligé d'obéir à la ſommation d'un Gouverneur Anglois : qu'il commandoit dans ſon poſte en vertu d'un ordre de ſon Général, & qu'il étoit réſolu de s'y conformer avec le courage & la réſolution d'un bon Officier. M. Dinwiddie n'attendoit pas & ne devoit pas attendre une autre réponſe : mais il lui falloit un prétexte pour élever un fort, & il en fit auſſi-tôt les préparatifs, toujours ſans la participation & ſans le conſentement des Indiens, qui regardoient cette démarche, dit l'Auteur Anglois avec un œil mécontent, comme une invaſion manifeſte ſur un pays qui leur appartenoit.

XXXII.
Les Anglois s'attachent à gagner les Sauvages.

Les Affaires étoient en cet état lorſque la Cour d'Angleterre envoya des

les ordres à tous les Gouverneurs de George II. An. 1754.
es possessions en Amérique de chas-
er les François de leurs établissements
ur l'Ohio. Toutes les Colonies An-
gloises firent des préparatifs pour at-
aquer les François, sous prétexte de
ecourir les sauvages, qui n'étoient
oint en guerre avec eux. Il est vrai
u'ils faisoient tous leurs efforts pour
es y déterminer; les papiers publics
e Londres en font foi, puisqu'on y
même imprimé les harangues des
Gouverneurs Anglois pour exciter les
auvages contre les François. Le Gou-
erneur de la Nouvelle York fut char-
é de conférer avec les Chefs des six
ations pour les détacher des intérêts
e la France par des promesses & des
résents considérables qu'on lui avoit
nvoyés à cet effet. Il se rendit pour
ette conférence à Albanie, accom-
agné des Députés de tous les autres
tablissements Britanniques; mais il
e vint qu'un très petit nombre d'In-
iens, encore parurent-ils très indif-
rents aux avances & aux exhorta-
ons qui leur furent faites par l'Ora-
ur Anglois. Cependant ils acceptè-
ent les présents, & demandèrent,
t-on, le secours de l'Angleterre pour

George II. An. 1754.

chaſſer les François des poſtes qu'on leur fit entendre qu'ils avoient uſurpé ſur les terres des Indiens. ....

XXXIII. Aſſaſſinat de M. de Jumonville.

Quand on ſe fut ainſi aſſuré des ſauvages, & qu'on crut avoir pris toutes les meſures néceſſaires, le Colonel Washington fut envoyé de la Virginie avec 400 hommes: & il dit lui-même dans ſon journal, après avoir rapporté ce que les diverſes Colonies des Anglois devoient fournir de troupes, que le Gouverneur Shirley avoit déja envoyé 600 hommes pour harceler les François en Canada. Le Capitaine Trent avoit abandonné un petit Fort qu'il occupoit entre l'Ohio & la rivière aux bœufs, ſur la ſommation qui lui avoit été faite de ſe retirer de deſſus les terres de France, & M. Washington continuant ſa marche, arriva au camp des ſauvages, où il rapporte qu'après avoir tenu conſeil avec leur demi-Roi ils conclurent de frapper enſemble; qu'il envoya une couple de découvreurs pour voir où étoient les François, en quelle poſture, & pour reconnoître le terrein des environs, après quoi, ajoute-t-il, « nous formâmes » notre diſpoſition pour les envelop-

George II. An. 1754.

» per, & nous nous mîmes en mar-
» che à la façon ſauvage l'un après
» l'autre : nous nous étions avancés
» aſſez près d'eux ſelon notre ſyſtê-
» me, lorſqu'ils nous découvrirent :
» alors je donnai ordre à une troupe
» de faire feu : ——— nous tuâmes
» M. de Jumonville, commandant ce
» parti, avec neuf autres : nous en
» bleſſâmes un, & fîmes vingt-un pri-
» ſonniers ».

Tel eſt le récit que fait M. de Washington de l'action où fut tué M. de Jumonville, mais les ſoins qu'il ſe donne enſuite pour ſe juſtifier de ſa mort, en ſoutenant qu'il ne l'avoit pas connu pour Ambaſſadeur, prouvent plus contre ſa conduite que tout ce que les François ont pu dire : ſon propre journal le convainc de fauſſeté quand il dit qu'il fit entendre à quelques jeunes ſauvages qui étoient dans ſon camp, que les François vouloient tuer le demi-Roi. Un homme qui ſe fait un jeu des impoſtures les plus groſſières ne peut guères être cru ſur ſa parole, auſſi M. Smollett rapporte le fait ſur d'autres mémoires plus exacts, tel que nous allons le raconter.

Geoige II.
An. 1754.

» M. de Villiers, (dit-il), étant » en marche à la tête de neuf cents » hommes pour déloger M. Washington, détacha M. de Jumonville, Officier inférieur avec un petit parti, & une sommation en » forme à M. Washington, pour que » ce Commandant eut à quitter le » Fort, qu'il prétendoit être bâti » sur un terrein qui appartenoit aux » François, ou à leurs Alliés. On eut » si peu d'égard à cette intimation, » que les Anglois tombèrent sur le » parti, & sans la moindre provocation comme l'affirment les François, tuèrent ou prirent tout le détachement. M. de Villiers irrité de » ces hostilités non provoquées, » marcha à l'attaque que M. Washington soutint quelque temps avec » plusieurs désavantages. Enfin il rendit le Fort par capitulation, laissa » deux Officiers pour ôtages entre » les mains des François, & fut terriblement harassé dans sa retraite » par les Indiens, qui pillèrent son » bagage, & massacrèrent ses gens ».

Quoique ce récit ne soit pas entiérement éxact, la vérité perce au travers des adoucissements que l'Auteur

Anglois y a joints pour couvrir la perfidie de son compatriote. Ce ne fut point devant le Fort mais en pleine campagne que M. de Jumonville fut tué, & M. Washington se retira ensuite dans le Fort de Neceffité, où il fut attaqué par M. de Villiers frère de M. de Jumonville, dont les instructions portoient de n'éxercer aucune violence si les Anglois se retiroient. Ce n'étoit pas M. de Villiers qui avoit envoyé M. de Jumonville, mais M. de Contrecœur, qui avoit signé la sommation : l'assassinat est prouvé & reconnu par M. Washington lui-même dans les articles de la Capitulation qu'il signa en rendant le Fort de Néceffité, où ce mot d'assassinat est en termes exprès : enfin l'horreur que les sauvages eurent de cette action est bien marquée par la conduite qu'ils tinrent contre les Anglois dans leur retraite, quoiqu'ils les eussent attirés avant dans leur parti. Aussi les François échappés du carnage rapportèrent que lors de l'assassinat les sauvages se jettèrent entre eux & les Anglois, ce qui empêcha sans doute que tous ceux qui accom-

pagnoient M. de Jumonville ne fussent massacrés.

Par l'article VII. de la Capitulation dont nous parlons, il étoit porté » que comme les Anglois ont en leur » pouvoir un Officier, deux Cadets, » & généralement les prisonniers » qu'ils nous ont faits dans l'*assassinat* » du sieur de Jumonville, & qu'ils » promettent de les envoyer avec » sauve-garde jusqu'au Fort du Quesne, » situé sur la Belle-Rivière; & » que pour sureté de cet article, » ainsi que de ce traité, M. Jacob » Vambrane & Robert Stobo, tous » deux Capitaines, nous seront remis » en ôtage jusqu'à l'arrivée de » nos François & Canadiens ci-dessus » mentionnés, nous nous obligeons » de notre côté à donner escorte » pour ramener en sureté les » deux Officiers qui nous promettent » nos François dans deux mois & demi » pour le plus tard ».

Les ôtages furent remis, mais les Anglois n'éxécutèrent point le reste de la capitulation : de vingt-deux prisonniers François, il en fut envoyé sept en Angleterre, d'où M. de Mirepoix les a fait depuis repasser en

rance après beaucoup de ſollicitaions : on n'a jamais eu aucune nouvelle des quinze autres. Il paroît que e deſſein des Anglois n'étoit pas de etirer leurs ôtages, qui ſervoient l'eſpions, & rendoient un compte xact de tout ce qui ſe paſſoit au Fort lu Queſne, où on les avoit conduits. Quelques animés qu'ils fuſſent contre es François, on voit par la lettre de Robert Stobo, trouvée l'année ſuivante, qu'il reconnoiſſoit que les François avoient dit aux ſauvages » qu'ils ne venoient point pour faire » la guerre à perſonne, mais que les » Anglois ne vouloient pas les laiſſer » tranquilles, & qu'ils leur avoient » ajouté que s'ils vouloient ſe joindre » aux Anglois ils le pouvoient faire ; » mais que s'ils vouloient mieux pen- » ſer ils ſe tiendroient en paix ». Preuves convaincantes par l'aveu même des ennemis, de l'éloignement que les François avoient pour la guerre.

XXXIV. Méſintelligence des Anglois dans les Colonies.

Tous ces mouvements étoient des préſages d'une rupture prochaine ; des hoſtilités auſſi marquées & non déſavouées obligèrent la France à faire tous les préparatifs néceſſaires,

George II
An. 1754.

& elle envoya des ſecours d'hommes & des munitions à Quebec. Une partie furent enlevées par les Anglois, même ſans aucun prétexte, & le Miniſtère de la Grande-Bretagne donna des ordres de ſon côté pour entretenir l'union la plus parfaite entre les Gouverneurs des différentes Colonies de l'Amérique Septentrionale; mais cette union ne pouvoit ſe faire qu'avec de grandes difficultés. Les différentes Colonies étoient partagées & guidées par diverſes vues, tant de religion que de politique, & dans une même colonie il ſe trouvoit pluſieurs factions. Le Gouverneur & les Chefs du peuple n'étoient pas d'accord entre eux, & il y avoit les mêmes diſputes ſur les libertés & la prérogative qu'on avoit vues précédemment dans les Parlements de la Grande-Bretagne & d'Irlande. M. Dinwiddie, Gouverneur de la Virginie voulut éxiger un droit pour chaque patente qui ſeroit expédiée à ceux qu'on mettroit en poſſeſſion de quelque partie du terrein, & l'aſſemblée vota que ſa demande étoit illégale, arbitraire, & portant le caractère d'oppreſſion; & que quiconque

George II. An. 1754.

payeroit feroit regardé comme un ennemi de la patrie. La Colonie de la Nouvelle York étoit également remplie de mécontentements & d'animofités. M. Danvers Osborn, nommé Gouverneur de cette Province mourut immédiatement après qu'il y fut arrivé, & les inftructions qu'il avoit apportées d'Angleterre furent expofées à la vue & à la cenfure du public. Il y étoit dit que l'argent qu'on leveroit feroit employé aux ufages pour lefquels il étoit deftiné, en conféquence des ordres fignés du Gouverneur avec l'avis, & du confentement du Confeil de la Province, & non autrement : que fi quelque membre du Confeil tenant une place de confiance ou lucrative, concouroit avec l'affemblée à paffer quelque acte qui tendit à diminuer ou à affoiblir la prérogative, le Gouverneur lui ôteroit fon emploi, ou le fufpendroit de fes fonctions. Ces injonctions furent regardées comme une preuve du deffein que le Miniftre avoit de foutenir fortement la prérogative, & les efprits n'en furent que plus animés, ce qui ne pouvoit manquer de nuire aux vigoureux efforts qu'on

George II. An. 1754.

avoit résolu de faire contre les François. Cependant on nomma en Angleterre des Officiers pour deux Régiments de deux bataillons chacun, qu'on leva en Amérique, & l'on en donna le Commandement à M. Guillaume Popperel, & au Gouverneur Shirley, qui avoit eu le même Commandement l'année précédente.

XXXV. Conversion du Prince de Hesse-Cassel.

Il n'y eut cette année aucun événement remarquable dans le continent que la conversion du Prince héréditaire de Hesse-Cassel, gendre du Roi de la Grande Bretagne à la Religion Catholique. Son père assembla aussi-tôt les Etats du Landgraviat, pour empêcher que son changement n'eut des suites qui influassent sur tout le pays. Il fut ordonné que si la Régence lui passoit par droit de succession, il ne seroit pas en son pouvoir de changer en rien les loix établies, ni d'accorder aucune Eglise aux personnes de la Communion Romaine, pour y éxercer publiquement leur religion : qu'il seroit exclus de participer à l'éducation de ses enfants, dont l'aîné seroit mis en possession du Comté de Hanau quand son père parviendroit à la régence du Landgraviat.

Ces résolutions furent garanties par les Rois de Prusse & de Dannemarck, par les Puissances maritimes, & par le corps évangélique de l'Empire. George II. An. 1754.

XXXVI. Rappel du Parlement de Paris.

En France, le Parlement de Paris qui avoit été exilé l'année précédente, fut rappellé & rétabli dans ses fonctions, & la Justice reprit son cours ordinaire. Il n'est point de notre sujet d'entrer dans le détail de l'origine & des suites des disputes de religion qui interrompirent tout l'ordre public. De vaines subtilités sur des matières qui auroient dû demeurer ensévelies dans la poussière des Ecoles de Théologie : beaucoup d'entêtement, autant d'ignorance dans ceux qui en parloient le plus haut, très peu de charité, & de violentes invectives contre ceux d'un sentiment différent : tels sont les effets ordinaires de ces sortes de disputes. Le vrai Chrétien en gémit : le libertin s'en amuse : le Philosophe les regarde comme des écarts de l'esprit humain, mais l'irréligion y gagne, la foi s'affoiblit, & les mœurs de la nation se corrompent de plus en plus.

XXXVII. Changement dans le Ministère d'Espagne.

Il y eut quelques changements avantageux aux Anglois dans le Mi-

George II.
An. 1754.

niſtère d'Eſpagne : le Marquis de la Enſenada, Miniſtre & Secrétaire d'Etat fort attaché à la France fut diſgracié & exilé : ſa place fut donnée à M. Wall qui avoit demeuré longtemps en Angleterre, & qui ſoutenoit fortement le parti des Anglois à la Cour d'Eſpagne. Il étoit de la politique de la Grande-Bretagne d'empêcher l'union que pouvoit faire les deux branches de la Maiſon de Bourbon, pour ſe défendre réciproquement contre les ennemis de la France. Auſſi la promotion du nouveau Miniſtre les rendit bientôt plus hardis dans la pourſuite de leurs premières démarches.

XXXVIII. Affaires de Portugal.

En Portugal, le Monarque avoit formé de vaſtes projets pour étendre le commerce de la nation, & même il avoit deſſein d'établir dans ſes Etats une Compagnie des Indes Orientales. Il voyoit avec chagrin qu'il ſortoit annuellement beaucoup d'or de ſon Royaume pour la balance du commerce que les Anglois faiſoient avec ſes ſujets. Il fit empriſonner quelques-uns des Négociants de cette nation établis à Lisbonne, d'autres eurent leurs biens confiſqués, & furent obligés de ſor-

tir du Royaume : enfin il voulut mettre un impôt de deux pour cent ſur tout l'or qui ſeroit exporté ; mais une diſette de bled qui ſurvint alors en Portugal, l'obligea d'avoir recours à l'Angleterre : le peuple n'avoit que de l'or à donner pour les grains que les Anglois pouvoient fournir, & il fallut pour lors que la politique cédât à la néceſſité. Il y eut cette année un *Auto-da-fé* à Lisbonne, mais il ne fut pas marqué par les mêmes cruautés que ceux des règnes précédents. George II. An. 1754.

XXXIX. Evénements particuliers.

La Phyſique & l'hiſtoire naturelle ne nous préſentent rien d'intéreſſant dans le cours de cette année. Le Sr. Joſeph Appleby, Chymiſte de Durham inventa une méthode pour deſſaller l'eau de la mer ; le procédé fut auſſi-tôt rendu public. Cette méthode peut être utile dans les cas d'abſolue néceſſité ; mais comme une quantité aſſez conſidérable de pierre infernale entre dans les ingrédients dont on ſe ſert, je doute que malgré l'approbation des Médecins, on en faſſe un fréquent uſage.

Il parut encore à Londres divers papiers au ſujet de l'affaire de Can-

George II. An. 1754.

ning, dont nous avons parlé dans les événements de l'année 1753. Le plus ſingulier eſt une adreſſe du Lord Maire aux laquais de Londres pour leur rendre compte de ſa conduite dans cette affaire. C'eſt un étrange abus de la prétendue liberté Angloiſe que de voir le premier Magiſtrat de la Capitale s'abaiſſer à ſe juſtifier devant ce qui eſt de plus vil, de plus inſolent & de plus mépriſable dans la nation.

XL. Ouverture de la ſeſſion.

Le Roi ouvrit le Parlement le 14 de Novembre par une harangue dans laquelle il dit que les affaires de l'Europe n'avoient ſouffert que très peu de changement depuis la derniere ſeſſion : qu'il avoit reçu de la part du Roi d'Eſpagne les plus fortes aſſurances de la réſolution où il étoit d'entretenir la bonne intelligence : qu'il déſiroit cultiver l'amitié de ce Monarque avec la bonne foi d'une harmonie réciproque : que ſes principales vues étoient d'affermir les fondements, & d'aſſûrer la durée de la paix générale : de profiter des avantages qu'elle procuroit pour étendre le commerce de ſes ſujets, & pour protéger les établiſſements d'où venoient les principales ſources de leurs

richeſſes & de leur commerce : enfin il exhorta les Chambres à achever d'exécuter le plan qu'on avoit formé pour appliquer au ſervice public les biens confiſqués des montagnards.

XLI. Difficultés ſur les élections.

Le Roi avoit dit au commencement de ſa harangue, que dans les dernières Elections ſes ſujets lui avoient donné des preuves de leur attachement & de leur fidélité pour ſa Perſonne & pour ſon Gouvernement, par le choix qu'ils avoient fait de leurs repréſentants ; mais ce diſcours n'étoit qu'un vain compliment, & le Miniſtère n'avoit réuſſi qu'à force de brigues & de dépenſes à faire élire dans le plus grand nombre des Comtés les hommes qu'on ſavoit qui lui ſeroient entiérement dévoués. Les conteſtations avoient été très vives, & l'on n'avoit épargné dans les différents partis ni la force de la perſuaſion, ni les préſents encore plus efficaces, pour avoir des membres qui ſoutinſſent ou l'ancien, ou le nouvel intérêt, c'eſt-à-dire, les partis des Toris & des Whigs que l'on diſtinguoit alors par cette dénomination : en effet rien n'eſt plus impor-

George II. An. 1754.

tant pour le peuple de la Grande-Bretagne que le choix de ses représentants qui, par leur conduite en Parlement, pourroient rendre à la nation cette ancienne liberté après laquelle tant de sujets gémissent, s'ils n'étoient eux-mêmes enchaînés par l'or de la Cour, & par l'espérance des honneurs auxquels ils peuvent parvenir en se prêtant à ses vues. Dans le temps dont nous parlons, la haute & la petite Noblesse, les Ministres, les femmes mêmes employèrent tout ce qu'ils avoient de talents & d'industrie pour faire tomber le choix du peuple sur ceux qu'ils protegeoient : on n'épargnoit ni satyres, ni calomnies contre ceux auxquels on vouloit donner l'exclusion, & l'on prodiguoit les promesses & les présents pour ceux qu'on vouloit faire élire. Les revenus, dit M. Smollet, de plusieurs Princes du continent n'auroient pas été suffisants pour fournir les sommes d'argent qui furent employées à gagner les seuls représentants du Comté d'Oxford. Cependant on ne put s'accorder : il ne falloit que deux sujets, & il y en eut quatre d'Elus ; la contestation fut por-

ée au Parlement aussi-tôt qu'il fut assemblé, & après beaucoup de débats elle se termina en faveur du parti de la Cour. On pourroit être surpris de ce qu'il reste des difficultés même après l'Election, puisqu'elle dépend du nombre des voix; mais on doit remarquer que le point important est de savoir quels sont ceux qui ont le droit de voter, & l'on n'a jamais décidé si ce droit appartient seulement aux possesseurs des Franc-fiefs, ou si l'on y peut admettre ceux qui ne tiennent leurs terres qu'en arriere-fief, pourvu qu'elles leur produisent quarante livres sterling de revenu, franc de toute déduction. Lorsque les Scherifs, qui sont toujours livrés aux Ministres dont ils tiennent leurs places, voient que le grand nombre des possesseurs de franc-fiefs sont pour les sujets agréables à la Cour; ils ne prennent que leurs voix; mais quand il arrive le contraire, ils y joignent celles de leurs vassaux, pour faire pencher la balance. Un Parlement parfaitement libre préviendroit toutes ces difficultés, en décidant la question; mais comme il est composé ordinairement de membres achetés par

George II.
An. 1754.

George II
An. 1755.

le Miniſtère, & qu'il eſt du plus grand intérêt pour la Cour que cette queſtion ne ſoit pas terminée; il y a tout lieu de croire qu'elle reſtera long-temps indéciſe.

XLII.
Subſides accordés.

Dans les ſommes accordées par les Communes pour le ſervice de l'année, il fut paſſé un million ſterling pour mettre Sa Majeſté en état d'augmenter ſes forces de terre & de mer; on lui accorda auſſi trente-deux mille livres pour le ſubſide du Roi de Pologne, & vingt mille pour celui de l'Electeur de Bavière. Ces articles de dépenſe paſſèrent ſans aucune difficulté, parce qu'on jugea que s'il arrivoit une rupture avec la France, comme tout y paroiſſoit diſpoſé, cette Puiſſance profiteroit de ſa ſupériorité par terre, pour s'emparer en Allemagne des Etats héréditaires de Sa Majeſté Britannique; ce qu'on eſpéroit prévenir en s'aſſurant de puiſſants ſecours dans le continent. Cependant l'événement prouva combien on doit peu compter ſur des Princes ſubſidiaires.

XLIII.
Bill en faveur des ſoldats vétérans.
An. 1755.

La ſeule affaire remarquable qui ſe paſſa dans cette ſeſſion fut un Bill préſenté par M. Pitt, alors Payeur-

énéral des troupes, en faveur des enſionnaires de Chelſea, c'eſt-à-dire es ſoldats vétérans qui jouiſſent d'u-e penſion pour leur ſubſiſtance. Le etard des payements mettoit ſouvent es malheureux invalides dans la né-eſſité d'avoir recours aux uſuriers, ui leur avançoient la penſion ſur aquelle ils retenoient une forte ré-ribution, ce qui réduiſoit les pen-ionnaires à un état très gêné. Pour émédier à ce mal, il fut ordonné ar le Bill qu'ils recevroient toujours l'avenir une demi-année d'avance, & que tout contrat qui porteroit un ngagement de la penſion ſeroit dé-laré nul. Ce Bill paſſa ſans aucune dif-iculté, reçut le conſentement Royal, & fit beaucoup d'honneur à M. Pitt.

XLIV. Addition au ſubſide.

Le grand nombre de troupes que 'Angleterre faiſoit paſſer en Améri-que ne pouvoit manquer d'attirer 'attention de la France, & pour s'op-oſer aux deſſeins marqués de ſes dverſaires, cette Puiſſance avoit fait une augmentation conſidérable dans ſa Marine. On y travailloit encore journellement tant à Breſt que dans les autres Ports du Royaume, & l'on ne doutoit pas que la plus grande

George II. An 1755.

partie de ces armements ne fussent aussi destinés pour l'Amérique, où l'on prévoyoit que se porteroient les premiers coups. Ces dispositions servirent de prétexte au Monarque Anglois pour envoyer au Parlement un message qui fut présenté aux Chambres le 25 de Mars par le Sécrétaire d'Etat M. Robinson. Il portoit en substance : que la situation actuelle des affaires demandoit que Sa Majesté augmentât ses forces de terre & de mer, & qu'elle prît les autres mesures qui pourroient tendre le plus efficacement à maintenir la paix générale de l'Europe ; à soutenir les justes droits & les possessions de sa Couronne en Amérique, & à repousser les entreprises qu'on pourroit former contre Sa Majesté & contre ses Royaumes : que le Roi ne doutoit pas que son fidéle Parlement ne le mît en état de faire les augmentations que la circonstance des affaires pourroit éxiger. Les Chambres répondirent par des adresses dans lesquelles elles marquèrent leur zèle & leur affection, pour la Personne Royale de Sa Majesté, ainsi que pour sa famille & pour son Gouvernement : elles déclarè-

George II.
An. 1755.

ent qu'elles la ſoutiendroient de tout eur pouvoir, & que leur réſolution toit de repouſſer toutes les entre-riſes qui pourroient être faites pour river Sa Majeſté de ſes juſtes droits c des poſſeſſions de ſa Couronne, u pour troubler la tranquillité de es Royaumes. Cette affaire ne fut as long-temps en agitation, & le endemain du meſſage, les Commu-es accordèrent un million ſterling u-delà de ce qu'elles avoient réglé récédemment, pour augmenter les orces de terre & de mer.

XLV.
Extenſion du Bill contre les ſoldats mutins & déſerteurs.

Le Miniſtère avoit réſolu d'envoyer in corps de troupes en Amérique, our agir conjointement avec celles u'on avoit levées ou qu'on leveroit ans ce pays; ce qui obligea de don-ier une nouvelle extenſion à l'acte concernant les ſoldats mutins & les léſerteurs. Il fut ajouté à cet acte: que tous les Officiers & ſoldats des roupes levées ou à lever dans quel-ques-unes des Provinces dépendantes le la Grande-Bretagne en Amérique, par l'autorité des Gouverneurs ou des Gouvernements reſpectifs, ſe-roient aſſujettis à la loi martiale & à la diſcipline, tant qu'ils ſeroient

George II. An. 1755. joints ou qu'ils agiroient conjointement avec les Troupes Britanniques de Sa Majesté, & que les unes & les autres seroient sujettes aux mêmes procès, jugements & punitions infligés par les Cours martiales.

Les Anglois publioient de toutes parts que la France vouloit envahir les possessions de la Grande-Bretagne en Amérique; mais cette imputation n'a jamais été prouvée ni par le fait, ni par les instructions données à ses Officiers-Commandants. On ne peut supposer qu'elle en eut formé le projet, puisque l'exécution en auroit été visiblement impossible, vu l'étendue de pays occupé par les Anglois en Amérique; pays si peuplés qu'ils disent eux-mêmes qu'à l'exception de la France, de l'Allemagne, & peut-être de l'Angleterre, il n'y a pas une seule Puissance en Europe qui ait un aussi grand nombre de sujets. On pouvoit reprocher avec bien plus de raison à la Nation Britannique des vues ambitieuses qu'elle se donnoit peu de soins à couvrir de quelque prétexte : le Canada étoit à sa bienséance : cette raison suffisoit pour songer à s'en emparer : aussi est-il

t dans un des Papiers publics de Londres, » Caton, en ſemblable circonſtance diſoit, *delenda eſt Carthago ;* & j'apprends qu'un Seigneur diſtingué par ſes talents politiques, parlant des affaires de la Virginie, s'eſt ſervi des mêmes expreſſions avec un léger changement, en diſant *Canada muſt be ſubdued* : il faut ſoumettre le Canada.

George II. An. 1755.

XLVI. Harangue contre les loteries.

Entre le nombre de harangues qui rent prononcées ſur différents ſuts par des membres des deux Chames, nous en remarquerons une our s'oppoſer à la méthode de lever l'argent ſur le Public par le moyen es loteries. Chaque ſiécle, dit l'Oteur, a ſa paſſion & ſes vices doinants : il paroît que la fureur des ux de hazard eſt le goût particulier u nôtre ; mais un ſage Gouvernement en peut détourner le peuple par nſtruction, par l'exemple des prinpaux de la nation, & même par s châtiments : celui qui s'enrichit u jeu peut être regardé comme un oleur, & celui qui s'y ruine comme n meurtrier de ſoi-même : cepenant le moyen d'une Loterie propoe par ceux qui ſont à la tête de

George II. An. 1755. l'adminiſtration n'eſt propre qu'à augmenter cette fureur dans la nation, & qu'à inviter le peuple à pratiquer ce que les loix condamnent; ce que la politique déſaprouve, ce que la bonne morale déteſte, puiſque la loterie n'eſt autre choſe qu'un jeu de hazard.

Il eſt rare que ceux qui rempliſſent les loteries en connoiſſent les conditions, & qu'ils ſoient inſtruits des probabilités du gain & de la perte. Ils ne ſont guidés que par l'eſpérance du profit : dans toutes les affaires la poſſibilité du gain eſt proportionnée au capital qu'on y met, & tout n'y eſt pas au hazard : dans les loteries, ceux qui y riſquent leur argent ſont ordinairement ou des gens ruinés, ou des inſenſés; & combien n'eſt-il pas dangereux de préſenter aux hommes des moyens de s'enrichir ſans travail? Tous deſirent naturellement des richeſſes, & la plus grande partie craignent les ſoins qu'il faut ſe donner pour en acquérir. Un grand nombre de ceux qui mettent aux loteries ſe nouriſſent d'une vaine eſpérance qui leur fait négliger leurs travaux ordinaires : leur attente eſt trompée;

ompée; ils attendent une nouvelle terie avec la plus grande impatien- ; elle les trompe encore, & le pe- t nombre de ceux qui y gagnent 'en retirent aucun avantage réel, uifqu'ils dépenfent prefque toujours ans la débauche un argent qui n'eft as le fruit de leur induftrie : les lo- ries ruinent beaucoup de fujets, ais nous ne voyons pas qu'elles en nrichiffent aucun. Tel eft le précis es raifons de l'Orateur Anglois, aux- uelles on en pourroit ajouter beau- oup d'autres, mais elles feront tou- ours infructueufes contre l'avidité des articuliers, & il n'y a qu'un fage ouvernement qui puiffe réprimer es abus auffi invétérés.

George II. An. 1755.

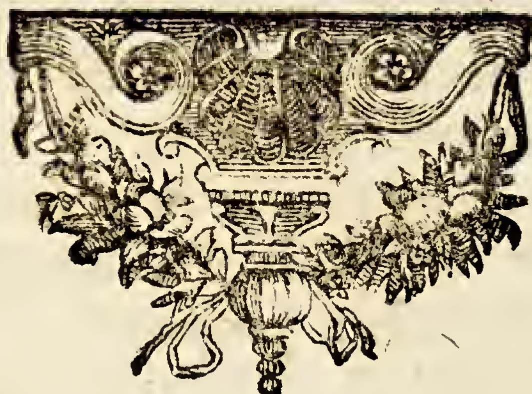
XLVII. Cloture de la feffion Départ du Roi.

Comme le Roi fe difpofoit à par- r pour fes Etats d'Allemagne, le omte Powlett propofa de renou- eller l'article de l'acte d'établiffement ar lequel il étoit dit que le Monar- ue ne pourroit fortir du Royaume ns le confentement du Parlement: et article avoit été annullé fous le ègne précédent, & quelques plau- bles que fuffent les raifons du Comte our le rétablir, elles firent peu d'ef- t dans la Chambre, puifqu'il fut le

George II.
An. 1755.

ſeul des Seigneurs pour l'affirmative quand la matière fut miſe en diviſion.

Le 25 d'Avril le Roi termina la ſeſſion par une harangue ; le lendemain il établit une Régence, & le 22 il partit pour ſe rendre au continent, après que le Parlement eut été prorogé. On trouve que la dette nationale montoit cette année à ſoixante & douze millions ſterling.



CHAPITRE IV.

§. I. *Départ de M. Braddock pour l'Amérique.* §. II. *Instructions données à ce Général.* §. III. *Déclaration de M. de Mirepoix.* §. IV. *Prise de l'Alcide & du Lis.* §. V. *L'Ambassadeur de France est rappellé.* §. VI. *Nombre prodigieux de Vaisseaux François pris par les Corsaires Anglois.* §. VII. *Modération de la France.* §. VIII. *Défenses sévères de communiquer avec Louisbourg.* §. IX. *Les Anglois s'emparent des forts de Beauséjour & de Gaspareaux.* §. X. *Expédition du Général Braddock.* §. XI. *Imprudence de sa conduite.* §. XII. *Ses Troupes sont mises en déroute & il est tué.* §. XIII. *Désunion dans les Colonies Angloises.* §. XIV. *Expéditions projettées contre le Fort Frédéric & contre Niagara.* §. XV. *Marche du Général Johnson.* §. XVI. *Il est attaqué par les François.* §. XVII. *Ils sont repoussés.* §. XVIII. *Fautes des deux Commandants.* §. XIX. *Expédition in-*

fructueuse de M. Shirley. §. XX. *Négociation sans effet des François en Espagne.* §. XXI. *Négociations en Allemagne.* §. XXII. *Traité du Roi d'Angleterre avec le Landgrave de Hesse-Cassel.* §. XXIII. *Traité avec la Russie.* §. XXIV. *Déclaration de la France aux Cours étrangères.* §. XXV. *Déclaration du Roi de Prusse.* §. XXVI. *L'Espagne persiste à garder la neutralité.* §. XXVII. *La Cour de Vienne refuse des Troupes à l'Angleterre.* §. XXVIII. *Forces maritimes de la France & de l'Angleterre.* §. XXIX. *Affaires des Indes Orientales.* §. XXX. *Les François avertissent les Anglois des desseins formés contre eux.* §. XXXI. *Expédition contre le Pirate Angria.* §. XXXII. *Innocents emprisonnés en Angleterre sur une lettre anonyme.* §. XXXIII. *Affreux tremblements de terre. Renversement de Lisbonne.* §. XXXIV. *Ouverture du Parlement de la Grande-Bretagne. Harangue du Roi, & réponse des Chambres.* §. XXXV. *Changements dans le Ministère.* §. XXXVI. *Le Parlement approuve les traités faits par le Roi.* §. XXXVII. *Troupes &*

ſubſides accordés. §. XXXVIII. *Secours donnés au Portugal.* §. XXXIX. *Addition aux ſubſides & aux troupes de terre.* §. XL. *Bill au ſujet des gens de mer.* §. XLI. *Autres actes relatifs à la guerre.* §. XLII. *Acte pour faire venir les Troupes Heſſoiſes & Hanoveriennes.* §. XLIII. *Cloture de la ſeſſion.* §. XLIV. *Prétentions réciproques des Anglois & des François.* §. XLV. *Lettre de M. Rouillé à M. Fox.* §. XLVI. *Réponſe des Anglois.* §. XLVII. *Réflexions ſur l'état des affaires.* §. XLVIII. *Préparatifs de guerre en France.* §. XLIX. *Les Anglois demandent des troupes auxiliaires aux Hollandois.* §. L. *Elles leur ſont refuſées.* §. LI. *Fermentation cauſée en Angleterre par les troupes étrangères.*

George II. An 1755.

I. Départ de M. Braddock pour l'Amérique.

TOUTES les eſpérances que les François avoient eues d'entretenir une paix qui étoit également déſirée par les eſprits bien intentionnés de la Grande Bretagne s'évanouiſſant de jour en jour, on ne ſongea plus de part & d'autre qu'aux préparatifs de guerre. M. Braddock étoit parti de Londres au commencement de l'an-

George II. An. 1755.

née, pour aller prendre le Commandement en Amérique, où l'Angleterre ne cessoit d'envoyer des troupes, & la France résolue de défendre ses possessions, fit partir une Escadre de Brest, sous les ordres de M. de Macnamara, Irlandois d'origine. Elle prit son cours vers l'Amérique septentrionale, mais quand elle fut hors de la manche, M. de Macnamara revint avec neuf des plus gros vaisseaux, & le reste de l'Escadre continua sa route, commandée par M. Du Bois de la Mothe. L'Angleterre avoit mis en Mer au commencement d'Avril une Escadre de douze vaisseaux de ligne & d'une frégate, avec un gros corps de troupes de terre, mais quand on sut que la France avoit dans ses ports une flote de vingt-cinq vaisseaux de ligne, outre les frégates & les bâtiments de transports, une grande quantité de munitions de guerre, & quatre mille hommes de troupes régulières, commandées par le Baron de Dieskau; on envoya l'Amiral Holbourne avec six vaisseaux & une frégate pour renforcer l'Amiral Boscawen, & l'on mit un grand nombre d'autres vaisseaux en

George II. An. 1755.

commiſſion. Tous les matelots qui voient voulu s'engager volontairement avoient reçu une gratification e trente ſchellings, mais le nombre es volontaires n'ayant pas ſuffi pour emplir les vues qu'on avoit de compoſer des armements formidables, on rit de force tous ceux qu'on trouva les meilleurs ſur les navires marchands, & l'on éleva en même temps u rang d'Amiraux les chefs d'Eſcadre Townshend, Weſt & Moſtyn.

II. Inſtructions données à ce Général.

M. Braddock étoit muni d'inſtructions générales ſur la conduite qu'il devoit tenir quand il ſeroit arrivé en Amerique, & il lui étoit particulièrement recommandé d'agir de concert avec le chef d'Eſcadre Keppel, qui avoit reçu de ſemblables ordres, comme auſſi de faire reſſouvenir les Gouverneurs d'uſer de toute la diligence poſſible, afin que l'exécution de nos projets, dit le Roi d'Angleterre, ne ſoit point retardée par la lenteur des levées. Vous aſſemblerés ajoute le Monarque, un Conſeil de guerre pour déterminer toutes les opérations qui ſeront à exécuter, & pour tous les autres points importants qui y auront rapport, de la manière

George II. An. 1755.

qui pourra le mieux conduire aux fins pour lesquelles lesdites troupes sont destinées. Ces instructions contenoient treize articles, mais comme elles n'entroient dans aucun detail sur le plan des opérations projettées, il y fut joint une lettre de M. Robert Napier écrite au même Général par ordre de M. le Duc de Cumberland. Nous allons en donner l'extrait qui mettra parfaitement au fait des projets de l'Angleterre pour le commencement des opérations en Amérique.

» Son Altesse Royale M. le Duc
» dans plusieurs audiences qu'il vous
» a données, a entré dans tous les
» détails particuliers du service que
» vous allez commencer, & vous fit
» part samedi de ses idées, comme une
» meilleure régle pour l'exécution
» des différents articles de l'instruc-
» tion de Sa Majesté; & comme
» vous souhaitiés que rien de ce qui
» s'est passé ne pût échapper à votre
» mémoire, elle m'a ordonné de les
» mettre par écrit. —— L'opinion
» de Son Altesse Royale est qu'immé-
» diatement après votre descente,
» vous considériés quelle espèce d'ar-
» tillerie & quel attirail de guerre il

vous faut transporter à Willeserah pour votre premiere opération sur la Belle rivière, & cela en telle quantité qu'elle ne puisse manquer dans le service, & que vous formiez un deuxième train de campagne, avec de bons Officiers & soldats, qui seront envoyés à Albanie, & seront tout près à marcher pour la seconde expédition à Niagara. ——— Aussi-tôt que les Régiments de Shirley & de Pepperells seront en nombre assez considérable, l'opinion de Son Altesse Royale est que vous les fassiez camper, non-seulement pour les discipliner plus promptement, mais aussi pour attirer l'attention des François, & les mettre en suspens sur l'endroit que vous avez dessein d'attaquer ——— ayez soin de prévenir les terreurs paniques vis-à-vis les Sauvages, qu'elles ne connoissent point encore, & dont les François ne manqueront pas de faire usage pour les épouvanter ——— si l'expédition de la Belle-rivière prend plus de temps qu'on ne l'a pensé, & si en la continuant, les Régiments de Shirley & de Peppe-

George II.
An. 1755.

George II. An. 1755.

» rells ſe trouvoient aſſez en état » pour entreprendre la réduction de » Niagara, l'opinion de Son Alteſſe » eſt que vous conſidériés ſi vous » pouvez vous y rendre vous même » en perſonne. ——— On pourra » tabler ſur les arrangements ci-deſ- » ſus, ſi l'expédition de la pointe à » la chevelure (*a*) peut avoir lieu, » tandis qu'on travaillera à réduire » Niagara. ——— Comme le Lieu- » tenant-Colonel Lawrence, qui » commande à la Nouvelle Ecoſſe a » *depuis long-temps* projetté de ſe » rendre maître de Beauſéjour, Son » Alteſſe Royale eſt d'avis & vous » conſeille de vous conſulter avec » lui ſur ce point, tant pour le temps » que pour la manière d'exécuter ce » projet ».

III. Déclaration de M. de Mirepoix.

Nous verrons comment ces inſtructions furent exécutées, après que nous aurons parlé du commencement des hoſtilités en Mer. Le Comte d'Albemarle Ambaſſadeur d'Angleterre étoit mort à Paris; mais M. de Mirepoix réſidoit toujours à Londres

(*a*) C'eſt le même Fort que les François nomment Fort Frédéric.

George II. An. 1755.

en la même qualité : il avoit de fréquentes conférences avec le Miniſtère Britannique, qui diſoit publiquement que les Amiraux, particulièrement M. Boſcawen, avoient ordre d'attaquer les vaiſſeaux François par tout où ils les rencontreroient. Cependant M. de Mirepoix déclara que le Roi ſon Maître regarderoit le premier coup de Canon qui ſeroit tiré hoſtilement en mer comme une déclaration de guerre. Cette menace, bien loin d'intimider les Anglois, ne ſervit qu'à leur faire redoubler leurs préparatifs. On engagea des troupes & des Matelots par force tant en Angleterre qu'en Irlande, & outre les récompenſes promiſes par le Monarque, les Villes & les Communautés les plus conſidérables en donnèrent de leur côté à ceux qui s'engageoient volontairement pour ſoldats ou pour Matelots : l'expédient de la lotterie pour avoir des fonds réuſſit au delà de ce qu'on en pouvoit attendre, & au lieu d'un million à quoi elle avoit été fixée, il y eut des ſouſcriptions pour trois millions huit cents quatre-vingt mille livres ſterling.

IV. Priſe de l'Alcide & du Lis par les Anglois.

L'Amiral Boſcawen, qui comman-

George II. An. 1755.

doit onze vaiſſeaux de ligne & une frégate, prit à bord deux régiments à Plimouth, & mit à la voile le 27 d'Avril pour les bancs de Terre-Neuve. Peu de jours après qu'il y fut arrivé, la flotte Françoiſe partie de Breſt ſous les ordres de M. du Bois de la Mothe arriva auſſi dans la même ſtation. Les brouillards épais qui régnent fréquemment ſur ces côtes particulièrement dans cette ſaiſon de l'année, empêchèrent les deux armements de ſe voir mutuellement : une partie des vaiſſeaux François gagnèrent directement le fleuve Saint-Laurent, mais une autre partie firent le tour par le détroit de Belliſle, où aucun vaiſſeau de ligne n'avoit encore paſſé juſqu'alors, & entrèrent par cette route dans le même fleuve. Cependant les Anglois ſe tenoient à la hauteur du Cap Race, qui eſt le plus méridional de l'Iſle de Terre-Neuve, & où ils jugèrent qu'ils étoient le plus favorablement placés pour intercepter les vaiſſeaux qu'ils avoient ordre de traiter en ennemis. Deux bâtiments François, l'Alcide, de ſoixante & quatre canons monté de quatre cents quatre-vingts hommes & le Lis percé pour ſoixante & quatre ca-

ions, quoiqu'il n'en eut que vingt-deux, & monté de huit compagnies de troupes de terre, ayant été séparés du reste de leur flotte par le brouillard, furent attaqués par le Dunkerque & par la Défiance, vaisseaux de soixante canons, faisant partie de l'Escadre Angloise. Le combat fut très vif, dura plusieurs heures, & l'on se battit de part & d'autre avec une égale bravoure; enfin les François ne purent résister plus long-temps à la supériorité des Anglois, les deux vaisseaux furent pris avec plusieurs Officiers distingués, quelques Ingénieurs & environ huit mille livres sterling en argent (*a*).

(*a*) On trouve dans la relation de ce combat, une circonstance qui ne fait pas honneur à la bonne foi des agresseurs. M. Hocquart, qui commandoit l'Alcide, ayant pris cinq des principaux Officiers pour témoins de sa conversation, fit crier par trois fois en Anglois : *sommes-nous en paix ou en guerre?* on répondit, *nous n'entendons point :* On répéta la même question en François : même réponse. M. Hocquart la fit lui-même, & le Capitaine répondit par deux fois très distinctement, *la paix, la paix :* M. Hocquart ajouta, *comment s'appelle l'Amiral? l'Amiral Boscawen*, répondit l'Anglois : *Je le connois, il est de*

George II. An. 1755.

Quoique la priſe de ces deux vaiſſeaux, ne répondit pas aux grandes eſpérances qu'on avoit formées en Angleterre ſur l'expédition de l'Amiral Boſcawen, les nouvelles qu'on en apporta y excitèrent une joye univerſelle. On avoit fait entendre au peuple, toujours facile à tromper, que les François avoient formé le projet de s'emparer des colonies Angloiſes : on avoit eu l'art d'inſinuer que les ſoins qu'ils avoient pris pour garantir leurs forts ſur les lacs & ſur l'Ohio, en ſe tenant uniquement ſur la défenſive étoient des entrepriſes ſur les établiſſements de la Grande-Bretagne : auſſi la nation parut-elle très ſatisfaite de voir qu'on entroit réellement en guerre avec ſes rivaux avant qu'ils euſſent eu le temps d'aſſurer leur communication du Miſſiſſipi au Canada par les forts qu'ils avoient commencé, dit-on à élever. Ils n'avoient pas tiré un ſeul coup de

mes amis ; à quoi l'Anglois répartit, *& vous Monſieur, votre nom ? Hocquart.* Le temps de prononcer ces paroles fut le ſeul intervale qu'il y eut entre le mot de paix & la bordée tirée qui a déclaré la guerre. *Voyez les Piéces juſtificatives du précis des faits.*

George II. An. 1755.

fusil en attaquant, excepté pour venger l'assassinat de M. de Jumonville, & chasser les Anglois du fort de Nécessité, mais on leur supposoit des vues éloignées. Quelques chimériques que fussent ces idées elles trouvoient croyance parmi le peuple, & c'étoit tout ce que le Ministère Anglois se proposoit.

V. L'Ambassadeur de France est rappelé.

Aussi-tôt que la Cour de France fut instruite de la prise des deux vaisseaux, M. de Mirepoix Ambassadeur à Londres, & M. de Bussi chargé des affaires auprès de Sa Majesté Britannique à Hanover eurent ordre de revenir sans prendre congé. On se plaignit hautement de l'attaque de M. Boscawen, comme d'une infraction de la foi publique, mais les Anglois répondirent qu'ils n'avoient fait qu'user de représailles, sans spécifier quelle injure ils avoient voulu venger. Ces hostilités étoient le résultat dit l'Auteur Anglois d'une mure délibération du Conseil de la Grande-Bretagne. Le grand accroissement de la Marine Françoise depuis quelques années fut le prétexte dont on se servit, en disant que probablement elle seroit bien-tôt employée contre l'Angleter-

George II. An. 1755.

re; on donna des ordres pour faire ce qu'on appelloit des repréſailles tant en Europe qu'en Amérique, & pour arrêter tous les vaiſſeaux François qu'on pourroit joindre, afin de les conduire dans les ports d'Angleterre. Pour faire exécuter des ordres ſi extraordinaires, il fut réſolu d'envoyer en Mer les Amiraux qui s'étoient le plus diſtingués vers la fin de la dernière guerre. Le 21 de Juillet l'Amiral Hawke alla ſe mettre en croiſière du côté de l'Oueſt avec dix-huit vaiſſeaux de ligne, une frégate & une chaloupe armée en guerre : mais n'ayant pas rencontré la flotte Françoiſe, ces vaiſſeaux revinrent en Angleterre à la fin de Septembre & au commencement d'Octobre. Le 13 d'Août le Chef d'Eſcadre Frankland mit à la voile de Spithéad pour les Indes occidentales avec quatre vaiſſeaux de guerre : & muni d'ordres pour commettre des hoſtilités, & pour protéger le commerce & les Iſles à ſucre des Anglois contre les inſultes des François. Le 14 d'Octobre l'Amiral Byng ſe mit auſſi en mer avec vingt-deux vaiſſeaux de ligne, deux frégates & deux chaloupes dans

George II. An. 1755.

l'espérance d'attaquer l'Escadre de M. Duguay, ou celle de M. de la Mothe si elle revenoit d'Amérique, mais quelques soins que se donnât cet Amiral pour bien choisir ses stations, il ne rencontra aucun bâtiment François & rentra à Spithead le 20 Novembre.

VI. Nombre prodigieux de Vaisseaux François pris par les Corsaires Anglois.

Les Corsaires Anglois s'étant mis en mer dans un temps où les François faisoient paisiblement leur commerce sur la foi des traités, il n'étoit pas difficile de faire de riches prises & en très grand nombre. Suivant le compte qui en fut publié à Londres il paroît que dans le cours de cette année, il fut amené dans les ports de la Grande-Bretagne trois cents vaisseaux Marchands pris sur les François, dont plusieurs venoient de Saint-Domingue & de la Martinique richement chargés, & au moins huit mille matelots. Le Ministère Anglois remplissoit différents objets en faisant ces prises : il enlevoit à la France une grande quantité de gens de mer, tort irréparable pour le commerce, qui se trouvoit également détruit par la ruine d'un grand nombre de négociants : aussi les assurances pour les bâtiments

George II.
An. 1755.

François montèrent jusqu'à trente pour cent pendant que celles des Anglois n'excédèrent pas le taux ordinaire.

VII.
Modération de la France.

Pendantque les Anglois exécutoient ainsi les ordres rigoureux & sans exemple qu'on avoit donnés contre les navires François, & que par une nouvelle ordonnance, il fut défendu de laisser retourner en France aucun des prisonniers faits dans les prises, à l'exception des Marchands & des passagers : les François tenoient une conduite totalement différente. Ils faisoient des préparatifs pour se mettre en état de défense & même d'attaquer s'ils y étoient enfin forcés; mais malgré les prises des Anglois, toute cette année se passa sans aucunes représailles. Il est vrai que la flotte qui avoit échappé à l'Amiral Hawke ayant rencontré le 30 d'Août le vaisseau de guerre le Blandford, M. Duguai qui la commandoit crut que la prise du Lis & de l'Alcide lui donnoit droit de s'en emparer. Il le conduisit dans le port de Nantes avec M. Lyttleton Gouverneur de la Caroline qu'on avoit pris à bord. Aussitôt que le Monarque François en fut

George II. An. 1755.

nformé, il ordonna non-ſeulement le rendre les priſonniers, mais même le les reconduire en Angleterre, ce qui fut exécuté, & le Blandford fut auſſi rendu peu de jours après. Une telle modération après tant d'inſultes frappa toute l'Europe d'étonnement : a France eſpéroit-elle pouvoir encore amener les Anglois à un accommodement, ou avoit-elle quelques raiſons ſecrettes pour ne point uſer de repréſailles. Nous ne chercherons pas à démêler des motifs qui ſont reſtés renfermés dans l'intérieur du Cabinet ; on peut croire ſeulement que l'Angleterre étant liée avec pluſieurs puiſſances par des alliances défenſives, la France avoit le plus grand intérêt à prouver à toute l'Europe que ſes ennemis étoient les aggreſſeurs, ce qui leur ôtoit la reſſource de requerir les troupes ſtipulées par ces alliances dans le cas où ils feroient attaqués, mais ce ne ſont que de foibles conjectures, & il doit nous ſuffire de nous en tenir au ſimple reçit des faits.

VIII. Défenſes ſévères de communiquer avec Louisbourg.

Vers le commencement de cette année il fut paſſé dans l'aſſemblée de la Nouvelle Angleterre un acte pour défendre toutes correſpondances en-

George II. An. 1755.

tre les Habitants de cette Province & les François de Louisbourg pendant quatre mois à commencer du 18 de Mars. Il fut ordonné que si quelque bâtiment alloit trafiquer dans cette partie, le maître seroit condamné à avoir une oreille coupée, recevroit publiquement trente-neuf coups de fouet, & seroit déclaré incapable de posséder aucune place d'honneur ou de profit. On ordonna de plus que le bâtiment & sa cargaison seroient confisqués, que le propriétaire ou les propriétaires seroient condamnés à une amende de cinq cents livres sterling, & privés comme le maître de toute place dans le Gouvernement. Après cette ordonnance sévère on leva dans la même Province un corps de troupes, qui furent transportées du côté de l'Acadie, pour aider le Lieutenant-Gouverneur Lawrence à chasser les François des postes qu'ils occupoient dans le continent.

IX. Les Anglois s'emparent des forts de Beauséjour & de Gaspareaux.

Conformément à cette résolution, le Gouverneur envoya vers la fin de Mai un gros corps de troupes sous les ordres du Lieutenant Colonel Moukton, & l'on fit passer dans la baye de Fundy trois frégates & une cha-

upe armée en guerre, pour que cet rmement, commandé par le Capiine Rous pût soutenir les troupes e terre. Quand les Anglois arrivènt à la rivière Massaguash, ils y ouvèrent un corps assez considérale de troupes régulières & d'Indiens, ont quatre cents cinquante hommes oient dans un petit fort avec queles pièces de canon, & les autres érière un parapet qu'on avoit élevé a bois comme pour servir d'ouvrage vancé au fort. Les troupes levées ans le pays attaquèrent cet ouvrage, 'où ils délogèrent les François après ne heure de résistance, ce qui obliea ceux du fort de se retirer, & le assage de la rivière demeura libre. e Colonel Moukton, marcha ensuite u fort de Beauséjour qu'il investit le 2 de Juin, & il l'obligea de capitur après quatre jours de bombardeent. Il y trouva vingt-six pièces de anon, & par la capitulation il fut églé, que les troupes de la garnison ortiroient avec armes & bagage, ambour battant & enseignes déloyées : qu'elles seroient conduites ar mer à Louisbourg aux dépens de Grande-Bretagne, & qu'elles ne

George II
An. 1755.

porteroient pas les armes en Amérique pendant six mois. On y joignit un article singulier pour les gens du pays, ce fut de leur accorder un pardon, comme s'ils eussent été des sujets rebelles, quoiqu'ils ne pussent être regardés au plus que comme neutres.

Le Colonel Moukton changea le nom du Fort en celui de Cumberland, y mit une garnison, & le lendemain marcha au Fort de Gaspareaux situé sur la rivière de même nom, qui tombe dans la baye verte. Il s'en rendit aisément le maître, & y trouva une grande quantité de provisions & de munitions de toute espèce, parce qu'on y avoit établi le principal magasin pour fournir des armes, ainsi que tout ce qui étoit nécessaire tant aux François qu'aux naturels qui leur étoient attachés, & il y eut quinze mille des derniers qui furent désarmés par M. Moukton. Pendant qu'il étoit occupé à cette expédition, le Capitaine Rous avec ses vaisseaux fit voile à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, pour attaquer le Fort que les François y avoient élevé ; mais n'étant pas en état de le

éfendre, ils enclouèrent leur canon, rent ſauter leur magaſin, détruiſi-ent le plus qu'il leur fut poſſible des uvrages qu'ils avoient conſtruits, & e retirèrent. Dans toute cette expé-ition les Anglois n'eurent que vingt ommes de tués, & autant de bleſ-és.

George II. An. 1755.

X. Expédition du Général Braddock.

Pendant que les troupes Britanni-ues agiſſoient ainſi contre les Fran-ois du côté de l'Acadie, on faiſoit es préparatifs en Virginie pour les ttaquer également ſur l'Ohio. Les nglois avoient élevé un Fort, qu'ils ommèrent auſſi le Fort Cumberland, : formé un camp à Wills's-Creek, : le Major Général Braddock étoit ébarqué dans cette Province vers a fin de Février avec les Régiments 'Infanterie du Colonel Dunbar & du Colonel Halket. Il auroit pu ſe mettre n campagne au commencement du rintemps ſans la négligence des four-iſſeurs de l'armée qui avoient man-ué à raſſembler la quantité de pro-iſions néceſſaires pour ſes troupes, : le nombre de chariots ſuffiſant pour on armée. Le pays auquel il avoit onné la préférence pour ſon débar-uement n'étoit nullement propre à

George II.
An. 1755.

fournir les troupes, parce que les provisions & les voitures y étoient très rares, au lieu que s'il étoit descendu en Pensylvanie, il y auroit trouvé abondamment tout ce qui lui étoit nécessaire, & n'auroit eu que quatre-vingt milles de marche jusqu'au Fort du Quesne, dont il se trouvoit éloigné de cent trente milles depuis Wills's-Creek. Cet éloignement joint au manque de provisions retarda sa marche de plusieurs semaines, que les fournisseurs employèrent à en faire venir de Pensylvanie. Celles qu'on apporta étoient si corrompues qu'on ne put en faire aucun usage, & au lieu de cent cinquante chariots & de trois cents chevaux de trait qu'on devoit lui fournir, on ne put réussir à lui amener que quinze chariots & cent chevaux. Cependant plusieurs particuliers de Pensylvanie suppléèrent à ce défaut, & les troupes furent suffisamment fournies de provisions.

XI.
Imprudence de sa conduite.

Le Général Braddock n'étoit nullement propre à remplir sa commission. On ne peut disconvenir qu'il ne fut très brave ; mais sa science dans l'art militaire se bornoit à bien entendre les détails d'une revue, ce qu'il avoit

voit appris dans le corps des Gar- Geoige II. An. 1755.
es du Roi d'Angleterre, d'où il avoit
té tiré. Impérieux, abſolu, d'un ac-
ès difficile, il n'avoit aucune des qua-
tés convenables au génie du pays
ù il devoit commander. D'une ſé-
érité exceſſive dans la diſcipline, il ſe
bientôt haïr des ſoldats ; & comme
mettoit ſa principale gloire à faire
ivre éxactement les mêmes principes
ilitaires dans leſquels il avoit été éle-
é, il conçut le plus grand mépris pour
s troupes Amériquaines, parce qu'el-
s ne pouvoient dans leurs bois, leurs
ſerts & leurs marais faire l'éxercice
ec autant de dextérité que le Régi-
ent des Gardes le fait dans Hyde-
rk. Outre les inſtructions qu'il avoit
çues avant ſon départ & dont nous
ons parlé, le Duc de Cumberland
avoit fortement recommandé,
t de vive voix que par écrit de
nner tous ſes ſoins à éviter les em-
ſcades & les ſurpriſes. Bien loin
ſuivre d'auſſi ſages avis, M. Brad-
ck avoit une ſi haute opinion de
propres connoiſſances, qu'il dé-
gnoit de demander le ſentiment
ucun de ceux qui étoient ſous ſes
res, & les Indiens, qui auroient

George II. An. 1755.

été le plus en état de le garantir de ces dangers, furent si mécontents de la hauteur de son caractère que plusieurs abandonnèrent ses drapeaux.

Il se mit en marche du Fort Cumberland le 10 de Juin à la tête d'environ deux mille deux cents hommes, pour se rendre aux prairies où le Colonel Washington avoit été défait l'année précédente. Quand il y fut arrivé, il apprit que les François du Fort du Quesne, nouvellement construit sur la même rivière, près de son confluent avec celle qu'on nomme Monangahela, attendoient un renfort de cinq cents hommes de troupes réglées. Sur cet avis il se mit en marche en grande diligence, & laissa le Colonel Dunbar avec huit cents hommes pour escorter les provisions, les munitions & le gros bagage, ne prenant avec soi que dix pièces de canon, & ce qui étoit indispensablement nécessaire pour le service. Il s'avança si promptement avec le surplus des troupes, qu'il eut rarement l'attention de faire reconnoître les bois & les halliers qu'il traversoit, & il sembloit par sa conduite que plus il approchoit de l'ennemi,

ıoins il devoit prendre de précau-
ɩons contre le danger.

XII. Ses troupes sont mises en déroute, & il est tué.

Le 8 de Juillet il campa à dix milles
u Fort du Quesne, & quoique le
Colonel Dumbar, qui étoit alors à
rès de quarante milles derrière lui,
c les autres Officiers l'eussent prié
nstamment de marcher avec précau-
on, & d'employer les Indiens amis
u'il avoit avec lui, comme gardes
vancées s'il rencontroit quelque em-
uscade, il se remit en route le len-
emain sans aucun égard à ces avis;
ns chercher à avoir aucune con-
oissance de la situation, du nombre
c des dispositions des ennemis, &
ns envoyer aucuns coureurs pour
uiller les bois qu'il avoit au front
c sur les deux flancs. Il marchoit avec
ette négligence, lorsque vers midi
reçut une décharge générale, tant
e front qu'à son flanc gauche, ve-
ant d'un nombre d'ennemis si bien
ıchés derrière les arbres & les buis-
ons, qu'on n'en pouvoit voir au-
ın. Ils avoient donné le temps à
oute l'armée d'entrer dans le défilé
vant de tirer un seul coup de fusil:
ıvant-garde des Anglois recula aussi-
ôt sur le gros: en un instant une ter-

George II. An. 1755.

reur panique s'empara des ſoldats, particuliérement des troupes régulières, & la confuſion devint générale. La plus grande partie prirent la fuite, malgré tous les efforts que les Officiers purent faire pour les arrêter. Braddock fit paroître en même temps la plus grande intrépidité & la plus haute imprudence. Au lieu d'ordonner la retraite, juſqu'à ce qu'avec ſes dix pièces de canon chargées de grapes de raiſin, il eut nétoyé les halliers & les buiſſons, d'où venoit le feu, & de faire avancer les partis d'Indiens ſur les flancs pour aller à l'ennemi, il reſta opiniâtrément ſur le terrein qu'il occupoit, & donna ordre au petit nombre de braves Officiers & de ſoldats demeurés avec lui de ſe former & de marcher en avant. Pendant qu'ils exécutoient cet ordre, ils tomboient en foule autour du Général, & preſque tous les Officiers furent tués ou bleſſés l'un après l'autre, parce que les Indiens qui viſent toujours en tirant, s'attachèrent particuliérement à ces Officiers qu'ils diſtinguèrent par leurs habits. M. Braddock dont l'opiniâtreté augmentoit avec le danger, après avoir eu cinq

hevaux tués ſous lui, reçut un coup e fuſil dans le bras droit & dans es poûmons, & fut retiré du champ e bataille par la valeur du Lieute-ant Colonel Gage & d'un autre Of-cier, mais il mourut quatre jours près de cette bleſſure. Quand il tom-a, la confuſion dû petit nombre de eux qui étoient près de lui, ſe chan-ea en une fuite totale, quoiqu'ils 'euſſent vu aucun ennemi. Toute l'ar-llerie, les munitions & le bagage irent pris par les François, qui ſe endirent auſſi maîtres des papiers u Gènéral, où ils trouvèrent des ettres & des inſtructions, dont on t depuis un grand uſage dans les mé-noires ou manifeſtes de la Cour de rance. Les troupes levées dans le ays que M. Braddock avoit telle-nent mépriſées qu'il les avoit tou-ours tenues à l'arrière-garde, furent elles qui conſervèrent le mieux leurs angs, qui ſe formèrent avec le plus 'ardeur quand les autres refuſèrent 'avancer, & qui marchèrent hardi-nent contre les Indiens, ce qui em-êcha les troupes régulières d'être to-alement taillées en pièces. La perte es Anglois dans cette action fut d'en- George II. An. 1755.

George II. An. 1755.
viron ſept cents hommes, & le corps des Officiers y ſouffrit beaucoup plus qu'il n'arrive ordinairement dans les batailles d'Europe. Les François ne perdirent pas un grand nombre d'hommes, & il paroît même qu'ils avoient peu de troupes dans cette bataille, dont le ſuccès fut particuliérement dû aux Indiens, cachés derrière les buiſſons & derrière les hayes. Les Anglois furent frappés d'une ſi grande terreur, qu'ils ne s'arrêtèrent que lorſqu'ils eurent joint leur arrière-garde, où la même frayeur fut bientôt communiquée : tous prirent enſemble la fuite juſqu'au Fort Cumberland, ſans qu'il eut paru aucun ennemi ni pour les attaquer, ni pour les pourſuivre.

Si les fuyards étoient demeurés dans ce poſte, & qu'ils s'y fuſſent fortifiés, ils auroient pu arrêter les progrès des François, & auroient empêché les ravages qu'ils firent l'hiver ſuivant ſur les côtes occidentales de la Virginie & de la Penſylvanie; mais ils n'y laiſſèrent que les malades & les bleſſés, ſous la protection de deux Compagnies de milices du pays, qui y étoient en garniſon, & le 2 d'Août ils ſe mirent en marche, au nombre

George II. An. 1755.

l'environ ſeize cents hommes pour Philadelphie, où ils ne pouvoient être d'aucun ſervice immédiat. Ils n'y reſtèrent pas long-temps, & furent envoyés à Albanie dans la Nouvelle York, par le Général Shirley auquel paſſa le Commandement après la mort du Major-Général Braddock.

XIII. Déſunion dans les Colonies Angloiſes.

La défaite des troupes commandées par ce Général laiſſa ſans défenſe la Virginie, le Maryland & la Penſylvanie. Ces trois Provinces auroient été en état de ſe ſoutenir contre les efforts des François, s'il y avoit eu plus d'accord entre les Gouverneurs & les aſſemblées; mais la déſunion bien loin de diminuer par le danger où les mettoit le voiſinage de l'ennemi, ſembloit prendre de nouvelles forces. La Penſylvanie qui étoit la plus puiſſante des trois ſe trouvoit hors d'état de pourvoir à ſa propre défenſe & à celle de ſes voiſins à cauſe de ces conteſtations, cependant l'aſſemblée de cette Province, convaincue du danger qui la menaçoit, avoit enfin conſenti à lever cinquante mille liv. ſterling pour l'entretien des troupes, & pour conſtruire quelques Forts qui puſſent mettre à

George II. An. 1755.

couvert les frontières occidentales. Quelque modique que fût cette ſomme, tant par rapport à la richeſſe du pays que par rapport à l'étendue de ces frontières, elle ne put être levée : le Gouverneur refuſa de donner ſon conſentement à l'acte de l'aſſemblée, parce qu'on ordonnoit que la taxe ſeroit également impoſée ſur les biens-fonds appartenants aux Anglois intéreſſés, comme ſur ceux des habitants. Le Gouverneur prétendit que par ſes inſtructions il ne pouvoit y conſentir, non plus qu'à aucune nouvelle taxe impoſée ſur ces intéreſſés ; mais comme l'aſſemblée étoit compoſée particuliérement de membres dont les biens étoient dans l'intérieur de la Province, ou dans la partie orientale, ils ne voulurent faire aucun changement à leur Bill. Cette difficulté du Gouverneur étoit totalement déplacée dans une néceſſité auſſi preſſante. Il pouvoit donner ſon conſentement au Bill en faiſant une proteſtation pour ſoutenir les droits des intéreſſés ; mais par ſa fermeté hors de ſaiſon, le Bill n'eut pas ſon effet, le pays demeura ſans défenſe, beaucoup d'habitants périrent, les Indiens

George II. An. 1755.

onçurent le plus grand mépris pour es Anglois, & augmentèrent l'eſtime u'ils avoient déja pour les François.

XIV. Expéditions projettées contre le Fort Frédéric & contre Niagara.

Les Colonies au Nord de la Pen-ylvanie furent plus actives & plus eureuſes dans leurs préparatifs de uerre. Dans la Nouvelle York on uivit l'exemple de la Nouvelle An-leterre, en paſſant un acte pour dé-endre de porter des proviſions à au-un Port ou établiſſement françois du ontinent de l'Amérique ſeptentrio-ale, ainſi qu'à aucune des Iſles ad-acentes. On ordonna auſſi la levée de uarante-cinq mille livres ſterling ſur es biens réels & perſonnels, pour la éfenſe de cette Colonie qui étoit lus expoſée que toute autre aux in-aſions des François du Fort Frédéric. Quoique cette ſomme fut très conſi-érable, il s'en manquoit beaucoup u'elle put ſuffire à la ſureté de la Nouvelle York, ſi elle n'avoit été ſou-enue par les autres Colonies du côté e l'Eſt; mais avec leur ſecours, & elui d'un petit corps de troupes ré-ulières commandées par le Colonel Dunbar, on jugea qu'on ſeroit en état 'agir offenſivement, ce qui parut lus efficace que de ſe tenir ſimple-

George II. An. 1755.

ment sur la défensive, & l'on résolut de faire deux expéditions : l'une contre le Fort Frédéric, & l'autre contre celui de Niagara entre les lacs Erié & Ontario. Il fut décidé que la première de ces expéditions seroit éxécutée par le Colonel Johnson, depuis Général, qui avoit demeuré long-temps sur la rivière Mohock dans la partie Occidentale de la Nouvelle York, où il avoit acquis de grands biens. Il étoit généralement estimé, tant des habitants que des Indiens voisins, dont il avoit appris la langue, & dont il avoit su gagner l'affection par son humanité envers eux. L'expédition contre Niagara fut commandée par le Général Shirley.

XV. Marche du Général Johnson.

Le rendez-vous des troupes pour ces deux expéditions fut indiqué à Albanie, & la plus grande partie y arrivèrent avant la fin de Juin ; mais l'artillerie, les batteaux, les provisions, & le reste de ce qui étoit nécessaire pour l'attaque du Fort Frédéric ne put être prêt que pour le 8 d'Août. Alors le Général se mit en marche, & ayant été joint par le Major Général Lyman avec les troupes qu'il commandoit, il se trouva à la

tête de cinq à six mille hommes, non compris les Indiens, & vers la fin du même mois il établit son camp dans une situation très forte, couvert à droite & à gauche par des bois inondés, derrière par le Lac George, & au front par un parapet de grands arbres qu'on avoit abattus. Il résolut d'attendre dans ce camp l'arrivée de ses batteaux pour se rendre ensuite à l'autre extrémité du Lac en un endroit nommé Ticonderoga, d'où il n'auroit été qu'à quinze milles de distance du Fort Frédéric, nommé par les Anglois Fort de la Chévelure. Il avoit envoyé un grand nombre d'Indiens à la découverte des deux côtés du Lac George, & beaucoup plus en avant : quelques-uns revinrent en diligence lui dire qu'un gros corps des ennemis s'étant mis en marche de Ticonderoga suivoient le chemin de la baye du Sud, & s'avançoient vers un camp fortifié, nommé le Fort Edouard, élevé par le Général Lyman, & où il avoit laissé quatre ou cinq cents hommes en garnison. Sur cet avis, le Général envoya successivement deux exprès au Colonel Blanchard, qui commandoit dans

George II
An. 1755.

ce Fort, pour lui donner ordre de rassembler tous ses partis détachés, & de tenir toutes ses troupes dans leurs retranchements. Vers minuit, ceux qui avoient été envoyés avec le second exprès revinrent, & rapportèrent qu'ils avoient vu les François à quatre milles du Fort Edouard, ensorte qu'ils ne doutoient pas que ce Fort ne fut actuellement attaqué. La défense de ce poste étoit si importante pour la sureté de toute l'armée, & le danger paroissoit si imminent, qu'il est étonnant que le Général n'assemblât pas aussi-tôt le Conseil de guerre, & qu'il ne prît pas sur le champ les mesures nécessaires pour le secourir. Le Conseil ne fut assemblé que le lendemain matin, & il y fut décidé très imprudemment de détacher mille hommes avec un nombre d'Indiens pour attaquer, ou, comme il est dit, dans la lettre du Général, pour enlever les ennemis dans leur retraite, soit qu'ils fussent vainqueurs, soit qu'ils eussent manqué leur projet. On prit cette résolution, sans être instruit du nombre des François, parce que les Indiens qu'on avoit envoyés n'ont point de mots ni de signes pour mar-

quer aucun grand nombre ; & lorsqu'il excéde leur intelligence, ils n'ont d'autre moyen pour l'exprimer que de montrer les étoiles du Ciel , ou les cheveux de la tête, ce qui peut également signifier mille hommes, comme dix mille, ou davantage.

XVI. Il est attaqué par les François.

Aussi-tôt que la résolution du Conseil eut été approuvée, on détacha vers neuf heures du matin mille hommes avec plus de deux cents Indiens qu'on mit sous les ordres du Colonel Williams. Il n'y avoit pas deux heures qu'ils étoient partis quand on entendit du camp un bruit de mousqueterie éloigné, autant qu'on en put juger, d'environ trois ou quatre milles. Comme on remarqua que ce bruit s'approchoit de plus en plus, on pensa avec raison que le détachement avoit du dessous, & qu'il se retiroit vers le camp. Cette conjecture fut bientôt confirmée par quelques fuyards, suivis de plusieurs compagnies entières, qui arrivèrent dans la plus grande confusion. Peu de temps après on vit les François qui marchoient en bon ordre vers le centre du camp, & la consternation devint si grande, que s'ils l'eussent attaqué aussi-tôt,

George II.
An. 1755.

il eſt vraiſemblable qu'ils l'auroient forcé & auroient remporté une victoire complette ; mais par un événement très favorable pour les Anglois, ils s'arrêtèrent quelque temps, environ à ſoixante & quinze toiſes de diſtance. Ils commencèrent de cet endroit leur attaque en tirant par pelottons, trop éloignés pour faire grand effet, particuliérement contre des troupes couvertes d'un fort parapet. Ce feu inutile ne ſervit qu'à donner le temps aux Anglois de ranimer leurs eſprits ; ils préparèrent leur artillerie pendant que les François firent halte, & ils commencèrent enſuite à tirer avec tant d'activité, que les Canadiens & les Indiens de leur parti prirent la fuite dans les bois voiſins du camp, où ils s'enfoncèrent dans les buiſſons, & ſe cachèrent derrière les arbres. Ils continuèrent cependant à tirer de leur retraite, mais avec très peu d'effet ; la plus grande partie de leurs coups ſe perdant entre les branches & dans les buiſſons, & il ne fut pas poſſible de les ramener à la lizière du bois.

XVII.
Ils ſont repouſſés.

Le Baron de Dieskau, qui commandoit les François, jugea qu'avec

e petit nombre de troupes réguliè-res qui lui étoient demeurées, il ne pouvoit faire une bonne attaque au centre du camp; il se porta d'abord à la gauche, & ensuite à la droite pour essayer de forcer le passage, mais il y fut également repoussé, n'étant plus soutenu par les troupes du pays. Au lieu de faire sa retraite, comme il paroît que la prudence l'éxigeoit, il continua son feu par pelottons, de même que celui des buissons jusqu'à quatre heures après midi; mais ses troupes régulières souffrirent tellement de celui des Anglois, qu'elles furent enfin mises en désordre. Aussi-tôt que les gens du Général Johnson le remarquèrent, ils sautèrent par-dessus les retranchements sans en attendre l'ordre, attaquèrent les ennemis de toutes parts, en tuèrent ou prirent un grand nombre, & dispersèrent entiérement le reste.

On rapporte que pendant que les deux partis tiroient, le fusil d'un Anglois creva, ce qui lui fit faire une exclamation par l'embarras où il se trouvoit faute de cette arme. Un Indien qui en étoit proche, lui donna aussi-tôt le sien, sauta les retranche-

George II. An. 1755.

ments, courut à un François dont il arracha le fusil avant qu'on pût savoir ce qu'il vouloit faire, & revint avec la même vîtesse reprendre sa première place.

Les François dont le nombre étoit de deux mille hommes, composés de deux cents grenadiers, de huit cents Canadiens, & d'Indiens de différentes nations eurent sept à huit cents hommes tués dans cette action. On en fit 30 prisonniers, du nombre desquels fut le Baron de Dieskau, qu'on trouva dangereusement blessé à quelque distance du champ de bataille, appuyé sur un tronc d'arbre, & ne pouvant se soutenir. La perte des Anglois fut d'environ deux cents hommes, dont la plus grande partie périrent au détachement du Colonel Williams. Il n'y en eut que très peu de tués ou de blessés à l'attaque du camp : du nombre des morts le seul homme de distinction fut le Colonel Titomb, & de celui des blessés il y eut le Général Johnson & le Major Nichols. Dans le détachement, le Colonel Williams fut tué, ainsi que le Major Ashley, six Capitaines, & plusieurs Officiers subalternes, ainsi que le Mohock Sa-

George II. An. 1755.

:hem, ou Capitaine en chef des In-
liens Anglois.

XVIII. Fautes des deux Commandants.

Le projet du Baron de Dieskau, en partant de Ticonderoga, avoit été le surprendre & d'enlever le camp nommé Fort Edouard, & s'il l'eût exécuté, l'armée Angloise du Général Johnson n'auroit pu continuer sa marche, ni subsister faute de vivres dans le lieu où elle étoit, ce qui auroit donné au Baron un grand avantage pour la pouvoir attaquer avec succès. Mais quand il fut à quatre ou cinq milles du Fort Edouard, on dit à ses gens que ce Fort étoit garni de canon, au lieu que le camp du Général Johnson n'en avoit pas une seule piéce. Alors tous lui demandèrent de les y conduire, & il y consentit d'autant plus volontiers, qu'un prisonnier sorti de ce camp depuis peu de temps l'assura qu'il n'y avoit ni canons ni retranchements. Ce récit étoit vrai alors, mais deux jours avant que les François l'eussent atteint, les canons y étoient arrivés, & l'on avoit formé le parapet. Ce fut sans doute cette fausse information qui fit prendre ce parti au Baron, autrement il auroit fait une démarche qui ne s'accorde-

George II. An. 1755.

roit pas avec ſon caractère & ſon habileté, ſi bien reconnues. Le Général Johnſon, qui rend auſſi juſtice au mérite du Baron, fit une autre faute bien moins pardonnable en manquant d'envoyer à la pourſuite des François quand ils prirent la fuite. Peut-être en fut-il détourné par le ſort funeſte du détachement de M. Williams; mais quoiqu'il en ſoit, cette négligence fut bien près d'être fatale à un détachement de cent vingt hommes, commandés par le Capitaine Ginner qui étoit parti du Fort Edouard pour aller renforcer l'armée. Il rencontra trois ou quatre cents hommes des troupes de M. de Dieskau, près du champ où le Colonel avoit été défait le jour précédent; mais comme M. Ginner avoit appris par ſes coureurs l'approche des ennemis, il fit une ſi belle diſpoſition que non ſeulement il repouſſa les aſſaillants, mais il les mit totalement en déroute, ſans faire d'autre perte que celle de deux hommes tués, onze bleſſés, & cinq égarés. Il fut du nombre des bleſſés, & mourut peu de jours après ſon arrivée au camp.

Quelque infortune qui eut accompagné l'expédition de M. de Dieskau,

elle fut avantageuse aux François cette année, en ce qu'elle empêcha leurs ennemis d'éxécuter leurs projets contre le Fort Frédéric. Au lieu de bâtir un Fort à la place du camp pour s'assurer la communication avec Albanie, les Anglois quittèrent ce poste, après avoir seulement construit une espèce de redoute, où ils laissèrent quelques troupes hors d'état de tenir contre la première attaque ; & toute l'armée qui n'étoit presque composée que de milices du pays, fut congédiée aussi-tôt après leur retour à Albanie. Ainsi cette expédition qui avoit coûté tant de frais, se termina par ce léger avantage ; mais les Anglois étoient si peu accoutumés depuis longtemps à remporter quelque victoire, qu'ils en firent des réjouissances, comme s'ils eussent gagné une bataille importante ; le Général fut libéralement récompensé, le Roi le créa Baronet, & le Parlement lui accorda une gratification de cinq mille liv. sterling.

XIX. Expédition infructueuse de M. Shirley.

M. Shirley ne fut pas plus heureux dans l'expédition qu'il avoit projettée contre Niagara, & elle n'auroit pu réussir qu'en se rendant de bonne heure au Fort d'Oswego, éloigné d'Albanie

George II. An. 1755.

de près de trois cents milles. Malgré la longueur de cette route, elle eſt encore la plus facile, parce qu'on en peut faire la plus grande partie par eau, dans les batteaux que les habitants ont ſur la rivière Mohock, ſur celle qu'on nomme Woods-Creek, ſur le lac Oneyada, & ſur la rivière Cayuga, dont les eaux jointes à celles de la précédente tombent dans le lac Ontario, à l'endroit où eſt bâti le Fort Oſwego. Ce lac a près de deux cents quatre-vingt lieues de tour; il eſt de figure ovale, & a de profondeur depuis vingt juſqu'à vingt-cinq braſſes. Les François avoient ſur le lac Ontario deux Forts importants: l'un nommé Frontenac à l'endroit où le lac communique avec la rivière de Saint-Laurent, l'autre appellé Niagara, qui commande la communication des lacs Ontario & Erié, dont nous aurons occaſion de parler plus amplement par la ſuite.

Quoique les Anglois fuſſent depuis long-temps en poſſeſſion du Fort Oſwego, & quoique ce Fort fut très important pour eux dans les ruptures avec la France, ils l'avoient toujours négligé, enſorte qu'au commence-

ment de 1755, à peine étoit-il en état de défense. Ils y firent alors passer quelques troupes avec des ouvriers pour construire des bâtiments qui pussent servir de transport sur le lac; mais le Général Shirley, au lieu de se mettre en marche dès le commencement du printemps pour son expédition de Niagara, ne fit partir d'Albanie le Régiment de New Jersey qu'au commencement de Juillet. Ceux de Pepperell & de Shirley se préparoient à le suivre, quand on reçut la nouvelle de la défaite de M. Braddock : elle occasionna un si grand découragement, que beaucoup de troupes désertèrent, que les conducteurs des batteaux se dispersèrent, & qu'il ne fut plus possible de faire aller les munitions nécessaires avec les troupes. Cependant le Général partit vers la fin de Juillet avec les soldats & les provisions qu'il put transporrer, & se mit en marche, dans l'espérance d'être joint par un grand nombre d'Indiens des six nations qu'il avoit invitées à partager la gloire de son expédition. Bien loin de se rendre à son invitation, ils se déclarèrent absolument contre toutes hostilités dans

George II. An. 1755.

cette partie du pays, & regardant Oſwego comme une place très commode pour le commerce, ils demandèrent que cet endroit demeurât neutre. Ils n'auroient pas eu de peine à obtenir cette neutralité des François, qui ne deſiroient que d'entretenir la paix, mais elle ne s'accordoit pas avec les vues des Anglois. M. Shirley arriva à Oſwego le 17 ou le 18 d'Août, mais il avoit trop peu de proviſions pour marcher contre Niagara, quoiqu'on eût conſtruit cette année quelques bâtiments paſſables pour cette entrepriſe. Cependant il forma la réſolution d'aller en avant avec ſix cents hommes, & de laiſſer les quatorze cents qu'il avoit de ſurplus à Oſwego, pour le défendre contre les François qui pouvoient aiſément le venir attaquer de Frontenac. Le défaut de vivres lui cauſa encore de nouveaux retards, & il fut obligé d'attendre juſqu'au 26 de Septembre, qu'il lui en arriva une quantité à peine ſuffiſante pour en donner ce qui étoit néceſſaire aux troupes deſtinées à l'expédition, & pour laiſſer de quoi ſubſiſter pendant douze jours à ceux qui devoient demeurer à Oſwego. Tous

ces délais durèrent jufqu'au commencement de la faifon pluvieufe ; alors la plus grande partie de fes Indiens le quittèrent, & le peu qui lui reftèrent déclarèrent qu'ils n'entreprendroient pas d'expofer leurs batteaux fur le lac dans cette faifon. M. Shirley tint un confeil de guerre, où il fut réfolu de remettre l'expédition à l'année fuivante, & l'on employa les troupes à bâtir deux nouveaux Forts fur la rivière Onondoga : l'un qu'on nomma Fort Ontario fut deftiné à commander celui d'Ofwego, ainfi que l'entrée du port, & l'autre reçut le nom de nouvel Ofwego. Le Général retourna à Albanie avec la plus grande partie de fes gens, & ne laiffa qu'une garnifon au Colonel Mercer pour conftruire ces Forts, quoiqu'il fût inftruit que les François avoient au moins mille hommes à Frontenac, d'où ils pouvoient aifément attaquer & enlever les Anglois, éloignés de tout fecours. Ce fut ainfi que fe termina cette campagne en Amérique fans aucun avantage important de part ni d'autre, mais elle fut en général plus favorable aux François qu'aux Anglois.

George II. An. 1755.

Nous ne nous arrêterons pas à parler de la petite guerre qui se fit dans le cours de cette année par les différents partis composés, particuliérement des sauvages attachés à l'une ou à l'autre nation; il est certain qu'il se commit beaucoup de cruautés, tant sur les Anglois que sur les François qui tombèrent entre leurs mains. Si l'on en veut croire les premiers, ce furent leurs ennemis qui marquèrent le plus de barbarie, ce qu'il est assez difficile de décider : quoiqu'il en soit, il paroît que les Anglois eux-mêmes n'épargnèrent pas les Indiens qui refusoient de leur jurer fidélité : ceux-ci usèrent de représailles avec des circonstances qui font horreur à nos mœurs, mais qui sont prises dans les usages des peuples dont l'éducation n'a point adouci la férocité. Oserons-nous hasarder ici une réfléxion. Soit Anglois, soit François, nous désirons répandre également la lumière de l'Evangile chez ces nations barbares; mais quel fruit pouvons-nous espérer des travaux de nos Missionnaires, tant que ces malheureux Indiens verront que nous les employons eux-mêmes de part & d'autre à détruire ceux

George II. An. 1755.

ceux que nous devons regarder comme nos frères. Que peuvent-ils penser de notre zèle pour la théorie de notre ſainte religion, lorſque notre conduite eſt ſi contraire aux principes qu'elle nous enſeigne.

XX. Négociation ſans effet des François en Eſpagne.

En Europe, les Miniſtres des deux Cours rivales agiſſoient fortement auprès des différentes Puiſſances pour les attirer dans les intérêts de leurs Maîtres, mais ils gardoient le plus grand ſecret dans leurs négociations. Les François cherchoient à exciter la jalouſie des Eſpagnols contre les Anglois, dont les forces devenoient prodigieuſes en mer, & qui paroiſſoient diſpoſés à envahir une partie conſidérable de l'Amérique Septentrionale. Le Monarque Eſpagnol auroit peut-être accepté l'office de médiateur ſans les intrigues des Anglois, & leur crédit auprès de M. Wall qui avoit la plus grande part dans l'adminiſtration. Le Monarque François demandoit pour préliminaire que les hoſtilités ceſſaſſent en Amérique, & que l'Angleterre réparât le tort qu'elle avoit fait au commerce de ſes ſujets, par la priſe illégale de leurs vaiſſeaux; les Anglois répondoient que ces priſes

George II. An. 1755. n'étoient que des repréſailles contre les entrepriſes des François en Amérique. Lorſque de part & d'autre on ne convient d'aucuns faits, il n'y a que la ſupériorité des armes qui puiſſe en décider, auſſi y eut-on recours comme nous le verrons les années ſuivantes.

XXI. Négociations en Allemagne.

Les démarches de la France ayant alors été infructueuſes auprès de l'Eſpagne, elles eurent plus de ſuccès en Allemagne. L'Electeur de Cologne permit aux François d'établir leurs magaſins dans les pays qui lui étoient ſoumis en Weſtphalie, ce qui prouvoit leur deſſein d'attaquer les Etats d'Hanover. Cependant ils offrirent de les épargner, ſi le Roi d'Angleterre vouloit promettre d'arranger à leur ſatisfaction les affaires d'Amérique; mais cette offre fut rejettée avec hauteur. M. d'Aubeterre, Miniſtre extraordinaire de France à la Cour de Vienne fit une négociation ſecrette avec les Miniſtres de l'Impératrice Reine, & l'on prétend qu'il les aſſura que le Roi Très Chrétien lui fourniroit toutes les troupes dont elle pourroit avoir beſoin contre le Roi de Pruſſe. Les articles ſecrets du traité de

Petersbourg entre les deux Impératrices ſtipuloient une eſpèce de partage de pluſieurs des Etats de Sa Majeſté Pruſſienne, & le Roi de la Grande-Bretagne avoit été invité pluſieurs fois d'y accéder, ce qu'il avoit toujours refuſé. Celui de Pologne y paroiſſoit fortement diſpoſé, mais il avoit des raiſons particulières pour ne pas ſe déclarer ouvertement. La Cour de Vienne, qui en deſiroit ardemment l'éxécution, écouta les propoſitions de M. d'Aubeterre, & cette première négociation le conduiſit par degrés à entrer en confédération avec celle de France. Nous en parlerons plus amplement quand nous donnerons l'extrait du traité de Verſailles entre le Monarque François & l'Impératrice Reine, auquel accéda enſuite ſecrettement la Cour de Ruſſie.

George II. An. 1755.

XXII. Traité du Roi d'Angleterre avec le Landgrave de Heſſe-Caſſel.

Pendant que la France travailloit à ſe faire de fortes alliances, le Monarque Anglois ne négligeoit rien de ce qui pouvoit contribuer à mettre ses États d'Allemagne à couvert de toute invaſion. Les traités de ſubſide avec la Saxe & la Bavière étoient près d'expirer, & il eſt vraiſemblable que ces deux Puiſſances contentes

George II. An. 1755.

d'avoir reçu l'argent de l'Angleterre dans un temps de paix où elles ne couroient aucun risque, ne voulurent pas attirer contre elles les forces réunies de la France & de l'Impératrice Reine, & qu'elles refusèrent absolument de renouveller ces traités. Le Landgrave de Hesse-Cassel se conduisit par d'autres vues ; le 18 de Juin il signa avec Sa Majesté Britannique un traité, par lequel son Altesse Sérénissime s'engagea de tenir prêt à marcher pendant quatre ans pour le service du Roi de la Grande-Bretagne un corps de huit mille hommes, qui pourroit être employé, ou sur le Continent, ou dans la Grande-Bretagne, ou en Irlande, mais non sur les flottes ni au-delà des mers. Il s'engagea encore, si Sa Majesté Britannique le jugeoit nécessaire, à joindre à ce corps quatre mille hommes de surplus six mois après qu'ils lui seroient demandés, dont il y en auroit sept cents de cavalerie ou dragons, avec deux piéces de campagne pour chaque régiment d'infanterie. Le Roi de son côté promit de payer au Landgrave par forme d'argent de levée, quatre-vingt écus de banque pour

chaque cavalier ou dragon armé & monté, & trente pour chaque fantaſſin, l'écu évalué à cinquante-trois ſols de Hollande, ou à quatre ſchellings, neuf ſols trois fardings d'Angleterre. Il promit auſſi de payer à ſon Alteſſe Séréniſſime pour les huit mille hommes, un ſubſide annuel de cent cinquante mille écus pendant quatre années, à compter du jour de la ſignature du traité : d'augmenter ce ſubſide juſques ſur le pied de trois cents mille écus par an depuis le jour que les troupes ſeroient demandées juſqu'à celui où elles entreroient à la ſolde de la Grande-Bretagne, avec la condition que dans le cas où il les renvoyeroit, le ſubſide de trois cents mille écus recommenceroit à avoir lieu juſqu'à la fin du terme preſcrit. Il fut encore ſtipulé que ſi le nombre de douze mille hommes étoit demandé & fourni, le ſubſide augmenteroit proportionellement ; & que s'il arrivoit que le Roi de la Grande-Bretagne renvoyât ces troupes avant l'expiration du traité, on en donneroit avis à ſon Alteſſe Séréniſſime trois mois d'avance ; qu'on leur donneroit un mois de paye pour leur retour,

George II. An. 1755.

& qu'on leur fourniroit gratis les vaisseaux de transport qui pourroient leur être nécessaires.

XXIII. Traité avec la Russie.

Quoiqu'il n'y eût eu jusqu'alors aucune déclaration de guerre, on la regarda de part & d'autre comme commencée : le Monarque Anglois revint de ses Etats d'Allemagne, arriva le 16 de Septembre à Kensington, & le traité d'alliance qu'il avoit commencé à Hanover avec l'Impératrice de Russie fut conclu peu de jours après. Ce traité comprend quinze articles dont le I. & le V. sont uniquement destinés à confirmer & renouveller le traité de 1742. Dans le II. l'Impératrice s'engage à faire marcher à tous événements sur les frontières de Livonie du côté de la Lithuanie, quarante mille hommes d'Infanterie & quinze mille de Cavalerie, pour y demeurer tant que la convention aura lieu, c'est-à-dire, pendant quatre années, comme il est porté dans l'art. XIII. & il est dit dans l'article III. que pendant le même temps Sa Majesté Impériale entretiendra sur les côtes de cette Province quarante ou cinquante galères avec leurs équipages, prêtes à agir au premier ordre. Suivant l'art.

George II. An. 1755.

V. ces troupes & ces galères ne doivent agir que dans les cas où Sa Majesté Britannique ou ses alliés seront attaqués, mais alors sur sa première réquisition, le Commandant doit faire une diversion avec quarante-cinq mille hommes, & faire embarquer les dix mille restants d'Infanterie sur les galères, pour faire une descente s'il est nécessaire. Par l'article VI. le Roi s'engage à payer cinq cents mille livres sterling par an, à compter du jour que les troupes passeront la frontière, mais l'Impératrice prend sur elle dans l'article VII. leur subsistance & leur paiement, tant par mer que par terre. Suivant l'article VIII. l'Impératrice ne peut rappeller ses troupes quand même elle seroit attaquée par quelque autre Puissance; mais dans ce cas le Roi s'engage à lui fournir le secours stipulé dans le traité de 1742, & de plus il est porté dans l'article IX. que le Monarque envoyera alors une escadre dans la mer Baltique pour agir de concert avec l'armée Russe, sous la condition portée dans l'article X. que l'Amiral & un Commissaire de la Grande-Bretagne assisteront toujours au Conseil de

George II. An. 1755.

guerre avec le Commandant Russe des troupes auxiliaires. Par les articles XI & XII. les Russes auront leur part dans tout le pillage, & le Roi s'engage à leur procurer le passage par la Pologne s'il est nécessaire. Il est porté dans l'article XIV. que si la paix se fait dans les quatre ans, ou si l'objet de la diversion cesse, les troupes Russes se retireront, & jouiront pendant trois mois de la somme stipulée; mais que si la guerre dure plus que les quatre ans, la convention sera prolongée : enfin il est dit dans l'art. XV. que cette convention sera ratifiée dans deux mois, & en effet elle le fut à Petersbourg le 30 de Septembre. Par deux articles séparés le Roi s'engage à payer cent mille liv. sterling par an en avance depuis le jour de la ratification du traité, jusqu'à celui où les troupes passeront les frontières, auquel temps le paiement des cinq cents mille livres commencera à avoir lieu, & les parties s'engagent mutuellement à se faire communiquer tout ce qui pourra avoir rapport à quelque négociation avec l'ennemi commun, comme aussi à employer de concert tous leurs efforts, pour

parvenir à une paix également avantageuſe aux parties contractantes.

George II. An. 1755.

XXIV. Déclaration de la France aux Cours étrangères.

Il étoit naturel que le Roi de la Grande-Bretagne qui ne pouvoit rien attendre de l'Impératrice Reine, ſi ſes Etats d'Allemagne étoient attaqués, cherchât à ſe procurer de nouveaux ſecours du côté de la Ruſſie, puiſqu'il avoit toujours été lié d'amitié avec cette Puiſſance, & que les négociations qu'elle avoit entretenues avec la France avoient été ſi ſecretes qu'il n'en avoit rien tranſpiré juſqu'alors. On ne commença même que dans ce temps à être inſtruit des liaiſons du Monarque François avec la Cour de Vienne, lorſque Monſieur d'Aubeterre declara à cette Cour : » que les projets de guerre qu'on attribuoit à Sa Majeſté Très Chrétienne étoient ſuffiſamment réfutés » par la modération du Roi ſon Maître, dont toute l'Europe avoit des » preuves ſi évidentes : qu'il étoit » convaincu qu'une imputation auſſi » peu fondée avoit cauſé autant d'indignation à leurs Majeſtés Impériales qu'à lui-même : qu'il étoit fermement réſolu de conſerver à la » Chrétienté la tranquillité dont elle

George II.
An. 1755.

» jouissoit, par son éxactitude à ob-
» server religieusement le traité d'Aix-
» la-Chapelle ; mais que si les alliés
» de Sa Majesté Britannique pre-
» noient part à la guerre qui s'étoit
» allumée en Amérique en fournis-
» sant des secours à l'Angleterre, Sa
» Majesté Très-Chrétienne seroit au-
» torisée à les considérer & à les
» traiter comme parties person-
» nelles dans cette guerre ». La France fit faire la même déclaration dans toutes les autres Cours.

XXV.
Déclaration du Roi de Prusse.

Le Roi de Prusse s'étant procuré une copie du traité de la Grande Bretagne avec la Russie le regarda, particuliérement le septième article comme une menace qui lui étoit faite, & il fit aussi-tôt déclarer par ses Ministres à toutes les Puissances de l'Europe : « qu'il s'opposeroit vigoureu-
» sement à l'entrée de toutes troupes
» étrangères dans l'Empire, sous quel-
» que prétexte que ce fût ». Quand cette déclaration fut notifiée à la Cour de Versailles, qui avoit déja fait marcher une armée vers les frontières de l'Empire, & dont les magasins étoient faits en Westphalie, cette Cour envoya le Duc de Nivernois en qualité

d'Ambaſſadeur extraordinaire auprès du Roi de Pruſſe, pour l'engager à la retracter. Le Monarque le reçut de manière à faire penſer qu'il ne ſeroit pas éloigné d'écouter les propoſitions de la France, ce qui fit juger au Roi d'Angleterre qu'il devoit peu compter ſur cette déclaration, à moins qu'il ne fit avec Sa Majeſté Pruſſienne quelque engagement plus ſolemnel. Il voyoit que ſi les François entroient en Allemagne, & que le Roi de Pruſſe leur permit de paſſer par ſes Etats, l'Electorat d'Hanover ſeroit conquis avant que les Auxiliaires Ruſſes puſſent arriver, & avant qu'on pût mettre ſur pied une armée pour le protéger. On s'occupa alors ſérieuſement en Angleterre d'une négociation avec la Cour de Berlin, & nous en verrons les effets dans la ſuite de cette hiſtoire.

XXVI. L'Epagne perſiſte à garder la neutralité.

La priſe des vaiſſeaux l'Alcide & le Lis ſans aucune déclaration de guerre, étoit un motif très puiſſant que la France employa auprès de la Cour d'Eſpagne, pour l'engager à ſe déclarer contre une nation dont la conduite étoit totalement contraire à la foi publique. Pour s'oppoſer aux ef-

George II.
An. 1755.

forts de cette Puiſſance, M. Benjamin Keene, Miniſtre d'Angleterre auprès du Roi Catholique publia un mémoire, portant « qu'il étoit univer-
» ſellement reconnu que la flotte
» Françoiſe tranſportoit des troupes,
» des munitions, & toutes les pro-
» viſions néceſſaires pour la défenſe
» des pays que les François avoient
» (diſoit-il) injuſtement uſurpés en
» Amérique, & que les Anglois re-
» clamoient : que les regles de la pro-
» pre défenſe autoriſent toute nation
» à rendre infructueuſes les entrepri-
» ſes qu'on peut faire à ſon préjudi-
» ce : que les Anglois avoient uſé de
» ce droit uniquement en prenant
» les deux vaiſſeaux de guerre Fran-
» çois : que le lieu où ils s'en étoient
» rendus maîtres prouvoit en faveur
» des Anglois, puiſqu'ils avoient été
» enlevés ſur les côtes des pays où
» la conteſtation étoit née ». Il étoit aiſé de répondre à ce Mémoire en prouvant que par le même principe de la défenſe naturelle, les François n'avoient pu ſe diſpenſer d'envoyer les ſecours néceſſaires à leurs Colonies, mais qu'ils n'avoient jamais attaqué, & s'en étoient tenus à ſe for-

tifier ſur leur propre terrein ; le Miniſtre du Roi Très Chrétien fit auſſi voir le peu de fondement des raiſons alléguées par M. Keene, en ce que les Anglois ne s'en étoient pas tenus à la priſe de ces deux bâtiments, qu'ils en avoient enlevés un grand nombre d'autres dans les mers de l'Europe, bien éloignées du lieu de la conteſtation, & que leurs ports en étoient remplis depuis les ordres donnés pour de prétendues repréſailles. La cauſe des François étoit trop claire pour que la Cour de Madrid eût balancé à ſe décider en leur faveur, ſi elle n'avoit eu des raiſons particulières de garder la neuralité, ou ſi le premier Miniſtre n'eût été favorable aux Anglois. Elle fit aſſurer Sa Majeſté Britannique que ſon intention étoit de ne prendre aucun parti dans les différents de l'Angleterre avec la France, excepté celui de médiateur pour rétablir la tranquillité publique.

XXVII. La Cour de Vienne refuſe des troupes à l'Angleterre.

Le Roi d'Angleterre demanda alors à l'Impératrice Reine les troupes auxiliaires ſtipulées par les traités paſſés entre cette Princeſſe & la Grande-Bretagne. Elles lui furent refuſées ſur ce que la conteſtation entre les deux

George II. An. 1755.

Puiſſances n'étant relative qu'à l'Amérique, elle n'étoit pas un des objets de l'alliance. Peu de temps après, le Monarque Anglois lui repréſenta que la France faiſant de grands préparatifs pour une guerre de terre, Sa Majeſté Impériale étoit tenue de défendre ſes propres poſſeſſions, la barrière dans les Pays-Bas, avec le nombre d'hommes reglé par les traités, d'autant que ces pays acquis au prix du ſang & des tréſors de l'Angleterre, ne lui avoient été donnés que ſous cette condition expreſſe. L'Impératrice Reine répondit qu'elle ne pouvoit envoyer des troupes de ce côté, parce qu'elles lui étoient néceſſaires contre le Roi de Pruſſe, ſon dangereux ennemi : enfin quand le Monarque du Nord ſe fut lié par un traité avec l'Angleterre, la Cour de Vienne ne diſſimula plus l'alliance qu'elle avoit faite avec la France.

XXVIII. Forces maritimes de la France & de l'Angleterre.

Les Anglois voyant que la France n'étoit ſoutenue par aucune autre Puiſſance maritime, jugèrent qu'il leur importoit peu pour lors d'épuiſer leur pays d'hommes & d'argent, pourvu qu'ils puſſent acquérir la plus grande ſupériorité en mer. Au mois de Sep-

tembre 1755, l'état de leur marine montoit déja à deux cents onze vaisseaux de guerre depuis vingt canons jusqu'à cent dix ; trente & une chaloupes armées en guerre depuis dix canons jusqu'à dix-huit, outre un grand nombre de galliotes à bombes, de brulots & de bâtiments de transport : forces si prodigieuses qu'étant bien conduites elles auroient pu tenir tête à toutes les Puissances maritimes de l'Europe réunies. Toute la marine des François, en y comprenant même les bâtiments qui étoient sur le chantier ne montoit encore qu'à soixante & onze vaisseaux de ligne depuis cinquante canons jusqu'à quatre-vingt, & à trente-deux frègates.

George II. An. 1755.

XXIX. Affaires des Indes Orientales.

Dans les Indes Orientales, la bonne intelligence paroissoit entiérement rétablie entre les Anglois & les François, quoique chacune des deux nations fut toujours attachée à des Princes de partis différents. M. Godheu après avoir rempli l'objet de sa Commission, & diminué considèrablement l'autorité du Gouverneur de Pondichery, partit pour l'Europe, & des deux côtés on parut ne plus

George II. An. 1755.

être occupé que du ſoin de faire fleurir le commerce des Compagnies Angloiſe & Françoiſe.

Les Anglois continuoient à ſoutenir Mahamet-Aly-Kan, & comme il leur devoit des ſommes conſidérables, qu'il ne pouvoit payer qu'en recevant les tributs des Polygars aſſujettis à ſa domination, ils lui fournirent des troupes, commandées par le Lieutenant-Colonel Heron, qui forcèrent celui de Lachenaig à remplir ſes engagements, après s'être emparées de preſque tout ſon pays. Ils ſe rendirent auſſi les maîtres de Maduré, l'une des places les plus conſidérables de l'Inde, & auroient continué facilement leurs conquètes, ſans les jalouſies qui s'élevèrent contre eux, à cauſe de l'attachement que leur marqua le Polygar de Morawa. Ce Prince étoit depuis quelques années en guerre avec le Roi de Tanjaour & le Polygar de Tonduman, qui parurent diſpoſés à abandonner le parti des Anglois leurs alliés, s'ils ne refuſoient les offres de Morawa, ce qui les obligea de renoncer à l'amitié de ce Polygar, quelque utile qu'elle leur pût être. On traita à l'amiable avec

George II. An. 1755.

celui de Tinivelly, dont le pays auroit été conquis aiſément en paſſant par les territoires de Morawa; les revenus de ce pays & de celui de Maduré furent affermés à Mafouskan, autre petit Prince très avide d'argent, & la tranquillité fut rétablie pendant quelque temps dans cette partie.

XXX. Les François avertiſſent les Anglois des deſſeins formés contre eux.

Après l'accommodement entre les deux Compagnies, les François voulurent engager les Maiſſouriens à ne plus commettre d'hoſtilités contre les Anglois ni contre Mahamet-Ali-Kan; mais le Régent dit qu'il ne prenoit aucune part dans leur traité, & qu'il ne quitteroit Scheringham que lorſqu'il ſe ſeroit rendu maître de Trichenapaly. Cette place étoit la meilleure ſureté que les Anglois puſſent avoir pour les ſommes qu'ils avoient prêtées au Nabab, & le colonel Héron y laiſſa une garniſon de cinq cents hommes aux ordres du Major Killpatrick. Nanderauſe, Général des Maiſſouriens forma le deſſein d'eſcalader la place, & il propoſa à M. du Sauſſay, qui commandoit les François à Schéringham, de l'aider dans cette entrepriſe. Sur ſon refus, il lui fit offrir trois cents mille roupies,

George II. An. 1755.

qui font environ ſept cents vingt mille livres de notre monnoie s'il vouloit ſe retirer. M. du Sauſſay trop rempli d'honneur pour ſe prêter à rien qui pût nuire aux Anglois pendant la ſuſpenſion d'armes, & averti d'ailleurs que Nanderauſe avoit réſolu de ſurprendre & de maſſacrer les François en cas de refus, donna avis au Major Killpatrick de ce qui ſe paſſoit, en lui promettant de prendre les Maiſſouriens en queue s'ils attaquoient la ville, pendant que le Major feroit une ſortie.

Le Colonel Heron avoit eu l'imprudence dans ſa marche de piller une pagode d'Indiens à Coilgady, & d'en enlever les idoles, dont il avoit fait charger quelques tombereaux. Cet objet étoit de ſi peu de valeur en lui-même, que les Anglois connoiſſant juſqu'à quel point peut porter la fureur de l'enthouſiaſme, firent la plus grande faute en ſe chargeant de ces ſimulachres ſi chers aux Colleries à qui ils appartenoient. La vengeance ſuivit de près l'inſulte : les Indiens ſe mirent en embuſcade dans un bois, tombêrent ſur les Anglois, recouvrèrent leurs idoles, avec autant de joie

dit l'Auteur de la guerre de l'Inde, que s'ils avoient retiré leurs femmes & leurs enfants de captivité, maſſacrèrent les Anglois qui leur tombèrent entre les mains, tuèrent leurs bœufs, & pillèrent la plus grande partie de leur bagage. Le Colonel pour ſa mauvaiſe conduite fut enſuite jugé par le Conſeil de guerre, mais on ne nous apprend pas à quelle punition il fut condamné.

George II. An. 1755.

XXXI. Expédition contre le Pirate Angria.

Les Anglois n'ayant plus occaſion d'exercer leurs armes dans le Dekan ni ſur la côte de Coromandel, réſolurent de les tourner contre le Pirate Angria, dont les vaiſſeaux infeſtoient les mers dans le voiſinage de Bombai, & enlevoient tous les bâtiments Européens qui n'avoient pas des forces ſuffiſantes pour leur réſiſter. Le Chef d'Eſcadre James fut chargé d'une expédition par mer contre ce Pirate, pendant que les Marattes l'aſſiégeoient par terre : nous n'entrerons pas dans le détail de ſes ſuccès, qui appartiennent plus à l'hiſtoire de l'Inde qu'à celle de l'Angleterre ; il nous ſuffit de dire qu'il ſe rendit maître de pluſieurs des places d'Angria, particuliérement de Severndroog, & qu'il auroit peut-

George II. An. 1755.

être terminé cette guerre dès la même année, ſans la crainte de la Préſidence de Bombay, qui interrompit ſes exploits, en lui ordonnant de ramener ſes vaiſſeaux. Il fut donc obligé de céder aux Marattes les conquêtes qu'il avoit faites uniquement avec un vaiſſeau de quarante-quatre canons, une quaiche de ſeize & deux galiotes à bombes.

XXXII. Innocents emprisonnés en Angleterre ſur une lettre anonyme.

Il y eut cette année peu d'événements particuliers dans l'intérieur de l'Angleterre. Nous remarquerons ſeulement que ſur une lettre anonyme trouvée par une ſervante, portant qu'il y avoit des armes & de la poudre cachées dans la maiſon de l'Opéra, on mit en priſon les directeurs de ce ſpectacle. On reconnut bientôt que ce n'étoit qu'une calomnie inventée par quelques-uns de leurs ennemis. Quelque peu importante que ſoit cette affaire, nous la rapportons pour faire connoître la différence de la police Angloiſe à celle de France. Toute lettre anonyme eſt regardée chez nous comme une infamie qui ne mérite aucune créance, & qui ne peut jamais deshonorer que ſon Auteur. En pareil cas, on auroit pu

ſans bruit faire une viſite dans la maiſon indiquée, & l'on ſe ſeroit convaincu de la fauſſeté de l'accuſation, ſans emprisonner des innocents contre toutes les regles de l'équité. Telle eſt la différence entre ce que nos rivaux appellent la liberté Angloiſe, & ce qu'ils nomment l'eſclavage François.

XXXIII. Affreux tremblement de terre. Renverſement de Liſbonne.

Les événements Phyſiques ne nous fourniroient que trop de matières, ſi nous entrions dans le détail des bouleverſements horribles dont l'Europe fut agitée en 1755. Une éruption furieuſe du Mont-Gibel en Sicile fut ſuivie d'une pluie de ſable noir & de pierres ponces, d'un torrent de matière limpide, qui en ſe refroidiſſant devint comme un ſable calciné, d'un autre torrent de feu, & d'une rivière de ſouffre & de bitume. Le Mont-Véſuve dans le Royaume de Naples préſenta quelque temps avant le ſpectacle le plus magnifique & le plus terrible : des fournaiſes ardentes, des caſcades de feu, des lacs enflammés de près d'un mille de large environnèrent le grand foyer d'où ſortoient des gerbes éclatantes, dont la lumière réfléchie ſur la côte oppoſée de la baye faiſoit ſuccéder le jour le plus

George II. An. 1755.

brillant à l'obſcurité de la nuit. Ces Phénomènes arrivèrent au commencement de l'année, mais vers la fin la déſolation ſe répandit dans preſque toutes les contrées de l'Europe, & même dans les autres parties du monde. Le premier de Novembre, laville de Lisbonne fut en grande partie renverſée par un affreux tremblement de terre, & dans les mois ſuivants les édifices reſtés ſur pied furent totalement détruits par de nouvelles ſecouſſes. La mer ſortit de ſon lit, d'épaiſſes fumées s'élevèrent des entrailles de la terre, & portèrent la déſolation par tout le pays. A Cadix la chauſſée fut renverſée par le choc des eaux, & il y périt plus de deux cents perſonnes: en Affrique on éprouva les mêmes malheurs. A Quito dans l'Amérique méridionale la ville fut entiérement détruite par un ſemblable tremblement: L'Angleterre reſſentit quelques mouvements aſſez vifs. En France il y eut quelques agitations, mais ſi légères qu'elles ne cauſèrent aucun dommage: le même jour premier de Novembre les eaux de pluſieurs lacs en Suéde s'élevèrent exceſſivement, &

le terrein s'affaiffa à proportion, mais il reprit fon état naturel quand elles rentrèrent dans leurs lits. Le Dannemarck reffentit auffi plufieurs fecouffes qui renverfèrent un grand nombre de maifons.

George II. An. 1755.

La même année la France perdit le Maréchal de Lowendalh, Guerrier qui avoit acquis & mérité la plus haute réputation par les fervices qu'il avoit rendus à Sa Majefté Très-Chrétienne. Quoiqu'il ne fût pas né au nombre de fes fujets, il avoit reçu des lettres de naturalifation, & des récompenfes auffi dignes du Monarque auquel il s'étoit attaché que des grandes actions qui l'avoient couvert de gloire. Il mourut à Paris le 27 de Mai âgé de cinquante-cinq ans, étant né à Hambourg le 6 d'Avril 1700. Il a laiffé un fils, actuellement Colonel d'un Régiment de fon nom au fervice de France, & deux filles.

XXXIV. Ouverture du Parlement de la Grande-Bretagne. Harangue du Roi. Réponfe des Chambres.

Le 13 de Novembre le Parlement de la Grande-Bretagne s'affembla, & le Roi ouvrit la feffion par une harangue dans laquelle il dit aux Chambres : » qu'il avoit pris les mefures » les plus convenables pour protéger » les poffeffions de la Grande-Bre-

George II.
An. 1755.

» tagne en Amérique, & pour re-
» couvrer ce qui en avoit été enlevé :
» que pour garantir ſon peuple des
» calamités de la guerre, & pour
» prévenir ce qui pourroit en allu-
» mer une générale dans l'Europe, il
» avoit toujours été prêt à accepter
» des voies raiſonnables & honora-
» bles d'accommodement, mais que
» juſqu'alors la France n'en avoit pro-
» poſé aucunes : qu'il avoit borné ſes
» vues & ſes opérations à empêcher
» que cette Puiſſance ne fît de nou-
» velles uſurpations, ou ne ſoutînt
» celles qu'elle avoit déja faites : à
» faire connoître les droits qu'avoient
» ſes ſujets de demander ſatisfaction
» pour les hoſtilités commiſes dans
» le temps d'une profonde paix, &
» à faire échouer les deſſeins que ſui-
» vant diverſes apparences & diffé-
» rents préparatifs, il avoit lieu de
» croire qu'on avoit formés contre
» ſes Royaumes & ſes Etats : que le
» Roi d'Eſpagne déſiroit ardemment
» le maintien de la tranquillité pu-
» blique, & qu'il lui avoit donné des
» aſſurances de perſiſter dans les mê-
» mes diſpoſitions pacifiques : que
» lui-même avoit beaucoup augmenté
ſes

George II. An. 1755.

» ses armements sur mer, ainsi que
» ses troupes de terre de la manière
» qui pouvoit être le moins à char-
» ge; enfin, qu'il avoit conclu un
» traité avec l'Impératrice de Russie,
» & un autre avec le Landgrave de
» Hesse-Cassel, qui seroient mis in-
» cessamment devant les Chambres ».

Pour répondre à cette harangue, les deux Chambres dressèrent des adresses très affectionnées, mais il y eut dans chacune de très vifs débats sur quelques expressions particulières. Il fut proposé dans celle des Lords d'insérer ces mots : » Nous
» nous regardons comme obligés par
» les liens les plus forts du devoir,
» de l'honneur & de la reconnois-
» sance, à concourir avec Votre Ma-
» jesté, & à la soutenir dans toutes
» les sages mesures & dans tous les
» engagements nécessaires que peut
» avoir pris Votre Majesté pour main-
» tenir les droits de sa Couronne,
» & pour faire échouer les entrepri-
» ses que la France pourroit former
» par haine contre ces mesures : à
» aider également Votre Majesté pour
» rompre ou repousser contre les
» entreprises qui pourroient être for-

George II. An. 1755.

» mées, non-ſeulement contre ſes » Royaumes, mais même contre ſes » autres Etats, indépendants de la » Couronne de la Grande-Bretagne, » s'ils étoient attaqués à cauſe de la » part que Votre Majeſté a priſe au » maintien des intérêts eſſentiels de » ſes Royaumes ». Le Comte Temple & pluſieurs autres Seigneurs s'oppoſèrent à cette inſertion, parce que dans la première partie on s'engageoit à approuver les traités paſſés avec la Ruſſie & le Landgraviat de Heſſe-Caſſel, ſans qu'on eut vu ni l'un ni l'autre de ces traités, & ſans qu'on dût ſuppoſer qu'ils fuſſent d'aucun avantage à la nation; & parce que dans la ſeconde partie il paroiſſoit qu'on étoit réſolu d'engager la nation dans une guerre du Continent, pour la défenſe de l'Electorat d'Hanover, qu'il étoit impoſſible que l'Angleterre pût ſoutenir, & qui bien loin d'être d'aucun avantage à la Grande-Bretagne, ſoit ſur mer, ſoit en Amérique, ne pouvoit au contraire que mettre la Nation hors d'état de ſe défendre ſur l'une ou dans l'autre. L'adreſſe fut miſe en queſtion, le plus grand nombre approuva

les termes inférés, & il fut résolu qu'ils ne feroient pas retranchés. George II. An. 1755.

Le Roi répondit par ces paroles remarquables : » Mylords, je vous » fais mes fincères remerciments de » votre adreffe, également remplie » d'affection & de fidélité. Je vois » avec la plus grande fatisfaction le » zèle que vous marquez pour ma » Perfonne, pour mon Gouverne- » ment & pour les véritables inté- » rêts de votre patrie, que je fuis » également déterminé à foutenir. » Les affurances que vous me don- » nez de défendre mes Etats indépen- » dants de la Couronne de la Grande- » Bretagne, font de fortes preuves de » votre attachement pour moi, & de » votre attention pour mon honneur. » Rien ne pourra me détourner de » fuivre les mefures qui pourront » maintenir le plus efficacement les » poffeffions & les droits de mes » Royaumes, & procurer des con- » ditions d'accommodement juftes & » honorables ».

XXXV. Changements dans le Minif- tère.

L'adreffe des Communes & la réponfe du Roi furent à peu près conçues dans les mêmes termes : il y eut une oppofition auffi forte dans la

George II. An. 1755.

Chambre au ſujet des traités paſſés par le Monarque, & du ſoutien de ſes Etats en pays étranger. Entre ceux qui ſe diſtinguèrent dans le parti de l'oppoſition furent M. Pitt, alors Tréſorier-Général des troupes; M. Henri Legge, Chancellier & Sous-Tréſorier de l'Echiquier, & l'un des Commiſſaires de la Tréſorerie, ainſi que pluſieurs autres Gentilshommes qui occupoient des poſtes importants dépendants de la Couronne. Cependant l'adreſſe paſſa à la pluralité des voix, & peu de jours après M. Pitt & M. Legge furent privés de leurs emplois, de même que les autres membres qui s'étoient diſtingués en cette occaſion. Vers le même temps l'Impératrice de Ruſſie fit demander une partie du nouveau ſubſide qui lui étoit accordé par le dernier traité; mais les Miniſtres qui étoient à la tête des affaires de Finance refuſèrent de payer, juſqu'à ce que ce traité eut été ratifié par le Parlement.

A peine Monſieur Robinſon avoit-il été revêtu de la place de Secrétaire d'Etat, qu'on avoit reconnu que quoiqu'il fût un homme rempli d'honneur

& de bonnes intentions, ſon habileté ne répondoit pas à l'importance des fonctions de cette place, particuliérement dans la conjoncture actuelle, où la nation étoit prête à entrer dans une guerre difficile & diſpendieuſe, & où il falloit entretenir des liaiſons & des intelligences étrangères, qui demandoient toute l'adreſſe d'un profond politique pour trouver les moïens de les rendre agréables au peuple. M. Pitt & M. Fox, qui n'étoient preſque jamais d'accord ſur d'autres objets, ſe trouvoient toujours réunis, pour s'oppoſer aux meſures de M. Robinſon, & leur grande influence dans la Chambre des Communes, jointe à leur habileté univerſellement reconnue, quoique de différente nature, l'emportoient toujours contre lui. Il étoit cependant très extraordinaire de voir que deux perſonnes qui occupoient des places auſſi conſidérables dans le Gouvernement, fuſſent oppoſées en preſque toute occaſion au Secrétaire d'Etat, qui ne parloit vraiſemblablement que d'après les ſentiments de ſon maître, qui devoient lui être bien connus. M. Robinſon reconnut bien-tôt qu'il

George II. An. 1755.

n'avoit pas aſſez d'influence dans le Sénat de la Nation; & le 10 de Novembre il eut la ſageſſe de remettre lui-même les Sceaux de ſa place au Monarque. Le Roi les confia à M. Fox, & M. Robinſon fut nommé Grand-Maître de la Garde-Robe, avec une penſion durant ſa vie, pour paſſer à ſes fils après ſa mort. Le Lord Barrington ſuccéda à M. Fox, dans la place de Secrétaire de la guerre: M. George Lyttelton fut nommé Chancellier de l'Echiquier, & Commiſſaire de la Tréſorerie à la place de M. Legge, qui s'étoit déclaré contre le nouveau ſyſtême de la guerre du Continent, & celle de Tréſorier Général des troupes qu'on avoit ôtée à M. Pitt, fut partagée entre le Comte de Darlington, & le Lord Vicomte Dupplin.

XXXVI. Le Parlement approuve les traités faits par le Roi.

Malgré les changements arrivés dans le Miniſtère, il s'éleva de violents débats dans les deux Chambres, lorſqu'on y préſenta les traités conclus avec la Ruſſie & le Heſſe-Caſſel. Quelques-uns des Membres furent d'avis de les référer à un Comité; mais cette propoſition fut rejettée en conſidération de ce que Sa Ma-

jeſté avoit fait ces traités pour prévenir l'orage qui paroiſſoit prêt à éclater ſur ſes Etats d'Allemagne, uniquement à cauſe des diſputes de l'Angleterre avec la France. Enfin, ils furent approuvés à la pluralité de trois cents dix-huit voix contre cent vingt-ſix dans la Chambre des Communes, & de quatre-vingt-quatre contre onze dans la Chambre des Seigneurs.

George II. An. 1755.

XXXVII. Troupes & ſubſides accordés.

La Chambre des Communes travailla enſuite à pourvoir au ſervice de l'année ſuivante, & à remplir les *deficit* de la précédente. Il fut accordé au Roi cinquante mille hommes de mer, en y comprenant neuf mille cent trente-huit ſoldats de marine pour le ſervice de l'année 1756 avec deux millions ſix cents mille livres ſterling pour leur entretien : trente-quatre mille deux cents ſoixante & trois hommes de troupes de terre, avec neuf cents trente mille ſix cents liv. &c. pour cet objet. On accorda un ſubſide de cent mille livres pour l'Impératrice de Ruſſie, cinquante-quatre mille livres &c. pour le Landgrave de Heſſe-Caſſel, & dix mille l. pour l'Electeur de Bavière.

George II. An. 1755.

XXXVIII. fecours donnés au Portugal.

Pendant que le Parlement étoit ainsi occupé des affaires nationales, on reçut la nouvelle de l'affreux tremblement de terre de Lisbonne, & l'on craignit aussi-tôt que le crédit public n'en fût affecté, à cause de l'intérêt considérable que les Marchands Anglois ont dans le commerce du Portugal. Cependant leur perte fut beaucoup moindre qu'on ne l'avoit appréhendé, parce que le quartier où demeuroient les Anglois fut celui qui souffrit le moins de toute la ville, & parce que la plus grande partie des Négociants de cette nation étoient allés passer ce jour à la campagne, pour ne point être exposés aux insultes de la populace, à cause de l'*Auto-da-fé* qu'on devoit célèbrer le même jour. Nous ajouterons à ce que nous en avons déja rapporté, qu'en moins d'une minute le Tage monta de vingt-deux pieds, & rentra dans son lit : outre l'incendie, soit naturel, soit accidentel, qui se répandit dans plusieurs quartiers de la ville, une troupe de scélérats sans être émus de cet horrible bouleversement de la nature, & ne songeant qu'à satisfaire leur cupidité, augmentèrent encore

la calamité de cette malheureuſe Capitale en mettant le feu à un grand nombre de maiſons pour trouver plus de facilité à piller leurs compatriotes dans ce déſordre univerſel : excès de ſcélérateſſe auquel on auroit peine à croire que des hommes puſſent ſe porter s'ils n'étoient arrivés de nos jours. Plus de 10000 habitants périrent par la chute des édifices, & environ trois cents quarante mille qui y ſurvécurent furent forcés de demeurer dans les campagnes découvertes, privés de tous les moyens de ſubſiſter, & ſans aucune habitation.

Auſſi-tôt que le Roi d'Angleterre fut inſtruit de ce déplorable événement par ſon Ambaſſadeur à la Cour de Madrid, il envoya un meſſage aux deux Chambres du Parlement pour leur en faire part, & pour demander qu'il fût donné des ſecours immédiats aux malheureux habitants. Le Parlement par un acte qui mérite d'être conſervé dans tous les faſtes des nations, & qui ſera éternellement honneur à la Grande-Bretagne, accorda un don de cent mille livres ſterling pour le peuple affligé du Portugal. Le mérite de cette action ſi honorable pour l'hu-

George II
An. 1755.

manité fut encore augmenté par la façon dont on fit passer cette somme; une partie considérable fut envoyée en bled, en farine, en riz & en bœuf d'Irlande, quoique les grains fussent alors fort rares en Anglererre. Ce secours étoit le plus utile que les Portugais pussent recevoir dans la disette actuelle où ils étoient de toutes sortes de vivres, quoiqu'ils en eussent reçu en grande quantité des Provinces Limitrophes d'Espagne, & quoique Sa Majesté Catholique y eut fait passer de fortes sommes d'argent. Le Roi de Portugal fut si touché de la générosité des Anglois, que pour en marquer sa reconnoissance, il ordonna à M. de Castres, Résident de la Grande-Bretagne à Lisbonne, de donner la préférence dans la distribution de ces secours aux sujets de Sa Majesté Britannique qui avoient souffert du tremblement de terre, & conformément à cet ordre on mit à part pour les soulager le treizième des provisions, & deux mille liv. sterling en argent. Le Monarque fit ses remerciments dans les termes les plus affectionnés à la Couronne & à la nation Angloise.

Les bruits d'une prochaine invasion des François dans la Grande - Bretagne augmentant de jour en jour, le Lord Barrington mit devant la Chambre le 22 de Janvier 1756 un état de la dépense nécessaire pour dix nouveaux régiments d'Infanterie outre les troupes déja accordées : quelques jours après il en présenta un autre pour onze Compagnies de dragons, pour un Régiment d'Infanterie qu'il fut ordonné de lever en Amérique, ainsi que pour l'entretien de six autres Régiments levés en Irlande, & destinés à servir dans les Indes Orientales & Occidentales. Pour ces additions de troupes, & pour l'entretien de celles qui étoient déja établies dans les Colonies de l'Amérique, il fut accordé par le Parlement six cents un mille deux cents cinquante-sept livres sterling. Outre tous ces secours, M. Fox présenta à la Chambre le 28 de Janvier un message du Roi, pour demander qu'elle prit en considération les fidèles services des habitans de la Nouvelle-Angleterre, & de quelques autres parties de l'Amérique Septentrionale, sur quoi il fut accordé cent quinze mille livres pour remplir cet

George II. An. 1756.

XXXIX. Addition au subside & aux troupes de terre.

George II. An 1756.

objet, non compris les cinq mille l. de récompenſe à M. Johnſon. On paſſa encore pluſieurs autres ſommes, telles qu'un ſubſide de vingt mille livres ſterling au Roi de Pruſſe, cent vingt & un mille quatre cents quarante-ſept livres pour les troupes Hanoveriennes, en ſorte que la totalité du ſubſide pour cette année monta environ à ſept millions deux cents vingt-neuf mille cent dix-ſept livres, c'eſt-à-dire, entre cent ſoixante & deux & cent ſoixante & trois millions de France. Il fut ordonné que cette ſomme ſeroit levée par la taxe ſur la drêche, par une taxe de quatre ſchellings par livre ſur le revenu des terres, par tout le produit du fond d'amortiſſement depuis le 5 de Janvier juſqu'à ce qu'il montât à un million cinq cents cinquante-ſix mille l. environ, par un emprunt d'un million ſur des billets de l'Echiquier à 3 pour cent d'intérêts, par un million cinq cent mille livres en annuités rachetables à trois & demi pour cent, enfin par une lotterie de cinq cents mille livres à trois pour cent. Ces impôts n'étant pas encore ſuffiſants pour remplir tous les objets qu'on ſe

propoſoit, on ajouta depuis une impoſition de deux ſchellings par millier de tuiles, de quatre ſchellings par millier de briques, de cinq ſchellings d'augmentation de droits ſur chaque paire de dez, de ſix ſols d'Angleterre, c'eſt-à-dire, de 12 ſols de France de droit additionnel ſur chaque jeu de cartes, de cinq ſchellings par an ſur les perſonnes qui avoient depuis 30 onces juſqu'à cinquante d'argenterie, & à proportion pour ceux qui en avoient plus grande quantité.

XL. Bill au ſujet des gens de Mer.

Le Bill contre les ſoldats mutins & les déſerteurs, celui pour le réglement des ſoldats de marine quand ils ſont à terre, & un autre pour remplir plus promptement & plus efficacement le nombre des gens de mer, qu'on avoit paſſés dans la ſeſſion précédente, furent confirmés dans celle-ci; mais on ajouta une nouvelle clauſe au dernier, portant que les Commiſſaires qui ſeroient établis en conſéquence de cet acte, auroient le pouvoir de lever & engager dans l'étendue de leurs Juriſdictions reſpectives tous les hommes qu'ils jugeroient capables de ſervir, & qui n'auroient aucun métier ni emploi pour les faire

George II. An. 1756.

fubfifter ; que lefdits Commiffaires pourroient ordonner de faire des recherches générales de ces fortes de gens, en quelque lieu & en quelque temps qu'ils le jugeroient à propos, pour les faire conduire devant eux, à l'effet d'y être examinés : que les Officiers des Villes ou des Paroiffes pourroient fans attendre cet ordre faire de femblables recherches, & faire arrêter & conduire devant les Commiffaires ceux qui feroient dans le cas de l'acte : que fi un ou plufieurs de ces Gommiffaires, qui devoient être au nombre de trois, trouvoit que quelques-uns des fujets ainfi amenés fuffent dans les termes de l'acte, & qu'un Officier faifant recrue les jugeât propres au fervice, le Commiffaire les feroit remettre à l'Officier, qui pourroit les enfermer dans tout lieu de fureté qui lui feroit fourni par les Juges de paix, ou dans la prifon publique ; & que tout homme ainfi arrêté feroit regardé dès-lors comme un foldat duement enrollé, fans pouvoir être retiré du fervice de Sa Majefté par aucun procès, à moins que ce ne fût en matière criminelle.

Il falloit que le Parlement eut un

grand zèle, pour que la guerre fut poussée vigoureusement, ou qu'il eut une grande confiance en la justice & en la modération du Ministère, pour passer un acte qui pouvoit être sujet à une infinité d'abus, & qui s'accordoit si peu avec cette sureté, dont on prétend que doivent jouir les sujets sous la domination Britannique; cependant il demeura dans toute sa force jusqu'à la fin de la session suivante.

XLI. Autres actes relatifs à la guerre.

Nous avons déja dit qu'on devoit lever un nouveau Régiment d'Infanterie dans l'Amérique Septentrionale, & il fut résolu de le composer de quatre bataillons de mille hommes chacun, choisis particuliérement entre les Allemands & les Suisses, qui depuis quelques années étoient passés en grand nombre dans les Colonies Britanniques. On leur avoit donné des terres sur les frontières des Provinces; mais faute de les avoir mélangés avec d'autres habitants, ils s'étoient habitués à n'avoir d'entretien qu'entr'eux, en sorte qu'il n'y en avoit presque point qui entendissent, ou qui pussent parler la langue Angloise. Cependant, comme ils étoient en gé-

George II. An. 1756.

néral de zèlés Proteſtants, forts, courageux, & habitués au climat, on jugea qu'on pourroit lever parmi eux un Régiment de bons & fideles ſoldats, particuliérement propres à oppoſer aux François; mais il étoit néceſſaire de leur donner des Officiers, ſur-tout des ſubalternes qui connuſſent la diſcipline Allemande, & qui en ſuſſent la langue. Il n'y en avoit qu'un petit nombre entre les Officiers Anglois qui fuſſent propres à ce ſervice, & le Parlement paſſa un acte pour autoriſer le Roi à donner des Commiſſions à un certain nombre de Proteſtants étrangers, qui euſſent déja ſervi en qualité d'Officiers ou d'Ingénieurs, pour les employer dans les mêmes qualités en Amérique ſeulement. On paſſa auſſi un acte pour étendre les loix maritimes d'Angleterre aux Officiers, Matelots & autres qui ſerviroient à bord des bâtiments de Sa Majeſté ſur les lacs ou rivières de l'Amérique Septentrionale. On donna pouvoir aux Officiers faiſant des recrues dans le même pays d'engager & de retenir les domeſtiques quoique marqués par leurs Maîtres, & quoique les Maîtres les re-

clamassent, en leur payant la somme qui seroit réglée par deux Juges de paix pour un juste équivalent de l'argent que chaque domestique auroit coûté originairement, & pour dédommagement du temps qu'il devroit encore servir son Maître.

George II. An. 1756.

XLII. Acte pour faire venir les troupes Hessoises & Hanoveriennes.

Vers la fin de Mars, le Roi envoya au Parlement un message par écrit, « portant qu'il avoit reçu un » grand nombre d'avis de différentes » personnes & de divers endroits » sur un dessein formé par la Cour » de France de faire une invasion » dans la Grande-Bretagne ou dans » l'Irlande : que les grands préparatifs qu'on faisoit dans les ports opposés aux côtes Britanniques, & » les discours des Ministres François » dans les Cours étrangères, ne laissoient aucun lieu de douter de la réalité de ce projet : que Sa Majesté » avoit augmenté ses forces de terre » & de mer, & pris les précautions » nécessaires pour mettre ses Royaumes en état de defense, mais que » pour plus grande sureté, il avoit demandé un corps de troupes Hessoises en conséquence du dernier » traité : qu'il avoit ordonné de pré-

George II. An. 1756.

» parer les batiments convenables » pour les tranſporter, & qu'il ne » doutoit pas qu'il ne fût ſoutenu par » ſon Parlement dans toutes les me- » ſures qu'il conviendroit de prendre » pour un objet auſſi eſſentiel à l'hon- » neur de ſa Couronne, au maintien » de la Religion proteſtante, & des » loix & libertés de ſes Royaumes ». En tout autre temps un pareil meſſage auroit excité toute la ſatyre & l'éloquence du parti de l'oppoſition, mais la crainte d'une invaſion étoit alors ſi grande en Angleterre, que les deux Chambres votèrent, composèrent & préſentèrent preſque immédiatement des adreſſes très vives & très affectueuſes, pour remercier le Roi de la demande qu'il avoit faite des troupes Heſſoiſes. Cette précaution ne fut pas encore jugée ſuffiſante pour mettre l'Angleterre en ſureté, & pour calmer les terreurs du peuple. Quelques jours après M. Fox, encouragé par l'unanimité qui avoit paru au ſujet des troupes Heſſoiſes, ſe haſarda à propoſer dans la Chambre des Communes de préſenter une nouvelle adreſſe au Roi, pour le ſupplier d'ordonner qu'il fût tranſporté inceſſam-

George II.
An. 1756.

ment dans ſon Royaume douze bataillons de ſes troupes Electorales avec les détachements ordinaires d'artillerie. Il y avoit dans la Chambre un parti conſidérable qui regardoit cette propoſition avec horreur, mais dans la ſituation critique où étoient les affaires, ils craignirent d'attirer ſur eux des ſoupçons odieux par une oppoſition directe, & ils ſe contentèrent de chercher à éluder la propoſition. Ils ne purent y réuſſir : l'adreſſe paſſa dans la Chambre, & fut envoyée aux Lords qui l'approuvèrent unanimement; on fit une adreſſe conjointe des deux Chambres : elle fut préſentée au Roi, & il les aſſura qu'il ſatisferoit inceſſamment à leur demande.

XLIII.
Cloture de la ſeſſion.

Le 27 de Mai, le Monarque ſe rendit à la Chambre des Pairs, & après avoir donné ſon conſentement à pluſieurs Bills, il fit une harangue, dans laquelle il remercia les Chambres des ſecours vigoureux & efficaces qu'elles lui avoient donnés : il leur dit « que les injures & les hoſtilités commiſes par la France contre » ſes Etats & contre ſes ſujets ayant » été ſuivies de l'invaſion de l'Iſle de » Minorque, quoique la poſſeſſion

George II. An. 1756.

» lui en eût été garantie par les plus » grandes Puiſſances de l'Europe, & » particuliérement par le Roi de » France, il s'étoit trouvé obligé » pour venger l'honneur de ſa Cou- » ronne & les droits de ſon peuple, » de déclarer la guerre à la France, » & qu'il comptoit ſur la protection » divine & ſur la vigoureuſe aſſiſtan- » ce de ſes fideles ſujets, dans une » cauſe auſſi juſte ». Le Parlement fut ajourné au 18 de Juin, enſuite au 18 de Juillet, & enfin prorogé.

Le ſimple expoſé des faits que nous avons rapportés d'après les mémoires les plus exacts nous diſpenſe de faire aucunes réfléxions ſur ce diſcours de Sa Majeſté Britannique, de même que ſur les termes de la déclaration de guerre, dont nous parlerons bientôt, ainſi que de la deſcente des François dans l'Iſle de Minorque, en ſuivant l'ordre des événements que nous avons été obligés d'interrompre pour rapporter de ſuite les affaires parlementaires.

XLIV. Prétentions réciproques des Anglois & des François.

La négociation avoit toujours été continuée juſqu'au temps où l'on avoit reçu en Europe les nouvelles de la priſe de l'Alcide & du Lys. Dans le

cours de l'année 1755, M. de Mirepoix présenta au Ministère Britannique différents mémoires & divers projets tendants à la pacification. La France proposoit sur les quatre objets qui faisoient la matière des discussions, des moyens d'arrangement que les Anglois ne jugèrent pas à propos d'accepter, & ils refusèrent également la demande préliminaire faite par le Ministère François, pour qu'on donnât réciproquement ordre de cesser toutes hostilités. Ce fut en vain que la Cour de France offrit de communiquer à celle de la Grande-Bretagne les ordres & les instructions qu'elle donneroit à ses Officiers, pourvu que la Cour d'Angleterre voulut agir avec la même candeur. Il paroît que cette dernière étoit déterminée à faire la guerre, & qu'elle jugeoit ses mesures si bien prises, que l'événement ne pouvoit manquer de lui en être favorable : aussi éluda-t-elle toujours les propositions du Ministère François, & ne voulut rien diminuer de ses prétentions.

Les quatre objets dont nous parlons étoient 1°. Les limites de l'Acadie. 2°. Les limites du Canada. 3°. Le

George II. An. 1756.

Cours & le territoire de l'Oyo. 4°. Les Isles de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent, de la Dominique & de Tabago. Sur le premier objet la France proposoit d'abandonner la Peninsule à l'Angleterre en entier, mais en se reservant l'Isthme & Beau-Bassin, qu'elle ne pouvoit absolument céder sans s'ôter la communication entre Quebec & l'Isle Royale, au moins pendant une partie considérable de l'année, où la navigation est impraticable dans le fleuve Saint-Laurent. Elle demandoit aussi qu'il fut laissé neutre une étendue de terrein sur les bords du Golphe pour éviter les entreprises d'une nation contre l'autre.

La Cour d'Angleterre refusa absolument cette proposition, insistant toujours à soutenir que l'Acadie n'avoit d'autres limites que le fleuve S. Laurent; mais elle demanda qu'il fut tiré deux lignes, l'une de l'embouchure de la rivière de Penobscot jusqu'à sa source, d'où l'on iroit directement au Nord jusqu'au fleuve Saint Laurent; l'autre depuis un point pris sur cette rivière à vingt lieues de son embouchure jusqu'à un autre point

pris sur le fleuve à vingt lieues du Cap Tourmentin, pour que l'espace compris entre ces deux lignes demeurât neutre, ajoutant que la Péninsule en entier, l'Isthme, la baie de Fundi, & en général tous les pays, rivières & côtes au Sud-Est de la dernière ligne appartiendroient en pleine Souveraineté à la Couronne de la Grande-Bretagne.

Sur le second objet, on n'étoit pas plus d'accord. La France regardoit le fleuve Saint-Laurent comme le centre du Canada, & l'Angleterre vouloit que ce fleuve en fut une des limites : les François disoient que les Sauvages avoient la liberté d'aller commercer chez les deux Nations, mais que les Anglois ni les François n'étoient nullement autorisés à sortir des bornes de leurs Colonies pour aller faire le commerce chez les Sauvages, & c'étoit en conséquence de cette restriction qu'on avoit arrêté les quatre traiteurs dont nous avons parlé. Les Anglois rejettoient absolument ces prétentions, refusoient de reconnoître que la France eut aucun droit aux Lacs Ontario & Erié, ainsi qu'à la rivière de Niagara, & vouloient avoir

George II. An. 1756.

la liberté du commerce chez toutes les Nations Sauvages.

Sur le cours de l'Oyo on trouvoit les mêmes difficultés. Les François ne pouvoient y renoncer ſans couper la communication entre le Canada & la Louiſiane, & ils faiſoient voir que leurs adverſaires n'y avoient jamais eu aucun établiſſement; ſi les prétentions des Anglois avoient été admiſes, Quebec auroit été de toutes parts renfermé entre leurs poſſeſſions, particuliérement quand le fleuve S. Laurent n'eſt pas navigable. Ils ne pouvoient penſer que la France adhérât à leurs demandes, & étoient toujours ſûrs d'avoir ce prétexte pour commencer la guerre quand il leur plairoit, ſuivant le plan qu'on avoit donné au Général Braddock.

Il ne reſtoit plus que les Iſles contentieuſes, & quoique la France eût prouvé clairement les droits qu'elle y avoit, elle conſentoit à laiſſer aux Sauvages celles de Saint-Vincent & de la Dominique, mais en conſervant ſon droit de propriété ſur les deux autres. Les Anglois ſe contentèrent de répondre qu'il n'étoit pas néceſſaire d'entrer pour lors dans un auſſi grand détail

détail que cette matière l'exigeoit, & ils la renvoyèrent à la discussion générale.

George II. An. 1756.

XLV. Lettre de M. Rouillé à M. Fox.

Telle étoit la situation des affaires au commencement de l'année dont nous allons rapporter les événements, & il ne paroissoit plus aucune espérance d'accommodement : cependant la Cour de France voulut faire un dernier effort. Malgré le rappel de son Ambassadeur, M. Rouillé, Ministre & Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères écrivit à M. Fox, par ordre du Monarque François, une lettre assez étendue, dans laquelle il porte les plaintes de son Souverain, au sujet des ordres & des instructions que Sa Majesté Britannique avoit donnés au Général Braddock & à l'Amiral Boscawen, pour commettre des hostilités contre les assurances les plus solemnelles, si souvent répétées tant de vive voix que par écrit. Il se plaint de l'insulte faite au Pavillon du Roi son Maître, en attaquant & prenant deux de ses vaisseaux en pleine mer, sans aucune déclaration de guerre, ainsi que des pirateries exercées par les vaisseaux de guerre Anglois contre le commerce des sujets de Sa Ma-

George II. An. 175 jeſté Très Chrétienne, au mépris des loix des Nations, de la foi des traités, & des uſages établis parmi les peuples policés : il dit que les ſentiments de Sa Majeſté Britannique avoient donné lieu d'eſpérer qu'à ſon retour à Londres elle déſavoueroit la conduite de ſon Amirauté, mais qu'au lieu de punir ceux qui avoient commis de ſemblables brigandages, le Roi d'Angleterre paroiſſoit plutôt les encourager : que Sa Majeſté Très Chrétienne croiroit manquer à ce qu'elle devoit à ſa propre gloire, à la dignité de ſa Couronne, & à la défenſe de ſes ſujets, ſi elle différoit plus long-temps à demander une réparation éclatante de l'outrage fait au Pavillon François, & des dommages cauſés aux ſujets du Roi. En conſéquence, M. Rouillé demandoit au nom du Monarque une prompte & entière reſtitution de tous les vaiſſeaux François, qui contre toutes les loix & toutes les bienſéances avoient été pris par la Marine Angloiſe, ainſi que de tous les Officiers, Soldats, Matelots, Artillerie, Munitions & Marchandiſes. Il déclaroit que ſi l'on faiſoit cette reſtitution, le Roi Très Chrétien ſeroit diſpoſé à entrer en né-

gociation ſur les autres ſatisfactions qu'il avoit droit de demander, & qu'il continueroit de ſe prêter à terminer d'une manière équitable & ſolide les différents qui concernoient l'Amérique; mais que ſi contre toutes ſes eſpérances ſes demandes étoient rejettées, il regarderoit un tel refus de juſtice comme la déclaration de guerre la plus authentique, & comme un deſſein formé par la Cour de Londres de troubler la paix de l'Europe.

George II. An. 1756.

XLVI. Réponſe des Anglois.

M. Fox répondit à cette lettre le 13 de Janvier, & dit que « quoique » le Roi d'Angleterre fut diſpoſé à ſe » prêter à un accommodement équi- » table & ſolide, il ne pouvoit ac- » corder la demande qu'on faiſoit de » la reſtitution pleine & entière des » vaiſſeaux, & de ce qu'ils conte- » noient comme un article prélimi- » naire: d'autant qu'il n'avoit rien fait » dans toutes ſes démarches que ce que » les hoſtilités commencées par la » France en temps de pleine paix, & » ce que Sa Majeſté devoit à ſon hon- » neur, à la défenſe des droits & poſ- » ſeſſions de la Couronne, & à la ſu- » reté de ſes Royaumes avoit rendu » juſte & indiſpenſable ». Les mêmes

George II. An. 1756.

raisons furent plus étendues dans une réponse que fit publier la Cour Britannique à la fin du même mois, & elle fit ses efforts pour rejetter toujours sur la France le commencement des hostilités. Nous n'entrerons pas dans un détail qui ne seroit qu'une répétition de ce que nous avons déja rapporté, mais nous allons copier mot à mot quelques réfléxions de M. Smollett, où l'on trouvera de précieux aveux arrachés par la force de la vérité qui se présente à un esprit juste, quoique suivant le systême de sa nation, il impute toujours sans aucunes preuves le commencement de la guerre aux François.

XLVII. Réfléxions sur l'état des affaires.

» On ne peut disconvenir, « dit ce judicieux Auteur, » que ce qui » s'étoit passé depuis peu ne fournît » aux deux nations des arguments » spécieux pour accuser la conduite » l'une de l'autre. La Cour de Ver- » sailles qui ne pouvoit ignorer les » entreprises que les François avoient » faites dans la Nouvelle Ecosse, af- » fectoit de les couvrir d'une ombre » en les faisant regarder comme des » affaires particulières sur un terri- » toire en dispute, & en fixant toute

George II. An. 1756.

» l'attention fur les bords de l'Ohio » où M. de Jumonville & fon déta- » chement avoient été attaqués & » maffacrés par les Anglois, fans la » moindre provocation. Les François » fe récrioient auffi contre la prife de » leurs vaiffeaux avant aucune décla- » ration de guerre, comme contre » des actes infignes de piraterie, & » plufieurs Puiffances neutres de l'Eu- » rope parurent regarder cette con- » duite fous le même point de vue ».

» Le temps étoit certainement ve- » nu de réprimer l'audace des Fran- » çois par la force des armes, & l'on » auroit pu le faire auffi prompte- » ment & auffi efficacement fous la » fanction ordinaire d'une déclara- » tion en forme, dont l'omiffion ex- » pofa l'Adminiftration Angloife à la » cenfure de nos voifins, & attira » fur elle l'imputation de fraude & » de piraterie dès le commencement » de la guerre. On prétend que les » Miniftres retardèrent la formalité » de la dénoncer par des confidéra- » tions politiques, parce qu'ils pen- » fèrent que s'ils pouvoient obliger » la France à faire fa déclaration la » premiere, les Puiffances de l'Eu-

George II. An. 1756.

» rope regarderoient le Roi Très
» Chrétien comme l'Agresseur, &
» que la Grande-Bretagne retireroit
» alors tout le fruit des alliances dé-
» fensives dans lesquelles elle s'étoit
» engagée. *On ne pouvoit rien ima-*
» *giner de plus foible & de plus fri-*
» *vole que cette façon de penser :*
» *l'Agresseur est celui qui viole le pre-*
» *mier la paix, & tout allié interprête*
» *l'agression suivant son propre intérêt*
» *& sa propre convenance.* L'Adminis-
» tration soutint l'apparence de can-
» deur au milieu de ses hostilités : les
» vaisseaux marchands, dont on avoit
» pris un grand nombre sur les Fran-
» çois ne furent pas vendus & par-
» tagés entre les Armateurs, suivant
» l'usage de la guerre, mais on les se-
» questra soigneusement avec toute
» la cargaison & les effets qu'ils con-
» tenoient, afin de les rendre à ceux
» auxquels ils appartenoient, s'il ar-
» rivoit que les disputes entre les
» deux nations ne dégénèrassent pas
» en une rupture ouverte. Il est ce-
» pendant facheux qu'un peu de sens
» commun n'ait pas été joint à des
» intentions si honorables. La plus
» grande partie des cargaisons étoient

George II. An. 1756.

» composées de poisson, & d'autres
» denrées qui se gâtent aisément : on
» les laissa pourrir & se corrompre,
» & l'on fut obligé de les jetter en-
» suite dans la mer pour prévenir la
» contagion qu'elles auroient pu oc-
» casionner, ensorte que les pro-
» priétaires & les Armateurs en fu-
» rent également privés, & que la
» valeur de ces denrées fut perdue
» pour les deux nations ».

XLVIII. Préparatifs de guerre en France.

Pendant que la Cour de France faisoit des remontrances qu'elle prévoyoit qui seroient infructueuses, & qu'elle se récrioit dans toutes les Cours de l'Europe contre la conduite de la Grande-Bretagne, elle faisoit en même temps des préparatifs qui marquoient le dessein où elle étoit de poursuivre la guerre avec vigueur. On commença à réparer Dunkerque, & à y joindre de nouvelles fortifications : on publia des ordres à tous les sujets de la Grande-Bretagne de sortir des Etats du Roi Très Chrétien, & plusieurs vaisseaux Anglois furent saisis en différents ports du Royaume. On publia un Edit du Roi, pour inviter les sujets François à équiper des vaisseaux Corsaires en pro-

George II. An. 1756.

mettant une récompenſe pour chaque pièce de canon & pour chaque homme qui ſeroit enlevé aux ennemis, avec promeſſe que ſi la paix étoit promptement conclue, Sa Majeſté acheteroit les vaiſſeaux Corſaires le prix qu'ils auroient coûté. On employa un grand nombre d'ouvriers & de gens de mer pour équiper une eſcadre formidable de vaiſſeaux de guerre à Breſt. On aſſembla beaucoup de troupes de terre, & l'on prépara quantité de bâtiments de tranſport, ce qui fit juger aux Anglois qu'ils étoient menacés d'une dangereuſe invaſion.

XLIX. Les Anglois demandent des Troupes Auxiliaires aux Hollandois.

Pendant que le peuple d'Angleterre étoit ſaiſi de conſternation, le Miniſtère n'éprouvoit pas moins d'allarmes & d'embarras; le Colonel Yorke, Réſident de la Grande-Bretagne à la Haye eut ordre de Sa Majeſté Britannique de requérir les ſix mille hommes que les Etats Généraux ſont obligés de fournir dans le cas où la Grande-Bretagne eſt menacée d'une invaſion, & au mois de Février il préſenta un mémoire à ce ſujet. M. d'Affry, Miniſtre du Monarque François à la Haye, informé de cette de-

George II. An. 1756.

mande, donna un contre-mémoire du Roi de France, dans lequel il dit que les Anglois étant inconteſtablement agreſſeurs, n'avoient aucun droit de réclamer l'aſſiſtance de leurs Alliés & des garants du traité d'Aix-la-Chapelle : que le Roi Très Chrétien avoit certainement celui de réclamer la garantie du vingt-troiſième article de ce traité, mais qu'il déſiroit du fond de ſon cœur que cette querelle particulière n'occaſionnât pas une guerre générale : qu'il penſoit que leurs Hautes Puiſſances n'avoient pas oublié ce que leur avoit coûté leur complaiſance dans la dernière guerre, & qu'il demandoit qu'elles s'expliquaſſent nettement ſur le ſyſtême qu'elles avoient réſolu d'embraſſer ſi la guerre ſurvenoit entre les Couronnes de France & de la Grande-Bretagne. Les Etats Généraux répondirent en ſubſtance que rien ne pourroit leur être plus agréable qu'une parfaite neutralité, & qu'ils ne s'en écarteroient jamais, à moins qu'ils n'y fuſſent obligés par la foi & la religion des engagements inviolables qui les lioient par les traités aux différentes Puiſſances.

George II.
An 1756.

I.
Elles leur font refufées.

Cette réponfe n'étoit pas affez précife pour fatisfaire le Monarque François, & M. d'Affry déclara nettement aux Etats que s'ils accordoient le fecours demandé par la Grande-Bretagne, le Roi Très-Chrétien regarderoit leur complaifance comme un acte d'hoftilité contre lui-même. Les Hollandois, quoique divifés en factions étoient unanimement oppofés à toutes les démarches qui pouvoient les engager dans la guerre qui s'allumoit. Leur commerce étoit confidérablement diminué, & leurs finànces étoient trop épuifées pour qu'ils puffent augmenter immédiatement leurs troupes; ils avoient auffi d'autres raifons très fortes pour éviter de prendre aucun parti : ils prévoyoient que leur commerce augmenteroit prodigieufement s'ils demeuroient dans une exacte neutralité : ils craignoient les François du côté de terre, & redoutoient les Anglois en mer : peut-être même voyoient-ils avec joie ces deux nations orgueilleufes & puiffantes fe difpofer réciproquement à s'humilier & à s'affoiblir. Les Etats Généraux différèrent de répondre au mémoire de M. Yorke par des délais fi

affectés que la Cour de Londres, pénétra aisément dans leurs intentions; & pour éviter le chagrin d'un refus positif, le Roi d'Angleterre donna ordre à son Résident de déclarer à la Princesse Régente qu'il n'insisteroit pas sur sa demande. Alors les Etats donnèrent à M. Yorke une réponse, dans laquelle ils s'étendirent sur les difficultés qui les environnoient, & remercièrent Sa Majesté Britannique de les avoir délivrés par sa déclaration de l'embarras où les avoit jettés sa première demande, & le Contre-mémoire du Ministre François. Cependant les sentiments réels de la nation parurent clairement dans les résolutions préliminaires qui furent remises aux Etats de Hollande par les villes d'Amsterdam, Dordrecht, Harlem, Gouda, Rotterdam & Enckhuysen; elles y déclarèrent nettement que les Anglois étoient incontestablement les aggresseurs en Europe, par les prises qu'ils avoient faites d'un grand nombre de vaisseaux François; que l'invasion dont la Grande-Bretagne étoit menacée n'avoit aucun rapport à la garentie de la République en faveur de la succession protestante,

George II. An. 1756.

puisque cette invasion ne pouvoit avoir pour objet que la réparation de l'injure faite aux sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne; enfin que les secours demandés ne pourroient être d'aucun avantage au Roi d'Angleterre, puisqu'il étoit évident par la déclaration du Monarque François que s'ils accordoient ces secours, ils se trouveroient aussi-tôt dans la nécessité de demander l'assistance de la Grande-Bretagne.

LI. Fermentation causée en Angleterre par les troupes étrangères.

Cette manière de raisonner pouvoit faire voir aux Anglois ce qu'ils devoient attendre de leurs plus proches alliés, qui pouvoient toujours trouver la même excuse quand elle conviendroit à leurs intérêts propres. Cette considération jointe à plusieurs autres motifs, auroit dû porter le Ministère Anglois à secouer le joug de toutes les liaisons étrangères & à lever dans la Grande-Bretagne des forces suffisantes pour résister à tous les efforts des ennemis extérieurs. Quelques-uns de ceux qui pensoient le plus juste pour les vrais intérêts de la patrie proposèrent de lever une milice nationale qui fût en état de défendre une grande étendue des côtes

contre toute invaſion, mais cette propoſition fut tournée en ridicule par tous les partiſans de la Cour, & par tous les Officiers de l'armée ſur pied. Ce fut alors que le Roi s'adreſſa comme nous l'avons dit au Parlement pour faire venir les troupes Heſſoiſes & Hanovèriennes, ce qui fut fait avec tant de diligence qu'elles débarquèrent dès le mois de Mai au nombre de huit mille hommes d'Infanterie Heſſoiſe, avec neuf cents hommes de Cavalerie & cent quatorze pièces de Canon, & de dix mille hommes de troupes Hanovériennes. Les unes & les autres furent diſtribuées dans les différentes parties du Royaume, mais à meſure que la crainte de l'invaſion ſe diſſipa parmi le peuple, l'antipathie pour les troupes étrangères reprit le deſſus. On ne les regarda plus qu'avec les yeux de la jalouſie & du ſoupçon : elles furent traitées avec le plus grand mépris, & la rigueur la plus exceſſive. Le Miniſtère fut en exécration pour avoir réduit la nation à la baſſe néceſſité d'avoir recours à des mercenaires Allemands pour ſa propre ſûreté : Des eſprits turbulents répandirent qu'on avoit

George II. An. 1756. laiſſé à deſſein le Royaume ſans défenſe, & firent ſouvenir que les naturels de la Bretagne méridionale avoient été anciennement ſoumis & chaſſez par un corps d'Auxilliaires Saxons, qu'ils avoient gagés pour leur ſoutien. Enfin les inquiétudes & les ſoupçons d'un peuple naturellement groſſier & jaloux montèrent à un tel degré d'animoſité, qu'il fallut toute la bonne conduite, l'exacte diſcipline, & la ſageſſe des troupes étrangères pour que les Anglois ne ſe portaſſent pas contre elles à des actes d'outrage & de violence.



CHAPITRE V.

§. I. *Négligence du Ministère Anglois pour garantir Minorque.* §. II. *Belle conduite d'un Ingénieur.* § III. *M. Byng met à la voile de Spithead.* §. IV. *Description de Minorque.* §. V. *Description du Fort Saint-Philippe.* §. VI. *Des habitants de Minorque.* §. VII. *Climat & productions de cette Isle.* §. VIII. *Différentes Nations qui ont possédé Minorque.* §. IX. *M. de Richelieu débarque à Ciutadella.* §. X. *Délibération du Conseil de Gibraltar.* §. XI. *Lettre imprudente de M. Byng au Ministère Anglois.* §. XII. *Origine de la haine des Ministres contre M. Byng.* §. XIII. *Il rencontre devant Mahon l'Escadre de M. de la Galissonière.* §. XIV. *Combat naval entre les deux Escadres.* §. XV. *Les François ont l'avantage.* §. XVI. *M. Byng retourne à Gibraltar.* §. XVII. *Déclaration de guerre du Roi d'Angleterre.* §. XVIII. *Déclaration de guerre du Roi de France.* §. XIX.

Traité de neutralité entre le Roi d'Angleterre & le Roi de Prusse. §. XX. *Traités entre le Roi de France & l'Impératrice Reine.* §. XXI. *Vente des Vaisseaux François & de leurs Cargaisons.* §. XXII. *Foiblesse de la garnison de Minorque.* §. XXIII. *Précautions prises par le Général Blackeney.* §. XXIV. *Réponse de M. de Richelieu aux Magistrats de Mahon.* §. XXV. *Commencement du Siège du Fort Saint-Philippe.* §. XXVI. *Grands avantages que les François retirent de l'éloignement de M. Byng.* §. XXVII. *Attaque générale des ouvrages extérieurs.* §. XXVIII. *La place se rend par capitulation.* §. XXIX. *Le Ministère Anglois excite le Peuple contre M. Byng.* §. XXX. *Il est mis aux arrêts.* §. XXXI. *On l'amène prisonnier en Angleterre.*

George II. An. 1756.

I. Négligence du Ministère Anglois pour garantir Minorque.

PEndant que toute la nation Britannique étoit occupée des craintes d'une invasion, les François travailloient fortement aux préparatifs d'une expédition, qui réussit suivant leurs vues. Au commencement de l'année, on apprit en Angleterre qu'ils avoient une Escadre bien-tôt

prête à mettre à la voile de Toulon, & cette nouvelle fut confirmée non-seulement par les Gazettes étrangères, mais encore par les Miniſtres Anglois & par les Conſuls qui réſidoient en Eſpagne & en Italie. Ils firent ſavoir que cette Eſcadre étoit compoſée de douze ou quinze vaiſſeaux de ligne, & d'un grand nombre de bâtiments de tranſport : qu'ils étoient fournis de vivres ſeulement pour deux mois, d'où l'on pouvoit conjecturer qu'ils n'étoient pas deſtinés pour l'Amérique, & que de gros corps de troupes étoient en marche par le Dauphiné & par la Provence pour ſe rendre au lieu de l'embarquement. Quoique toutes ces circonſtances réunies duſſent faire juger que Minorque étoit l'objet de cette expédition, & malgré l'importance de ſoutenir le commerce étendu que font les ſujets de la Grande-Bretagne dans la Méditerranée, le Miniſtère Anglois ne prit aucunes précautions pour y envoyer une Eſcadre capable de protéger ce commerce & de s'oppoſer aux deſſeins des ennemis. Un objet auſſi intéreſſant pour la nation n'avoit pour toutes défenſes qu'un petit nombre

George II. An. 1756

de vaiſſeaux & de frégates, qui ne pouvoient ſervir qu'à donner des avis d'un port à un autre, & à enrichir leurs Commandants par la priſe des vaiſſeaux marchands. Envain le Général Blackeney, Gouverneur de Minorque repréſenta par des lettres réïtérées la foibleſſe de la Garniſon qu'il commandoit dans le fort Saint-Philippe; les Miniſtres parurent n'y faire aucune attention: bien loin de faire partir un nombre ſuffiſant de troupes, pour renforcer la garniſon, ils n'obligèrent pas même les Officiers qui étoient en Angleterre avec des congés de s'y rendre, & on ne chargea aucun vaiſſeau de les y tranſporter juſqu'à ce que l'armement François fut prêt à y faire ſa deſcente.

II. Belle conduite d'un Ingénieur.

La juſtice qui eſt due à de braves Officiers ne nous permet pas de paſſer ſous ſilence la conduite que tint alors le Capitaine Cuningham, Ingénieur en ſecond à Minorque. Il avoit été nommé Major en Angleterre, & étoit paſſé à Nice avec ſa femme & ſes enfants, où il attendoit une occaſion de s'embarquer pour la Grande-Bretagne, lorſqu'il apprit que les préparatifs des François étoient deſtinés pour

Minorque. Quoique sa femme qu'il aimoit tendrement fut nouvellement accouchée : quoiqu'il eut deux enfants dangereusement malades : l'Amour de la patrie l'emporta sur la tendresse conjugale, & sur les mouvements de la nature. Il savoit que le premier Ingénieur de Minorque étoit infirme, & arrêté par la goute, & que plusieurs choses manquoient pour la défense de la forteresse. Malgré la douleur de laisser sa famille au milieu des étrangers, il acheta les bois nécessaires pour les plateformes, loua un bâtiment de transport, & retourna sans perdre de temps à Minorque, où il ne pouvoit douter qu'il ne fut exposé à tous les dangers d'un siége furieux. Il s'y comporta avec autant de valeur que d'intelligence, jusqu'à ce qu'il y fut blessé au bras droit d'une balle de fusil & d'un coup de bayonette : mais sa conduite fut si agréable au Monarque de la Grande-Bretagne, que lorsqu'il fut de retour en Angleterre, on l'éleva au rang de Colonel des Gardes. Il remplit depuis la place d'Ingénieur en chef dans les descentes que les Anglois firent sur les côtes de France, & mourut uni-

George II. An. 1756.

versellement regretté dans l'expédition de la Guadeloupe.

III. M. Byng met à la voile de Spithead.

On ne pouvoit plus ignorer la destination des troupes Françoises, & les Ministres Anglois parurent sortir de leur léthargie, mais semblable à des hommes qui s'éveillent brusquement d'un sommeil profond, tout ce qu'ils firent se ressentit du désordre & de la précipitation où ils tombèrent alors. Au lieu d'envoyer une Escadre supérieure à celle des François dans la Méditerrannée, & d'en donner le commandement à un Officier dont on connût le courage & l'activité, ils n'envoyèrent pour ce service que dix vaisseaux de ligne, sous les ordre de l'Amiral Byng, qui n'avoit jamais eu aucune occasión de se signaler, & dont le caractère n'étoit pas propre à lui acquérir la considération nécessaire sur son Escadre. Il est vrai que M. West, qui commandoit sous lui étoit universellement respecté pour sa probité, sa valeur & son habileté: mais les dix vaisseaux étoient très mal en ordre, médiocrement équippés, sans bâtiments d'hopital, sans allèges & sans brulots. Ils mirent à la voile de Spithéad le 7 d'Avril, ayant à

bord un Régiment pour conduire à Gibraltar, avec le Major Général Stuart, le Lord Effingham, & le Colonel Cornwallis, dont les Régiments étoient en garnison à Minorque. On y fit monter aussi environ quarante Officiers inférieurs, & près de cent hommes de recrues pour renforcer la garnison du fort Saint-Philippe.

Malgré les avis qu'on avoit reçus de toutes parts, il sembloit que le Gouvernement Britannique ignorât encore les forces des ennemis & leur destination, puisque les instructions données à l'Amiral Byng portoient, qu'à son arrivée à Gibraltar, il s'informeroit si quelque Escadre Françoise avoit passé le détroit : parce qu'on devoit juger alors qu'elle étoit destinée pour l'Amérique septentrionale, & que dans ce cas il feroit partir le Contre-Amiral West pour Louisbourg, ou pour l'Isle de Cap-Breton avec un nombre de vaisseaux suffisant, afin qu'en se joignant à ceux qui étoient à Halifax, on eut des forces supérieures à celles des ennemis.

IV. Description de Minorque.

Avant d'entrer dans aucun détail sur la descente des François & sur

George II. An. 1756.

leurs opérations dans l'Isle de Minorque, il ne sera pas hors de propos de donner quelque connoissance au lecteur de la situation, du terroir, des productions & des Habitants de cette Isle, qui semble nous être moins connue que beaucoup d'autres plus éloignées.

L'Isle de Minorque dans la Méditerannée, est située environ soixante lieues au Sud-Est de la Catalogne vers la latitude de quarante dégrés: Elle a trente-trois mille de longueur & depuis dix jusqu'à treize de largeur; ce qui forme une circonférence de près de soixante-deux milles. Elle est partagée en quatre districts : de Mahon, de Ciutadella, de Laor & de Mercadel. Mahon est la Capitale de l'Isle, depuis que les Anglois y ont transporté les Cours de Justice, qui étoient à Ciutadella, & ils en ont fait le siége du Gouvernement, sans doute parce que cette ville est voisine du Fort Saint-Philippe, qui est la principale défense de toute l'Isle. Toutes les maisons sont de pierre, & cette matiere y est si commune qu'on n'a d'autre peine que celle de la couper pour les construire : la ville n'est

point pavée, & ce seroit un travail inutile, parce que le roc y est presque par-tout entiérement nud, ce qui rend les rues très raboteuses & difficiles à marcher.

George II. An. 1756.

V. Description du Fort Saint-Philippe.

Environ à un mille de Mahon est l'endroit nommé *English Cove*, ou Calle Angloise, qui sert aux vaisseaux pour faire de l'eau. L'entrée du Port a près d'un mille de large, & sur une langue de terre qui le sépare d'une petite anse nommée Calle de Saint-Etienne, est construit le Fort Saint-Philippe, dont les ouvrages extérieurs s'étendent de côté & d'autre jusqu'à la mer. Il est composé de quatre bastions avec autant de courtines, environnés d'un fossé profond, creusé dans le roc vif, & les pierres qui en ont été tirées ont servi à élever les murailles. Les bâtiments qui joignent les murs sont voutés, avec des toîts plats qui servent de remparts, d'où l'on descend dans la place par des dégrés fort larges, & d'une pente si douce que les mulets peuvent y monter aisément, & y conduire des canons quand il est nécessaire. Tout le corps de la place est miné & contreminé, avec

George II. An. 1756.

des ouvrages ſouterains, taillés dans le roc, qui ont des communications par-tout où il eſt néceſſaire.

Sur une pointe de terre à l'Eſt du Château eſt le Fort Charles, conſtruit par les Eſpagnols, mais de peu d'importance : la grande batterie eſt à fleur d'eau avec un fort rempart de pierre, pour mettre à couvert les artilleurs. Un peu au-deſſous de Saint-Philippe eſt un petit Fort, nommé Philippet, entre lequel & le Cap Mola eſt une ouverture qu'on prend quelquefois par erreur pour l'entrée du Port Mahon. Sur l'endroit le plus élevé de ce Cap eſt une maiſon deſtinée pour les ſignaux qui ſervent à faire connoître quand on voit quelques vaiſſeaux, gros ou petits. On prétend qu'avec très peu de dépenſe on conſtruiroit une place imprenable ſur ce Cap, à cauſe de ſa ſituation & de la qualité du ſol.

La ville de Laor ou Alaïor eſt ſituée près du grand chemin qui conduit de Ciutadella à Mahon : il y a une grande Egliſe Gothique avec une aſſez belle tour. Mercadel eſt vers le milieu de l'Iſle. Ciutadella, autrefois la Capitale, eſt accompagnée d'un petit Port : cette

cette ville étoit anciennement assez commerçante ; mais elle a perdu toute sa splendeur depuis que les Anglois en ont ôté le siége du Gouvernement. Nous n'entrerons point dans la description de ces Villes, ni des districts qui en portent le nom, ce qui nous écarteroit trop de notre sujet.

George II. An. 1756.

VI. Des Habitants de Minorque.

L'Isle de Minorque contient environ vingt-sept mille habitants ; en général ils sont maigres mais bienfaits, forts & actifs, de couleur olivâtre, les cheveux noirs & frisés, violents dans leurs passions, ne pardonnant jamais une injure, & faisant passer les querelles des pères aux enfants. La vivacité du tempérament dans les deux sexes oblige de les marier très jeunes & presque au sortir de l'enfance. On reconnoît chez eux des traces de mœurs antiques qu'on auroit peine à découvrir en d'autres pays. Telles sont les disputes poëtiques entre les bergers & les paysans, dont chacun cherche à tourner en ridicule son antagoniste, où l'on trouve encore des vestiges de ces admirables pastorales de Théocrite & de Virgile. Les Amants se jettent réci-

George II. An. 1756.

proquement des Oranges, *Malò me Galathea petit lasciva puella ;* on jette des amandes & des noix aux mariés, *Sparge marite nuces.* Les funérailles même se ressentent des usages des anciens.

VII. Climat & productions de cette Isle.

L'air est presque toujours serein dans l'Isle de Minorque ; cependant il y a des brouillards dans les vallées ; l'été y est sec, clair, calme & très chaud : l'Automne également chaude, mais humide ; en hiver les ouragans y sont violents, mais ils durent très peu ; le printemps est variable, & tient plus de l'hiver que de l'été. La surface du terrein est fort inégale, & le peu de terre qu'on y trouve est mêlée de beaucoup de sel & de nître. Il semble que toute cette Isle ne soit qu'un rocher continuel, couvert d'un peu de terreau ; cependant on prétend qu'elle produiroit assez de bled & de vin pour suffire aux habitants, sans la violence des ouragans. On laisse reposer cette terre pendant deux ans, & elle produit de l'orge la troisiéme année ; les frais de labour coûtent peu, & un âne avec un cochon suffisent pour tirer la charue, qui est si légère qu'un

homme la porte ſur ſon épaule : il y vient auſſi du froment ; & les vignes y produiſent du vin excellent. Les autres productions & les animaux ſont les mêmes qu'en Eſpagne : mais on y remarque particuliérement les mulets, qui y ſont bons & d'un grand ſervice.

George II. An. 1756.

VIII. Différentes Nations qui ont poſſédé Minorque.

Cette Iſle où les Carthaginois avoient fondé des Colonies qui ont conſervé leurs noms originaires (s'il eſt vrai, comme on le prétend, que Mahon vienne de Magon, & Citadella ou Ciudadella de Jama,) eſt paſſée ſucceſſivement aux Romains, aux Alains, aux Vandales, aux Suéves, aux Huns & aux Viſigoths : les Saxons s'en rendirent les maîtres & en furent chaſſés par Charlemagne en 801, mais ils y rentrèrent en 807. Jacques I, Roi d'Arragon, s'en empara en 1232. Les Mores y exercèrent enſuite la piraterie, & en furent chaſſés en 1282 par Alphonſe, Roi de Caſtille. Depuis ce temps elle eſt demeurée entre les mains des Eſpagnols juſqu'en 1708, que les Anglois s'en emparèrent. La conquête leur en fut aſſurée par l'Article XI de la paix d'Utrecht. Cependant lorſqu'il fut

George II.
An. 1756.
Saint-Philippe. Montgon. Ottieri.

proposé à l'Espagne d'accéder à la quadruple alliance conclue en 1718 entre l'Empereur, la France, l'Angleterre & les Etats Généraux, cette Puissance proposa pour l'une des conditions que Gibraltar & Port-Mahon lui seroient rendus, & le Roi George I. y parut assez disposé; mais cette affaire ayant été prise en considération par le Parlement, dix-huit Pairs firent une protestation contre cette restitution, & elle ne put avoir lieu. Les Anglois l'ont possédée paisiblement jusqu'en 1756, qu'elle leur fut enlevée par les François, ainsi que nous allons le rapporter.

IX.
M. de Richelieu débarque à Ciutadella.

Le 18 d'Avril, M. de la Galissonière, avec douze vaisseaux de ligne, cinq frégates & un grand nombre de vaisseaux de transport arriva devant Minorque, après être parti des Isles d'Hyères le 12 du même mois. M. le Maréchal Duc de Richelieu, qui étoit monté sur cette Escadre avec quinze mille hommes de troupes de terre, fit son débarquement devant la ville de Ciutadella, que les Anglois avoient abandonnée le matin du même jour. Il ne fut pas difficile aux François de s'emparer de toute la partie de l'Isle

qui étoit ſans défenſe, & ils y furent reçus avec d'autant plus de joie par le plus grand nombre des habitants, que la Religion Catholique y étoit toujours dominante, quoique cette Iſle fût ſoumiſe aux Anglois. M. le Maréchal tourna toutes ſes vues du côté du Fort Saint-Philippe, qu'on regardoit preſque comme imprenable, tant par ſes défenſes que par la difficulté exceſſive d'en faire les approches. Le reſte du mois d'Avril, & la plus grande partie du mois de Mai furent employés à tranſporter l'artillerie & les munitions de guerre & de bouche, par un pays où l'inégalité & la dureté du terrein rendent les chemins preſque impraticables à toutes ſortes d'équipages; nous le laiſſerons ſurmonter ces difficultés avec tout le courage & toute l'activité que les François marquèrent dans cette opération ſi importante, pour nous occuper pendant quelques inſtants de l'Eſcadre de M. de la Galiſſonière, & de celle de l'Amiral Byng, d'où paroiſſoit dépendre alors tout l'événement du ſiège, ſelon que l'une ou l'autre demeureroit maîtreſſe de la mer.

George II.
An. 1756.

X.
Délibération du Conseil de Gibraltar.

Le 2 de Mai l'Amiral Byng étant arrivé à Gibraltar, y trouva le Capitaine Edgecumbe, avec le vaiſſeau de guerre la Princeſſe Louiſe, & une chaloupe : il apprit de ce Capitaine que l'Eſcadre de M. de la Galiſſonière, après le débarquement, étoit demeurée en croiſière pour couvrir les opérations de M. de Richelieu. Le Général Fowke, qui commandoit à Gibraltar, avoit reçu ſucceſſivement deux ordres du Secrétaire de la guerre, pour qu'il donnât à M. Byng un bataillon de ſes troupes, afin de les tranſporter à Minorque : ces ordres étoient ſi équivoques que M. Fowke jugea à propos d'aſſembler un conſeil de guerre pour en délibérer. Il y fut décidé : » qu'on ne pouvoit, ſans » trop affoiblir la garniſon de Gibral- » tar, en tirer la valeur d'un batail- » lon, & que même en cela on ne » feroit rien qui pût donner quel- » que ſecours à Minorque ; —— » mais que comme l'Amiral Byng avoit » repréſenté que les vaiſſeaux que » commandoit le Sieur Edgecumbe » n'étoient pas ſuffiſamment garnis » d'hommes, —— l'avis du Conſeil » étoit que le Gouverneur y fît paſ-

» ser la quantité d'hommes qui se-» roit jugée nécessaire, pour mettre » ces vaisseaux en état d'agir conve-» nablement contre l'ennemi. »

XI. Lettre imprudente de M. Byng au Ministère Anglois.

M. Byng envoya alors en Angleterre un exprès chargé d'une lettre aux Lords de l'Amirauté : mais il se servit de quelques termes qui marquoient un homme peu expérimenté dans la politique, & il auroit sans doute été beaucoup mieux pour lui qu'il les eût supprimés. Il dit dans cette lettre que s'il avoit eu le bonheur d'arriver à Mahon avant que les François y eussent débarqué, il se flatte qu'il auroit été en état de les empêcher de mettre le pied dans l'Isle. Il se plaint de ce qu'il n'y avoit pas de magasins à Gibraltar, pour fournir ce qui étoit nécessaire à l'Escadre : de ce que les quais à caréner, les fosses & les ateliers étoient en si mauvais état, qu'il avoit trouvé les plus grandes difficultés à nétoyer les vaisseaux sales, comme étoient une partie de ceux qu'il avoit amenés d'Angleterre, & tous ceux qui avoient croisé quelque temps dans la Méditérannée. Il disoit nettement que quand même il seroit pratiquable de

George II. An. 1756.

jetter quelques hommes dans le Fort de Saint-Philippe, il feroit contre la bonne politique d'y en faire entrer, parce que ce Fort ne pouvoit être fauvé fans un nombre de troupes de terre fuffifant pour faire lever le siège, & qu'un médiocre renfort ne ferviroit qu'à augmenter le nombre des hommes qui devoient tomber entre les mains des ennemis. Il ajoutoit que felon le fentiment des Ingénieurs & des Artilleurs qui étoient alors à Gibraltar, & qui avoient été précédemment à Mahon, il étoit impoffible de jetter des hommes dans le Fort Saint-Philippe, fi les François avoient élevé des batteries fur les deux rivages qui bordoient l'entrée du Port; enfin, il déclaroit naturellement qu'il étoit du même avis.

XII. Origine de la haine du Miniftère contre M. Byng.

La première partie de cette lettre accufoit ouvertement les Miniftres d'avoir retardé l'expédition, d'avoir envoyé des vaiffeaux peu convenables pour un fervice auffi important, & d'avoir négligé l'entretien des magafins & des quais ou Calles de Gibraltar. Dans la feconde partie, M. Byng paroiffoit les préparer au compte qu'il avoit à leur rendre de fa con-

duite & du malheur qui devoit arriver. On ne peut croire que les Miniſtres aient vu cette eſpèce d'accuſation ſans crainte & ſans reſſentiment: ils prévoyoient la perte de Minorque, qui ne pouvoit manquer d'exciter de grandes clameurs dans la Nation, & peut-être commencèrent-ils dès-lors à prendre des meſures pour ſatisfaire leur vengeance, & pour faire tomber le blâme public ſur celui qui avoit l'audace de cenſurer leur conduite. On ne peut auſſi diſconvenir que celle qui fut enſuite tenue par M. Byng ne leur ait donné en partie le prétexte qu'ils cherchoient.

George II. An. 1756.

XIII. Il rencontre devant Mahon l'Eſcadre de M. de la Galiſſonière.

L'Amiral, renforcé par M. Edgecumbe & par un détachement de la garniſon, mit à la voile de Gibraltar le 8 de Mai, & fut joint à la hauteur de Majorque par le Phœnix que commandoit le Capitaine Hervey. En approchant de Minorque, il découvrit les pavillons de la Grande-Bretagne, qui voltigeoient toujours ſur le fort Saint-Philippe, & remarqua pluſieurs batteries de mortiers, qui jettoient continuellement des bombes ſur les différents quartiers, où l'on voyoit les drapeaux François. Il détacha alors

George II. An. 1756.

trois vaiſſeaux pour aller en avant, avec le Capitaine Hervey, afin de reconnoître l'entrée du port, & de faire rendre s'il étoit poſſible au Général Blackeney une lettre, par laquelle il lui marquoit qu'une Eſcadre venoit à ſon ſecours. Avant que ce Capitaine eût pu réuſſir, l'Eſcadre Françoiſe parut au Sud-Eſt, & le vent ſoufflant fortement de terre, M. Byng rappella ſes vaiſſeaux, & ſe mit en ligne de bataille, au nombre de treize navires, non compris cinq frégates qui ne furent pas miſes en ligne. Les François s'avancèrent en bon ordre le 19 vers ſix heures du ſoir ; mais à ſept heures ils ſe mirent en panne pour tâcher de gagner le vent. M. Byng qui vouloit conſerver cet avantage, & profiter du vent de terre qui ſouffle le matin, ſuivit leur exemple, & chacun paſſa la nuit dans ſon poſte environ à cinq lieues du Cap Mola.

XIV. Combat naval entre les deux Eſcadres.

Le 20 au point du jour, les Anglois ne virent plus l'Eſcadre ennemie ; mais appercevant deux Tartanes Françoiſes à l'arrière-garde, M. Byng leur fit auſſi-tôt donner la chaſſe. Il y en eut une qui s'échappa,

l'autre fut bientôt prise, & l'on trouva qu'elle avoit à bord deux Capitaines François, deux Lieutenants, & environ cent soldats, faisant partie des six cents qu'on avoit envoyés dans des Tartanes le jour précédent pour renforcer l'Escadre Françoise. On découvrit peu de temps après cette Escadre : on se forma des deux côtés, les François portant le cap au Nord-Ouest, & la ligne des Anglois formant un angle avec celle de l'ennemi. La ligne des François qui se trouvoient sous le vent, étoit composée de douze vaisseaux rangés dans cet ordre. Le Lion de 64 canons, le Triton, de 64, le Redoutable monté par M. le Chevalier de Glandeve, Chef d'Escadre de 74, l'Orphée de 64, le Fier de 50, le Guerrier de 74, le Foudroyant monté par M. de la Galissonière de 80, le Téméraire de 74, l'Hypopotame de 50, le Content de 64, la Couronne montée par M. de la Clue, Chef d'Escadre de 74, & le Sage de 64, avec cinq frégates hors de ligne pour porter les signaux. Les Anglois en commençant par l'arrière-garde, dont le dernier vaisseau étoit le plus proche de l'en-

George II. An. 1756.

nemi, étoient ainſi rangés : la Défiance de 60 canons, le Portland de 50, le Lancaſtre de 66, le Buckingham monté par le Contre-Amiral Weſt de 68, le Captain de 64, l'Intrèpide de 64, la Revenge de 64, la Princeſſe Louiſe de 60, le Trident de 64, le Ramillies monté par l'Amiral Byng de 90, le Culloden de 74, le Deptford de 50, & le Kingſton de 60, outre cinq frègates qui n'entrèrent point en ligne. Tous ces bâtiments étoient à deux cables de diſtance l'un de l'autre, c'eſt-à-dire, à 240 toiſes, de façon qu'aucun bâtiment Anglois ne ſe trouvoit directement vis-à-vis du bâtiment François correſpondant, & que le dernier vaiſſeau Anglois dépaſſoit le dernier des François, dont il ſe trouvoit à près d'une lieue de diſtance. A deux heures & demie, les François étant en panne ſous le vent des Anglois, M. Byng donna le ſignal du combat, après avoir fait ſerrer ſes vaiſſeaux à un demi-cable de diſtance, & ſon avant-garde porta auſſi-tôt ſur celle des François, qui gardèrent toujours conſtamment leur ligne, au lieu que leurs ennemis ſe rompirent preſque

dès le commencement de la bataille. Le Lancaſtre, le Buckingham & l'Intrèpide portèrent avec tant d'ardeur ſur les François, que le dernier arriva ſur eux vent arrière, & fut déſemparé lorſqu'il ne faiſoit que commencer à donner ſon feu. Les autres bâtiments ne ſuivirent pas cet éxemple : le Culloden, le Kingſton, le Trident & la Princeſſe Louiſe ayant manqué à s'avancer de même, les Anglois ne ſe trouvèrent plus en ligne, & le Ramillies que montoit M. Byng fut abandonné de preſque tous les vaiſſeaux de ſa diviſion. L'Amiral ayant donné ſignal au Deptford de ſortir de ligne, parce que ce bâtiment étoit le plus foible, & qu'il le deſtinoit à ſoutenir ou à remplacer ceux qui pourroient ſe trouver déſemparés ou trop preſſés par l'ennemi ; le Kingſton crut que cet ordre le regardoit également, & il quitta auſſi la ligne, mais il y rentra enſuite par les ordres que lui envoya M. Byng. Cependant la Défiance qui, par ſa ſituation, auroit dû commencer le premier l'attaque, n'obéiſſoit point aux ſignaux, & fut le ſeul qui ne porta pas ſur le navire correſpondant des

George II
An. 1756

François, qui commencèrent alors un feu roulant des neuf premiers vaisseaux de leur ligne, mais les trois derniers demeurèrent sans tirer, attendant vraisemblablement que l'Amiral Anglois fut plus à leur portée. Ce dernier conserva toujours son feu jusqu'à ce, comme dit lui-même M. Byng, que ses gens tirèrent sans son ordre; mais il donna bien-tôt des ordres contraires, & fit cesser de tirer, parce qu'on lui rapporta qu'on voyoit au travers de la fumée l'Intrèpide, qui se trouvoit entre deux feux, & qui auroit pu également recevoir celui des Anglois comme celui des François. Cependant ce bâtiment accompagné de deux autres cherchoit à aborder le Foudroyant : leurs civadières étoient allongées, & le Beaupré couvert de monde. M. de la Galissonière fit mettre ventre à terre à ses gens, pour laisser approcher les Anglois de plus près, & fit tirer quand il les jugea à portée. Le mât de hune de mizène de l'Intrépide fut emporté, & l'on fit des acclamations sur les vaisseaux Anglois, parce qu'on crut que c'étoit un bâtiment François qu'on avoit désemparé.

George II. An. 1756.

XV. Les François ont l'avantage.

La confusion augmentant de plus en plus dans la ligne de l'armée Angloise, l'Intrépide qui étoit hors d'état de manœuvrer pouvoit tomber sur les autres bâtiments, & M. Byng fit un signal pour que l'Escadre diminuât de voiles, ce qui n'auroit dû être fait que par l'arrière - garde ; mais faute d'avoir concerté les signaux nécessaires pour donner les ordres aux divisions séparément, il fut forcé de faire faire à toute l'Escadre, ce qui ne devoit être éxécuté que par une partie. La Revenge, la Princesse Louise & le Trident déja très endommagés par le feu des François voulurent éviter l'Intrépide, prêt à tomber sur eux, & ils se jettèrent sur le Ramillies. M. Byng serra sa voile de Mizène, & ses huniers, & fit le signal pour serrer la ligne & remplir la place de l'Intrépide, d'autant que cet accident mettoit un mille & demi entre le premier vaisseau de l'arrière & le dernier de l'avant ; mais les François redoublèrent leur feu, & empêchèrent la réunion. Vers quatre heures tous les vaisseaux de la première division Françoise mirent leurs grands huniers & leurs voiles de Mi-

George II. An. 1756. zène, & changèrent de bord dans l'intention d'envelopper l'avant-garde des Anglois, pendant que le corps de bataille & l'arrière-garde Françoise s'avançoient pour couper leur ligne. M. Byng remarqua le signal, & voyant que les François commençoient à exécuter ce projet, il prit le parti de la retraite, sans quoi il auroit perdu plusieurs de ses vaisseaux, qui ne dûrent même leur salut qu'à la force du vent, & à la bonne manœuvre de ceux qui les montoient pour les tenir à pleines voiles, ce qui mit les François dans l'impossibilité d'exécuter leur projet. M. de la Galissonière qui avoit les ordres les plus précis de garder Mahon, ne crut pas devoir poursuivre les ennemis, & demeura dans sa croisière pour continuer à couvrir le siège.

XVI. M. Byng retourne à Gibraltar. M. Byng s'arrêta à dix lieues de Mahon, & détacha quelques bâtiments de course pour rassembler les vaisseaux écartés; ils le rejoignirent, & l'on reconnut alors le dommage qu'on avoit souffert. Il n'y eut cependant sur l'Escadre Angloise que quarante-deux hommes de tués, y compris M. Andrews, Capitaine de la Dé-

fiance, & cent soixante & huit blessés. Trois des vaisseaux de ligne étoient tellement endommagés dans leurs mats qu'on les jugea hors d'état de tenir la mer, & tous les autres avoient tant souffert, qu'il fallut plus de 3 jours pour réparer ceux qui en avoient le moins de besoin. Suivant le récit donné par les François, ils eurent dans cette action quarante-huit hommes de tués, & un assez grand nombre de blessés ; ainsi il paroît que la perte fut à peu près égale ; mais leurs vaisseaux ne souffrirent que très peu, ce qu'on doit attribuer autant à leur bonne conduite qu'à la mauvaise manœuvre des Anglois; cependant il est difficile de juger si la faute venoit de M. Byng ou des Capitaines de son Escadre, qui exécutèrent mal ses ordres. Quoiqu'il en soit, l'Amiral voyant qu'il avoit beaucoup de matelots malades, sans aucun vaisseau qui put servir d'hôpital, tant pour eux que pour les blessés, assembla un Conseil de guerre, où les Officiers de terre assistèrent. Il leur représenta qu'il étoit de beaucoup inférieur aux ennemis, tant par la grosseur des canons que par le nombre des hommes : que les Fran-

George II. An. 1756.

çois avoient l'avantage d'envoyer leurs blessés à Minorque, d'où ils pouvoient aussi être rafraîchis & renforcés quand ils en avoient besoin : qu'il lui paroissoit impraticable de secourir le Fort Saint-Philippe, & qu'il croyoit que le mieux qu'ils eussent à faire étoit de se retirer à Gibraltar, qui avoit besoin d'être promptement protegé. Ils furent tous du même sentiment, & l'Escadre dirigea son cours en conséquence. Il est difficile de juger sur quoi M. Byng décidoit que l'entreprise de secourir le Général Blakenay étoit impraticable, puisqu'il ne fit aucunes tentatives pour y parvenir ; cette négligence fut certainement ce qu'il y eut de moins excusable dans sa conduite : on reconnut depuis qu'on auroit pu debarquer sans aucun risque considérable les Officiers & les soldats destinés pour cette garnison à la porte de sortie, & nous verrons bientôt qu'un Officier du Fort y passa & repassa plusieurs fois dans une barque, sans recevoir aucun dommage des batteries Françoises.

XVII. Déclaration de guerre du Roi d'Angleterre.

Après tant d'actes d'hostilités, la cérémonie d'une déclaration de guer-

re n'étoit plus qu'une vaine formalité ; elle fut cependant remplie le 17 de Mai par la Cour d'Angleterre. Nous n'en rapporterons pas les termes, qui ne sont qu'une répétition de ce que les Anglois avoient déja dit précédemment sur les prétendues usurpations des François dans la Nouvelle Ecosse, sur le défaut d'évacuation des Isles contentieuses, sur la prise du Fort où s'étoient retirés les Anglois après l'assassinat de M. de Jumonville, sur les embarquements des troupes Françoises pour l'Amérique Septentrionale, sur le rétablissement des fortifications de Dunkerque, sur les menaces d'une descente dans la Grande-Bretagne, enfin sur l'invasion de Minorque.

XVIII. Déclaration de guerre du Roi de France.

La Cour de France dans sa contre déclaration du 9 de Juin fait voir que les Anglois ont été les Agresseurs, par les hostilités qu'ils ont commises contre les vaisseaux du Roi Très Chrétien, & contre la navigation & le commerce de ses sujets : que le Roi n'a suspendu les effets de son ressentiment pendant huit mois que par la crainte d'exposer l'Europe aux malheurs d'une nouvelle guerre : que pen-

George II. An. 1756.

dant qu'on traitoit avec la plus grande dureté les ſoldats & les matelots François dans les Iſles Britanniques, les Anglois voyageoient & habitoient librement en France : que pendant que les Miniſtres Anglois en impoſoient par de fauſſes proteſtations, on exécutoit dans l'Amérique Septentrionale des ordres directement contraires aux aſſurances qu'ils donnoient d'une prochaine conciliation : que pendant que la Cour de Londres épuiſoit l'art de l'intrigue & les ſubſides de l'Angleterre pour ſoulever les autres Puiſſances contre la France, le Roi Très Chrétien ne leur demandoit pas même les ſecours que des garanties & des traités de ſubſide l'autoriſoient à éxiger : que la fauſſeté des imputations vagues avancées dans la déclaration de Sa Majeſté Britannique avoit été ſolidement démontrée dans le mémoire que le Roi avoit fait remettre à toutes les Cours : qu'il ſemble au terme de cette déclaration que les ouvrages conſtruits à Dunkerque, & les troupes que le Roi a fait aſſembler ſur les côtes de l'Océan ſont les objets qui ont déterminé l'ordre donné par le Monarque Anglois

de ſe ſaiſir en mer des vaiſſeaux appartenants au Monarque François & à ſes ſujets, mais que perſonne n'ignore qu'on n'a commencé de travailler à Dunkerque qu'après la priſe de deux vaiſſeaux de Sa Majeſté attaqués en pleine paix ; & que la marine Angloiſe s'emparoit depuis plus de ſix mois des bâtiments François, lorſqu'à la fin de Février dernier les premiers bataillons que le Roi a fait paſſer ſur ces côtes ſe ſont mis en marche. Enfin, dit le Monarque dans cette déclaration, ſi le Roi d'Angleterre réfléchit jamais ſur l'infidélité des rapports qui lui ont été faits à ces deux égards, pardonnera-t-il à ceux qui l'ont engagé à avancer des faits dont la ſuppoſition ne peut pas même être colorée par les apparences les moins ſpécieuſes ?

XIX. Traité de neutralité entre le Roi d'Angleterre & le Roi de Pruſſe.

Le Monarque Anglois portant particuliérement ſon attention du côté de ſes Etats d'Allemagne, fortement menacés par la guerre qui s'allumoit entre les deux Nations, avoit conclu au commencement de cette année avec le Roi de Pruſſe une convention de neutralité regardant purement l'Allemagne, & ne tendant, diſent Leurs

George II. An. 1756.

Majeſtés, à l'offenſe de perſonne. Par cette convention, ces deux Puiſſances s'engagèrent réciproquement à ne pas permettre que des troupes étrangères, de quelque nation qu'elles puſſent être, entraſſent en Allemagne, ou y paſſaſſent, auſſi long-temps que les troubles dureroient, & promirent de s'y oppoſer dans tous les cas, le plus vigoureuſement qu'il leur ſeroit poſſible. Leurs Majeſtés ſaiſirent auſſi cette occaſion pour applanir les difficultés par rapport au reſtant des dettes hypothéquées ſur la Siléſie, & au dédommagement à accorder aux ſujets de Sa Majeſté Pruſſienne pour les pertes qu'ils avoient faites ſur mer pendant la guerre ptécédente.

XX. Traités entre le Roi de France & l'Impératrice Reine.

Le Monarque François & l'Impératrice Reine inſtruits de cette convention conclurent enfin le 1 de Mai un traité d'alliance défenſive, qui unit les deux Maiſons de Bourbon & d'Autriche ſi long-temps diviſées d'intérêts. Ce traité fut précédé d'une convention de neutralité ſignée le même jour, dans laquelle l'Impératrice Reine déclare & promet qu'elle ne prendra directement ni indirectement aucune part aux différents ſurvenus entre le

Roi Très Chrétien & le Roi de la Grande-Bretagne, concernant les limites de leurs possessions respectives en Amérique, mais qu'elle observera une éxacte & parfaite neutralité durant tout temps de la guerre, qui peut être occasionnée par les susdits différents entre l'Angleterre & la France.

George II. An. 1756.

Le Roi Très Chrétien, de son côté, bien loin de désirer d'engager aucune autre Puissance dans sa querelle particulière avec l'Angleterre, déclare & promet de la manière la plus solemnelle qu'il n'attaquera, sous quelque prétexte ou raison que ce soit, ni les Pays-Bas, ni aucuns autres Royaumes, Etats ou Provinces sous la domination de Sa Majesté l'Impératrice Reine, ne s'en emparera & ne causera directement ni indirectement aucune injure aux possessions ou droits de Sa Majesté Impériale, qui fait la même promesse par rapport aux Royaumes, Etats & Provinces de Sa Majesté Très Chrétienne.

Le traité d'alliance contient neuf articles. Par le premier, il est dit qu'il y aura sincère & constante amitié & union entre les parties contractantes, leurs héritiers & successeurs, Royau-

George II.
An. 1756.

mes, Etats, Provinces, Pays, ſujets & vaſſaux ſans exception. Dans le ſecond, on renouvelle le traité de Weſtphalie conclu en 1648, & tous les traités ſuivants. Par le troiſième, l'Imperatrice Reine garantit tous les Etats du Roi de France en Europe contre toute Puiſſance quelconque & pour toujours, le cas de la préſente guerre entre l'Angleterre & la France, ſeulement excepté. Par le quatrième, le Roi de France garantit tous les Etats de la Reine ſans exception, conformément à la Pragmatique ſanction.

Le cinquième article porte que les Puiſſances contractantes employeront de concert leurs bons offices pour prévenir toute invaſion dont l'une ou l'autre ſeroit menacée. Dans le ſixième, il eſt dit que ſi l'une des deux eſt attaquée, l'autre lui fournira un ſecours de vingt-quatre mille hommes, toujours avec l'exception de la guerre actuelle. Ce ſecours ſuivant le ſeptième article doit être compoſé de dix-huit mille hommes d'Infanterie, & de ſix mille de Cavalerie, qui ſe mettront en marche ſix ſemaines après la réquiſition de la partie attaquée ou

menacée :

menacée : ces troupes seront payées par la Puissance qui les aura fournies, & l'autre leur donnera des quartiers d'hiver ; mais celle qui sera dans le cas de les requérir pourra demander un équivalent en argent sur le pied de dix-huit mille florins de l'Empire par mois pour mille hommes d'Infanterie, & de vingt-quatre mille florins pour mille hommes de Cavalerie. Par le huitième article, Leurs Majestés se réservent la faculté d'inviter de concert toutes autres Puissances à accéder au présent traité qui est purement défensif. Enfin, suivant le neuvième & dernier article, les ratifications doivent être échangées six semaines après la signature.

George II. An. 1756.

XXI. Vente des vaisseaux François & de leurs cargaisons.

Aussi-tôt que la déclaration du Monarque Anglois eut été publiée, les vaisseaux François & leurs cargaisons dont on s'étoit emparé depuis le commencement des hostilités furent déclarés de bonne prise, & vendus publiquement. Le produit qui montoit à une très grosse somme fut déposé à la banque Royale, mais on n'a jamais découvert ni quel emploi, ni quelle distribution il en fut faite.

XXII. Foiblesse de la garnison de Minorque.

Revenons aux opérations des Fran-

George II. An. 1756.

çois dans l'Isle de Minorque ; deux jours avant qu'ils y arrivassent, le Général Blackeney avoit reçu des nouvelles certaines de leur approche par un Paquebot, & il commença à faire tous les préparatifs nécessaires pour la défense du Fort Saint-Philippe où il commandoit. Ce Fort est très étendu, entouré d'un grand nombre de redoutes, de ravelins & d'autres ouvrages extérieurs, outre des galleries souteraines, des mines & des traverses taillées dans le roc, avec un travail incroyable. Cette place est l'une des mieux fortifiées de l'Europe, & elle étoit bien munie d'artillerie, de munitions & de provisions, ce qui l'auroit mise en état de soutenir le siége le mieux conduit & les attaques les plus vives, si elle avoit été défendue par une bonne garnison, & si les opérations eussent été dirigées par d'habiles Ingénieurs, sous les yeux d'un Commandant actif & expérimenté dans l'art militaire. Les assiégés ne jouirent d'aucun de ces avantages ; il n'y avoit que quatre Régiments dans toute l'Isle de Minorque, au lieu qu'il en auroit fallu au moins le double pour défendre les ouvrages de Saint-Phi-

lippe, & il ſe trouva même plus de quarante Officiers d'abſents. La goutte dont le premier Ingenieur étoit tourmenté, le mettoit hors d'état d'agir, & le Général étoit lui-même attaqué de toutes les infirmités qui accompagnent un âge avancé. Les habitants pouvoient ſervir de pionniers & de travailleurs ; mais leur haine contre la Religion Proteſtante les rendoit en général oppoſés au Gouvernement Anglois, quoiqu'ils euſſent toujours joui ſous ce Gouvernement de la liberté de conſcience, & de toutes les douceurs de la vie.

George II. An. 1756.

XXIII. Précautions priſes par le Général Blackeney.

M. Blackeney donna ordre à ſes Officiers d'engager des volontaires dans la ville de Mahon ; mais il n'y en eut preſque aucun qui voulut ſe ranger ſous les drapeaux Anglois, & il crut ne devoir pas riſquer de les faire entrer par force dans le ſervice. Il rappella auprès de ſoi tous les partis détachés, particuliérement une Compagnie qui occupoit le poſte de Fornelles où l'on avoit élevé une petite redoute, & cinq autres Compagnies qui gardoient Ciutadella avec deux pièces de canon, qui en furent retirées auſſi-tôt que les François com-

George II. An. 1756. mencèrent leur débarquement. Le Major Cuningham fut envoyé avec un détachement pour rompre les ponts & gâter les chemins entre Ciutadella & Saint-Philippe, mais il ne put exécuter cette dernière partie de ſa commiſſion dans le peu de temps qu'il pouvoit y donner, à cauſe de la dureté du roc dont toute l'Iſle eſt formée. On ne put auſſi démolir la ville de Saint-Philippe, & elle eſt ſi voiſine du Fort que les François en retirèrent de grands avantages. Les rues ſervirent pour les tranchées, qu'ils auroient été obligés de couper dans le roc; ils y établirent un logement près des ouvrages, y trouvèrent des baraques & des quartiers de rafraîchiſſemenr, y maſquèrent leurs batteries, & y mirent à couvert leurs mortiers & leurs bombardiers. On a blâmé le Général d'avoir laiſſé ſubſiſter cette ville; mais ſi l'on fait réfléxion à l'incertitude de la deſtination de l'armement François, à tout ce que pouvoit avoir d'odieux cette précaution qui auroit jetté les habitants dans le déſeſpoir, & à l'impoſſibilité de la mettre à exécution après le débarquement de M. de Richelieu,

George II. An. 1756.

on jugera que M. Blackeney fut au moins très excusable. Cependant il fit démolir à la hâte quelques maisons & plusieurs moulins à vent, pour laisser à découvert l'esplanade & les approches les plus voisines. Tout le vin qu'on trouva dans les celliers de la ville fut jetté hors des tonneaux qu'on apporta dans le Fort pour servir à faire des gabions & des traverses. On y fit aussi entrer vingt-cinq boulangers du pays, & une grande quantité de bestiaux pour l'usage de la garnison : les portes furent murées, & l'on plaça des sentinelles ainsi que des corps-de-garde à tous les endroits convenables. Le Chef d'Escadre Edgecumbe, qui étoit alors dans le port de Mahon près des murs du Fort en partit avec sa petite Escadre, composée du Chesterfield, de la Princesse Louise, du Portland & du Dauphin ; mais il laissa tous ses soldats de marine, un détachement de Gibraltar, tout l'équipage de la Chaloupe le Porc-Epic, & la plus grande partie de celui du Dauphin pour renforcer la garnison sous les ordres de M. Scroop, Capitaine de ce dernier bâtiment, qui s'offrit volontairement pour ce dan-

George II.
An. 1756.

gereux ſervice, & qui marqua la plus grande bravoure pendant tout le ſiége.

XXVI.
Réponſe de M. de Richelieu aux Magiſtrats de Mahon.

Il auroit été facile à M. de la Galiſſonière de bloquer le port de Mahon, de façon qu'il n'en auroit pu ſortir ni les bâtiments du contre-Amiral, ni pluſieurs vaiſſeaux marchands qui prirent également le large; mais il eſt vraiſemblable qu'il les laiſſa volontairement échapper, parce qu'il jugea que s'ils y demeuroient, les équipages & les Officiers feroient un renfort conſidérable pour la place dans le temps des attaques. Les François ne pouvoient ignorer la grande étendue des ouvrages & la foibleſſe de la garniſon, auſſi formèrent-ils les plus grandes eſpérances de s'en rendre aiſément les maîtres, ſans être obligés de faire un siège régulier. Quand ils entrèrent dans la ville de Mahon, où ils ne trouvèrent aucune réſiſtance, les Magiſtrats allèrent complimenter M. de Richelieu, qui leur répondit en peu de mots: « Meſſieurs, » nous ne ſommes pas venus pour » vous attaquer. L'intention du Roi » en m'envoyant dans cette Iſle, eſt » uniquement de tirer vengeance des

George II. An. 1756.

» outrages & des insultes qu'il a re-
» çus des Anglois. Vous pouvez comp-
» ter sur ma protection : j'aurai soin
» que mes troupes se conduisent bien,
» & qu'elles payent éxactement tout
» ce qui leur sera nécessaire ; mais
» je vous recommande de n'avoir
» nulle correspondance avec nos en-
» nemis, & je n'épargnerai aucun de
» ceux qui pourroient s'en rendre
» coupables ».

Après le départ de ces bâtiments, contre lesquels M. de la Galissonière envoya seulement quelques vaisseaux pour leur donner la chasse, mais qui ne purent les atteindre, le Général Blackeney fit couler à fonds une chaloupe dans le canal qui conduit au port. L'Escadre Françoise qui avoit gagné ce côté de l'Isle ne fit aucune entreprise contre le Fort, & alla se mettre en croisière sous le vent du Cap Mola. Le Lendemain elle reparut près de la place, mais elle s'en écarta encore, & pendant tout le siège elle n'en approcha jamais d'assez près pour causer quelque inquiétude à la garnison.

XXV. Commencement du siège du Fort Saint-Philippe.

Le 21 d'Avril, M. Blackeney envoya un tambour chargé d'une lettre

George II. An. 1756.

pour M. le Duc de Richelieu, par laquelle il lui demandoit quelles raisons l'engageoient à faire une invasion dans l'Isle de Minorque. Le Maréchal répondit qu'il étoit venu dans l'intention de réduire cette Isle sous la domination de Sa Majesté Très Chrétienne, par représailles de la conduite du Roi d'Angleterre, qui avoit saisi & retenu les vaisseaux appartenants au Roi de France & à ses sujets. Il parut par les premières opérations de l'armée Françoise qu'on manquoit de plans éxacts de la place, ou que les Ingénieurs n'en firent pas l'usage le plus avantageux pour accélérer leurs opérations. Au lieu de commencer les approches du côté de la ville près des ouvrages avancés, où ils auroient été à couvert du feu de la garnison, ils élevèrent leurs batteries au Cap Mola, de l'autre côté du port, où elles furent beaucoup plus exposées, & où leur feu fit beaucoup moins d'effet à cause de l'éloignement. Celui du Fort Saint-Philippe fut si vif, & le canon fut si bien servi dans cette partie, que les ennemis changèrent bientôt leur plan d'attaque; ils formèrent des épau-

lements, & établirent des batteries du côté de la ville, par où ils auroient dû commencer, avec d'autant plus de raiſon qu'ils ne trouvoient preſque point de terre pour remplir les gabions, ni pour ouvrir des tranchées par la methode ordinaire.

Le 17 de Mai, vers neuf heures du ſoir, les François ouvrirent deux batteries de bombes près de l'endroit où l'on avoit détruit les moulins à vent : depuis ce temps on entretint de part & d'autre un feu continuel tant des canons que des mortiers, les ennemis élevant de nouvelles batteries de tous les endroits d'où ils pouvoient nuire aux aſſiégés. Le 19. la garniſon fut tranſportée de joie par la vue de l'Eſcadre que commandoit l'Amiral Byng : il avoit été joint, comme nous l'avons dit, à Gibraltar par le Contre-Amiral Edgecombe, & ils venoient dans l'intention de jetter du ſecours dans la Place. Alors M. Boyd, Commiſſaire des proviſions ſe haſarda de s'embarquer dans un petit bâtiment à ſix rames, paſſa de la Calle Saint-Etienne à l'oueſt des forts, malgré une volée de canon & de mouſqueterie que lui tirèrent les

George II. An. 1756

François postés de l'autre côté, & gagna la haute mer, dans l'intention de joindre l'Escadre ; mais elle étoit à une trop grande distance, du côté du Sud, & M. Boyd voyant deux bâtiments légers des ennemis envoyés pour lui donner la chasse, regagna la place par le même chemin sans avoir souffert aucun dommage, ce qui détruit le sentiment de M. Byng, qu'il étoit impossible d'avoir de communication avec la garnison du fort Saint-Philippe.

XXVI. Grands avantages que les François retirèrent de l'éloignement de M. Byng.

Les assiégés qui comptoient fermement sur la victoire que devoit remporter l'Escadre Angloise, sur de puissants secours, & peut-être même sur la captivité des assiégeants, furent cruellement trompés dans leur attente quand ils virent le lendemain que l'Escadre Françoise revenoit prendre tranquillement son poste devant Mahon. Le même soir ils apprirent par un déserteur que les Anglois avoient eu le dessous dans le combat contre M. de la Galissonière, ce qui leur fut bientôt confirmé par une décharge générale qu'on fit dans le camp des François en réjouissance de cet avantage. Quelque peu considérable qu'il fut

en lui-même, la retraite de l'Escadre Angloise pouvoit être regardée comme une victoire, puisque si M. Byng avoit eu la supériorité en mer, & qu'il eût pu la conserver, peut-être auroit-il forcé les troupes Françoises de Minorque à se rendre prisonnières de guerre, au lieu que par la retraite des Anglois, l'Escadre de M. de la Galissonière continua sa croisière aux environs de l'Isle sans aucun trouble, & que les assiégeants reçurent journellement au moyen de leurs bâtiments de transport, des renforts de troupes, & des munitions de guerre & de bouche en abondance.

XXVII. Attaque générale des ouvrages extérieurs.

Quoique les espérances des assiégés n'eussent pas été remplies par l'Amiral Byng, ils continuèrent à se flatter que l'Escadre Angloise pourroit être renforcée & revenir à leur secours. Dans cette attente, ils résolurent de faire tous leurs efforts pour la défense de la place. Ils soutinrent le feu de l'ennemi, & y répondirent avec une ardeur inexprimable : ils remontèrent les canons dont les affuts avoient été brisés, les transportèrent où ils jugèrent qu'ils devoient

George II. An. 1756.

faire le plus d'effet, réparèrent leurs brêches, rétablirent les merlons, & travaillèrent sans relâche, quoiqu'ils fussent environnés de toutes parts des batteries Françoises. Cependant les embrasures & même les parapets du fort furent bientôt démolis, & les Anglois demeurèrent exposés non-seulement au feu des canons & des mortiers, mais encore à celui de la mousqueterie qui tiroit continuellement des fenêtres & des terrasses de la ville. Au moyen des renforts que M. de Richelieu avoit reçus, ils étoient alors investis par une armée de vingt-deux mille hommes, & battus de soixante & deux pièces de canon, de vingt-deux mortiers & de quatre obusiers outre les petites armes; cependant ils ne perdirent pas un nombre considérable d'hommes dans la place, parce que la garnison se retiroit dans les ouvrages souterains, qui étoient impénétrables aux bombes & aux boulets. Le 27 de Juin les François ayant fait une brêche praticable à l'un des ravelins, & détruit une partie des défenses extérieures, résolurent de donner la nuit suivante un assaut général. Entre dix

& onze heures toutes les batteries ayant cessé de tirer, le Marquis de Monti, Brigadier des armées du Roi déboucha à la gauche sur les redoutes de Strugen & d'Orgeil : le Marquis de Briqueville & M. de Sades se portèrent sur la redoute de la Reine, le Prince de Beauveau marcha à la redoute de l'Ouest, & le Marquis de Roquespine étant entré avec un fort détachement dans plusieurs barques attira l'attention des Anglois, qui jugèrent qu'il vouloit forcer le port & pénétrer dans la Calle de Saint-Etienne, pour seconder l'attaque du fort Marlborough situé sur cette Calle, & le plus avancé de tous les dehors. M. le Maréchal se tint au centre pour diriger toutes les opérations, & l'assaut fut donné de toutes parts presqu'en même temps. Les François marchoient avec la plus grande intrépidité ; mais à mesure qu'ils avançoient, les grappes de raisin & la mousqueterie les renversoient par pelottons : le feu des mines suivit celui de l'artillerie ; on en fit jouer jusqu'à quatre sur la redoute de la Reine, & le glacis étoit presque tout couvert de morts ou de mourants : rien ne put

George II.
An. 1756.

arrêter ces braves assaillants ; ils emportèrent cette redoute qui avoit été fort endommagée par leur canon, & y établirent un logement. Les Anglois croyoient si peu qu'ils en fussent les Maîtres, que le Lieutenant-Colonel Jeffrier qui commandoit en second dans la place sous le Général Blackeney, & qui depuis le commencement du siège s'étoit comporté avec autant de courage que d'intelligence & d'activité, fut entouré & pris par les grenadiers François, dans le temps qu'il alloit visiter ce poste, où il ne soupçonnoit pas qu'ils fussent établis. Ce fut aussi à cette redoute que le Major Cuningham fut blessé d'un coup de feu & d'une bayonnette, ce qui priva en même temps le Gouverneur de deux de ses principaux & de ses meilleurs Officiers.

Les François s'étant rendus maîtres de cette redoute & de celle de l'Ouest, M. de Richelieu fit battre pour une suspension d'armes, afin de pouvoir enterrer les morts, & retirer les blessés de part & d'autre : les Anglois y consentirent avec plus d'humanité, dit un de leurs Auteurs, que de prudence, d'autant que leurs ennemis

profitèrent de ce temps pour faire entrer secrettement un renfort dans les endroits où ils avoient établis des logements, & par où ils pénétrèrent ensuite dans les galleries des mines qui communiquent avec tous les autres ouvrages extérieurs.

XXVIII. La place se rend par capitulation.

Pendant ce court Armistice, le Général Blackeney assembla un Conseil de guerre pour délibérer sur l'état du fort & de la garnison, & le plus grand nombre fut d'avis de capituler. Les ouvrages étoient en grande partie ruinés, le corps de la place très endommagé, la plûpart des canons démontés, les embrasures & les parapets renversés, les palissades brisées, la garnison épuisée par la dureté du service & par les veilles, enfin l'ennemi étoit en possession de toutes les communications souteraines. Quelques prisonniers dirent aussi que le bruit s'étoit répandu que M. de Richelieu seroit relevé dans peu par M. de Bellisle, ce qui le déterminoit à donner un assaut encore plus violent si le premier n'emportoit pas la place, & l'on jugeoit que la garnison ne seroit pas en état de le soutenir, ce qui joint au défaut d'espérance d'être

George II. An. 1756. ſecourus porta le Conſeil à ſe déterminer pour la capitulation. Cette réſolution ne fut pas priſe de l'avis unanime des Officiers : pluſieurs obſervèrent, que la garniſon étoit très peu diminuée, & marquoit toujours le plus grand courage : qu'il n'y avoit pas de brêche au corps de la place, ni un ſeul canon d'élevé pour la battre en brêche : que la perte d'un ouvrage avancé n'avoit jamais été regardée comme une raiſon ſuffiſante pour rendre une auſſi importante fortereſſe : que la Contreſcarpe n'étoit point emportée, & qu'attendu la qualité du terrein elle ne le pouvoit être que par un aſſaut, qui couteroit aux ennemis un plus grand nombre d'hommes qu'ils n'en avoient perdus dans cette attaque : qu'ils ne pouvoient deſcendre le foſſé ni battre en brèche avant d'être maîtres de la Contreſcarpe, & même qu'ils ſeroient obligés de faire des galleries pour traverſer le foſſé qui étoit miné & contreminé : qu'il y avoit tout lieu d'eſpérer que l'Eſcadre Angloiſe ſeroit renforcée & reviendroit à leur ſecours ; enfin que ſi elle ne retournoit pas, le devoir du Gouverneur

étoit de défendre la place à toute extrémité ſans aucun égard à ce qui en pouvoit arriver. Ces obſervations, quelques plauſibles qu'elles fuſſent, ne firent pas changer de réſolution : on battit la Chamade, les aſſiégés demandèrent vingt-quatre heures pour dreſſer les articles de la capitulation : M. le Maréchal leur en donna ſeulement ſix, les articles furent ſignés & l'on accorda des conditions très honorables à la garniſon, parce que dit M. de Richelieu dans ſes réponſes, » la belle & courageuſe défenſe que » les aſſiégés ont faite, mérite toutes » les marques d'eſtime & de vénéra- » tion que tout militaire doit rendre » à de telles actions ». Auſſi l'on prétend que les François perdirent plus de trois mille hommes dans ce ſiége, qui n'en couta pas plus de cent aux aſſiégés. La capitulation portoit que la garniſon ſortiroit avec tous les honneurs de la guerre, & ſeroit tranſportee par mer à Gibraltar : les François furent mis auſſi-tôt en poſſeſſion d'une des portes, ainſi que du fort Charles & de la redoute de Marlborough, mais les Anglois demeurèrent dans les autres ouvrages juſqu'au 7

George II. An. 1756.

de Juillet qu'ils s'embarquèrent. Durant cet intervale les Commandants & les Officiers des deux nations se comportèrent réciproquement avec la plus grande politesse, & les marques d'estime que méritoit leur valeur mutuelle.

XXIX. Le Ministère Anglois excite le peuple contre M. Byng.

Aussi-tôt que les articles de la capitulation eurent été exécutés, M. de la Galissonnière revint à Toulon avec toutes les prises qui étoient demeurées à l'ancre dans le port de Mahon depuis que M. de Richelieu avoit commencé à l'investir. Pendant que les François avoient fait cette conquête, M. Byng avoit écrit à l'Amirauté pour rendre compte de ce qui s'étoit passé dans son combat avec M. de la Galissonnière. Sa lettre fut rendue publique quelques jours après qu'elle fut arrivée à Londres, mais on eut soin d'en retrancher diverses expressions, & même des phrases entières qui tendoient à sa justification, ou qui présentoient sous un jour peu favorable la conduite de ses supérieurs. Le 16 de Juin sir Edouard Hawcke & l'Amiral Saunders mirent à la voile de Spithéad pour se rendre à Gibraltar, & y

prendre le commandement de l'Escadre de la méditerannée à la place des Amiraux Byng & West. Le 26 du même mois on publia la lettre de M. Byng & elle produisit tout l'effet que pouvoient désirer ses plus cruels ennemis. La populace devint aussi furieuse, & marqua autant d'indignation que si cet Amiral dévoué à la vengeance du Ministère, eût causé la perte de toute la marine Angloise, & eût laissé les côtes du Royaume sans défense contre une invasion. Cette animosité fut fomentée & entretenue avec soin par des émissaires artificieux qui se répandirent dans toutes les assemblées publiques, depuis l'Antichambre de Saint James jusques parmi la plus ville canaille de Charing-Cross. Ils ne parloient que de l'insolence, de la folie, de la poltronnerie & de la mauvaise conduite du malheureux Amiral. Le nom de leur Souverain étoit mêlé dans leurs calomnies, & ils disoient que Sa Majesté avoit prévu ce qui devoit arriver à M. Byng dès la première lettre qu'il avoit écrite de Gibraltar. Ils tournoient en ridicule les raisons qu'il avoit données de son retour à cette

George II. An. 1756.

forteresse après la honteuse rencontre qu'il avoit eue avec l'Escadre Françoise; & pour enflammer de plus en plus le ressentiment du peuple, ils s'étendoient sur les conséquences funestes de la perte de Minorque, qui disoient-ils ne pouvoit avoir été soumise que par la trahison ou par le défaut de courage de l'Amiral. Enfin M. Byng fut le vrai bouc émissaire des Ministres, dont la négligence, l'ignorance & le défaut d'attention avoient incontestablement occasionné la perte de cette Isle importante, & ils eurent l'adresse d'attirer sur lui toute l'attention des Anglois pour la détourner de ceux qui étoient la cause réelle de cette infortune nationale. Les artifices les plus bas furent employés contre M. Byng; d'infâmes agents du ministère ne se contentèrent pas de le décrier dans toutes les places publiques, ils payèrent encore des hommes pour traîner dans les rues de Londres, insulter, pendre & brûler la figure de l'Amiral.

XXX. Il est mis aux arrêts.

Les deux Officiers chargés de prendre le Commandement dans la mer Méditerannée furent accompagnés du Lord Tyrawley, que le Roi avoit

nommé pour ſuccéder au Général Fowke dans le Gouvernement de Gibraltar, parce que ce Général avoit auſſi encouru l'indignation du Miniſtère pour n'avoir pas compris un ordre inintelligible. Il fut remis en même temps à M. Byng une lettre du Secrétaire de l'Amirauté pour lui notifier qu'il étoit rappellé en Angleterre. La réponſe de l'Amiral marquoit également la perſuaſion où il étoit d'avoir rempli ſon devoir, & le loüable déſir de juſtifier ſa conduite. Il y donna un détail circonſtancié du combat dans lequel on prétendoit qu'il s'étoit mal conduit : y joignit quelques calculs minutieux pour faire voir que l'artillerie des ennemis étoit ſupérieure à la ſienne, ce qui ne ſervit qu'à le faire tourner en ridicule, & il manqua encore de politique en ſe ſervant d'expreſſions propres à enflammer de plus en plus le reſſentiment de ſes ennemis. Les ordres furent donnés à Sir Edouard Hawke de le mettre aux arrêts, & l'on fit publier cet ordre dans tous les ports du Royaume, précaution inutile contre un homme qui déſiroit ardemment juſtifier ſon innocence par une information juridique, mais

George II.
An. 1756.

qui ſervoit toujours à augmenter la fermentation qu'on avoit excitée contre lui parmi le peuple.

XXXI.
On l'amene priſonnier en Angleterre.

L'Amiral Byng s'embarqua ſur le bâtiment qui avoit amené ſon ſucceſſeur, & il fut accompagné de M. Weſt, du Général Fowke & de pluſieurs autres Officiers de la garniſon de Gibraltar, qui furent également rappellés pour avoir ſigné le réſultat du Conſeil de guerre dont nous avons parlé. Quand ils furent arrivés en Angleterre le Roi reçut M. Weſt avec toute la diſtinction dûe à ſon mérite. « Amiral Weſt », lui dit le Monarque : « Je ſuis très content de vous voir : » Je vous remercie de la conduite » vaillante que vous avez tenue, & » je déſirerois que tout autre Amiral » eût ſuivi votre exemple ». L'arrivée de M. Byng fut bien différente, ſon frère Edouard Byng, dont la ſanté étoit très dérangée alla le voir à bord de l'Antelope à Portſmouth : dans le moment qu'ils s'embraſſoient, un Meſſager d'Etat entra dans la chambre pour ſe ſaiſir de la perſonne de l'Amiral, ce qui cauſa une telle révolution à ſon frère qu'il tomba auſſi-tôt dans des convulſions qui le

privèrent de la vie ſans pouvoir prononcer une ſeule parole. L'Amiral fut conduit de Portſmouth à Gréenwich par un détachement des Gardes, & on le logea dans une chambre de l'Hôpital où il falloit monter cent ſoixante & dix dégrés pour arriver : il ne pût s'empêcher d'en marquer ſon mécontentement, en diſant qu'il étoit inoui de loger dans un Galetas, le fils d'un Pair, un membre du Parlement, & un Vice-Amiral de la flotte Britannique, mais qu'il convaincroit tout l'Univers qu'il avoit fait ſon devoir. Il en parut ſi vivement touché que les deux premiers jours il ne voulut pas ſe mettre au lit, & demeura couché ſur le plancher.

George II.
An. 1756.



CHAPITRE VI.

§. I. *Fermentation en Angleterre, causée par la perte de Minorque.* §. II. *Adresse du Lord-Maire & du Conseil de Londres.* §. III. *Procès du Général Fowke. Ordres qui lui avoient été envoyés à Gibraltar.* §. IV. *Défenses de ce Général.* §. V. *Il est dépouillé de ses emplois.* §. VI. *Prise du Varwick, & combat de M. de Beaussier.* §. VII. *Perte d'un vaisseau Anglois, dont on veut forcer les hommes.* §. VIII. *Préparatifs des Anglois en Amérique.* §. IX. *Plans des deux nations dans cette partie du monde.* §. X. *Prise du Fort de Bull par M. Lery.* §. XI. *M. de Bradstreet est attaqué par les François, qui sont repoussés.* §. XII. *Arrivée du Général Loudon en Amérique. Ses dispositions pour secourir Oswego.* §. XIII. *Dispositions des François pour faire le siége de ce Fort.* §. XIV. *Ils se rendent Maîtres du Fort Ontario.* §. XV. *Prise d'Oswego. La garnison se rend prisonnière de guerre.* §. XVI. *Préparatifs des Anglois pour la*

la campagne suivante. §. XVII. *Prise de deux vaisseaux François.* §. XVIII. *Affaires des Indes Orientales.* §. XIX. *M. de Bussi se retire d'auprès de Salabet-Zingue.* §. XX. *Prise de Calicota par le Souba de Bengale.* §. XXI. *Etat affreux où sont réduits les Prisonniers Anglois.* §. XXII. *Ils veulent forcer les Maures à les tuer.* §. XXIII. *Ils périssent presque tous faute d'air.* §. XXIV. *Nouvelles cruautés éxercées sur ceux qui survivent.* §. XXV. *L'Amiral Watson passe aux Indes Orientales.* §. XXVI. *Il attaque le Fort de Geriah.* §. XXVII. *Il s'en rend maître, & anéantit la puissance du Pirate Angria.* §. XXVIII. *Les Anglois prennent sur les Maures le Fort de Busbudgia.* §. XXIX. *Les Anglois troublent le commerce & la navigation des Hollandois.* §. XXX. *Les Anglois font de nouvelles tentatives pour obtenir des secours des Hollandois.* §. XXXI. *Elles sont toujours sans effet.*

George II. An. 1756.

I. Fermentation en Angleterre, causée par la perte de Minorque.

LA perte de Minorque fut régardée comme une disgrace nationale, mais bien loin de jetter les An-

George II. An. 1756.

glois dans le découragement, elle n'excita dans toutes les parties de la Grande-Bretagne que les clameurs universelles de la fureur & du ressentiment, non seulement contre M. Byng parce qu'il s'étoit retiré devant l'Escadre Françoise, mais aussi contre l'administration qui avoit négligé de prendre les mesures nécessaires pour la sureté de cette Isle. Il y eut quelques-uns de ces politiques, plus nombreux encore en Angleterre qu'en tout autre pays, qui, ne pouvant s'imaginer qu'une Escadre Britannique eût fui avec des forces à peu près égales devant une Escadre Françoise, dirent qu'on avoit laissé prendre cette place importante, pour que la France quand on feroit la paix fût en état de donner quelque équivalent des conquêtes qu'on pourroit faire sur elle : croiroit-on que des idées aussi singulières se fussent répandues non-seulement dans les trois Royaumes, mais qu'elles se fussent introduites parmi quelques membres du Conseil du Monarque ?

II. Adresse du Lord-Maire & du Conseil de Londres.

Le mécontentement de la nation ne se borna pas aux vaines clameurs des particuliers, le Lord Maire, les Alder-

mans & le Commun Conſeil de Londres préſenterent au Roi une adreſſe, dans laquelle ils exprimèrent combien ils craignoient que la perte de la fortereſſe de Saint-Philippe, & de l'Iſle de Minorque, poſſeſſions de la plus grande importance pour le commerce & pour les forces navales de la Grande-Bretagne, ne fût une tache ineffaçable ſur l'honneur de la nation Britannique, d'autant qu'on n'avoit point eſſayé par des ſecours efficaces envoyés en temps convenable d'en prévenir ou d'en repouſſer l'attaque, quoique les intentions des ennemis euſſent été aſſez tôt connues, & que les forces maritimes de Sa Majeſté fuſſent évidemment ſupérieures. Ils s'étendirent ſur le danger imminent auquel les poſſeſſions de la Grande-Bretagne en Amérique étoient expoſées par la mauvaiſe conduite, & par les délais qu'on apportoit à la défenſe de ces colonies ineſtimables, qui étoient l'objet de la guerre actuelle, & la principale ſource des richeſſes & de la force des Royaumes réunis. Ils ſe plaignirent de ce qu'on manquoit d'entretenir une millice nationale bien diſciplinée, défenſe la plus na-

George II.
An. 1756.

George II. An. 1756

turelle & la plus assurée contre quelque ennemi que ce pût être. Ils marquèrent qu'ils espéroient que les auteurs des dernières pertes, & des malheurs arrivés à la nation seroient découverts & punis comme ils le méritoient : que les intentions bien connues de S. M. pour la protection & la défense de ses sujets dans leurs droits & possessions seroient fidellement & vigoureusement executées. Enfin que les secours abondants qu'on avoit été obligé de demander & qui avoient été accordés avec tant de bonne volonté seroient religieusement employés à la défense des Royaumes de leurs Colonies, & de leur commerce, ainsi qu'au dommage de leurs ennemis invétérés, ce qui étoit l'unique moyen de parvenir à une paix solide & honorable. En réponse à cette adresse, le Roi assura qu'il ne manqueroit pas de faire punir ceux qui se seroient écartés de leur devoir envers lui & envers leur pays : de donner une nouvelle force à l'obéissance & à la discipline sur ses flottes & dans ses armées, & de soutenir l'autorité & le respect dû à son gouvernement. Plusieurs Comtés & diffé-

George II. An. 1756.

entes corporations présentèrent de emblables adresses, & le peuple éleva a voix de toutes parts, pour demanler qu'on fît d'exactes informations, & que les coupables fussent punis.

III. Procès du Général Fowke. Ordres qui lui avoient été envoyés à Gibraltar.

La première victime qu'on sacrifia la fureur de la multitude fut l'inforuné Général Fowke, qui avoit été éputé Gouverneur à Gibraltar, & ui s'étoit toujours conduit avec auant d'intelligence que d'intégrité dans ette place de confiance, jusqu'au emps où il eut le malheur d'encourir a disgrace du Gouvernement. Il fut raduit devant une cour, composée 'Officiers Généraux, & accusé d'aoir désobéi aux ordres à lui enoyés par le Secrétaire de la guerre, ans trois lettres successives pour le ecours de Minorque. La première e ces lettres en datte du 21 Mars est onçue en ces termes. « Monsieur, j'ai ordre de vous faire savoir que la volonté de Sa Majesté est que vous receviez dans votre garnison le Régiment du Lord Robert Berties, pour qu'il y remplisse le devoir militaire. En cas que vous appréhendiez que les François ayent intention de faire quelque

» entreprife fur l'Ifle de Minorque
» appartenante à Sa Majefté, la vo-
» lonté de Sa Majefté eft que vous
» faffiez un détachement des troupes
» de votre garnifon égal à un batail-
» lon, pour être commandé par un
» Lieutenant-Colonel & un Major: lef-
» quels Lieutenant-Colonel & Major
» feront les plus anciens de votre
» garnifon, afin de mettre ce déta-
» chement à bord de la flotte pour
» le fecours de Minorque, comme
» il fera jugé convenable par l'Ami-
» ral qui le conduira à ladite Ifle »
» Je fuis, &c. Dans la feconde il eft
dit, « j'ai ordre de vous faire favoir
» que la volonté de Sa Majefté eft
» que dans le cas où il y auroit quel-
» que apparence que l'Ifle de Minor-
» que fut attaquée, vous ferez un dé-
» tachement des troupes de votre
» garnifon, égal à un bataillon
» commandé par un Lieutenant-Co-
» lonel & un Major, pour le fecours
» de cette place, lequel fera mis à
» bord de la flotte, à la difpofition
» de l'Amiral : en prenant pour Lieu-
» tenant-Colonel & pour Major les
» plus anciens de votre garnifon »
La troifiéme lettre ne contenoit que

George II. An. 1756.

ce peu de mots. « La volonté de Sa
» Majesté est que vous receviez dans
» votre garnison les femmes & les
» enfants appartenants au Régiment
» du Lord Robert Bertier ». Ces trois
lettres arrivèrent ensemble, mais le
21 Mai M. Fowke en reçut une quatrième. « Monsieur... Je vous ai écrit
» par le Général Stewart : si cet or-
» dre n'est pas exécuté, vous ferés
» alors un détachement de sept cents
» hommes, pris de votre Régiment
» & de celui de Guise, outre un
» autre détachement des Régiments
» de Pulteney & de Panmure, que
» vous envoyerez à bord de la
» flotte pour le secours de Mahon.
» Mais si cet ordre a été exécuté,
» alors vous ferez seulement un dé-
» tachement de sept cents hommes,
» qui sera commandé par un autre
» Lieutenant-Colonel & par un Ma-
» jor, & vous l'envoyerez à Mahon :
» vous retiendrez aussi tous les bâti-
» ments vuides qui seront dans votre
» port, & vous les tiendrez prêts
» pour de nouveaux transports de
» troupes. Son Altesse Royale le
» Duc de Cumberland me charge
» aussi de vous dire, que vous teniez

George II An. 1756.

» votre garniſon la plus alerte qu'il » eſt poſſible dans ce temps critique, & que vous donniez toute » autre aſſiſtance qui ſera en votre » pouvoir pour le ſecours de Minorque, en prenant ſoin cependant » à ne point fatiguer ni mettre en » danger votre garniſon ».

IV. Déf nſes de ce Général.

M. Fowke dit dans ſes défenſes, que les ordres étoient équivoques, même contradictoires, & de nature à être remis à la diſcrétion de celui auquel ils étoient adreſſés : que le nombre des hommes de ſa garniſon ne ſe montoit qu'à deux mille ſix cents après en avoir pris deux cents ſoixante & quinze pour les vaiſſeaux commandés par M. Edgecumbe : que pour le ſervice ordinaire il falloit huit cents hommes, en ſorte que le nombre entier ne pouvoit ſuffire pour trois ſervices : que s'il avoit envoyé un détachement à bord de la flotte, il n'auroit plus eu de monde que pour deux ſervices, dans un temps où il jugeoit par de bonnes raiſons (qu'il ne pouvoit rapporter), que la place étoit en danger d'être attaquée : que les ordres étant douteux, il avoit aſſemblé un Conſeil de guerre, dont le ré-

George II. An. 1756.

ſultat avoit été, que ſur la nouvelle certaine de la deſcente d'une armée Françoiſe à Minorque au nombre d'entre treize & ſeize mille hommes, & ſur ce qu'il y avoit une Eſcadre Françoiſe de ſeize vaiſſeaux qui croiſoit aux environs du port, il ſeroit inefficace pour le ſecours de la place d'envoyer de Gibraltar un détachement égal à un bataillon, & que ce ſeroit affoiblir la garniſon d'où l'on tireroit ce détachement. Il obſerva que ſi les ordres avoient été poſitifs, & qu'on eût détaché ſept cents hommes pour Minorque, il n'en ſeroit reſté à Gibraltar que quinze cents cinquante-ſix : mais que ſi l'on en avoit encore retranché ſept cents hommes de plus, ſuivant les ordres du 12 de Mai, il n'en ſeroit reſté que 856 : que le devoir journalier de la garniſon exigeant 839 hommes, y compris les Ouvriers & ceux qui travailloient aux ouvrages du Roi, ſi l'on avoit exécuté tous ces ordres quand ils étoient arrivés, il n'y auroit eu que dix-ſept hommes au-deſſus du nombre néceſſaire pour le ſervice journalier, & que dans cette conjoncture critique, une fortereſſe auſſi importante que celle

George II. An. 1756.

de Gibraltar feroit demeurée dégarnie & fans défenfe contre les entreprifes des ennemis : au furplus il ajouta que fi ces détachements avoient été mis fur l'Efcadre, on voit par ce qui eft arrivé qu'ils n'auroient pas été débarqués dans l'Ifle de Minorque.

V. Il eft dépouillé de fes emplois.

Outre ces raifons qui paroiffent fans replique, on pouvoit ajouter que les ordres donnés au Général Fowke de retenir tous les bâtiments vuides pour de nouveaux tranfports de troupes étoient fuperflus, & qu'il eft difficile de fuppofer qu'on en eut pû avoir befoin, à moins qu'on n'eût embarqué toute la garnifon & abandonné la place. Il falloit auffi qu'on eut bien peu de connoiffance du nombre d'hommes qui étoient dans Gibraltar pour lui marquer de les tenir alertes, dans un temps où ils n'auroient eu abfolument aucun repos, & pour lui dire d'envoyer toute l'affiftance qui feroit en fon pouvoir fans fatiguer la garnifon, pendant que fi ces ordres euffent été exécutés il n'y feroit pas refté affez d'hommes pour relever les gardes. Il paroît donc que c'étoit ceux qui avoient donné de tels ordres qu'on auroit dû attaquer, d'autant plus que le Secrétaire de la

guerre dit lui-même dans le procès, que l'auteur d'une lettre eſt celui qui eſt le plus en état de l'expliquer, & que les ordres exprimés dans ſes premières ſont abſolus & non laiſſés à la diſcrétion de celui qui les reçoit. Si le Général les eût exécutés, on auroit eu raiſon de lui en faire un crime, puiſqu'il n'auroit pû les remplir ſans expoſer Gibraltar au danger le plus imminent, & qu'on doit ſuppoſer en pareil cas que des ordres donnés ſans connoiſſance de cauſe ſont abſolument nuls. Quoiqu'il en ſoit, la Commiſſion, compoſée de quatorze Officiers Généraux, non compris le Préſident, fut également diviſée pour renvoyer le Général déchargé de l'accuſation, ou pour le ſuſpendre de ſes fonctions pendant une année. Le Préſident ayant alors la voix prépondérante ſe déclara contre le priſonnier & il fut ſuſpendu pour un an; mais le Roi dit enſuite, que celui qui étoit déclaré incapable de le ſervir pendant ce temps, l'étoit également pour toute ſa vie, & M. Fowke fut dépouillé pour toujours de ſes emplois.

George II. An. 1756.

VI. Priſe du Varwick & combat de M. de Beauſſier.

Les vaiſſeaux Anglois & les vaiſſeaux François répandus dans les dif-

George II.
An. 1756.

férentes mers, ne manquoient plus de s'attaquer réciproquement, quand ils espéroient en retirer quelque avantage. Le Chevalier d'Aubigni qui montoit le navire le Prudent, accompagné des frégates l'Atalante & le Zéphir, attaqua le Varwick, bâtiment de guerre Anglois de soixante & quatre Canons le 11 de Mars à l'atterage de la Martinique, & s'en rendit maître après en avoir reçu une bordée. Le dernier jour d'Avril M. de Beaussier qui commandoit une Escadre destinée à porter des forces & des munitions pour le Canada, rencontra en revenant de Quebec à Louisbourg deux bâtiments Anglois & deux frégates: il montoit le Héros & avoit sous ses ordres le Navire l'Illustre & les deux frégates la Licorne & la Syrène. Les Anglois qui étoient venus le reconoître, virèrent de bord & prirent chasse : mais M. de Beaussier ne voulut pas les poursuivre pour lors, parce qu'il étoit chargé de provisions pour Louisbourg. Il les y débarqua avec la plus grande diligence, se remit en mer & rejoignit les Anglois : le calme qui survint l'exposa seul à combattre les deux vaisseaux ennemis, ce qu'il fit avec la plus grande

aćtivité; mais ils se défendirent de même, & profitèrent d'un vent frais qui s'éleva vers le soir pour s'échaper. Il ne pût les poursuivre le lendemain, quoiqu'il les eût encore vus, parce qu'il avoit reçu plus de deux cents coups de canon, tant dans ses œuvres mortes que dans sa mâture.

VII. Perte d'un vaisseau Anglois dont on veut forcer les hommes.

On continuoit toujours en Angleterre à prendre de force les matelots des vaisseaux marchands pour la marine Royale. Un bâtiment nommé le Marchand de Virginie, chargé de Tabac, de fer, & d'autres effets étant arrivé à la rade de Bristol, fut joint par une barque du Roi dans l'intention d'en prendre les hommes : Ils firent résistance, les gens de la barque tirèrent sur eux, tuèrent le cuisinier, & en blessèrent quelques autres, mais l'après-midi après que ce bâtiment eut tiré quelques coups de canon de détresse, il coula à fond en présence d'un grand nombre de spectateurs.

VIII. Préparatifs des Anglois en Amérique.

L'attention de tout le public étoit alors tournée vers l'Amérique, devenue le principal Théâtre des opérations militaires. Le 25 de Juin M. Abercrombie arriva à Albanie sur la

George II.
An. 1756.

frontière de la Nouvelle York, & il y prit le commandement des troupes qu'on y avoit rassemblées, consistant en deux régiments qui avoient servi sous le Général Braddock, deux bataillons levés en Amérique, deux régiments transportés depuis peu d'Angleterre, quatre Compagnies indépendantes, qu'on entretenoit depuis plusieurs années dans la Nouvelle York, le nouveau Régiment de Jersey, quatre compagnies levées dans la Caroline septentrionale, & un corps de troupes provinciales levé par le Gouvernement de la Nouvelle Angleterre. Les Provinces méridionales, en y comprenant la Pensylvanie, le Maryland & la Virginie n'étoient point encore déterminées sur aucun plan d'opérations, cependant les frontières occidentales de ces Provinces étoient vivement pressées par les François & encore plus par les Indiens, qui venoient en partis cachés dans les bois & les Forêts, tomboient inopinément sur les établissements Anglois, brûloient, pilloient, & massacroient avec l'inhumanité qui fait le caractère de ces sauvages. Dans la Caroline Méridionale, le nombre

des Esclaves Nègres étoit si grand, proportionnellement aux blancs de cette Colonie, que le Gouvernement ne pouvoit en détacher aucun renfort pour l'entreprise générale sans exposer cette Province aux plus grands dangers.

IX. Plans des deux Nations dans cette partie du monde.

Il paroît que les François & les Anglois avoient depuis long-temps formé des plans qu'ils ne perdirent jamais de vue en Amérique, jusqu'à ce que la superiorité des forces de l'une des nations eut renversé les projets de ses rivaux. Le plan des François avoit trois objets principaux; de couper toute communication d'alliance & de commerce entre les Anglois & les Sauvages, alliés ou dépendants de la France : d'empêcher les Anglois de s'étendre au-delà de leurs anciennes bornes & de les y retenir par les forts construits dans les parties Françoises; enfin d'entretenir la correspondance entre le Canada & la Louisiane, ce qui ne pouvoit se faire qu'en conservant la propriété des Lacs qui communiquent de l'un à l'autre. Les Anglois de leur côté avoient aussi trois objets à remplir. De s'ouvrir un passage & une communication libre avec toutes les nations d'Indiens : d'intercepter

George II. An. 1756.

toute communication entre le Canada & la Louiſiane; & de détruire ou ſe rendre maîtres des forts que les François avoient conſtruitspour ſe maintenir dans leurs poſſeſſions. Suivant ces différents plans reconnus par les Anglois mêmes, on voit que la France ne ſongeoit qu'à s'affermir dans ſes limites, au lieu que l'Angleterre s'occupoit particulièrement du ſoin d'étendre les ſiennes, & c'étoit en conſéquence que dans un Conſeil de guerre tenu en 1755 à la Nouvelle York, on avoit réglé les opérations de l'année ſuivante. On y avoit réſolu d'attaquer le fort de Niagara, ſitué ſur les Lacs Ontario & Erié, pour couper la communication du Canada & de la Louiſiane, & pour mettre les François hors d'état de pouvoir défendre leurs nouvelles forterеſſes ſur l'Ohio : de réduire Ticondérago & le fort de la Chevélure, afin de délivrer les frontières de la Nouvelle York du danger d'une invaſion, & de rendre la Grande-Bretagne maîtreſſe du Lac Champlain, ſur lequel on pourroit enſuite tranſporter des troupes ſuivant les occaſions : enfin d'aſſiéger le fort du Queſne ſur l'Ohio,

& d'envoyer un corps de troupes par la rivière Kennebec, pour jetter l'allarme dans la Capitale du Canada. Ce plan étoit trop étendu pour le nombre de troupes qu'on y pouvoit employer cette année, la ſaiſon étoit trop avancée pour rien exécuter d'important quand les Régiments arrivèrent d'Angleterre; les différentes Colonies n'étoient point d'accord dans leurs ſentiments, & M. Abercrombie ne voulut rien entreprendre juſqu'à l'arrivée du Lord Loudon, qu'on attendoit de jour en jour.

X. Priſe du Fort de Buil par M. de Lery.

Quelques raiſons qui puſſent retarder le départ du Lord & celui du renfort, il eſt certain qu'on ne peut les attribuer qu'au Miniſtère Anglois: que ce retard rendit l'armement inutile pour le reſte de cette année, & qu'il donna le temps aux François de prendre leurs précautions, & de haraſſer les Etabliſſements de la Grande-Bretagne ſans trouver preſque d'oppoſition. Tout paroiſſoit diſpoſé en leur faveur dans ces heureux commencements; des Indiens, anciens alliés des Anglois avoient ſecoué leur joug, & aucun ne prit leur défenſe quand les François s'emparèrent d'un petit poſ-

George II. An. 1756.

te, où étoient vingt-cinq Européens, qui périrent au milieu des cinq nations qu'ils regardoient depuis long-temps comme leurs Alliés. M. de Vaudreuil, Gouverneur du Canada, ayant été informé que les Anglois avoient fait du fort de Bull le principal entrepôt des provisions & des munitions néceſſaires pour l'exécution de leurs projets contre les forts de Niagara & de Frontenac, chargea M. de Lery d'aller détruire ce fort avec un détachement de cinq cents hommes, tant de troupes réglées que de Sauvages & de Canadiens. Le Commandant Anglois, qui avoit cent hommes de garniſon, ne repondit à la première ſommation qui lui fut faite de ſe rendre, que par un feu très vif de grenades & de mouſqueterie. M. de Lery fit rompre la porte à coups de haches; & pendant que les Canadiens faiſoient des brêches ſur le derriere du fort, il fit faire une ſeconde ſommation. Les Anglois y répondirent comme à la première, ce qui redoubla l'ardeur des troupes de M. de Lery, qui emportèrent le fort l'épée à la main, & il ne put y avoir de ſauvés que très peu d'Anglois

George II. An. 1756.

qui durent la vie à l'humanité du Commandant François. Dans le temps où il viſitoit les magaſins, qui contenoient quarante milliers de poudre, beaucoup de bombes & d'autres munitions, outre une grande quantité de proviſions de bouche, on s'apperçut que le feu y avoit pris. Les vainqueurs n'eurent que le temps de ſe retirer, les magaſins ſautèrent, avec les bâtimens & même toute l'enceinte du fort, qui fut entièrement détruit par l'exploſion. Les François ne perdirent dans cette expédition que deux hommes tués & ſept bleſſés.

XI. M. Bradſtreet eſt attaqué par les François, qui ſont repouſſés.

Quelque temps après les François apprirent qu'un gros convoi de proviſions & de munitions deſtinées pour Oswego ſeroit envoyé dans peu de Schenectadi, & remonteroit la rivière Onondaga. Ils formèrent une embuſcade dans les bois & les Halliers qui bordent la rive ſeptentrionale de cette rivière : mais y étant arrivés trop tard pour enlever le convoi, ils réſolurent d'attendre le retour du détachement. Le Colonel Bradſtreet qui le commandoit étoit trop vigilant pour ſe laiſſer ſurprendre, & il avoit pris de juſtes meſures contre tout évé-

George II. An. 1756.

nement. Le 3 de Juillet, pendant qu'il se laissoit aller au courant de la rivière avec ses batteaux, qui formoient trois divisions, ils furent salués du cri de guerre des Indiens, & d'une décharge de mousqueterie du côté du Nord. M. Bradstreet fit descendre une partie de ses gens sur le rivage opposé, & avec l'avant-garde prit possession d'une petite Isle, où il fut aussi-tôt attaqué par les ennemis, qui passèrent la rivière à Gué, & furent repoussés. Un autre corps traversa un mille plus haut, mais M. Bradstreet s'avança contre eux, à la tête de deux cents hommes, & les attaqua l'épée à la main avec tant de vigueur, qu'il y en eut beaucoup de tués sur la place, & que le reste fut poussé dans la rivière, où il en périt encore plusieurs. Il en dispersa de même un troisiéme corps, qui avoit passé encore plus haut. Dans toute cette action, qui dura près de trois heures, M. Bradstreet eut environ soixante & dix hommes tués ou blessés, mais les ennemis en perdirent le double, & les Anglois leur firent soixante & dix prisonniers. Le Colonel fut joint le même soir par le

Capitaine Patten, à la tête des grenadiers qui alloient d'Oneïda à Oſwego, & le lendemain matin, deux cents hommes de la garniſon de cette dernière place vinrent à ſon ſecours, mais la pluye violente qui étoit ſurvenue avoit tellement enflé les petits ruiſſeaux, qu'il ne pût pourſuivre les ennemis: Patten gagna Oſwego avec ceux qui en étoient ſortis, & Bradſtreet continua ſa route à Schenectady. Il apprit en chemin par les priſonniers, qu'un gros corps de troupes Françoiſes étoit campé ſur le bord Oriental du lac Ontario, avec beaucoup d'artillerie & d'autres munitions deſtinées pour aſſiéger le fort d'Oſwego. Cette nouvelle le détermina à ſe rendre ſans perdre de temps à Albanie pour la communiquer au Général Abercrombie, qui donna ordre auſſi-tôt au Major Général Webb de ſe tenir prêt à marcher avec un Régiment au ſecours de la garniſon.

XII. Arrivée du Général Loudon en Amérique Ses diſpoſitions pour ſecourir Oſwego.

Pendant qu'on raſſembloit les proviſions néceſſaires pour exécuter ces ordres, le Comte de Loudon arriva à Albanie le 29 de Juillet. Les Anglois pouvoient alors former une armée de deux mille ſix cents hommes de

George II. An. 1756. troupes régulières, de sept mille hommes de troupes provinciales, qu'on attendoit incessamment du fort William Henry sous les ordres du Général Winslow, & d'un nombre considérable de gens des batteaux de Schenectady & d'Albanie. La garnison d'Oswego étoit de quatorze cents hommes, outre trois cents travailleurs & mariniers, & ces troupes étoient distribuées tant dans le fort qu'en petits détachements postés entre la place & l'endroit nommé Champ de Burnet, pour s'assurer la communication par le pays des six Nations, qui paroissoient alors fort peu attachées au Anglois. Les François avoient environ trois mille hommes au fort Frédéric & à Ticonderago sur le lac Champlain, mais leurs principales forces etoient rassemblées sur les bords du lac Ontario; & comme il étoit évident que leur dessein étoit de se rendre maître du fort Oswego, le Lord Loudon tourna toute son attention aux moyens de donner de puissants secours à cette place. Il y trouva de très fortes oppositions, tant dans la Province de la Nouvelle York, que dans les autres gouverne-

ments ſeptentrionaux, qui vouloient qu'on s'attachât plutôt à réduire le fort Frédéric, & à aſſurer leurs frontières, dont ils jugeoient que la ſûreté dépendoit de cette conquête. Ils inſiſtèrent pour que Winſlow fut joint par quelques Régiments de troupes régulières, avant qu'il marchât contre cette fortereſſe, & qu'un corps de réſerve demeurât à Albanie, pour la défenſe de la frontière, s'il arrivoit que Winſlow manquât ſon entrepriſe & fut défait. Cependant ils conſentirent que le Régiment auquel M. Abercrombie avoit donné ordre de marcher à Oſwego, allât au ſecours de cette place, & le 12 d'Août il partit d'Albanie avec le Colonel Webb, mais tous ces retards avoient donné aux François le temps de s'emparer d'Oſwego, ainſi que nous allons le rapporter.

George II. An. 1756.

XIII. Diſpoſitions des François pour faire le ſiége de ce Fort.

L'établiſſement de ce fort étoit une entrepriſe des Anglois, qui l'avoient conſtruit ſur un terrein appartenant à la France dans le temps de la paix la plus profonde, & contre lequel les François n'avoient jamais ceſſé de faire leurs plaintes. Ce n'étoit dans le commencement qu'un magaſin for-

George II. An. 1756.

tifié, mais les Anglois voulant profiter de la ſituation avantageuſe de ce poſte, ſitué preſque au milieu des établiſſements de leurs rivaux, y avoient conſtruit divers nouveaux ouvrages en différents temps, enſorte qu'il étoit alors compoſé de trois forts nommés le fort Ontario, le fort Oſwego & le fort Georges. M. de Vaudreuil deſtina pour cette expédition près de trois mille hommes, dont il y en avoit treize cents de troupes régulières, & il en confia la conduite au Marquis de Montcalm. Ce Commandant arriva le 29 de Juillet à Frontenac, prit les précautions néceſſaires pour s'aſſurer une retraite s'il arrivoit que la ſupériorité de force rendit la tentative infructueuſe : envoya deux bâtiments, l'un de 10 piéces de canon & l'aure de ſeize pour croiſer ſur le lac aux environ d'Oſwego, & établit une chaîne d'Indiens & de Canadiens ſur la route d'Albanie à ce fort pour enlever les couriers. Toutes les troupes & les bâtimens avec l'Artillerie & les munitions étant arrivés à la Baye de Nixoure, où étoit indiqué le rendez-vous, M. de Montcalm fit marcher la garde avancée à

à une crique nommée Anſe aux Cabannes, qui eſt à trois lieues d'Oſwego. La première diviſion étant arrivée le 10 à deux heures du matin au même endroit, l'avant-garde en partit à quatre heures après midi, & ſe rendit au travers des bois à une autre Crique qui n'eſt qu'à une demi-lieue d'Oſwego, pour favoriſer le débarquement. À minuit toute la diviſion y arriva, & on éleva auſſi-tôt une baterie ſur le lac Ontario.

George II. An. 1756.

XIV. Ils ſe rendent maîtres du Fort Ontario.

Le 11 & le 12 furent employés à faire des gabions, des ſauciſſons & des faſcines, ainſi qu'à ouvrir une route au milieu des bois depuis l'endroit du débarquement juſqu'à celui où l'on avoit réſolu d'ouvrir la tranchée. La ſeconde diviſion arriva le matin du 12 avec l'Artillerie & les proviſions, qui furent auſſi-tôt débarquées. On ouvrit à minuit la tranchée, qui ne fut autre choſe qu'une paralléle de cent toiſes de front à quatre-ving-dix toiſes du foſſé du fort Ontario. Le matin on commença à élever les batteries, & le feu des Anglois fut très vif depuis le point du jour juſqu'à ſix heures du ſoir, qu'on reconnut qu'ils évacuoient

George II. An. 1756.

le Fort & ſe retiroient à Oſwego en traverſant la rivière. Auſſi-tôt M. de Montcalm prit poſſeſſion du fort Ontario, & fit continuer la paralléle jusqu'au bord de la rivière, où l'on éleva durant la nuit une grande batterie, qui, non-ſeulement pouvoit foudroyer le fort Oſvego, mais encore le chemin entre ce fort & le Fort Saint-Georges.

XV. Priſe d'Oſwégo. La garniſon ſe rend priſonnière de guerre.

Le 14, un Corps de Canadiens & de Sauvages traverſa la rivière, tant à gué qu'à la nage, pour inveſtir & attaquer le Fort du côté des bois. Cette action hardie, qui coupoit la communication entre les deux Forts; l'activité avec laquelle on avançoit les ouvrages dans un terrein rempli de ſouches & de troncs d'arbres que les Anglois croyoient impraticable; le feu continuel d'une batterie de neuf pièces de canon : la mort du Colonel Mercer qui commandoit la garniſon; le peu d'accord qui étoit entre les Officiers; toutes ces raiſons réunies les obligèrent à arborer le drapeau blanc. Les Anglois ſe rendirent priſonniers de guerre, & les François prirent immédiatement poſſeſſion d'Oſwego & du Fort Georges,

George II. An. 1756.

qu'ils détruisirent entiérement, après en avoir enlevé l'artillerie & les provisions de guerre & de bouche. Ils y trouvèrent cent vingt & une piéces d'artillerie, quatorze mortiers, sept bâtiments armés dont quatre étoient montés de canon depuis huit piéces jusqu'à dix-huit, & les trois autres de mortiers, avec deux cents bateaux, dont ils se rendirent maîtres, & dont les Officiers & équipages furent compris dans la Capitulation. Les Anglois eurent cent cinquante-deux hommes de tués ou blessés, & les François ne perdirent que quatre hommes, & en eurent vingt blessés légérement; ils firent seize cents prisonniers, y compris quatre-vingt Officiers. Si l'on en croit M. Smollett, les articles de la Capitulation furent mal exécutés du côté des François, qui abandonnèrent plusieurs des prisonniers à la fureur des Indiens, lesquels volèrent aussi, dit-il, une partie de leurs habits & de leurs bagages. Ce recit est totalement contredit par ce qui fut inséré dans les papiers publics de Londres, où l'on ne cherche jamais à flatter les François, particuliérement en temps de guerre. Il

George II. An. 1756.

y eſt dit poſitivement que les Officiers & les Soldats furent conduits à Montréal, & enſuite à Quebec, où ils demeurèrent un mois traités avec toutes ſortes de politeſſes.

XVI. Préparatifs des Anglois pour la Campagne ſuivante.

Le Comte de Loudon, voyant que la ſaiſon étoit trop avancée pour former quelque entrepriſe importante, s'occupa uniquement des préparatifs pour ſe mettre de bonne heure en campagne l'année ſuivante. Il s'attacha à mettre en ſûreté les frontières des Colonies Angloiſes, à former un plan d'opérations uniformes, & à établir l'harmonie entre les différents Gouvernements, qui depuis longtemps étoient diviſés par la diverſité d'intérêts, & par d'autres cauſes de diſcorde. On mit les Forts Edouard & William Henry en état de défenſe; on y établit de bonnes garniſons: & les troupes furent miſes en quartier d'hiver à Albanie, où l'on conſtruiſit des caſernes paſſables pour les recevoir.

Un parti d'Indiens & de François ſurprit le Fort Granville ſur les frontières de Penſylvanie: la garniſon, qui n'étoit compoſée que de vingt-deux ſoldats avec quelques femmes

& quelques enfants fut faite priſonnière de guerre. On les chargea de farine & d'autres proviſions, après quoi les François mirent le feu au Fort qui n'étoit que de bois, & qui fut bien-tôt réduit en cendres. Les habitants des frontières étoient ſouvent expoſés à la fureur des Sauvages, qui maſſacroient ceux qu'ils rencontroient, ſans diſtinction d'âge ni de ſéxe; mais le Gouverneur de Penſylvanie arrêta une partie de ces outrages par un traité de paix qu'il fit avec les Delawares, puiſſante nation Indienne qui habite les bords de la rivière Saſquehanna, & qui forme pour ainſi dire une ligne ſur les confins méridionaux de cette Province. En même-temps, le Gouverneur de la Virginie fit un traité d'alliance & d'amitié avec les Cherekees & les Catawbas, deux nations très conſidérables, voiſines de cette Colonie, où elles étoient en état d'amener trois mille combattants. Toutes ces circonſtances réunies donnoient aux Anglois la plus grande eſpérance de pouſſer vigoureuſement la guerre l'année ſuivante en Amérique, & ils y comptèrent avec d'autant plus de

George II. An. 1756.

George II. An. 1756.

raiſon, qu'on leur envoya un renfort de troupes avec quantité de munitions de guerre, dans quatorze bâtiments de tranſport, ſous l'eſcorte de deux vaiſſeaux de ligne, qui mirent à la voile de Cork en Irlande, vers le commencement de Novembre.

XVII. Priſe de deux vaiſſeaux François.

Il y eut peu d'événements remarquables cette année dans les mers de l'Amérique : au commencement de Juin, le Capitaine Spry qui commandoit une petite Eſcadre, & qui croiſoit à la hauteur de Louisbourg, s'empara de l'Arc-en-ciel, vaiſſeau François de cinquante canons, & chargé d'une grande quantité de munitions de guerre & de bouche. Il prit auſſi un autre bâtiment François avec ſoixante & dix ſoldats, deux cents barils de poudre, deux gros mortiers d'airain, & d'autres munitions auſſi deſtinées pour Louisbourg. Le 27 de Juillet, le Chef d'Eſcadre Holmes étant à la même latitude avec deux gros vaiſſeaux & autant de chaloupes armées en guerre, attaqua deux vaiſſeaux de ligne François & quatre frègates, & les obligea de gagner le large après un combat très

vif. On équipa dans ce pays, ainsi que dans les Isles des Indes Occidentales, qui appartiennent à la Grande-Bretagne un grand nombre de vaisseaux Corsaires; & comme ces mers étoient remplies de navires marchands François, les courses furent très avantageuses aux intéressés.

George II.
An. 1756.

XVIII.
Affaires des Indes Orientales.

Dans les Indes Orientales, la cessation des hostilités entre les Anglois & les François ne fut pas de longue durée : le nouveau Nabab Mahamet-Aly-Kan étoit généralement reconnu, & les Polygars lui payèrent une partie du tribut qu'ils lui devoient, mais il ne trouva pas la même soumission chez Morstousalikan Phousdar de Velour qui, par ses richesses & par l'étendue de ses possessions, étoit presque aussi puissant que le Nabab. Ce dernier voulut essayer de s'emparer de la Capitale du Phousdar, & s'adressa aux Anglois, qui lui fournirent pour cette expédition les troupes qui avoient aidé à faire payer les tributs des Polygars, avec un renfort de deux cents Européens, deux piéces de dix-huit, & plusieurs Compagnies de Cipayes. Ils établirent leur camp à la portée du

George II. An. 1756.

canon de Velour ; mais le Phousdar qui avoit été instruit de leur dessein, s'adressa à M. de Leyrit, Gouverneur de Pondichery, qui écrivit aussi-tôt à la Présidence de Madraz : dit qu'il regardoit cette conduite comme une infraction de la trève, & qu'il recommenceroit les hostilités, si l'on ne retiroit incessamment les troupes Angloises. Cette hardie déclaration empêcha pour lors que la guerre ne recommençât dans ce pays. Les Anglois retirèrent leurs troupes, les François firent rentrer à Pondichery celles qu'ils avoient déja mises en campagne, & les Princes du pays demeurèrent tranquilles.

XIX. M. de Bussy se retire d'auprès de Salabet-Zingue.

M. de Bussi étoit toujours en faveur auprès du Souba Salabetzingue, & le Major Lawrence assure dans ses mémoires que ce Prince étoit prêt de livrer la citadelle de Golconde aux François, les intrigues de leurs ennemis en empêcherent ; & dans le temps où M. de Bussi venoit de rendre les plus grands services au Souba contre le Nabab de Savanore & contre Balagirao, les Seigneurs avec le premier Ministre à leur tête, demandèrent que Salabetzingue renvoyât les François.

M. de Buſſi jugea qu'il falloit céder au temps, & dit qu'il ſouhaitoit ardemment de quitter un ſervice accompagné d'autant de déſagréments. Il prit congé du Souba ſans marquer aucun mécontentement, & ſe retira avec ſes troupes, compoſées de ſix cents Européens, de cinq mille Cipayes, & d'une très forte artillerie. Il gagna promptement Hydrabad, malgré les efforts réunis des Polygars & de Balagirao, & il réſolut de s'y maintenir; mais Salabet-Zingue livré alors à la faction contraire aux François, s'adreſſa à leurs rivaux pour en tirer des ſecours qui puſſent lui ſervir à déloger M. de Buſſi de ce poſte. Les Anglois y conſentirent, & les ordres étoient déja donnés pour mettre en campagne trois cents Européens & quinze cents Cipayes, lorſque les facheuſes nouvelles qu'ils reçurent de Bengale, les obligèrent de tourner leurs vues uniquement de ce côté. George II. An. 1756.

XX. Priſe de Calicota par le Souba de Bengale.

Alli-Verdi-Kan, Souba du Royaume de Bengale étant mort, ſon petit fils Souraji-Doulah qui lui ſuccéda, mécontent du refus que firent les Anglois de payer quelques droits qu'il

George II. An. 1756.

vouloit éxiger, & irrité particulièrement de ce qu'ils avoient accordé leur protection à un de ses sujets proscrit, leva une armée de soixante mille hommes, marcha à Calecut ou Calicota au mois de Juin, & investit cette place qui n'étoit nullement en état de défense. Le Gouverneur nommé M. Drake, intimidé par le nombre des ennemis, abandonna le fort avec quelques-uns des principaux de la Colonie, & se réfugia dans un vaisseau, emportant avec soi les meilleurs effets & les livres de la Compagnie. Par sa retraite, la défense de la place passa à M. Holwell, Président de la Compagnie, qui aidé du secours d'un petit nombre de braves Officiers & d'une foible garnison, se soutint contre diverses attaques, avec autant de courage que de résolution, jusqu'à ce qu'ils fussent accablés par le nombre, & que l'ennemi se fut fait un passage pour pénétrer dans le fort. M. Holwell fut alors obligé de se rendre, & le Souba promit, parole de soldat, de ne faire aucun mal ni au Commandant, ni à la garnison.

XXI. Etat affreux où sont réduits les prisonniers Anglois.

Malgré cette promesse, ils furent tous mis au nombre de cent quaran-

te-ſix perſonnes des deux ſexes, dans un endroit nommé la priſon du trou noir, qui étoit de forme cubique de dix-huit pieds en tout ſens. Il n'y avoit aucune ouverture à l'Eſt ni au Midi, qui étoient les ſeuls côtés d'où l'on eut pu tirer quelque rafraîchiſſement, & les deux fenêtres ſituées du côté de l'Oueſt étoient bouchées de barres de fer ſi larges que l'air ne pouvoit preſque y paſſer. On ne peut concevoir ſans horreur l'affreuſe ſituation à laquelle ils furent réduits dans un eſpace auſſi étroit, durant une nuit des plus étouffantes, & ſous un climat brûlant comme eſt celui de Bengale; ſituation d'autant plus terrible que pluſieurs étoient bleſſés, & que tous étoient épuiſés de la fatigue qu'ils avoient ſoufferte pendant le ſiége. Tranſportés de rage de ſe trouver ainſi renfermés dans un endroit où ils ſentoient qu'ils périroient infailliblement par la ſuffocation, ils firent tous leurs efforts pour enfoncer la porte, dans l'intention de ſe jetter ſur les épées des barbares qui les environnoient; mais toutes leurs tentatives furent infructueuſes; la porte ouvroit en dedans, & quand elle fut

George II. An. 1756.

George II. An. 1756.

fermée leur foule la pressoit tellement que leur poids ne servoit qu'à la rendre plus close. Dans le temps qu'ils regardoient le désespoir comme leur unique ressource, M. Holwell qui étoit à l'une des fenêtres parla à un Jemmautdaar, ou Sergent de la garde Indienne, s'efforça de le toucher par une peinture pathétique des maux qu'ils souffroient, & promit de lui donner mille roupies le lendemain matin, s'il trouvoit moyen de faire transférer la moitié des prisonniers dans un autre endroit. Le soldat, engagé par l'appas d'une récompense aussi forte, promit de travailler immédiatement à les secourir, & en effet il les quitta dans cette intention; mais il revint quelques minutes après, & dit que le Souba sans les ordres duquel on ne pouvoit rien changer à leur situation étoit alors endormi, & qu'il n'étoit permis à personne de le réveiller. En vain M. Holwell promit deux mille roupies au Jemmautdaar, il ne lui fut pas possible d'obtenir aucun soulagement.

XXII. Ils veulent forcer les Maures à les tuer.

Tous les prisonniers étoient couverts d'une sueur des plus abondantes, & ils éprouvèrent une soif terrible,

d'autant plus violente que toute l'humidité de leur corps étoit ſortie par les pores de la peau. Ils avoient quitté leurs habits, s'étoient mis à terre aſſis ſur leurs jarrets, & agitoient leurs chapeaux pour eſſayer à ſe procurer quelque rafraîchiſſement ; mais pluſieurs ne pouvant ſe relever avec les autres, furent foulés aux pieds, & moururent dans cet état déplorable. Cette ſoif horrible étoit accompagnée d'une difficulté de reſpirer auſſi inſupportable, & tous étant aux abois faute d'un peu d'air, leur accablement ſe changea en une eſpèce de rage ; ils eſſayèrent encore à rompre la porte, & ne pouvant y réuſſir, ils vomirent les invectives les plus injurieuſes contre les gardes & contre le Souba, pour les irriter par leurs imprécations, & pour les engager à mettre fin à leurs maux en tirant ſur eux. Les éxécrations qu'ils proféroient ſe changèrent bientôt en longs gémiſſements, où ils ne firent plus entendre que ces mots « de l'eau ! de l'eau ! » Le Jemmautdaar plus touché de compaſſion qu'irrité de leurs invectives, ordonna à ſes ſoldats de leur apporter quelques outres pleines d'eau, mais elles ne

George II
An. 1756.

ſervirent qu'à exciter leur ardeur & à augmenter la confuſion générale. On ne pouvoit leur donner cette eau qu'en la faiſant couler dans leurs chapeaux, & ce ſecours leur devenoit infructueux par les tranſports dont ils étoient agités, & qui les jettoient dans une eſpèce de délire. Les conteſtations que le déſir de participer à ce rafraîchiſſement faiſoit naître entr'eux, étoient cauſe qu'il s'en perdoit une grande partie ; il n'y avoit que les priſonniers les plus proches des fenêtres qui en puſſent profiter, & les autres en étoient totalement exclus, quoiqu'ils conjuraſſent leurs amis par les plaintes les plus tendres de leur en faire paſſer quelques gouttes. Ce ſoulagement même leur fut pernicieux, & bien loin de modérer le feu qui les conſumoit, cette eau ne ſervit qu'à augmenter la difficulté de reſpirer. Il eſt impoſſible de repréſenter tout ce qui ſe paſſoit dans cette ſcène d'horreur & de confuſion : les cris, les clameurs, les conteſtations, les efforts que faiſoient ceux qui étoient éloignés pour arriver juſqu'aux barreaux, & les gémiſſements de ceux qui tomboient pour ne jamais ſe relever.

George II.
An. 1756.

XXIII.
Ils périssent presque tous faute d'air.

Croiroit-on qu'il y eut des cœurs assez inhumains pour se faire un affreux plaisir de cette horrible situation où se trouvoient des êtres semblables à eux. Les soldats qui étoient au dehors, en leur fournissant de l'eau, approchoient des lumières des barreaux pour se faire un spectacle & un amusement du désordre, du bouleversement & des querelles que ce secours mortel occasionnoit entre les prisonniers. N'en soyons point surpris; tels sont les funestes effets des préjugés qu'on prend dès l'enfance contre des hommes d'une autre patrie, ou d'une religion différente de celle que nous professons, & les exemples n'en sont que trop fréquents à la honte de l'humanité. M. Holwel voyant que ses amis périssoient à ses côtés, & étoient foulés aux pieds par ceux qui conservoient encore quelques restes de vie, & pressé lui-même de toutes parts par le poids de ceux qui l'accabloient, leur demanda pour dernière marque du respect qu'ils lui avoient toujours porté, de le laisser s'écarter de la fenêtre pour mourir dans un lieu plus tranquille. Les horreurs de la mort les environnoient tous également; ce-

George II. An 1756.

pendant mème dans ces derniers inſtants, ils voulurent encore lui marquer leur affection. Ils réuſſirent à lui ouvrir un paſſage, & il ſe retira au centre de la priſon, où il y avoit alors plus de place, parce qu'il étoit déja mort environ un tiers de ces malheureux, dont les corps étoient étendus ſur le plancher, ce qui donnoit plus d'eſpace aux autres, qui ſe portoient tous vers les fenêtres. Un de ſes amis, nommé Edouard Eyre lui demanda comment il ſe trouvoit, & tomba mort à ſes côtés avant de recevoir ſa réponſe. M. Holwell ſe jetta ſur les corps de ceux de ſes compagnons, dont le dernier ſoupir avoit terminé les infortunes : il recommanda ſon ame à ſon Créateur : la ſoif ardente qui le dévoroit augmentant de plus en plus, à peine lui reſtoit-il aſſez de force pour entretenir une reſpiration entrecoupée, & il lui prit une palpitation qui ſembloit être le dernier accès de ſes maux. Cependant il eut encore aſſez de vigueur pour recueillir tous ſes eſprits, pour ſe rapprocher de la fenêtre, & pour s'écrier ; « de l'eau au nom de Dieu ! de l'eau ! » Ses compagnons le croyoient mort ; mais

voyant qu'il avoit encore conſervé un reſte de vie, ils lui donnèrent une preuve bien touchante de leur tendreſſe & de leur reſpect pour ſa perſonne. Tous crièrent « donnez-lui de l'eau, » & aucun n'y toucha qu'il n'eut bu. Sa reſpiration commença à ſe ranimer étant plus près de la fenêtre, & la palpitation ceſſa ; mais voyant que l'eau ne diminuoit pas ſon altération, il ceſſa d'en boire, & ſe contenta de ſe raffraîchir de temps en temps la bouche en ſuccçant la ſueur dont les manches de ſa chemiſe étoient trempées, eſpèce de liqueur que lui & un de ſes amis qui lui en dèroba quelque portion trouvèrent également douce, agréable & rafraîchiſſante. Le reſte des priſonniers s'adreſſant à leurs gardes, paſſoient alternativement des inſultes les plus outrageantes aux prières & aux ſupplications les plus ſoumiſes pour les engager à tirer ſur eux, & à mettre fin à leurs miſéres. La vapeur qui s'exhaloit des vivants, & l'infection qui commençoit déja à s'élever des cadavres, auſſi ſubtile que le poiſon le plus actif, ſuffoqua en peu de temps tous ceux qui ne purent approcher

George II. An. 1756.

des fenêtres. M. Holwell, ennuyé de ce que la mort ne répondoit pas à ses vœux, rentra encore dans l'intérieur de la prison, & se jetta sur les corps étendus d'un pere & d'un fils qui avoient expiré en se tenant embrassés. Il fut bientôt privé de tout sentiment, & demeura au nombre des morts le reste de la nuit ; mais au point du jour, ses compagnons remarquèrent en lui quelques mouvements ; ils le portèrent à une fenêtre, où l'air le ranima de nouveau, & lui rendit l'usage des sens. Enfin le Souba ayant appris que la plus grande partie des prisonniers étoient suffoqués, demanda si leur chef étoit encore vivant, & donna ordre de les retirer de cet infernal cachot, d'où ils ne sortirent que vingt-trois vivants, de cent quarante-six qu'ils y étoient entrés.

XXIV. Nouvelles cruautés exercées sur ceux qui survivent

Ce seroit faire trop d'honneur au Souba, si l'on croyoit qu'il délivra les infortunés prisonniers par un sentiment de compassion. Il ne fut guidé que par son intérêt propre : on l'assura qu'un trésor considérable étoit caché dans le fort, & que M. Holwell en connoissoit l'endroit. Ce brave

Commandant qui avoit été saisi d'une fièvre putride, ainsi que ses compagnons, à la sortie de leur horrible cachot, fut traîné devant le barbare Souraji-Doulah, lequel lui fit diverses questions au sujet de ce trésor imaginaire, & qui ne voulut donner aucune croyance aux protestations de M. Holwell, qui l'assuroit n'en avoir nulle connoissance. Le Commandant & trois autres Anglois furent chargés de fers, & conduits au camp des Indiens, où on les laissa toute la nuit exposés à une pluie violente : le lendemain on les ramena à la ville également dans les fers, & ils souffrirent en route les rayons brûlants d'un soleil assez ardent pour leur enlever la peau. Ils auroient péri immanquablement à cette nouvelle fatigue, si la nature ne s'étoit soulagée d'elle-même en faisant sortir la fièvre en larges pustules, dont ils eurent tout le corps couvert. Dans cet état d'accablement, on eut encore l'inhumanité de les transporter sur une barque découverte à Muxadabad, Capitale du Bengale, & ils souffrirent en route des traitements si cruels, & éprouvèrent tant de miséres, que nous

George II. An. 1756.

craindrions de fatiguer le lecteur par le nouvel exposé de tant de maux réitérés. On leur fit traverser cette ville chargés de chaînes pour servir de spectacle aux habitants, & on les logea dans une écurie découverte, où ils furent traités pendant quelques jours comme des criminels destinés au supplice. Enfin la Grand-Mère du Souba employa sa médiation en leur faveur; & ce Prince, convaincu qu'il n'y avoit point de trésor caché dans Calicota, leur rendit la liberté. Quelques-uns des scélérats qui l'environnoient s'opposèrent à cette indulgence, en lui représentant que M. Holwell étoit assez riche pour lui payer une rançon considérable; mais il répondit avec quelque apparence de compassion & de générosité que, s'il lui restoit quelque chose, il falloit le lui laisser; qu'il avoit assez souffert, & qu'il seroit remis en liberté. Aussi-tôt qu'on leur eut ôté leurs fers, ils se retirèrent à la monnoie Hollandoise qui étoit dans le voisinage, & y furent reçus avec autant de tendresse que d'humanité.

XXV. L'Amiral Watson passe aux Indes Orientales.

Par la réduction de Calicota, les affaires de la Compagnie Angloise des

Indes Orientales ſe trouvèrent en un ſi fâcheux état dans cette partie du monde, qu'il fallut pour les rétablir un ſecours des forces nationales, & toute la bonne fortune de M. Clive, dont les entrepriſes ont toujours été couronnées du ſuccès. Sur les repréſentations que la Compagnie fit au Gouvernement, on envoya une petite Eſcadre de vaiſſeaux de guerre commandée par l'Amiral Watſon, qui arriva vers le commencement de cette année au Fort Saint David. Le Gouverneur de cette fortereſſe ayant appris que le pirate Angria étoit près de conclure un traité avec les Marattes, ce qui auroit été très préjudiciable, non ſeulement aux intérêts de la Compagnie Angloiſe, mais encore à ceux de tous les Européens qui ont des établiſſements dans l'Inde, on prit la réſolution de le chaſſer de Geriah, où il faiſoit ſa réſidence, & d'anéantir cette puiſſance ſi formidable à toutes les nations commerçantes. Cette entrepriſe fut d'abord concertée avec les Marattes, qui équipèrent un armement par terre & par mer contre Geriah, mais ils n'agirent enſuite que

George II.
An. 1756.

George II. An. 1756

pour leurs propres intérêts, & ne donnèrent aucune aide aux Anglois pour l'attaque ni pour la réduction de la place.

XXVI. Il attaque le Fort de Geriah.

L'Amiral Watson se rendit de la côte de Coromandel à Bombay, où ses vaisseaux furent radoubés & nétoyés: il y prit toutes les connoissances nécessaires du port & du fort de Geriah, & se détermina avec l'avis du Conseil de guerre à entreprendre cette expédition sans aucun retard. Son Escadre n'étoit composée que de cinq vaisseaux depuis vingt-quatre pièces de canon jusqu'à soixante & dix, & d'une chaloupe armée en guerre, mais il fut joint par le Protecteur de quarante canons, par la Revenge, le Tuteur, le Grab, le Bombay, & par quatre galiottes à bombes, tous bâtiments appartenants à la Compagnie, & ayant à bord un corps de troupes commandé par le Colonel Clive. Ils mirent à la voile le 7 de Février, & trouverent la flotte des Marattes composée de quatre Grabs & de quarante petits bâtiments de ceux qu'on appelle Gallivate au Nord de Geriah dans une anse nommée Rajipore. Leur ar-

mée qui montoit à ſept ou huit mille hommes d'Infanterie & de Cavalerie étoit commandée par Ramagi-Punt, qui avoit déja pris un petit fort, & traitoit en ſon propre nom pour la reddition de Geriah. Angria s'étoit remis entre les mains des Marattes, mais ſa femme & toute ſa famille étoient demeurés dans la ville où commandoit ſon beau-frère. Le 11 M. Watſon fit ſommer la place de ſe rendre; mais le Commandant ayant répondu qu'il ſe défendroit à toute extrémité, toute l'Eſcadre Angloiſe ſous deux diviſions s'avança le 12 juſqu'à l'entrée du port, & jetta l'ancre au Nord des fortifications, malgré le feu des batteries de l'ennemi, & celui des Grabs. Les Galliotes commencèrent à faire agir leurs mortiers, & vers 5 heures après midi une bombe étant tombée dans un des Grabs d'Angria, elle y mit le feu, qui ſe communiqua de l'un à l'autre, & en moins d'une heure toute cetteflotte fut entiérement détruite.

George II. An. 1756.

XXVII. Il s'en rend maître & anéantit la puiſſance du Pirate Angria.

Angria avoit donné une lettre à Ramagi-Punt, pour que ſon frère rendit la place aux Marattes, mais entre

George II. An. 1756.

six & sept heures une autre bombe mit le feu au fort, & l'on cessa bientôt de tirer de part & d'autre. L'Amiral ayant appris par un déserteur que le Gouverneur devoit se rendre aux Marattes, fit débarquer M. Clive avec toutes les troupes de terre, & il prit poste entre la place & le camp de Ramagi-Punt. Le lendemain matin on recommença à jetter des bombes dans le fort : on fit avancer une ligne de vaisseaux pour battre en brêche, & l'Amiral fit sommer de nouveau le Gouverneur de rendre la place. Cette proposition fut encore rejettée, & le 13 les bâtiments Anglois recommencèrent à tirer avec une nouvelle fureur. Vers une heure après midi une partie du fort sauta, & à quatre heures la garnison arbora le drapeau de trève. Il y eut une entrevue ; mais le Gouverneur ne voulant pas consentir à recevoir les troupes Angloises, le feu recommença aussi-tôt, & dura jusqu'à cinq heures un quart, que le Gouverneur se soumit aux conditions qui lui furent imposées. Les Anglois, qui ne perdirent que très peu de monde à cette conquête, trouvèrent dans la

George II. An. 1756.

la place deux cents canons, ſix mortiers d'airain, une grande quantité de munitions de guerre & de bouche, & pour environ cent trente mille liv. ſterling d'argent & d'autres effets. La mère, la femme & les enfants d'Angria furent au nombre des priſonniers, que M. Watſon traita avec la plus grande humanité. On laiſſa à la garde du Fort trois cents ſoldats Européens & autant de Cipayes, & quatre vaiſſeaux de la Compagnie bien armés lemeurèrent dans le port pour la dé-enſe de la place, qui eſt très bien ſi-uée pour le commerce. C'eſt ainſi que fut anéantie la puiſſance d'Angria qui, pendant quatre générations, voit été la terreur de toutes les na-ions qui font le commerce dans 'Inde.

XXVIII. Les Anglois prennent ſur les Maures le Fort de Buſbudgia.

L'Amiral & M. Clive retournèrent riomphants à Madras, & ils formè-ent un nouveau plan pour rétablir es affaires de la Compagnie ſur le ange, reprendre Calicota, & tirer engeance du barbare Souba. Au mois 'Octobre ils mirent à la voile pour fond de la Baye, & vers le com-encement de Décembre ils arrivè-

George II. An. 1756.

rent à Balofor dans le Royaume de Bengale. Le 8 d'Octobre ils entrèrent dans le Gange, & remontèrent ce fleuve jusqu'à Falta. Ils y arrivèrent le 15, & y trouvèrent le Gouverneur Drake avec les membres du Confeil, & les autres perfonnes qui avoient échappé à bord des vaiffeaux lorfque les Maures avoient invefti Calicota. La crainte de manquer d'eau les retint en cet endroit jufqu'au 28, qu'ils remirent à la voile, & arrivèrent devant Busbudgia. Le Colonel Clive defcendit avec fes troupes pour attaquer ce Fort par terre, pendant que l'Amiral le battoit de fon Efcadre. Comme il y avoit peu de canon dans la place, elle ne put faire de défenfe, & le peu de gens qui y étoient réuffirent à s'échapper. Deux gros vaiffeaux Anglois jettèrent l'ancre entre le fort de Tanna & une batterie qui étoit fur l'autre bord de la rivière, & que les ennemis avoient abandonnée fans attendre un feul coup de canon. Cette expédition ouvrit le paffage pour Calicota, qui fut repris par les Anglois l'année fuivante, comme nous le verrons par la fuite.

George II. An. 1756.

XXIX. Les Anglois troublent le commerce & la navigation des Hollandois.

Il eſt temps que nous revenions aux affaires de l'Europe. Les Anglois, ſous prétexte d'empêcher les bâtiments Hollandois de porter des proviſions ou des munitions de guerre aux François, ne ſe faiſoient aucun ſcrupule de s'emparer des vaiſſeaux de ces anciens alliés de la Grande-Bretagne, & au mois de Juin ils en avoient déja ſaiſi cinquante-trois, ſans aucune raiſon légitime. Une conduite auſſi contraire aux loix des nations excita les plaintes des Hollandois : le 13 du même mois les Capitaines & les Maîtres de ces bâtiments s'étant rendus en grand nombre à Londres, s'adreſſèrent à M. Hop, Envoyé extraordinaire de L. H. P., & lui expoſèrent : « que » quoiqu'ils euſſent montré leurs con- » noiſſements, leurs factures & leurs » autres papiers aux Capitaines des » vaiſſeaux de la Grande-Bretagne » qui les avoient arrêtés, ces piéces » authentiques n'avoient pas empêché » qu'ils ne les euſſent conduits aux » Dunes : qu'une telle conduite pa- » roiſſoit contraire à la teneur des » traités, & qu'ils ſupplioient Son » Excellence de faire ſes efforts, pour

George II. An. 1756

» que leurs vaiſſeaux fuſſent relâchés, » & qu'on leur remit leurs papiers ». Sur les vives repréſentations de M. Hop, les Miniſtres d'Etat s'aſſemblèrent le 16 pour délibérer ſur cette affaire; mais ce ne fut que vers la fin de Juillet que l'Amirauté donna les ordres néceſſaires pour faire relâcher ces bâtiments, ſans qu'il y eut aucun dédommagement pour le retard qu'on leur avoit fait ſouffrir. Si ces ordres réparèrent en partie le mal paſſé, ils n'empêcherent pas les Corſaires d'exercer de nouvelles pirateries, & d'enlever aux bâtiments Hollandois qu'ils rencontrèrent, leurs cordages, leurs voiles, leurs bouſſoles, leurs proviſions, & même juſqu'à leurs habits. Le Capitaine Marin-Van-der-Linden, patron du vaiſſeau le Jeune Henri rapporta à ſon retour à Rotterdam que le 4 d'Août il avoit été abordé par un Corſaire Anglois, qui l'avoit enlevé de ſon vaiſſeau ainſi que ſon pilote : qu'il avoit forcé une caiſſe remplie d'étoffes de ſoie, lui avoit pris toutes ſes hardes & celles de ſes gens, & l'avoit enſuite remis dans ſon bâtiment : que le 10 un autre Corſaire de la même na-

tion lui avoit enlevé une piéce d'eau-de-vie : que le 13 un troisième avoit fait une semblable visite, & pris ce que le premier avoit laissé des étoffes de soie : enfin que le 16 un quatriéme l'avoit encore abordé, & lui avoit enlevé une caisse où étoient plusieurs bouteilles d'huile. Il seroit trop long de rapporter toutes les autres pirateries de ces Corsaires, qui s'approprioient l'argent, les montres & les meilleurs effets des vaisseaux qu'ils abordoient, sans que le Gouvernement d'Angleterre donnât aucuns ordres pour réprimer ces excès.

XXX. Les Anglois font de nouvelles tentatives pour obtenir des secours des Hollandois.

Il paroît que les vues de la Cour Britannique, en troublant ainsi le commerce des Hollandois, étoient de les forcer à entrer dans ses projets, & à se déclarer contre la France. Aussi le Monarque Anglois ne s'en tint pas à la déclaration qu'il avoit fait faire aux Etats Généraux, & au mois d'Août le Colonel York son Envoyé auprès de leurs Hautes Puissances leur présenta un mémoire dans lequel il exposoit « que les hostilités commises » par les François avoient épuisé la » patience & la modération de Sa

George II.
An. 1756.

» Majesté . . . . qu'elle avoit été obli-
» gée de faire tout ce qui étoit en el-
» le, pour ôter à un ennemi déclaré,
» en tâchant de diminuer le nombre
» de ses vaisseaux & de ses matelots,
» les moyens de suivre les inspira-
» tions de sa vengeance . . . que la
» France, guidée par son ressentiment
» avoit enfin attaqué l'Isle de Minor-
» que, qui fait partie des possessions
» garanties à la Couronne Britanni-
» que par les principales Puissances
» de l'Europe . . . qu'elle inondoit
» actuellement ses côtes de troupes :
» que Sa Majesté ne pouvoit se dis-
» penser de réclamer l'éxécution du
» traité de 1678. . . . Je ne doute
» nullement (ajoute l'Envoyé) que
» le Roi mon Maître n'éprouve de
» la part de ses Alliés, parmi lesquels
» Vos Hautes Puissances ont toujours
» occupé la première place, la même
» bonne foi, dont Sa Majesté a si
» souvent fait l'expérience, & que
» Vos Hautes Puissances ne donnent
» sans délai les ordres nécessaires
» pour préparer les secours de terre
» & de mer, stipulés par le traité
» sus-mentionné ».

XXXI. Elles sont toujours sans effet.

Ce mémoire n'eut pas plus d'effet que toutes les démarches précédentes : le mot de *vengeance*, dont se sert le Colonel York ne peut s'appliquer à la conduite d'un Agresseur, quoique les Anglois voulussent toujours présenter la France sous ce point de vue ; aussi de tous les anciens Alliés de la Grande-Bretagne, il n'y eut que le Landgrave de Hesse qui, par des raisons particulières, fournit les troupes demandées par cette Puissance. Les autres, bien convaincus de la modération du Monarque François, & de toutes les démarches qu'il avoit faites pour éviter de rentrer en guerre, jugèrent avec raison que l'Angleterre n'étoit pas dans le cas de réclamer les secours stipulés par des traités uniquement défensifs. Chacune des Puissances du Continent pensa qu'elle devoit aussi réserver ses troupes pour tenir ses Etats à couvert de tout événement, s'il arrivoit que la guerre s'allumât du côté de l'Allemagne, précaution très sage, & d'autant plus nécessaire que les armes furent prises immédiatement après le temps dont nous parlons par un Monarque

George II. An. 1756.

puiſſant, qui auroit pu donner la loi à toute l'Allemagne, s'il n'avoit trouvé dans les forces de l'Empire un obſtacle que tous ſes efforts n'ont jamais pu ſurmonter.

Fin du Tome premier.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce premier Volume.

A

I.

Fin de la Table des Matières du Tome premier.

05-19

E R R A T A.

PAge 91, ligne 22. L'abbaye, *lisez* la baye.
Ibid, ligne 29. Nommée, *lisez* nommé.

Page 128, ligne 7. Par, *lisez* partie.

Page 167, ligne 18. Propoſition, *lisez* proportion.

Page 299, ligne 15. Chevelure, *lisez* Chévelure.

Page 439, ligne 5. Bertier, *lisez* Berties.

Ibid, ligne 8. Après quatrième, *mettez* conçue en ces termes.





